

CORRESPONDANCE

DU

CHEVALIER DE SÉVIGNE

ET DE

CHRISTINE DE FRANCE

DUCHESSE DE SAVOIE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

CORRESPONDANCE

DU

CHEVALIER DE SÉVIGNÉ

ET DE

CHRISTINE DE FRANCE

DUCHESSE DE SAVOIE

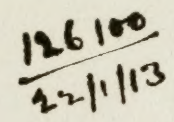
PUBLIÉE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

JEAN LEMOINE ET FRÉDÉRIC SAULNIER





A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCCC XI

355

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que la Correspondance du chevalier de Sévigné et de Christine de France, duchesse de Savoie, *préparée par* MM. Jean Lemoine et Frédéric Saulnier, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'histoire de France.

Fait à Paris, le 30 décembre 1911.

Signé :

LÉON LECESTRE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France.

NOËL VALOIS.

INTRODUCTION

Le chevalier de Sévigné n'est pas un inconnu, quoique sa nièce, la spirituelle marquise, ne lui ait fait qu'une bien petite place dans son œuvre épistolaire. Quand on étudie de près et dans les pièces officielles l'histoire des guerres d'Allemagne et d'Italie sous le règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV, on apprend qu'il s'y distingua par sa bravoure, son élan intrépide et ses qualités militaires. On sait mieux encore, par les mémoires, chroniques et pamphlets contemporains, qu'il prit une part personnelle aux mouvements de la Fronde. Ce n'est pas qu'il y brilla comme colonel du régiment de Corinthe ; mais la défaite un peu ridicule qu'il subit — la première aux Corinthiens, dit-on alors — n'est imputable qu'à la troupe trop récemment formée et tout à fait novice qu'il commandait. Et, pour peu qu'on se soit plû aux correspondances et aux récits jansénistes, on n'a pu ignorer que, dans la dernière partie de sa carrière, il édifia, par son ardeur et son humilité, Port-Royal de Paris et Port-Royal-des-Champs, qu'il fut compté parmi les pénitents les plus dévoués, les plus généreux, les plus pieusement dociles aux directions de ces Messieurs et des Mères Angélique et Agnès Arnauld. Le parti dont il épousa les doctrines et partagea les épreuves l'en récompensa en l'inscrivant dans ses mémoriaux et ses nécrologes. Mais rien

ne faisait soupçonner qu'il eût joué, pendant la Fronde, un autre rôle que celui d'ami enthousiaste de son allié, le coadjuteur de Paris, qui fut ensuite cardinal de Retz, attisant les haines contre « le Mazarin », portant aux nues le prélat révolté, toujours disposé à lui prêter son concours et à tirer l'épée pour sa cause, la seule juste à ses yeux, la seule dont le succès assurât certainement la prospérité et la gloire de la France. Cette cause, nous le savons aujourd'hui, il trouva moyen de la servir par sa plume : il fit office de bon Frondeur en informant, à son point de vue, de la politique du jour et de ce qui se passait à la Cour, une princesse qu'il admirait passionnément et à laquelle il voulait plaire. Par la correspondance que nous publions, à laquelle se mêlent quelquefois des confidences d'époux tendrement épris, on jugera de son honnêteté, de sa bonne foi, de son désintéressement : son zèle pour ses amis, son souci consciencieux de la vérité, sa passion pour les intérêts de la Maison de Savoie, son horreur pour la domination mazarine éclatent à chaque page. Nous pouvons désormais, grâce à ces feuillets si heureusement retrouvés, présenter sous tous ses aspects ce personnage vraiment sympathique par sa sincérité et sa bonté. Il nous semble qu'on lira avec plus de fruit ses lettres à Madame Royale, lorsqu'on le connaîtra bien et qu'on sera initié aux phases consécutives de sa vie [1].

1. Les notices consacrées par les Jansénistes à la mémoire du chevalier de Sévigné ne constituaient pas de véritables biographies, non plus que les pages par lesquelles des écrivains, à l'occasion des lettres de la mère Agnès Arnauld, ont réveillé son souvenir, au siècle dernier. C'est en 1865, pour la première fois, que cette figure intéressante a été esquissée tout entière par M. Saulnier, dans les *Mémoires de la Société académique de Brest*. Il l'a retracée encore, en 1885, plus exacte et avec plus de détails, à l'aide de documents nouveaux, dans la *Revue de Bre-*

I.

Renaud de Sévigné — plus tard René-Renaud — naquit au château des Rochers, près Vitré, le 26 mai 1607 [1]. Il appartenait à l'une des plus anciennes maisons de Bretagne, qui devait son nom patronymique à la terre seigneuriale de Sévigné en Cesson, auprès de Rennes : elle la possédait de temps immémorial et la conserva jusqu'à l'extinction des mâles dans la dernière branche aînée, au XVIIIe siècle [2]. Sans refaire l'histoire de cette famille, nous rappellerons brièvement qu'elle avait sa place dans l'aristocratie bretonne dès le XIe siècle, et qu'elle a pu, lors de la réformation de la noblesse de Bretagne ordonnée par Louis XIV en 1668, faire ses preuves de père

tagne et de Vendée qui se publiait à Nantes. Ce second essai, sous le titre de *Notre Oncle de Sévigné*, commencait une série d'études sur *Les Sévigné oubliés* ; il restait forcément incomplet, puisque l'auteur n'a connu que plus tard les correspondances conservées aux Archives de Turin et d'autres pièces inédites. M. J. Lemoine, empruntant à ces dernières sources si précieuses ainsi qu'aux autres ses éléments d'information, a pu faire connaître enfin toute la vie de ce personnage, étudiée dans son milieu, dans sa famille, dans son époque et dans toutes ses phases : *Le chevalier de Sévigné* a été inséré très récemment dans le *Correspondant* (nos des 10 et 25 septembre 1911). Dans notre introduction, en nous aidant de ces différents travaux et de quelques documents non encore utilisés, nous avons tenté, sous une autre forme, de tracer une biographie exacte du correspondant de Madame Royale de Savoie.

1. Voir l'acte de son baptême, célébré le 20 septembre 1607 ci-après, *Appendice*, II, p. 262.

2. Il y avait, en Gevezé, à quatre lieues de Rennes, une autre terre seigneuriale du même nom qu'on a quelquefois confondue avec celle de Cesson et qui n'a jamais appartenu aux Sévigné.

en fils jusqu'au commencement du XIVe siècle — treize ou quatorze générations et trois cent cinquante ans de chevalerie. Sa fortune et ses services militaires la mirent en relief, et le rang qu'elle tenait lui permit de s'allier à de grands noms. La marquise de Sévigné, dans la lettre si connue, du 4 décembre 1668, à son cousin Bussy-Rabutin, releva avec orgueil ce passé flatteur et insista avec complaisance sur ces brillantes alliances depuis les Rohan, les Clisson, les du Guesclin, les Montmorency jusqu'aux Vassé et aux Rabutin [1]. Deux branches se formèrent à la fin du XVe siècle : Jacques de Sévigné, ligueur déterminé, représentait seul l'aînée, cent ans plus tard, et mourut sans postérité, en 1599, ayant pour unique héritière Marie, sa sœur, mariée depuis 1584, à leur parent, Joachim de Sévigné, baron d'Olivet, aîné de la branche cadette. Ce dernier, ligueur déclaré comme son beau-frère, fut un des maréchaux de camp nommés par le duc de Mercœur ; mais il se soumit à temps, et Henri IV le décora du collier de Saint-Michel. La nouvelle branche aînée dont il devint le chef recueillit, par suite de son mariage, tous les biens de l'ancienne, les terres et seigneuries de Sévigné, des Rochers, de Champiré-Baraton et d'autres situées en Bretagne, avec tous leurs fiefs, rentes féodales et droits honorifiques. Deux fils et deux filles, nés de cette union, survécurent à leur père : c'est de son fils puiné que nous nous occupons [2].

Joachim de Sévigné mourut aux Rochers, le 19 mai 1612.

1. L'arrêt de maintenue rendu par la Chambre de réformation, à Rennes, le 7 novembre 1670, déclara les comparants nobles, issus d'ancienne extraction noble et leur permit les qualités de chevalier et d'écuyer (Biblioth. nat. mss. fr. n° 8319, p. 306).

2. Un tableau généalogique que nous avons dressé donne quelques détails sur la proche famille du chevalier (*Appendice*, I).

laissant mineurs des enfants qu'une décision de justice rendue sur avis de parents plaça sous la tutelle de leur mère, le 3 août suivant[1]. Le chevalier n'avait alors que cinq ans : sa sœur aînée était déjà mariée à Claude de La Crossonnière ; son autre sœur se maria depuis ; son frère aîné, Charles, baron d'Olivet, de neuf ans plus âgé que lui, épousa en 1621, Marguerite Grognet de Vassé, fille d'une Gondi, et devint ainsi l'allié d'une famille puissante — alliance qui certainement influa beaucoup sur l'attitude que prirent, pendant la Fronde, son frère et son fils Henri, l'époux de Mlle de Rabutin-Chantal.

Destiné sans doute dès son jeune âge au métier des armes, René-Renaud de Sévigné fut admis, le 28 décembre 1622, comme chevalier de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commença son apprentissage de la vie militaire[2]. Disons tout de suite qu'il n'était pas appelé à être riche, puisqu'il n'avait d'autre perspective que de partager avec ses sœurs le tiers de l'héritage de leurs parents, le surplus appartenant à l'aîné. Vers 1633, ce dernier, héritier principal et noble, lui donna pour son partage dans la succession échue de leur père et dans celle à venir de leur mère encore vivante la terre et seigneurie de Champiré-Baraton en Anjou : ce nom reviendra sous notre plume[3]. Il était à cette époque, et dès 1630, capitaine au régiment de Normandie, l'un des plus glorieux de l'ancienne armée. Les annales de ce corps d'élite, la *Gazette de France*, les mémoires d'Henri de Campion, son compagnon

1. Archiv. de Maine-et-Loire (*Dossier Crespy*), E. 2159.

2. On trouve cette date avec l'indication des quartiers généalogiques dans le *Catalogue des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem de la vénérable Langue de France du prieuré d'Aquitaine... copié sur les registres de la dite langue à Malte*, ms. in-f°, p. 478 (Biblioth. de l'Arsenal, n° 3679).

3. Voir notre note sur la terre de Champiré, *Appendice* XII, p. 301.

d'armes et lieutenant au même régiment nous ont conservé le souvenir de faits où sa bravoure s'est brillamment affirmée[1]. La guerre de Trente ans, si tenace, si étendue, si meurtrière, lui en offrit plus d'une occasion : c'est ainsi que pendant la campagne de Franche-Comté, en 1638, le 18 juin, à la tête du premier bataillon de Normandie, il força les retranchements du duc de Lorraine au-dessus de Poligny et y pénétra avec tant de fougue que les ennemis durent les abandonner, en y laissant deux canons et un drapeau : le 28 du même mois, à l'assaut même de Poligny, il fut grièvement blessé. En 1640, le 14 septembre, devant Turin, ayant reçu l'ordre de reprendre cinq redoutes que le prince Thomas de Savoie avait surprises à la pointe du jour, il se mit à la tête de cinquante mousquetaires et, sous le feu violent des ennemis, sauta dans l'une des redoutes, en poussant le cri célèbre de ralliement : *Vive Normandie!* Ce coup de vigueur eut plein succès, et les ouvrages furent évacués. L'année suivante, le 8 septembre, il reçut une blessure en montant à l'assaut de Coni. En 1642, ce fut lui qui apporta au Roi la nouvelle de la prise de Nice de la Paille, dans le Montferrat : la *Gazette de France*, qui en fit part à ses lecteurs (26 septembre), annonça en même temps que le che-

1. *Histoire de l'infanterie française*, par le général Susane (édition in-12), II, 410 et suiv. — *Répertoire de la Gazette de France*, par le Mis de Granges de Surgères, IV, col. 280 et 281, aux noms de *Sérigné* et *Sérigny*. — *Mémoires* d'Henri de Campion, nouvelle édition par C. Moreau, Paris, 1857, in-16. L'auteur y fait un peu la chronique du régiment de Normandie, en donnant des exemples de la remarquable solidité de cette troupe si bien commandée, et rapporte notamment ce qui se passa, en 1639, au siège de Salces, en Roussillon, où les régiments envoyés à l'assaut, trouvant une résistance aussi énergique que meurtrière, se replièrent de toutes parts, sauf celui de Normandie qui continua d'avancer en bon ordre.

valier était promu maréchal de bataille à l'armée d'Italie. Le 18 décembre suivant, revenu à son poste périlleux, il se distingua au siège de Tortone.

A côté de ces traits qui font honneur à sa bravoure, les historiens de Port-Royal en rapportent un autre à l'éloge de sa bonté. Après la prise d'une ville qu'on ne nomme pas, il heurta du pied une petite fille de trois ou quatre ans que ses parents tués ou mis en fuite avaient abandonnée sur un fumier : obéissant à une inspiration de son cœur, il l'emporta dans son manteau et la fit élever dans un couvent où il paya sa pension et où elle fit plus tard ses vœux [1] — acte de charité d'autant plus louable que les soldes militaires, comme on le sait, se payaient fort irrégulièrement.

D'éminents écrivains qui ont parlé de M. de Sévigné, à propos de Port-Royal, n'ont vu dans cette recrue du parti qui ne savait pas le latin et ne l'apprit qu'à plus de cinquante ans pour pouvoir comprendre les offices de l'Église, qu'un ancien soldat venu pour se délasser, dans un milieu tout différent, de la licence et de la grossièreté de la vie qu'il menait : ne suffisait-il pas de célébrer son passé de bravoure et de bonté [2] ? Pour compléter le portrait, il faut ajouter que le chevalier était un esprit très ouvert et très cultivé, formé par ce qu'on appellerait aujourd'hui « un programme d'études modernes ». Il ne reçut dans son enfance que l'instruction nécessaire pour être admis dans l'armée ; mais il ne cessa, dès sa jeunesse, de la développer par le travail intellectuel et des lectures variées et sérieuses. L'inventaire de son mobilier, dressé au moment de

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par Fontaine, IV, 226 et s.

2. Cousin, *Madame de Sablé* (édon de 1865), in-12, 227 et s. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, XIV, 159 et s. (Article sur les *Lettres de la mère Agnès Arnauld*).

son mariage, a passé sous nos yeux chez le notaire qui en conserve la minute : il révèle que le chevalier possédait une collection assez nombreuse de livres bien choisis en tout genre qu'il tenait même à accroître. Une de ses lettres informa la duchesse de Savoie qu'il était allé le jour même acheter des ouvrages italiens et espagnols à la vente que le Parlement faisait faire de la bibliothèque du cardinal Mazarin (12 janvier 1652). Un témoignage précieux sur ce point est fourni par un passage intéressant des *Mémoires* d'Henri de Campion, qui nous reporte au temps de la campagne de Franche-Comté[1] :

Pendant ce repos, j'avais mes livres qui faisaient une partie de la charge de ma charrette, auxquels je m'occupais assez souvent, tantôt seul et la plupart du temps avec trois de mes amis du régiment (de Normandie), gens spirituels et fort studieux. Le chevalier de Sévigné, Breton et capitaine du corps, en était un : homme d'un esprit studieux qui avait beaucoup de lecture et qui, depuis son enfance, avait toujours été dans la guerre ou à la Cour... Après avoir raisonné ensemble sur les sujets qui se présentaient, sans dispute ni envie de paraître aux dépens les uns des autres, l'un de nous lisait haut quelque bon livre dont nous examinions les plus beaux passages pour apprendre à bien vivre et à bien mourir, selon la morale qui était notre principale étude.

Les livres ne furent pas ses seuls maîtres : ce fut, à la Cour, où il venait dans les intervalles de ses campagnes, qu'il compléta son instruction, sa connaissance des hommes et son expérience. On ne peut douter qu'il n'observât attentivement ce qui se passait, particulièrement dès le début de la régence si troublée d'Anne d'Autriche : il y suivit, avec une curiosité éveillée, la lutte des ambitions, le jeu des intrigues politiques ou galantes. L'opinion qu'il se forma sur les affaires publiques

1. *Mémoires*, p. 87.

et sur ceux qui y jouaient un rôle fut certainement influencée par l'ascendant qu'exerça sur lui le futur cardinal de Retz, par sa vive intelligence et sa parole facile. L'alliance créée entre leurs maisons par le mariage de Charles de Sévigné contribua à entraîner dans son orbite quelques-uns de ses alliés ; ses séductions personnelles firent le reste. Le chevalier se trouva à Paris en 1644, l'année même où l'abbé de Gondi, nommé dès l'année précédente, prit possession de sa coadjutorerie, et il reçut l'hospitalité chez lui, au petit archevêché, ainsi que le mentionne une procuration qu'il donna à un mandataire pour le représenter au contrat du mariage du marquis de Sévigné, son neveu, avec Mlle de Rabutin-Chantal. Les pourparlers commencés au mois de mars traînèrent en longueur : un duel où le futur mari fut blessé et d'autres causes retardèrent l'accord définitif. Renaud de Sévigné, rappelé à l'armée d'Italie, ne put y apposer sa signature : son porteur de pouvoirs eut ordre de s'en rapporter à l'avis du Coadjuteur [1].

Promu maréchal de camp, le 1er mai 1646, il servit en cette qualité, l'année même, à la prise de Piombino, et au siège de Crémone, en 1647 : il était encore en Italie en 1648, fatigué, non de servir — depuis vingt ans il avait pris part à toutes les campagnes, — mais l'abandon où on laissait les troupes nourries à grand'peine, sans argent, autre que celui que les généraux empruntaient sur leur vaisselle et leurs pierreries, le décourageait ; il avait connu Le Tellier, intendant de l'armée : il recou-

1. Procuration du 16 mai 1644 reçue par deux notaires du Châtelet. — Ces instructions furent aussi celles que Renaud de Sévigné de Montmoron, conseiller au parlement de Bretagne, curateur du marquis de Sévigné, donna au même mandataire, Jehan Lemoyne, sr de la Maisonneuve, secrétaire du Roi, par sa procuration du 26 juin 1644 (Bertelot, notaire royal à Rennes). Ce dernier signa le contrat en juillet suivant.

rut à lui lorsque celui-ci fut devenu ministre, avec une entière franchise, ne lui cachant ni ses impressions, ni sa manière de voir : il lui écrivit plusieurs fois, notamment le 8 août 1648, pour lui demander de le sortir d'une façon ou de l'autre de la misère où il était. Le Tellier le rappela à Paris : ce fut, malheureusement pour lui, la fin de sa carrière militaire[1]. La Fronde y grondait, et il s'y engagea à la suite du Coadjuteur, de son neveu et de quelques amis — lui, le brave officier général, sous le drapeau de la guerre civile.

II.

Pendant qu'il guerroyait au delà des Alpes, son service et les commandements dont il fut pourvu lui donnèrent l'occasion d'entretenir des relations personnelles avec Madame Royale, — Christine de France, sœur de Louis XIII, duchesse

1. Voir ses lettres à Le Tellier que nous publions (*Appendice*, IV, p. 263). — Ces documents montrent tout ce qu'il y avait en lui d'indépendance et de fierté naturelle : ainsi, très intimement lié depuis longtemps avec le président Barillon, un des magistrats les plus remuants du Parlement de Paris, plusieurs fois exilé dès 1631, et considéré comme assez dangereux pour que Mazarin le fît arrêter, le 29 mars 1645, et conduire au château de Pignerol, le chevalier n'hésita pas, étant dans ces parages, à courir à son appel, à le visiter et à l'assister dans la maladie dont il mourut quelques jours après (30 août 1645). Le bruit courut à Paris, dans le groupe des opposants que le premier ministre l'avait fait empoisonner, tant on s'imaginait que celui-ci avait intérêt à sa mort. Sans crainte d'avoir déplu, M. de Sévigné, dans les termes les plus francs, rendit immédiatement compte à Le Tellier de ce qu'il avait fait (pages 263 et 264).

régente de Savoie [1]. Cette princesse, mariée en 1619, à Victor-Amédée, duc de Savoie, resta veuve, en 1637, chargée de la régence du duché. De deux fils qu'elle avait, le second, Charles-Emmanuel II, succéda à l'aîné dès 1638, et, devenu majeur, conserva à sa mère la direction du gouvernement. La tâche de celle-ci fut lourde, et, sans rechercher si sa conduite morale fut exempte de reproches, il faut reconnaître qu'elle ne faillit pas à ses devoirs de régente [2]. Elle lutta énergiquement contre les Espagnols qui envahirent ses États et, dans sa capitale même, contre les frères du feu duc qui contestaient son autorité. Richelieu vint à son secours ; seulement elle dut accepter qu'une armée française continuât à occuper fortement le Piémont et eût une garnison dans la citadelle de Turin. Après la mort du grand cardinal, l'Espagne reprit ses incursions et assiégea plusieurs places, entre autres celle de Casal qui avait une notable importance et dont la résistance ne pouvait être indéfinie, malgré le courage et le ténacité des Français qui la défendaient.

Par ailleurs, il n'y avait à opposer aux ennemis que des effectifs réduits, difficilement nourris et rarement payés. Tel était l'état des choses en Italie quand le chevalier rentra en

1. Christine ou Chrestienne, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, née au Louvre, à Paris, le 10 février 1606, y fut mariée le 10 février 1619 à Victor-Amédée, duc de Savoie, qu'elle perdit à Verceil, le 7 octobre 1637, et mourut à Turin, le 27 décembre 1663, ayant eu cinq enfants, deux fils et trois filles.

2. Une note des papiers de Conrart (tom. XI) la dépeint grossièrement débauchée, cruelle, tyrannique, injuste, hypocrite (*Cabinet historique,* XXII (1876), 85 et 94). Ce n'est pas le jugement définitif de la postérité sur cette princesse qui a exercé le pouvoir dans des circonstances très difficiles et a eu beaucoup d'ennemis. On tirera des conclusions bien différentes du grand travail de M. G. Claretta (*Storia della Regenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia*, Torino, 1868-1869, vol. in-8).

France, laissant à Madame Royale le souvenir d'un officier intrépide, loyal, intelligent, dévoué à ses intérêts, admirateur passionné des qualités viriles de cette femme supérieure, enfin digne d'une entière confiance. Dans les entretiens qu'il avait souvent avec elle, il abordait toutes les questions politiques et militaires qui la préoccupaient : sa correspondance avec Le Tellier en fait mention, et l'on y voit qu'il se portait garant vis-à-vis de lui de son absolue loyauté envers la France. Ces conversations touchaient nécessairement à d'autres sujets, lorsqu'il revenait de la Cour, où il faisait provision d'observations intéressantes et d'anecdotes piquantes. Il était un correspondant tout trouvé pour le jour où elle aurait besoin d'être informée par un ami de Paris, à l'esprit curieux, avisé et pénétrant, — fût-il franchement et ardemment partial, — des événements, des intrigues et des bruits dont il importait qu'elle fût instruite.

Le chevalier revint à Paris à la fin de 1648 : Olivier Le Fèvre d'Ormesson dîna avec lui, le 20 décembre, chez la jeune marquise de Sévigné : il y parla de la situation désespérée de Casal et de sa reddition prochaine [1]. De graves troubles se préparaient : le Coadjuteur, dont l'ambition visait au plus haut, travaillait depuis plusieurs mois, par ses intrigues et ses largesses, à devenir l'idole de la populace parisienne, avec la pensée de s'en servir en temps utile pour se faire proclamer le maître de la capitale : le prélat avait, selon l'expression du chansonnier Marigny, « vendu sa crosse pour une fronde ». Renaud de Sévigné, tout acquis d'avance à cette nuance de l'opposition, se joignit à lui à la suite de son neveu, et n'eut pas longtemps à attendre pour afficher ses préférences. On apprit, le 6 janvier suivant, dès le matin, que, la nuit précédente, la Reine emmenant le Roi et suivie d'une partie de la

1. *Journal*, I, 578.

Cour, quittant Paris clandestinement, s'était rendue à Saint-Germain-en-Laye, où elle établissait le siège du gouvernement : ce fut un grand émoi dans la population, parmi les Frondeurs. Anne d'Autriche invita un grand nombre de personnages de marque à venir sans retard la rejoindre, et, parmi ceux-ci, le Coadjuteur, qui promit d'y aller, avec l'intention formelle de n'en rien faire. Il joua la comédie de la soumission par un faux départ : après avoir vertueusement repoussé les instances qu'on lui fit de tous côtés pour le retenir, il monta ostensiblement en voiture pour prendre la route de Saint-Germain ; mais des gens à lui arrêtèrent sa marche, battirent ses domestiques, renversèrent son carrosse : des femmes du Marché-Neuf « pleurantes et hurlantes » le rapportèrent chez lui sur un étal. Contraint et forcé en apparence, il resta à Paris et se contenta d'exprimer à la Reine et à Monsieur le Prince sa douleur d'avoir si mal réussi dans sa tentative : « La première, écrit-il dans ses *Mémoires*, répondit au chevalier de Sévigné, qui lui porta ma lettre, avec une hauteur de mépris. Le second ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la colère. La Rivière éclata contre moi par des railleries, et le chevalier de Sévigné vit clairement que les uns et les autres étaient persuadés, qu'ils nous auroient dès le lendemain la corde au cou. »

Paris n'avait guère à craindre un siège en règle ; mais l'armée royale qui n'était pas assez nombreuse pour l'assiéger, pouvait affamer la ville en l'empêchant de se ravitailler. Il fallait y aviser : les ducs d'Elbeuf, de Brissac et de Bouillon levèrent chacun un régiment pour assurer la sécurité des convois de denrées et de bestiaux. Le Coadjuteur, à leur exemple, en forma un de cavalerie, levé des deniers publics, dont il confia le commandement à son allié le chevalier et auquel il donna le nom de son archevêché *in partibus*, avec cette devise : *In*

corda inimicorum regis[1]. Le régiment de Corinthe fut l'objet de tous ses soins : « Il s'étoit efforcé de le rendre bon : il le voyoit souvent en bataille et le tournoit, bien monté, avec deux pistolets à l'arçon de sa selle pour lui inspirer de la bravoure[2]. »

Le moment vint de faire appel aux services de cette troupe si peu exercée. Le jeudi, 28 janvier, dans la soirée, M. de Sévigné sortit de Paris, avec cent cinquante hommes de cavalerie — on a aussi dit trois cents — et plus de cent hommes d'infanterie du régiment de Bouillon, pour aller recevoir un convoi de vivres qui devait se réunir à Longjumeau. Il se dirigea vers cette localité, laissant en passant au pont d'Antony, pour assurer son retour par cette route, son infanterie, qui s'y barricada dans une maison d'assez bonne défense. Ses mouvements n'échappèrent pas à la vigilance de Philippe de Clairambault, comte de Palluau, mestre de camp général de la cavalerie légère, qui commandait l'armée royale. Ce qu'une reconnaissance bien conduite lui apprit, lui dicta ses dispositions. Il fit deux lignes de sa cavalerie, prit la tête de la première, mettant son infanterie à la droite, et donna le commandement de la seconde ligne à M. de Vallavoire, mestre de camp du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin : arrivé au pont d'Antony, il fit attaquer par son infanterie celle du régiment de Bouillon, qui refusa de se rendre et résista de son mieux ; le feu fut mis à la porte de la maison dans laquelle elle était barricadée : quinze des défenseurs ayant été tués dans l'attaque, le reste se rendit à discrétion, avec les officiers et un sergent.

Lorsque le comte de Palluau se fut assuré des prisonniers,

1. Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles*, p. 129.
2. Nicolas Goulas, *Mémoires* publiés par la *Société de l'histoire de France*, III, 24.

il marcha vers Longjumeau. M. de Sévigné revenait avec le convoi. soixante charrettes et chariots chargés de farine et cent pourceaux gras : sa cavalerie était rangée en escadrons sur le pavé ; M. de Palluau, à la tête de trois escadrons. la chargea si vigoureusement qu'il la renversa et la mit en pleine déroute: deux officiers et cinquante cavaliers tués, trente faits prisonniers, cent cinquante chevaux et tout le convoi pris. tel fut le résultat de cette rencontre. Le brouillard permit au reste des cavaliers parisiens de se sauver [1]. Quant au chevalier, il échappa par miracle à la mort ou à la capture ; son cheval l'ayant jeté dans un fossé, la cavalerie royale lui passa sur le corps. On le crut tué : de Paris on l'envoya chercher dans un carrosse : il revint chez lui meurtri, mais non blessé. Il y avait fête ce jour-là dans la capitale ; c'était le baptême du fils de Mme de Longueville que la Ville tenait sur les fonts baptismaux à Saint-Jean-en-Grève ; on y commenta l'événement. Le Coadjuteur l'annonça lui-même à la séance du Parlement, avouant la mort de vingt de ses cavaliers et la débandade des autres [2].

A Saint-Germain, on fut très joyeux de ce succès dont le récit assurément grossi y fut publié. dès le 30 janvier. On y rit de l'aventure du régiment de Corinthe, et ce fut peut-être au cercle de la Reine qu'on l'appela « *la première aux Corinthiens* ». bon mot qui fit fortune [3]. La défaite de la cavalerie

1. Nous avons résumé le compte rendu de cette affaire, pièce très rare imprimée le lendemain à Saint-Germain : *La défaite d'une partie de la cavalerie du régiment de Corinthe et de celui d'infanterie du duc de Bouillon, au Pont Antoni et sur le chemin de Paris à Longjumeau, avec la prise d'un convoi de 60 charrettes chargées de farine, 100 chevaux et autre butin*..... 1649, in-4°, 8 pages.

2. Dubuisson-Aubenay, *ibid.*

3. Guy Joly. *Mémoires* (éd. de Genève. 1779. 2 vol. in-12), I, 61.

parisienne fit l'objet de quelques lignes dans une dépêche de Brienne à l'ambassadeur de France à Turin : il y mentionna que le chevalier de Sévigné s'était sauvé et qu'on avait pris seulement deux capitaines prisonniers. On peut croire que le chevalier, qu'on savait bien connu à la Cour de Savoie, ne fut pas nommé sans intention [1]. La *Gazette* même de Turin, en confirmant, le 15 février, la défaite des Corinthiens, apprit à ses lecteurs qu'ils étaient commandés par le chevalier de Chevigni (*sic*), qui se sauva par miracle [2].

A Paris, en haut lieu, la vérité fut connue : mais les gazettes et autres publications, qui s'adressaient à la masse des lecteurs, ou ne soufflèrent mot de cette déroute ou, par un procédé dont le secret ne se perdra jamais, transformèrent les fuyards en soldats héroïques, presque en vainqueurs. Aussi, on lut, le 29 janvier, dans la *Suite et troisième arrivée du Courrier Français apportant toutes les nouvelles*, que la nuit précédente, cent soixante cavaliers du régiment de Corinthe, étant sortis de Paris, furent rencontrés par six cents cavaliers et cent arquebusiers à pied des troupes mazarines : « Ils se battirent si vaillamment qu'il en demeura sur la place plus des leurs que de cette petite troupe conduite par le s^r du Sévigny qui ramena

1. Archives du ministère des Affaires étrangères. — Correspondance de Turin, vol. 44 (1649-1650).

2. *Succesi del mondo, Gazette del signor Antonio Soccini*, petit in-f° (Bibliothèque nationale de Turin, IV, 10). — Voir *Le cavalier desmonté* (Paris, Vve Pépingué et Est. Mauroy, 1649, in-4° de 8 pages) : Un volontaire de l'armée du Parlement faisant partie d'une troupe envoyée pour protéger un convoi destiné au ravitaillement de la capitale y fait le récit de sa mésaventure : « J'y allai, dit il, avec allégresse, mais je revins en fort mauvais équipage. » Il fut renversé de cheval, et toute la cavalerie ennemie lui passa sur le corps. Le nom du régiment de Corinthe ne se trouve pas dans cette brochure ; mais cela ressemble singulièrement à la défaite des Corinthiens.

ses gens en sûreté dans la ville, avec quelques paysans qui y apportèrent des vivres [1]. » En vers, le gazetier Saint-Julien, mentit moins effrontément : après avoir parlé du baptême du fils de M[me] de Longueville, il continua ainsi :

La nuit devant qu'il eut son nom,
Les chevau-légers de Corinthe,
Gens à l'épreuve de la crainte,
Sur le chemin de Longjumeau,
Rencontrèrent, sous un ormeau,
Cent deux hommes d'infanterie
Et six cents de cavalerie,
Hommes qui n'étoient pas pour nous,
Sur lesquels, et boute à grands coups,
Donna notre petite troupe,
Qui pousse, qui bat et qui coupe,
Qu'on pousse, qu'on coupe et qu'on bat,
Qui livre et reçoit le combat
Et fait joliment sa retraite,
La partie étant trop mal faite,
Sévigny commandant pour nous [2].

Cette version, moins éloignée de la vérité et fournissant une explication honorable de l'insuccès, trouva naturellement faveur chez la marquise de Sévigné, mal informée ou désireuse de sauver la réputation militaire de son oncle. Lorsque Le Fèvre d'Ormesson, qui avait appris, le 30 janvier la défaite et ouï dire que le chevalier avait été tué, courut aux nouvelles chez la jeune femme, celle-ci lui raconta qu'étant sorti de Paris avec cent quatre-vingts chevaux, il avait été attaqué par « cinq cents chevaux et huit cents mousquetaires » ; qu'après la première

1. 1649, in-4°, p. 5.

2. *Quatrième courrier français, traduit fidèlement en vers burlesques,* 1649, in-4°, p. 4. — Voir aussi l'édition moderne des *Courriers de la Fronde* (1857, 2 vol. in-12, II, 6).

charge, « ses gens s'en étoient fuis, et, son cheval s'étant abattu, toute la cavalerie lui avoit passé sur le corps, dont il étoit tout moulu, sans autre blessure [1] ».

Même à Paris, malgré tout, il y eut des rieurs pour la mésaventure du régiment de Corinthe ; le Coadjuteur n'en prit pas son parti, et cet incident ne figura pas dans ses Mémoires. La renommée du chevalier en souffrit, si le public, qui finit par savoir ce qui était arrivé, a jugé, comme Goulas, « qu'il étoit brave à la vérité, mais peu expérimenté capitaine [2] ». Mais, en réalité, la considération dont il jouissait dans le cercle de ses relations n'en fut en rien diminuée : on comprit qu'une troupe nouvellement levée devait fatalement être battue par l'armée royale composée de soldats exercés et aguerris. Quant à M. de Sévigné, il resta attaché de cœur au Coadjuteur et dévoué à la cause de la Fronde dans laquelle il s'engagea de plus en plus : il la croyait juste. Il avait signé, dès le 15 janvier, le traité conclu entre les généraux, qui s'obligeaient, par un serment religieux, « à faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution de l'arrêt rendu le 7 du même mois, par le Parlement par lequel le cardinal Mazarin a été déclaré perturbateur du repos public », promettant d'ailleurs leur obéissance comme fidèles sujets du Roi et de la Reine régente [3]. Néanmoins, pendant près de deux ans, on parla peu de lui : il fut compris, en mars 1649, dans une amnistie comprenant vingt-deux personnes, et proposé par le Coadjuteur, en janvier 1650, pour une indemnité de vingt-deux mille livres. Quelques mois après, le marquis de Sévigné.

1. *Journal*, I, 544. — On lit à la page suivante que, le lundi 1er février, le chevalier qui était en état de sortir, vint le voir.

2. *Mémoires*, III, 24.

3. Mathieu Molé, *Mémoires* publiés par la *Société de l'histoire de France*, III, 327.

son neveu, qui avait fait sa paix avec la Cour, obtint le brevet de maréchal de camp [1].

Dans cette dernière année, des préoccupations plus personnelles le détournèrent momentanément de la politique active : il eut à négocier les préliminaires de son mariage. Le 20 décembre 1649, les registres mortuaires de Saint-Sulpice de Paris avaient enregistré l'inhumation de « M. de La Vergne, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine de la Marine et lieutenant de M. le duc de Richelieu au gouvernement du Hâvre [2] » : un an après, jour pour jour, sa veuve signa le contrat de sa seconde union avec le chevalier de Sévigné. Élisabeth ou Isabelle Péna [3], fille de François Péna, médecin du roi, d'une famille de noblesse provençale qui avait marqué au parlement d'Aix et s'était en partie transplantée à Paris et en Normandie, avait épousé, en 1633, Marc Pioche, écuyer, sieur de La Vergne, veuf lui-même. De trois filles nées de ce mariage, deux étaient entrées en religion : l'aînée, Marie-Madeleine, destinée à être une des femmes célèbres du XVIIe siècle, sous le nom de Mme de La Fayette, vivait avec elle. Ce convol fut, pour la société parisienne et pour la Cour, un événement notable que le gazetier Loret signala en ces termes à ses lecteurs :

Madame, dit-on, de La Vergne,
De Paris et non d'Auvergne,
Voyant un front assez uni
Au chevalier de Sévigni,

1. C'est ce brevet du 8 juillet 1650 qui est reproduit dans nos pièces justificatives (*Appendice*, VI, p. 268).

2. Biblioth. Nationale, mss. fr., n° 32.594.

3. Elle est nommée tantôt « *Elisabeth* », tantôt « *Isabelle* » dans les actes paroissiaux : dans le contrat de mariage du 20 décembre 1650, elle est appelée « *Elisabeth* » et elle a signé « *Isabelle* » qui est le nom inscrit dans l'acte de son inhumation.

Galant homme et de belle taille
Pour aller à la bataille,
D'elle seule prenant aveu,
L'a réduit à rompre son vœu,
Si bien, qu'au lieu d'aller à Malte,
Auprès d'icelle il a fait halte
En qualité de son mary,
Qui n'en est nullement marry.
Cette affaire lui semblant bonne.
Mais cette charmante mignonne
Qu'elle a de son premier époux
En témoigne un peu de courroux,
Ayant cru, pour être fort belle,
Que la fête seroit pour elle,
Que l'amour ne trempe ses dards
Que dans ses aimables regards ;
Que les filles fraîches et neuves
Se doivent préférer aux veuves
Et qu'un de ces tendrons charmants
Vaut mieux que quarante mamans [1].

C'était montrer très clairement que le chevalier, quoique quadragénaire, était encore fort séduisant, et annoncer indiscrètement que Mlle de La Vergne, avant ses dix-sept ans, aurait pris pour elle les attentions qui s'adressaient à sa mère, celle-ci d'ailleurs « fort belle [2] ». Et ajoutons que Mme de La Vergne apportait une fortune à M. de Sévigné qui en avait besoin, un hôtel rue de Vaugirard, d'autres propriétés, des rentes constituées, et avec un important mobilier, une bibliothèque considérable, celle du défunt, dans laquelle l'art militaire, les ma-

1. *La Muze historique*, janvier 1651. — Ni le gazetier ni aucune pièce du temps, que nous sachions, n'a donné la date de la bénédiction nuptiale qui a dû suivre de près la signature du contrat.

2. Lettre du baron de Grésy à Madame Royale, *Appendice*, XV, n° 2.

thématiques, les beaux-arts, l'histoire et les belles lettres étaient largement représentés : voilà ce que révèle l'inventaire dressé après le décès de M. de La Vergne et le contrat de mariage que nous publions[1] assurait au futur, comme don de survie, en pleine propriété, une part d'enfant dans la succession de la future, avec le choix laissé à ses enfants d'abandonner au mari survivant l'usufruit de toute la fortune mobilière et immobilière. Mme de La Fayette, seule héritière de sa mère, ayant opté dans ce dernier sens, le chevalier resta jusqu'à sa mort en possession d'une très belle aisance.

Cette union faisait en outre participer M. de Sévigné à la haute protection dont une grande dame avait honoré sa femme et M. de La Vergne. Ce dernier avait été le gouverneur d'Armand-Jean de Maillé de Brézé, fils du maréchal de France de ce nom et neveu du cardinal de Richelieu, et devint un des familiers de Marie-Magdeleine de Vignerot, dame de Combalet, nièce de l'illustre ministre, faite duchesse d'Aiguillon en 1638, qui lui confia l'intendance de sa maison[2]. Elle fut la marraine de sa fille aînée qu'elle suivit toujours avec intérêt[3]. Elle continua sa bienveillance à la veuve remariée ; sa grande signature s'étale au-dessous de celle du Coadjuteur au bas du contrat de mariage de 1650. De son côté le chevalier avait un lien d'alliance avec Marie-Françoise du Guémadeuc, mère du duc et du marquis de Richelieu, ses neveux : nous verrons plus loin avec quel empressement, à l'occasion de ce dernier, il s'employa pour rendre service à la duchesse.

1. *Appendice*, VI, p. 269.

2. D'abord capitaine au régiment de Picardie, puis capitaine entretenu sur l'état de la Marine, il dut à ses relations d'être lieutenant au gouvernement du Hâvre et promu maréchal de camp.

3. Ce fut la duchesse d'Aiguillon qui obtint sans doute pour Mlle de La Vergne le poste de demoiselle d'honneur de la Reine, que la jeune fille garda de 1650 à 1655.

Une fois marié, l'ancien chevalier de Malte jugea que la fortune qu'il devait à son mariage, ses relations et son grade militaire comportaient un titre nobiliaire. Il fallait l'intervention de la puissance publique pour ériger une terre en dignité; mais le Roi, l'usage et la société sanctionnaient les titres personnels que des membres de la noblesse, grandis par leurs alliances, leurs richesses ou leurs emplois, accolaient à leur nom, de leur propre autorité, pour confirmer et soutenir leur nouvelle situation. C'était ainsi qu'Henri de Sévigné, fils du baron d'Olivet, peu avant d'épouser M[lle] de Rabutin-Chantal, s'était titré marquis sans que nul protestât. Il était chef de la branche aînée; aussi son oncle, comme cadet, aurait pu se contenter du titre de comte: ce fut sans doute pour plaire à sa femme que lui aussi se titra marquis, afin qu'elle fût marquise comme sa jeune nièce. Nous en trouvons la preuve dans les pièces que nous publions; mais les mémoires contemporains, l'acte d'inhumation de M[me] de Sévigné, les actes relatifs à la succession de son mari sont muets sur ce point: aussi nous conservons à René-Renaud de Sévigné son ancien titre, sous lequel il est connu de la postérité[1].

Il y eut donc pendant quelque temps une nouvelle marquise de Sévigné — « l'ancienne », comme on disait, pour la distinguer de l'autre, — qui ouvrit sa maison à de nombreux amis qu'attiraient les grâces de la dame du logis: l'abbé Costar et Scarron lui adressaient des lettres qui ont été imprimées, ce dernier parle dans l'une d'elles « des beaux esprits et des beaux hommes qui faisoient chez elle de grosses assemblées ». Les charmes de sa fille, dont l'instruction avait été soignée, n'étaient sans doute

1. Nous signalons cependant un reçu notarié d'arrérages de rentes sur les Aides, du 30 janvier 1664, donné par « Arnault (*sic*)-René de Sévigné, chevalier, marquis de Sévigné » (Biblioth. nationale, *Pièces originales*, vol. 2.699, dossier 59.942, n° 21).

pas étrangers à cet empressement ; mais on peut croire qu'elle-même ne manquait ni d'esprit ni d'agrément dans sa conversation ; on pourra la juger par ce que nous avons retrouvé de sa correspondance avec Madame Royale et par ce que son mari dit d'elle dans sa lettre ci-après du 1er décembre 1651 à laquelle la duchesse de Savoie a répondu avec tant de bonne grâce. Le cardinal de Retz la dépeint « bonne personne, honnête femme, vaniteuse, assez naïve et fort empressée ». Cette appréciation, peu bienveillante dans la pensée qui l'a dictée, pourrait avoir quelque poids venant de lui, car il a beaucoup fréquenté sa maison et a été à même de l'étudier de près. Son jugement ne fut-il pas influencé par des ressentiments personnels ? Il lui tint peut-être rancune de la résistance inébranlable que Mlle de la Loupe[1], qu'il rencontrait souvent chez Mme de Sévigné, en 1651, opposa, à cette époque, à une entreprise galante, conduite cependant avec un grand art. Cette jeune fille, amie intime et la plus proche voisine de Mlle de La Vergne, qu'elle voyait constamment, lui semblait d'une conquête facile : il comptait pour y parvenir sur l'attachement du chevalier, l'habitude qu'il avait dans sa maison et ce qu'il savait de l'adresse de sa femme, — c'est lui qui le dit cyniquement dans ses Mémoires. L'échec complet qu'il subit lui fut très sensible. Ce ne fut pas tout : étant détenu, en 1654, au château de Nantes, il y reçut la visite de Mme de Sévigné et de sa fille : Mlle de La Vergne, qui lui plaisait beaucoup, lui témoigna une grande froideur ; il pensa que peut-être elle n'avait pas d'inclination pour lui et qu'aussi sa mère et son beau-père l'avaient depuis Paris prémunie contre ses propos galants, en lui révélant ses inconstances et ses fréquentes amours. Il se consola de sa cruauté,

1. Catherine-Henriette d'Angennes, plus tard comtesse d'Olonne, que la chronique médisante n'a pas épargnée.

dit-il ; mais s'en consola-t-il sans en vouloir à la mère avisée et prudente ?

Quoi qu'il en soit, le chevalier trouva le bonheur dans cette union, qui ne datait que de quelques semaines lorsqu'un événement inattendu le frappa dans ses affections de famille : son neveu, le marquis de Sévigné, prodigue et libertin, qui s'éprenait si facilement des femmes des autres et négligeait la sienne parce qu'elle était à lui, fut entraîné à croiser le fer, le 4 février 1651, avec le chevalier d'Albret, qui le blessa mortellement. Marie de Rabutin-Chantal restait veuve à vingt-cinq ans, avec deux jeunes enfants, — son fils Charles, et sa fille Françoise-Marguerite, qui fut Mme de Grignan, — dont le plus âgé n'avait pas quatre ans et demi. L'assemblée des parents se réunit devant un juge du Châtelet, au mois d'avril suivant, pour pourvoir à la tutelle des mineurs : leur mère fut élue tutrice, et l'on désigna, selon le vœu de la loi, leur grand-oncle paternel, Renaud de Sévigné, seigneur de Champiré, l'un des plus proches dans la ligne paternelle, pour être leur subrogé-tuteur ou curateur [1]. La marquise eut pour l'aider dans la reconstitution de sa fortune, que les prodigalités de son mari avaient sensiblement diminuée, à Paris, le concours dévoué et infatigable de son oncle l'abbé de Coulanges, en Bretagne, à l'occasion, celui d'un vieux cousin de la branche cadette, le conseiller Renaud de Sévigné de Montmoron ; le chevalier s'acquitta aussi consciencieusement des obligations qui lui incombaient. Il sut défendre en outre intrépidement l'honneur de sa nièce. Lorsque celle-ci,

1. Ceux qui n'assistèrent pas personnellement à cette assemblée s'y firent représenter : c'est ainsi que Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, grand-oncle des mineurs du côté de leur aïeule paternelle, donna procuration notariée, le 7 avril 1651, à un mandataire chargé d'aller à sa place élire tutrice leur mère, et subrogé tuteur le chevalier de Sévigné.

l'année suivante, après l'expiration de son grand deuil, fut rentrée à Paris, elle ouvrit de nouveau sa porte aux visiteurs aimables qui firent assaut de soins et d'attention : mais la paix ne régna pas toujours entre ceux-ci. Un jour de juin 1652, le duc de Rohan-Chabot et le marquis de Tonquedec, ses alliés, échangèrent chez elle des propos assez vifs, et Mme de Rohan s'en mêla, en jetant quelques impertinences à la jeune veuve. Les amis de la marquise prirent fait et cause pour elle contre Rohan, et le chevalier, se croyant insulté dans la personne de sa nièce, lui envoya un cartel, ainsi que l'annonça le gazetier Loret :

Le chevalier de Sévigny,
Ayant un dépit infini
Par l'action peu révérente
Qu'on fit chez sa belle parente,
Voulait faire, le jour de Saint-Jean,
Appeler Monsieur de Rohan [1].

D'après Conrart qui en parle dans ses *Mémoires*, ce dernier accepta le cartel, et tous deux se rencontrèrent hors de la ville où, au moment où ils allaient se battre, ils furent arrêtés par un exempt du duc d'Orléans, qui les confia chacun à un garde ; l'affaire en resta là. Le gazetier la raconta autrement : le duc de Rohan, arrêté au commencement d'un précédent duel avec le marquis de Tonquédec et surveillé par un garde, n'aurait pu tromper sa vigilance qui :

A rendu jusques ici vaines
Ces tentatives, soins et peines,
Tant de lui que de l'appelant
Que l'on dit être un vert galant.

La provocation du chevalier n'eut pas d'autres suites.

1. *La Muze historique,* 25 juin 1652.

Revenons à l'année 1651, au commencement de laquelle, il signa, à côté de son neveu, le traité conclu avec les représentants des Princes incarcérés au Havre. Il restait, malgré tout, invariablement attaché à la personne et à la cause du Coadjuteur, toujours prêt à marcher auprès de lui et à le soutenir, comme il le fit lors des démêlés de son ami avec Monsieur le Prince. Les *Mémoires* du cardinal de Retz le nomment parmi les gentilshommes qui se partagèrent les hommes et les postes pour garantir la sécurité de Paris contre un coup de main de Condé; deux jours après, il accompagnait le prélat qui, avec trente ou quarante curés de la capitale, conduisait la procession de la Grande Confrérie; il put voir, sur le parcours, le carrosse du prince la rencontrer et s'arrêter, et celui-ci en descendre et, aventure assez plaisante[1], recevoir à genoux la bénédiction archiépiscopale.

III.

Nous arrivons au moment où le chevalier a accepté la tâche d'informer la duchesse de Savoie de tous les événements politiques et militaires qui se croisent à cette époque de la Fronde où la guerre civile sévit de tous côtés, où les intrigues et les compétitions des chefs de parti sont de plus en plus inquiétantes pour la monarchie; la première lettre que nous avons de cette époque est du 21 septembre; c'est à partir du 24 novembre que commence pour nous cette chronique pleine d'intérêt, ce journal hebdomadaire qui, jusqu'à la fin de décembre 1652, don-

1. C'est ainsi que la qualifie le cardinal de Retz. — Voir sur ces incidents ses *Mémoires* (éd. Champollion-Figeac, III, 214, 231 et 232).

nera à Madame Royale la physionomie de la situation, qu'elle a besoin de bien connaître pour l'orientation de sa politique, — ce qui se passe, quelle est la faction qui a des chances de triompher[1]. Son ambassadeur, qui entretient avec la Cour des relations officielles, la met au courant de ce qu'il voit, de ce qu'il apprend et de ce qu'il devine ; mais les lettres du chevalier sont un précieux élément de contrôle, d'autant plus qu'il est l'ami du Coadjuteur, du futur cardinal qui, pourvu de la pourpre, peut, à un moment donné, s'imposer à la Cour et devenir premier ministre, arbitre de la politique extérieure. Aussi, tout en se maintenant avec Mazarin et avec la Reine sur le pied des relations les plus amicales, elle en a de non moins amicales avec leur adversaire, soit directement, soit surtout par l'intermédiaire du chevalier, son ami et admirateur, qui travaille à son élévation, dont le succès le comblera de joie, et dont l'échec définitif sera pour lui un effondrement.

Nous n'avons rien appris des pourparlers à la suite desquels il devint le correspondant attitré de Madame Royale ; c'est probablement lui qui, la sachant avide de nouvelles, s'offrit à remplir cet office avec le dévouement et le désintéressement qui le caractérisent. Les lettres de la duchesse que nous reproduisons et certainement celles dont les minutes manquent encore, mais dont nous avons la trace, l'en remercièrent, presque chaque fois, avec effusion. Mme de Sévigné écrivit aussi à Madame Royale, non seulement par devoir de déférence, pour lui « rendre ses très humbles services », mais en outre, sur sa demande,

1. Nous signalons avec regret que les premières chroniques n'ont pas été conservées. Les remerciements que Madame Royale a adressés au chevalier, le 17 novembre, les 2 et 9 décembre 1651, se réfèrent à quatre lettres de celui-ci, dont trois nous manquent, celles des 3, 10 et 17 novembre ; celle du 24 novembre a seule été retrouvée.

pour suppléer son mari parti en exil : de ce commerce épistolaire, les archives de Turin ne conservent que trois lettres publiées ci-après : les autres eussent été intéressantes à lire [1]. La correspondance du chevalier a pour principal mérite d'être l'œuvre d'un homme consciencieux et véridique qui, laissant aux autres, c'est lui-même qui l'avoue à la duchesse, « le partage de bien écrire », ne visait qu'à « celui d'écrire sincèrement et véritablement ». Il peut être, sur certains points, naïf, confiant, crédule, mais ce qu'il dit avoir vu de ses yeux et entendu de ses oreilles, on ne saurait douter qu'il ne l'ait vu ou entendu [2]. Prenant au sérieux son rôle d'informateur de Madame Royale, il n'hésite pas à lui faire part de nouvelles encore secrètes qu'il confie à sa discrétion, à la condition de pas laisser traîner sa lettre « sur la table d'argent de son cabinet rond », sur laquelle il avait « eu l'honneur d'y lire maintes relations », ce qui montre en outre, sur quel pied de confiance et d'estime il avait été reçu à la Cour de Turin [3].

Pendant quatorze mois, le chevalier de Sévigné ne prit, pour ainsi dire, aucun repos. La tâche qu'il avait assumée le tint toujours en éveil, l'esprit tendu, l'oreille aux écoutes, les yeux ouverts pour ne rien perdre des conversations instructives, des bruits utiles à recueillir, des comédies sous lesquelles se cachaient tant de fourberies, des nouvelles de la Cour et de celles de Paris, ainsi que de la province, — émeutes de la rue, séances du Parlement, guerre civile. Il fallait qu'il suivît dans leur jeu tous les acteurs principaux de cette grande scène : la Reine et Mazarin, que celui-ci fût près d'elle ou au loin ; le duc d'Orléans, ce premier prince du sang de qui le Coadjuteur,

1. Lettres de Madame Royale, 18 janvier et 8 février 1653, pages 234 et 235.

2. Lettre du 22 avril 1652, p. 95.

3. Lettre du 9 janvier 1652, p. 46.

le Parlement et nombre de Frondeurs attendaient le coup d'audace qui les rendraient maîtres de la situation et forcerait le ministre abhorré à une retraite définitive ; la Grande Mademoiselle, dont son père avait peur et qui agissait au gré de ses caprices ; le prince de Condé, qui a déjà traité avec l'Espagne et que son ambition et sa fierté blessée mèneront si loin ; le duc de Lorraine, et les autres princes, et les agents d'intrigues et d'accommodement. Il avait aussi à mettre la duchesse au courant des faits, gestes et démarches de celui qui, dans sa pensée, devait nécessairement remplacer Mazarin à la tête des affaires, et qu'il présentera toujours sous le jour le plus favorable, sauf cependant lorsqu'il le soupçonnera d'intentions qui blessent ses principes. Et chaque semaine, généralement le vendredi, rassemblant ses souvenirs, ses notes, les renseignements venus de ses amis, les feuilles volantes les plus récemment parues, il eut à composer une chronique plus ou moins longue, selon l'importance et l'abondance des nouvelles ; il ne se prive pas d'y insérer, outre des protestations de dévouement à la Maison Royale de Savoie, ses appréciations personnelles, ses jugements sur les hommes et sur les faits ; la duchesse qui connaissait l'intensité de ses haines et de ses passions politiques, sut bien certainement ce qu'elle en devait prendre ; des médisances mondaines et des anecdotes piquantes y trouvaient place de temps en temps, pour égayer son auguste correspondante. Celle-ci, à qui « l'ordinaire » du jour même ou un courrier d'occasion apportait la lettre de son fidèle chroniqueur, entretint son zèle et son ardeur par des réponses reconnaissantes, gracieuses, flatteuses pour lui, pour sa femme et pour son ami. Et le secret de ces relations resta si bien gardé que les écrits contemporains n'y firent pas même une allusion ; le cardinal de Retz, qui y collabora par ses informations, jugea inutile d'en parler dans ses *Mémoires*, et Mazarin, s'il en fut informé, apprécia peut-être que c'était sans importance.

Nous n'analyserons pas cette correspondance : ce serait, à propos du chevalier de Sévigné, refaire l'histoire de la Fronde pendant ces quatorze mois. Nous nous arrèterons seulement à quelques faits auxquels, sans parler de ceux qui le concernèrent, son attention et son intérêt s'attachèrent plus particulièrement, et tout d'abord à la promotion du Coadjuteur au cardinalat, résultat, longtemps douteux, de longues et laborieuses négociations ; elle fut faite le 19 février 1652 et, dès le 28, un courrier expédié par le Grand-Duc de Toscane en porta la nouvelle à Paul de Gondi qui s'empressa d'en faire informer le chevalier : « J'en ai une très grande joie, écrivit celui-ci à Madame Royale, parce que cela l'attachera dans le service du Roi [1]. » La vérité était que cette dignité lui donnait plus de chances d'obtenir le poste qu'il visait, s'il demeurait vacant et si le nouveau promu réussissait à s'imposer : Mazarin, qui voyait cela, aussi bien que lui et ses amis, fut dès ce moment résolu à employer tous les moyens pour annihiler son ennemi ou pour l'abattre. Quant au chevalier, il fut heureux du triomphe de son ami, heureux aussi des félicitations si chaleureuses dont la duchesse de Savoie se hâta, à la première heure, d'honorer le cardinal de Retz [2]. Laissons de côté un incident protocolaire soulevé par un secrétaire de l'ambassade à Paris, au sujet de la forme de la lettre officielle adressée par le Cardinal au duc de Savoie pour lui notifier sa promotion : il s'en expliqua avec l'ambassadeur lui-même et l'incident fut clos [3].

Dans les mois qui suivirent, il n'y eut pas d'événement déci-

1. Lettres des 1er et 15 mars 1652, pages 76 et 79.

2. Lettres de Madame Royale au chevalier, 6 avril 1652, p. 94, et au cardinal de Retz, *Appendice*, XIV, nos 2 et 4.

3. Lettres du chevalier, 26 avril, 3 et 10 mai 1652, pages 104, 114 et 118. — Lettre de l'abbé d'Aglié à Madame Royale, 3 mai 1652, *Appendice*, XIII, p. 308.

sif pour la pacification du royaume ; mais les nouvelles ne manquèrent jamais : faits lamentables de guerre civile ; une émeute parisienne ; le Parlement de plus en plus séditieux ; son transfèrement à Pontoise où les magistrats fidèles au Roi formèrent le Parlement royaliste ; lutte à coups d'arrêts entre les deux Compagnies ; tentatives répétées d'accommodement des Princes avec la Cour et annonces prématurées de traités qui ne furent jamais conclus : désaccord grave entre Monsieur et Monsieur le Prince, qui d'autre part poursuivit de sa haine le cardinal de Retz ; départ de Mazarin : trahison du prince de Condé qui prend les armes contre sa patrie. Tout cela occupa vivement les esprits, sans préjudice des nouvelles mondaines, telle que celle du retour en France du duc de Guise, de ses amours avec Mlle de Pons et de son refus de reconnaître la comtesse de Bossu pour sa femme. Le chevalier s'efforça d'être un chroniqueur le mieux informé possible ; il continua son rôle de minutieux historiographe de tous les mouvements de Paul de Gondi, pour qui, après la question du chapeau, vint celle du bonnet. Le nouveau cardinal, de peur d'un piège, n'osait pas sortir de Paris et aller à la Cour, mais comme le Roi répondit toujours par des refus lorsqu'il lui demanda la permission de recevoir le bonnet d'une autre main que de la sienne, il se décida, au mois de septembre, à se rendre à Compiègne où eut lieu la cérémonie, en même temps que la réception d'une députation du clergé au cours de laquelle il fit une harangue pour solliciter le Roi de revenir à Paris ; le chevalier, qui avait tenu à accompagner son ami, en fut ravi [1]. Ce dernier

1. Lettre du 20 septembre 1652, p. 179. — Le chevalier n'a pas fait l'éloge du discours de remerciement du cardinal soit qu'il ne l'ait pas entendu, soit qu'il l'ait jugé sans importance, comme étant de pure forme : c'est la harangue prononcée par son ami à la tête de la députation du clergé de Paris qu'il a admirée.

partageait alors ses sollicitudes entre la France et le Piémont, où les Espagnols assiégeaient l'importante place forte de Casal qu'une garnison française livrée à ses seules ressources défendait énergiquement ; il était fatal qu'elle succombât, malgré l'héroïsme de ses défenseurs, si elle n'était pas secourue à temps. Ce fut pour le correspondant de Madame Royale dans la dernière phase du siège et lors de la reddition de la forteresse, l'occasion de témoigner de sa passion pour les intérêts de la Savoie et d'accuser la politique mazarine de honteuse indifférence [1].

Il faut arriver au 21 octobre pour voir s'éclaircir l'horizon politique. Ce jour-là, le Roi rentra à Paris « avec toute l'autorité qu'il eût pu avoir dans un autre temps », aux applaudissements de la population parisienne revenue de bien des rêves [2]. Il y eut une amnistie, mais les plus remuants parmi les membres du Parlement et les partisans les plus dévoués des Princes en furent exceptés et durent s'éloigner. Mlle de Montpensier n'alla pas à l'armée, comme on le croyait, et se réfugia à la campagne ; son père, à la suite d'un traité, se retira dans son château de Blois, malgré les conseils du cardinal de Retz qui était fort intéressé à ne pas rester seul, sans un appui, vis-à-vis de la Cour. La Fronde était donc décapitée.

Ce fut peu après que le chevalier eut à mettre sa bonne volonté au service de la duchesse d'Aiguillon dont un neveu, le marquis de Richelieu, venait de faire un mariage qui la révoltait : légalement assisté, il avait épousé, avec l'assentiment de la Reine, Mlle de Beauvais, fille de sa première femme de chambre. Mme de Beauvais, maltraitée dans la correspon-

1. Lettres des 18 et 25 octobre 1652, pages 191 et 195. — Lettre de Madame Royale du 23 octobre 1652, p. 194.

2. Lettre du 25 octobre 1652, p. 195.

dance de M. de Sévigné, avait la double tare d'une détestable réputation sous le rapport des mœurs et d'une origine modeste. Le jeune marquis enlevé par sa tante et conduit à Rueil, au sortir de l'église, puis chapitré par le chevalier, laissa, quoique très amoureux de sa femme, son autoritaire parente disposer de lui ; elle l'envoya en Italie, espérant que les séductions de la Cour de Turin le dégoûteraient de son alliance et le détermineraient à demander la nullité de son union. M. de Sévigné le recommanda chaleureusement à deux reprises aux bontés de Madame Royale, et, si l'amour du marquis triompha de tous les obstacles, ce ne fut pas de sa faute[1].

A cette même époque où il recevait de la duchesse de Savoie les lettres les plus cordiales, une question de protocole faillit supprimer les rapports personnels qu'il avait avec l'ambassadeur de son fils. L'abbé d'Aglié l'avait prévenu que, selon ses instructions, il ne devait plus donner la main à aucun maréchal de camp. Le chevalier qui estimait qu'il était par « ses qualités de naissance, d'honneur et de prérogative » d'un rang supérieur aux maréchaux de camp, fut froissé de ce procédé et cessa ses visites ; mais voulant, sans céder sur la question protocolaire, continuer ses relations avec l'ambassadeur qui l'aidaient fort à bien remplir sa tâche de chroniqueur de Madame Royale, il fit proposer à l'abbé d'Aglié de les reprendre, sur le pied d'égalité, à titre privé. Cette solution laissa intactes les prétentions de l'un et de l'autre et termina l'incident[2].

Une question plus grave le préoccupa. La situation du cardinal de Retz restait indécise : celui-ci voulait qu'un traité lui donnât des garanties et assurât à quelques amis des avantages qui fussent la récompense de leur dévouement. A la Cour, on

1. Lettres des 15 et 22 novembre 1652, pages 207 et 210.
2. Lettres de l'abbé d'Aglié (*Appendice*, XIII, p. 305).

ne s'y refusait pas, mais la conclusion se faisait attendre, à cause de l'absence de Mazarin dont on annonçait le retour et qui ne revint qu'en février 1653. Le chevalier voyait bien — sa correspondance en fait foi — qu'on se méfiait de son ami. Le cardinal, bien que prévenu qu'il se perdait, n'avait voulu ni se réconcilier franchement avec son rival ni accepter l'ambassade de Rome. En réalité, on le considérait comme un adversaire toujours dangereux, quoique sa conduite fût correcte. Le Roi et la Reine le recevaient avec des égards rassurants et semblaient rechercher ses conseils[1] : rien ne pouvait lui faire soupçonner, non plus qu'à son ami, qu'ils oseraient attenter à sa personne et qu'ils dissimulaient, sous des dehors gracieux, le projet, déjà formé dans leur esprit, d'en finir avec lui par un acte de violence. La surprise fut d'autant plus grande.

IV.

Le 19 décembre, vers midi, le cardinal de Retz qui venait de passer une heure, sans aucune défiance, avec le Roi et la Reine, fut arrêté, au Louvre même, et conduit le même jour, vers quatre heures, au château de Vincennes. Le baron de Grésy qui, d'ailleurs, ne lui est pas favorable, écrivit, le 27, que ce coup de force n'avait pas soulevé l'émotion populaire qu'on pouvait craindre : mais il va sans dire qu'il émut et irrita violemment ses amis, entre autres le chevalier qui, en informant Madame Royale de cet important événement, ne cacha pas sa colère. Son exaspération fut telle qu'elle lui suggéra une idée presque monstrueuse qu'il ne voulut pas communiquer lui-

1. Lettres des 1er et 29 novembre 1652.

même à la duchesse : il en chargea M. de Grésy qui la lui résuma (27 décembre). Il ne s'agissait rien moins que de déterminer Madame Royale, s'il était vrai, comme le bruit en courait, qu'elle eût signé un traité avec l'Espagne, à unir les armes des deux États contre la France, de faire coopérer à l'invasion du royaume par les armées espagnoles le prince de Condé, les gouverneurs des places frontières, amis ou partisans du prisonnier et d'autres personnages, avec l'espoir de mettre le pays en feu, tout cela en réalité pour ouvrir à son ami les portes du château de Vincennes. La duchesse n'avait pas traité avec l'Espagne, le mirage s'évanouit et le cardinal resta en prison ; ses amis trop zélés, dont on redoutait les intrigues et les manœuvres, avaient déjà reçu des lettres d'exil.

Le chevalier, dont le dévouement à la cause du prisonnier n'était ignoré de personne, eut ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et de se retirer chez lui à la campagne ; en faisant part à Madame Royale de cette fâcheuse nouvelle (25 décembre), il affirma que son seul chagrin était de ne pouvoir plus lui envoyer d'informations ; il lui fut très dur de quitter sa femme, son hôtel confortable, sa bibliothèque, ses habitudes, ses nombreuses relations pour aller, à soixante lieues de là, s'enterrer au début de l'hiver dans une demeure longtemps inhabitée. Il partit le 26.

La Reine fit dire à Mme de Sévigné que l'ordre du Roi ne la concernait pas. Elle resta donc chez elle, rue de Vaugirard, recevant ses amis, écoutant ce qui se disait, chargée par son mari de recueillir le plus de renseignements possible pour les transmettre à Turin par l'intermédiaire du baron de Grésy. La correspondance de celui-ci avec sa Cour apprend qu'il lui fit plusieurs visites jusqu'à ce qu'il partit lui-même : il fréquenta son salon, surtout aux heures où elle faisait défendre sa porte à d'autres, il lui remettait les lettres de Madame Royale

adressées à elle ou au chevalier, recevait ses informations et se chargeait des paquets qu'elle avait à envoyer à la duchesse. Elle ne tarda pas à aller rejoindre à Champiré l'exilé qui était un peu malade et la réclamait; nous savons par M. de Grésy qu'elle dut arriver près de lui le 26 ou le 27 février[1].

Les détails nous manquent sur le voyage du chevalier, comme sur celui de sa femme, comme aussi sur le séjour des époux dans le vieux château féodal fort noir et délabré — vieille maison fortifiée, entourée de douves et de fossés, bordée d'un côté par une rivière, close de murs et de tourelles, communiquant avec la campagne par deux ponts-levis. Ce château en partie ruiné à la fin du XVIIe siècle disparut au XVIIIe [2].

Les doléances des exilés ne sont pas venues jusqu'à nous. Le chevalier dans ses lettres très espacées à Madame Royale se garda bien de se plaindre[3]: il ne déplora son éloignement de Paris que parce qu'il le privait de lui rendre « ses respects avec assiduité » et lui communiqua de loin en loin les nouvelles qu'on lui écrivait. Le cardinal de Retz l'occupait beaucoup; on lui parlait de propositions qui lui étaient faites et il s'indignait à la pensée qu'il pouvait les agréer : « Pour moi, dit-il, il mourra plutôt que de les accepter » (3 août 1653). Plusieurs mois se passent et les derniers courriers lui apprennent qu'il a vraiment « donné sa coadjutorerie pour sortir de prison » ; il eût juré jadis qu'il n'en était pas capable. « Mais, ajoute-t-il en faisant part de ce bruit à Madame Royale, comme les grands seigneurs ne se piquent pas de la probité

1. *Appendice*, XV, n°s 17-25.

2. Voir la note sur la terre de Champiré (*Appendice*, XII, p. 301).

3. Toutefois, en datant deux de ces lettres, en 1653, l'une « *de ma solitude* » (13 juin), l'autre « *de mon désert* » (3 août), il lui fit discrètement deviner combien Champiré était une triste demeure.

et de la délicatesse dont les simples gentilshommes font profession, j'ai grand peur qu'il ne préfère sa liberté à son honneur » (22 février 1654). Il revient à l'idée qu'il avait voulu, en décembre 1652, suggérer à la duchesse et se persuade que si elle avait été réalisée, le royaume ne serait pas où il en est, et il exhale en invectives sa haine contre Mazarin.

Le 21 mars 1654, le cardinal succède à son oncle sur le siège de Paris et sent sous ses pieds un terrain plus solide pour la résistance parce qu'ayant pris d'avance ses mesures, il a pu, à la première minute pour ainsi dire, entrer en possession par procuration ; les agents de l'autorité royale sont arrivés trop tard pour s'y opposer. Il est légalement, indiscutablement, le pasteur de l'archidiocèse qu'il gouvernera par ses vicaires généraux : il ne cessera de l'être que par sa mort ou sa démission, à moins qu'on ne puisse obtenir sa déposition. On commence par essayer de l'amener à se démettre. Le chevalier croit à l'explosion d'une nouvelle Fronde ; les informations affluent à Champiré : d'après elles, le cardinal aurait dit qu'il mourrait archevêque de Paris. Quatre jours après, autre nouvelle : sa liberté est prochaine ; le chevalier ne sait que croire et que penser ; il ne veut pas blâmer ouvertement le cardinal qui est son ami, ni non plus le louer, étant trop sincère pour cela. « La plus commune opinion, écrit-il, c'est qu'il a bien fait, l'événement le justifiera... L'on amène le prisonnier à Nantes qui n'est qu'à treize lieues d'ici, j'aurai la liberté de le voir, et, par conséquent, je saurai ses raisons » (6 avril 1654).

Le nouvel archevêque avait en effet signé sa démission qui fut envoyée à Rome ; en attendant que le Saint-Père l'acceptât — condition *sine quâ non* de sa mise en liberté, — on transféra le cardinal au château de Nantes, sous la garde du maréchal de La Meilleraye : il put y recevoir librement ses amis. Ses *Mémoires* relatent la visite qu'il reçut de Mme de Sévigné et de

sa fille : nous l'avons mentionnée ci-dessus ; il n'est question que de Mlle de La Vergne dans les lignes qu'il y consacre. Il est muet sur celle que le chevalier lui fit et dont celui-ci rendit compte à Madame Royale, sans faire connaître s'il était accompagné dans ce voyage de sa femme et de sa belle-fille, sans non plus lui révéler les explications de son ami, tout en déclarant qu'il les trouvait justes (24 avril). Innocent X refusa d'accepter cette démission où le prélat avait vu le moyen de sortir de prison, sauf, une fois libre, à la révoquer : il ne resta plus au prisonnier qu'à attendre les résolutions que le refus du pape suggéreraient à Mazarin ou à tenter une évasion. Il s'arrêta à ce dernier parti, et des parents, des amis et des familiers s'y employèrent avec tant de zèle et d'intelligence qu'elle réussit. Le cardinal s'échappa du château le 8 août et huit jours après arriva à Belle-Isle où quelques-uns de ses proches et le chevalier débarquèrent avec lui : celui-ci lui avait prêté son concours dès la première heure et ne l'avait pas quitté pendant cette fuite très mouvementée. Lorsque le fugitif se fut embarqué, le mois suivant, pour l'Espagne d'où il se rendit à Rome, son ami et les ducs de Retz et de Brissac, fort inquiets des conséquences de leur complicité, attendirent dans l'île que les sollicitations de leurs puissants protecteurs eussent obtenu pour eux des mesures de clémence. Le cardinal relate dans ses *Mémoires* tous les détails de son évasion, il n'y laisse pas échapper un mot de reconnaissance sincère pour ceux dont l'assistance, qui n'était pas sans risques, avait assuré le succès de cette aventure : « Le chevalier de Sévigné, dit-il après avoir narré son séjour à Belle-Isle, homme de cœur, mais intéressé, craignoit qu'on ne lui rasât sa maison... », et après avoir reproché au duc de Brissac de désirer en finir, il ajoute : « Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire à laquelle ils n'étoient engagés que par amour pour moi. » Voilà

tout le souvenir que le grand ambitieux, déçu dans ses hauts espoirs, conservait, vingt ans après, de l'ami et de l'allié qui s'étaient dévoués pour lui[1] ! Nous n'avons pas à le suivre plus loin, car nous ne le rencontrerons plus dans la biographie du chevalier : lorsqu'il se décida après huit années d'une existence errante et mouvementée, à donner sa démission de l'archevêché de Paris et à s'accommoder avec le Roi, rien ne le rapprocha plus de son ancien ami qui avait renoncé aux vanités de ce monde et ne s'occupait que de son salut, sous la direction de Port-Royal[2].

Mme de Sévigné, qui avait, avec sa fille[3], partagé cette année l'exil de son mari, relata à Madame Royale l'évasion du cardinal, en le justifiant d'avoir manqué à sa parole (26 août). N'ayant plus rien à faire en Anjou, elle retourna à la Cour pour y mettre en mouvement toutes les personnes dont la haute influence pouvait être utile au chevalier : elle demandait instamment qu'on lui permît de revenir à Paris, mais ne put l'obtenir ; tout ce qu'on accorda à ses sollicitations fut la permission pour lui de quitter Belle-Isle en sûreté et de rentrer au lieu de son exil ; il en fut de même d'ailleurs pour les ducs de Retz et de Brissac qui durent se rendre dans des maisons de campagne (4 décembre). Le chevalier qui comptait sur un meil-

1. *Mémoires* (même édition), IV, 211-220.

2. Les archives de Turin conservent quelques lettres du cardinal postérieures à l'époque de la Fronde, notamment celle qu'il a écrite en italien au duc de Savoie, le 27 février 1662, pour lui annoncer son accommodement avec la Cour Très Chrétienne.

3. Le séjour de Mlle de La Vergne au lieu d'exil de son beau-père est attesté par la correspondance de l'abbé Costar qui doit dater de 1654. Il lui écrivait du Mans — l'Anjou et le Maine se touchent — et la louait de se passer si aisément de Paris, de n'être pas enchantée de la Cour et de faire des vœux pour pouvoir rapprocher Champiré du Mans, ou Le Mans de Champiré.

leur résultat, revint donc sans obstacle à Champiré d'où il écrivit avec beaucoup d'amertume à Madame Royale : « Votre Altesse Royale voit ou que mes amis ont peu de crédit, ou ont manqué de volonté pour me faire aller à Paris. Je vous ai ouï faire de si beaux discours de morale que je ne craindrai point de la supplier de faire réflexion sur l'infidélité des amis de Cour » (22 janvier 1655). Cette remarque ne s'adressait pas à la duchesse à laquelle il était passionnément reconnaissant des marques d'intérêt que, depuis son départ pour l'exil, elle n'avait cessé de lui faire parvenir, ainsi qu'à sa femme.

C'est sur ces lignes mélancoliques qu'est close la correspondance du chevalier ; s'il l'a continuée, les lettres qu'il a adressées ultérieurement à Turin n'y ont pas été conservées. La dernière de celles qu'on y a gardées de Mme de Sévigné (1er janvier 1655), annonce le retour de son mari dans son « désert de Champiré » où elle tâchera, dit-elle, de l'aller trouver dès qu'elle aura donné quelque ordre à leurs « misérables affaires ». Elle n'y fait aucune allusion au grand événement qui devait la retenir à Paris jusqu'à ce qu'il fût accompli : la belle Marie-Madeleine de La Vergne allait, six semaines plus tard, devenir comtesse de La Fayette, nom sous lequel elle a conquis sa célébrité d'écrivain si distingué et de si fidèle amie de la marquise de Sévigné et de La Rochefoucauld. Son beau-père demeura seul à Champiré, pendant que sa femme s'absorbait dans les préliminaires et les préparatifs du mariage qui fut célébré en Saint-Sulpice de Paris le 15 février suivant.

L'exil du chevalier dura encore longtemps ; il ne reste aucune trace de l'emploi qu'il fit de ses longs loisirs, ni des correspondances qu'il entretint peut-être avec Turin, certainement avec Paris. Voulut-il être renseigné sur le séjour à Rome du cardinal de Retz pendant les deux années que celui-ci y passa, années d'intrigues et de luttes ? Sut-il qu'il avait appelé près de lui.

pour grossir son état-major, un jeune abbé de Sévigné? Nous ne savons rien de lui jusqu'au second mois de l'année suivante; une cruelle épreuve l'attendait : une maladie, sur laquelle nous ne sommes pas renseignés lui enleva sa femme. M[me] de Sévigné, qu'il avait probablement conduite à Angers pour le soin de sa santé, mourut dans cette ville et y fut inhumée, dans la paroisse Saint-Maurille, le 2 février 1656[1]. Il restait seul, sans enfants : toute ambition politique lui était désormais refusée. Ses idées prirent un autre cours, et, de la Fronde, il alla à Port-Royal.

V.

Il n'est pas surprenant que le chevalier, de retour à Champiré en janvier 1655, revenu de bien des illusions, touchant de plus près le néant des ambitions humaines, puis, l'année suivante, frappé cruellement par la mort de M[me] de Sévigné, instruit par de sérieuses lectures, ait songé à finir chrétiennement sa vie : il y en a bien des exemples au XVII[e] siècle. Le début de cette œuvre de transformation intérieure est resté ignoré : elle était déjà bien avancée lorsqu'il écrivit, le 3 novembre 1656, à dom Luc d'Achéry, le savant bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, une lettre qui révèle toute la part que ce religieux y avait prise. Après avoir fait, dans les termes les plus humbles, le tableau de ses chutes et de ses relèvements, en affirmant ses bonnes résolutions et sa reconnaissance envers Dieu, il termina ainsi : « J'espère, avec l'aide de Dieu, m'acheminer vers Paris, un peu après la Toussaint. Je souhaiterois

1. *Appendice*, VII, p. 274.

avec passion avoir trouvé une humeur sortable à la mienne pour établir une société permanente. Demandez ce bon rencontre-là à Dieu, car il faut que ce soit lui qui fasse cette liaison [1]. »

Il était donc sur le point de rentrer à Paris où il espérait trouver cette société qu'il cherchait pour assurer sa persévérance et guider ses progrès : ce fut Port-Royal qui la lui fournit. Les documents jansénistes sont muets sur les premières relations qu'il eut avec ce parti dont les membres les plus estimés étaient, dès 1650, fort liés avec le coadjuteur. Celui-ci ne songeait nullement à se convertir : il voulait faire, de sa liaison avec ces hommes austères et de leur appui moral, un levier pour ébranler l'État, selon l'expression de Mazarin [2] : son ami a pu les rencontrer chez lui et les connaître. Il eut certainement à cette époque des rapports mondains avec deux membres de la famille Arnauld — ceux-là n'étaient pas des plus austères — qu'il revit à Paris, après son exil. L'abbé Antoine Arnauld rappelle, dans ses *Mémoires* fort agréables, qu'étant en visite chez le chevalier, en 1657, il vit la marquise de Sévigné pour la première fois : elle arrivait « dans le fond de son carrosse tout ouvert, au milieu de Monsieur son fils et de Mademoiselle sa fille, tous trois tels que les poètes représentent Latone, au milieu du jeune Apollon et de la petite Diane [3] ».

1. Cette lettre se trouve tout entière reproduite au tome Ier des *Lettres de Mme de Sévigné* (édition Régnier), à la suite de la notice de M. Paul Mesnard.

2. Voir le mémoire développé sur les relations entre le cardinal de Retz et les jansénistes, par M. Chantelauze, inséré par M. Sainte-Beuve, au tome V de *Port-Royal* (édition de 1867, in-12), Appendice, 526-605.

3. *Mémoires* (Collection Petitot et Montmerqué, XXXIV, 314). — Antoine Arnauld, abbé de Chaumes (1616-1698), fils aîné de Robert Arnauld d'Andilly.

Bien des années après, la marquise, écrivant à Mme de Grignan, réveilla le souvenir d'une rencontre qui paraît se placer à la même époque, sinon le même jour : « Monsieur de Pomponne se souvient d'un jour où vous étiez petite fille chez mon oncle de Sévigné [1]. »

Ce ne furent sans doute ni l'abbé Arnauld ni M. de Pomponne qui conduisirent M. de Sévigné à Port-Royal ; peu importe d'ailleurs par qui il y fut amené ou qu'il y soit allé de lui-même. Il prit le temps de réfléchir, car ce ne fut qu'à la fin de 1659 ou au commencement de 1660, semble-t-il, qu'il fit des démarches pour être admis dans ce groupe religieux dont la haute spiritualité et la rude austérité l'attirèrent, au lieu de le rebuter ; il remit le soin de sa conscience au sévère Singlin et se plaça sous la direction officieuse de la vieille abbesse, la mère Angélique Arnauld, qui mourut l'année suivante et le légua à sa sœur, la mère Agnès qui ne fut pas moins habile à trouver le chemin de son cœur et à s'assurer sur son esprit une influence dominante, tout en paraissant s'effacer derrière le directeur en titre. Leur action s'exerça par des lettres qui ont été imprimées, auxquelles malheureusement manque la contre-partie ; on ne peut que deviner par la correspondance des deux abbesses ce que le chevalier leur écrivait : c'est assez cependant pour juger avec quelle docilité il acceptait leurs douces réprimandes, combien il était reconnaissant de leurs encouragements et combien il admirait leur sainteté. Dès le commencement, il manifesta ce dernier sentiment à la mère Angélique de la façon la plus naïve ; comme on lui avait ordonné de dire le chapelet, il lui demanda de lui

1. Lettre du 15 janvier 1674 (même édition). — Simon Arnauld, Mis de Pomponne (1618-1699), homme d'État, frère cadet de l'abbé.

donner le sien qui devait avoir, pensait-il, une vertu supérieure. Ne pouvant pas déférer à son désir, elle le satisfit en lui adressant un autre chapelet. La même lettre apprend qu'il lui exprimait aussi ses sentiments par des présents, de l'argent, des parfums : on y lit encore qu'il était un peu repoussé par la froideur de Singlin, qu'elle lui dit être préférable à une fausse paix (13 novembre 1660)[1].

Sa direction, par suite de sa mort, dura peu de temps ; celle de la mère Agnès se prolongea plus de dix ans. Il n'était pas pour elle un étranger, car elle correspondait avec lui depuis près de dix-huit mois, lorsque sa sœur lui légua, avec le gouvernement de Port-Royal, le soin de certaines âmes qu'il ne fallait pas perdre de vue. Elle n'eut donc qu'à continuer une œuvre à laquelle elle avait travaillé et à la continuer avec plus d'autorité : elle s'acquitta de sa tâche avec tant de délicatesse, de prudence et une fermeté si douce qu'elle maintint jusqu'à la fin son empire accepté avec respect, ou, pour mieux dire, sollicité avec une déférente confiance et une constante admiration : il mettait quelquefois son humilité à l'épreuve en la qualifiant de sainte, mais elle savait répondre adroitement à ces embarrassants compliments, comme elle savait aussi le remercier des nombreux présents, témoignages de sa reconnaissance. Lorsque ce « cher frère », comme elle l'appelait quelquefois, habitué à se faire obéir de ses inférieurs quand il était à l'armée, manifesta un jour de l'impatience, parce que Philippe de Champaigne, à qui il avait commandé pour la communauté un tableau du Bon Pasteur — allégorie qu'il affectionnait — ne se pres-

1. *Lettres de la mère Marie-Angélique Arnauld* (Utrecht, 1742-1744, 3 vol. in-12, III, 394). — Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld, dite mère Angélique (1591-1661), professe dès 1600. — Le recueil imprimé de ses lettres n'en compte que neuf adressées à M. le marquis de Sévigné (*sic*) en 1660 et 1661.

sait pas de l'achever, elle le gourmanda en lui rappelant qu'il avait « fort aimé à être le maître[1] ». Nous ne pouvons ici qu'indiquer les lignes générales de cette direction et renvoyer pour la mieux connaître, ainsi que celui qui s'y soumettait, aux lettres de la mère Agnès reproduites à la fin de cette publication ou au recueil complet de sa correspondance[2].

Dès son admission dans cette société qui apparaissait à ses yeux comme une résurrection de la primitive Église, il voulut que sa vie se passât désormais à côté d'elle, dans l'enceinte même du monastère de Paris : il s'y fit bâtir, à côté de Mme de Sablé, une maison « fort propre » qui revint plus tard aux religieuses de Port-Royal. Aussitôt qu'il put y entrer, il abandonna son hôtel de la rue de Vaugirard, qu'il loua à M. et à Mme de La Fayette, et ne quitta plus son nouveau logis que pour aller finir ses jours à Port-Royal-des-Champs. Il en avait à peine pris possession qu'il reçut le 25 juillet 1661 la visite domiciliaire du lieutenant civil qui lui enjoignit, le 1er août suivant, d'en faire murer la porte donnant dans la cour du monastère. Il eut aussi sa part des mesures de rigueur par lesquelles le pouvoir royal espérait vaincre ou voulut punir la résistance des religieuses : ce fut un lien de plus entre lui et celles qu'il ne lui venait pas à l'idée de considérer comme des révoltées et dont il admirait la ténacité. Pendant les années suivantes, il alla

1. *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, publiées par M. P. Faugère (Paris, 1858, 2 vol. in-8°). — Jeanne-Catherine Arnauld dite mère Agnès (1593-1671). — L'intérêt de cette correspondance alors inédite a été signalé par M. P. Varin dans *La Vérité sur les Arnauld* (Paris, 1847, 2 vol. in-8°), II, 310-327 : les lettres au chevalier de Sévigné y sont particulièrement notées (p. 319); elles sont au nombre de quatre-vingt-une dans l'édition de M. Faugère. — Voir aussi l'article de M. Sainte-Beuve sur cette correspondance dans les *Causeries du lundi* (1re édition), XIV, 148.

2. *Appendice*, VIII, pages 275-293.

quelquefois à Port-Royal-des-Champs, mais il conserva sa résidence à Paris où sa présence était utile pour faire passer là-bas des avis et des renseignements. Mais lorsqu'un acte de l'autorité eût séparé entièrement les deux monastères, il fit le grand sacrifice de quitter le voisinage de ces murs et de ce clocher qui lui étaient devenus chers : leur vue seule, lorsqu'il vint une fois à Paris, après une grave maladie, acheva de le guérir [1]. Son exemple ne réussit pas pour décider Mme de Sablé à faire courageusement le même sacrifice : pour elle, ce qui lui coûtait, c'était d'affronter les émanations des terrains marécageux qui entouraient l'autre monastère, sa peur de la mort était telle qu'elle ne put s'y résoudre : elle resta à Paris, malgré de pressantes lettres du chevalier qui, après avoir essayé de la rassurer en lui faisant voir qu'il se portait très bien, en lui affirmant que d'ailleurs Dieu ne pouvait « rien refuser aux saintes qui habitent au désert », lui cita d'effrayants passages des Écritures sur la nécessité de la pénitence (1er et 12 septembre 1669) [2].

Ce fut en 1669 qu'il vint demeurer dans les dehors de Port-Royal-des-Champs, dont les constructions étaient délabrées. A Paris, il avait laissé un souvenir de sa générosité, une chapelle dite « *chapelle de M. de Sévigné* » bâtie ou réparée à ses frais. En arrivant dans sa nouvelle résidence, il annonça l'intention de faire rebâtir le cloitre : on commença à travailler dès le mois de mai 1670, et le 6 août suivant, la première pierre en fut solennellement posée. Les relations jansénistes rapportent qu'il eut la permission d'y suivre les processions du Saint-Sacre-

1. Sainte-Beuve a donné un précis très complet de cette phase de l'histoire des jansénistes dans son *Port-Royal* (3e éd.), V, 109 et s.

2. V. Cousin, *Madame de Sablé* (éd. de 1865, in-12), 227-229. — Les lettres du chevalier et celle de Mme de Sablé y sont reproduites.

ment, un cierge à la main, à la suite des ecclésiastiques. Ses dernières années s'écoulèrent, partagées entre les exercices de piété et les lectures recommandées par ses directeurs [1], occupées par des correspondances et certainement aussi par le soin de ses affaires qu'il ne pouvait pas entièrement négliger, dans l'intérêt même de ses amis qui profitaient largement de sa fortune ou plutôt de celle de sa femme. Une transaction avec Mme de La Fayette et son mari — celle qu'autorisait le contrat de mariage de 1650, — remplaça le don de survie en pleine propriété qu'il lui accordait par un usufruit portant sur toute la succession de Mme de Sévigné. Il se trouva donc riche : il avait un mobilier luxueux, une belle argenterie qu'il sacrifia bientôt, un carrosse et six chevaux qu'il conserva plus longtemps pour l'utilité de ces Messieurs et particulièrement de M. de Sacy. Enfin il se réduisit, pour accroître la part des pauvres, à n'avoir plus que son carrosse auquel, moyennant six cents livres par an, il faisait atteler deux chevaux, deux fois par semaine, et encore en usa-t-il très peu lui-même. Une grande partie de son revenu passait en aumônes, sans parler des cadeaux qu'il envoyait aux religieuses. Dans les pages que Fontaine a consacrées à sa mémoire, il y a d'intéressants détails sur cet ancien officier, Frondeur, duelliste, « Corinthien », transformé en humble et pieux pénitent; elles fixent bien le souvenir qu'avait gardé de lui le groupe de Port-Royal [2]. Les adversaires du parti ne se sont guère occupés du chevalier [3].

1. Il ne faut pas oublier le fait relaté par ses biographies de Port-Royal que, n'ayant pas appris le latin dans sa jeunesse et voulant comprendre le texte des offices de l'Église, il se mit, à l'âge de cinquante-sept ans, à l'étude de cette langue morte, étude qui dut lui prendre beaucoup de temps.

2. *Appendice*, XI, p. 297.

3. Le P. René Rapin, dans ses *Mémoires*, publiés par M. Aubi-

Ses rapports avec sa famille se ressentirent naturellement de sa vie nouvelle. On le voit, avant 1660, donner à sa belle-fille un témoignage de bonne amitié en tenant son second fils sur les fonts de Saint-Sulpice, avec la duchesse d'Aiguillon[1]; leurs inévitables règlements d'affaires ne firent naître, croyons-nous, aucun procès. Quant à leurs relations ultérieures, nous les ignorons. On en sait un peu plus sur celles que la marquise de Sévigné a conservées avec lui. Lors du mariage de Mme de Grignan, elle tint à ce que le grand-oncle honorât le contrat de sa signature : le notaire la relata sur l'acte du 27 janvier 1669.

La grande admiration qu'elle professa pour Port-Royal est bien connue; elle se manifesta plutôt de loin, quoiqu'elle visitât quelquefois le monastère, ainsi qu'en témoigne une lettre de la mère Agnès[2]. Le chevalier désirait amener sa petite-nièce à plus de ferveur, lui adressait des livres de piété et sermonna même sa mère à ce sujet, avec tant d'insistance que celle-ci perdit patience : « Les meilleures choses, écrivit-elle à sa fille, sont dégoûtantes quand elles sont jetées à la tête. Ah ! le beau sujet de faire des réflexions ! Votre oncle de Sévigné craindra bien pour votre salut jusqu'à ce qu'il ait compris cette vérité[3]. » Ce mouvement d'humeur n'altéra pas ses sen-

neau (Paris, 1865, 3 vol. in-8°), mentionne le « bonhomme Sévigny » parmi les adhérents du parti qui s'étaient fait bâtir des maisons dans le dehors, autour de l'église (I, 173) : une autre fois il rapporte que le même « bonhomme », un jour de fête religieuse à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, en mémoire de Saint-Cyran, le 28 octobre 1668, a reçu à dîner le célèbre Arnauld qui y avait officié et à qui on « fit un grand régal » (III, 481).

1. Armand-Renaud de La Fayette, baptisé le 18 septembre 1659, a été le « marquis de La Fayette » dont la branche s'est fondue au XVIIIe siècle dans la maison de La Trémouille.

2. Lettre du 9 septembre 1664 (*Correspondance*, II, 184).

3. Lettre du 27 mai 1672 (édition Régnier).

timents pour les Port-Royalistes : une excursion qu'elle fit dans le voisinage lui donna l'occasion de visiter l'abbaye, ce dont elle ne manqua pas d'informer Mme de Grignan : « Je vis aussi mon oncle de Sévigné, mais un moment. Ce Port-Royal est une Thébaïde, c'est un paradis, c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée » (27 janvier 1674).

Le silence que garde sa correspondance sur de nouvelles visites fait présumer qu'elle ne revit plus le chevalier. Le vieillard, éprouvé, pendant son séjour à Paris, par de graves maladies que mentionnent les lettres de la mère Agnès, souffrit peut-être plus que d'autres de l'humidité de l'air à Port-Royal-des-Champs : une dernière atteinte qui fut mortelle l'emporta, le 16 mars 1676, dans sa soixante-neuvième année [1]. Étroitement uni de cœur et d'âme aux habitants du monastère, il avait demandé, par son testament, la grâce de ne pas être séparé d'elles dans la mort. Suivant son désir, le 18 du même mois, il fut inhumé dans le cloître qu'il avait fait reconstruire; les regrets affectueux qu'il laissait se traduisirent en prières et en pieux honneurs funèbres [2]. Les religieuses lui érigèrent, au lieu de sa sépulture, un tombeau sur lequel une inscription latine composée par Hamon, l'un des plus renommés solitaires, rendit longuement hommage, sans oublier ni sa noblesse, ni ses glorieux services militaires, à la sincérité de sa conversion, à sa persévérance et à ses vertus. Il appartenait désormais à

1. Comme beaucoup d'hommes et de femmes de son temps, le chevalier n'était pas exactement renseigné sur la date de sa naissance ; il se croyait ou on le croyait plus jeune de trois ans : l'inscription gravée sur son tombeau le dit mort dans sa soixante-sixième année.

2. Nous publions le compte rendu détaillé qui fut rédigé à ce moment dans le journal manuscrit de Port-Royal (*Appendice*, X, p. 295).

l'histoire de Port-Royal : les jansénistes ne perdirent aucune occasion, surtout au XVIIIe siècle, de signaler son nom à la vénération de leurs contemporains [1].

Mme de Sévigné, informée tout de suite de cet événement, se contenta d'en faire part à sa fille comme de quelque chose d'insignifiant : « J'oubliais de vous dire que notre oncle de Sévigné est mort : Madame de La Fayette commence présentément à hériter de sa mère » (22 mars 1676). Dans une lettre du 19 mai suivant, elle lui annonça qu'il lui reviendrait cinq à six cents pistoles (dix à douze mille livres) de cette succession ; et ce fut tout. Quant à Mme de La Fayette, il est permis de penser que la satisfaction d'entrer en possession, après vingt ans d'attente, de la fortune dont son beau-père avait l'usufruit, domina chez elle tout autre sentiment.

Le testament du chevalier, daté du 1er mars 1674, dont il confia l'exécution à l'un des plus fidèles et dévoués agents de Port-Royal, M. Hilaire, économe du monastère [2], ne dut étonner personne : il porte la marque de son évolution religieuse. De son avoir mobilier, sauf quelques legs particuliers, il ne fit qu'une masse, dont la valeur réalisée en argent fut

1. Aux ouvrages mentionnés en note au n° XI de l'*Appendice*, p. 297, nous ajouterons le *Nécrologe de Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs*, 1723, in-4°, p. 115, qui reproduit l'inscription d'Hamon, et un *Almanach de pratique pour 1734*, calendrier janséniste (petit in-12 étroit, imprimé aux Granges près Versailles), qui, à la date du 16 mars, relate la vie et la mort du chevalier.

2. Cet agent de toute confiance ne devait rendre compte de son mandat qu'à l'abbesse et à M. de Sacy : connu seulement sous ce nom, il s'appelait en réalité Charles-Hilaire Piel, sgr de Buontier. Nous le voyons comparaître en sa qualité, le 20 février 1680, devant un notaire du Châtelet de Paris à un acte relatif à la fondation à Grugé de la rente de cent livres ordonnée par le testament de la nièce de Mme de La Fayette (*Revue de l'Anjou*, 1852, II, 327).

attribuée aux religieuses, pour être par leurs mains distribuée aux pauvres. Quant à la terre de Champiré, son seul bien de famille, il n'en frustra pas ses héritiers, mais il la greva, par le même acte, de deux charges, principalement de la dette dont sa succession serait tenue vis-à-vis de Mme de La Fayette, lors du règlement des comptes de l'usufruit[1]. Et le testament ne mentionnait pas une autre charge établie sur la même terre, une rente annuelle de trois cents livres, créée au profit des religieuses, dont il fallut assurer le service après sa mort[2]. Nous ignorons la date des actes qui l'ont créée, comme aussi de ceux qui concernent la maison de Paris. Tout compte fait, ses héritiers, au nombre de huit, un neveu, quatre petits-neveux et trois arrière-petits-neveux, eurent à se partager un mince héritage.

Ce n'est pas le chevalier de Sévigné qui a imprimé à son nom l'éclat dont il brille ; mais la gloire de sa nièce ne saurait entièrement éclipser sa modeste personnalité. Il était et il restera dans l'histoire de son siècle une figure d'ordre secondaire, que son œuvre de chroniqueur défendra de l'oubli. Nous venons d'en retracer les traits les plus saillants, et nous croyons qu'elle ne peut que gagner à une étude consciencieuse. Les impressions qui se dégagent des pages qui précèdent et des documents qui suivent, doivent, selon nous, être très favorables à sa mémoire. Sans rechercher si ce vaillant soldat, si

1. Voir pour les détails le texte du testament (*Appendice*, IX, p. 295) et notre note sur la terre de Champiré (*Id.*, XII, p. 301).

2. Elle est mentionnée en termes précis sur une note non datée ni signée, émanant certainement du notaire, jointe à la minute de l'acte de vente de la terre de Champiré du 20 février 1687 (Archives d'Ille-et-Vilaine, minutes Bretin) : les acquéreurs ayant refusé d'en prendre le service à leur charge, il n'en fut pas question dans l'acte ; mais les héritiers durent, d'une façon quelconque, l'assurer à leurs frais.

cet « homme de cœur », comme l'apprécie le cardinal de Retz, a toujours bien placé son admiration, s'il a bien ou mal fait de s'engager dans la Fronde, à la suite du coadjuteur, et de donner ses dernières années à Port-Royal, on a le devoir de rendre hommage à son sentiment élevé de l'honneur du gentilhomme et à ses autres qualités morales parmi lesquelles domine la sincérité la plus droite et la plus loyale. Il fut sincère dans son patriotisme et dans ses vues politiques, comme dans les jugements qu'il porta sur ses contemporains, quoique empreints de partialité et dictés par la passion ; sincère dans ses amitiés, sincère dans sa conversion, sincère dans sa piété et dans son humble docilité de pénitent, c'est sincèrement qu'il se dévoua aux causes qui lui semblaient justes et à ceux qui les personnifiaient, et c'est tout cela qui assure à sa correspondance avec la duchesse de Savoie le caractère d'honnêteté et de véracité qui en fait la principale valeur.

VI.

La correspondance de M. de Sévigné avec Madame Royale présente un double intérêt historique. Elle apporte d'une façon générale, une contribution utile à l'histoire de la Fronde et à celle des relations de la France avec le duché de Savoie : elle complète aussi ce que l'on savait du cardinal de Retz et de ses intrigues pendant l'année 1652 ; plus spécialement encore, elle ajoute à la biographie du chevalier beaucoup de faits restés ignorés, mais les pages qui précèdent les ont suffisamment mis en relief pour qu'il n'y ait pas à y insister ici.

Les documents inédits que nous reproduisons mettent à la disposition des historiens futurs de cette période de troubles

une suite de témoignages contemporains produits par un témoin digne de foi. Ce n'est pas que les sources d'information fassent défaut : elles sont au contraire abondantes ; on ne peut guère les prendre toutes pour guide sans les soumettre à un examen critique minutieux. Les mémoires, par exemple, qui forment toute une attrayante littérature, émanent en partie de personnages qui ont pris une part active et souvent importante aux événements, et sont, par conséquent, suspects de complaisance pour eux-mêmes et de malveillance injuste pour les autres. Il y a d'innombrables mazarinades fort curieuses à consulter comme signes des temps et baromètres de l'opinion, mais dont la plupart sont mensongères. La *Gazette*, la *Muze historique* de Loret, le *Journal des Guerres civiles*, œuvre posthume de Dubuisson-Aubenay, sont pleins de nouvelles, comme les lettres du chevalier : celles-ci cependant ne font pas double emploi avec ces publications. Bien des faits qu'il y raconte sont aussi narrés ailleurs, cela va sans dire ; il faut noter que quand il s'agit d'événements à sensation ou de journées tragiques, comme il y en a eu en 1652, dont l'ambassadeur de Savoie ne peut manquer d'informer avec détails Madame Royale, il se contente d'une simple mention ; en revanche, sa satisfaction est grande quand il est à même d'instruire la duchesse de ce qui est encore secret et de ce qui se trame dans l'ombre. Et que de bruits il enregistre ! Et que d'intrigues et de compétitions il met en lumière ! On se rend bien compte, en le lisant, de l'incohérence, de la confusion, de l'anarchie qui règnent dans les divers partis entre lesquels, à cette époque, se divise la Fronde ; la fin approche. On peut se fier à ses informations : elles sont exactes et ont une valeur historique parce qu'elles ont été recueillies consciencieusement et données en toute sincérité. Restent ses appréciations personnelles qu'on n'est pas obligé d'accepter aveuglément, surtout lorsqu'elles

jugent Mazarin. Il est souvent question dans sa chronique des affaires du duché de Savoie, des incursions espagnoles, de la défense et de la prise de Casal : aussi y a-t-il beaucoup à glaner, pour l'histoire de France comme pour celle du Piémont, tant dans les lettres de M. de Sévigné que dans celles de Madame Royale et dans les documents diplomatiques qui font partie de nos *Appendices*.

L'autre intérêt historique que présente particulièrement la correspondance du chevalier porte sur un point qu'on ignorait de la biographie du cardinal de Retz : elle révèle que ce dernier ne dédaigna pas d'employer ses services pour intéresser Madame Royale à ses hautes ambitions. Il fallait convaincre celle-ci que, s'il devenait premier ministre, tout changerait de face en Italie, pour le plus grand avantage du duché de Savoie ; le chevalier ne s'y épargna pas : il parla constamment à la duchesse de son ami et du dévouement sans bornes qu'il professait pour elle, la tenant au courant de ses actes publics et politiques, de son attitude et des procédés de la Cour à son égard. Quant au cardinal, il collabora aux lettres de M. de Sévigné, en lui fournissant des informations et en lui suggérant ce qu'il voulait qu'on sût de ses intentions et de ses projets. Voilà ce que ses *Mémoires* ont passé sous silence.

VII.

La correspondance que nous éditons a été découverte aux Archives de Turin, dans le fonds dénommé *Archivio di Stato*. Les lettres du chevalier (1648-1655) moins une [1], et celles de sa

1. Celle du 31 mars 1653, qui a une autre origine.

femme (1654-1655) sont conservées dans la série des « Lettres de particuliers » (*Lettere di particolari*). Celles de Madame Royale, extraites des registres de minutes de sa correspondance, et celles de l'abbé d'Aglié (1651-1652) et du baron de Grésy (1652-1653) qu'on trouvera aux *Appendices* (nos XIII et XV), proviennent de la série dite *Lettere ministri* ; enfin celles du cardinal de Retz sont empruntées au même fonds d'État. Les regrettables lacunes que nous avons dû signaler au cours de notre travail dans la correspondance principale seront-elles jamais comblées ? Nous voudrions recouvrer quelques lettres qui nous en manquent et que nous savons avoir été écrites par M. de Sévigné avant le 24 novembre 1651 et après le 25 décembre 1652, comme par sa femme en 1651, et de 1652 à 1655. Nous n'avons non plus qu'une partie des minutes de Madame Royale. La perte de ces intéressants documents s'explique, soit par la négligence des secrétaires de la duchesse, soit mieux encore par les déplacements que les archives de la Cour de Savoie ont subis depuis le XVIIe siècle. Si une lettre du chevalier parvenue à destination, ainsi qu'en témoigne la mention inscrite sur la pièce même par le secrétaire, se trouvait à Paris, en 1886, dans la riche collection d'un amateur d'autographes, on admettra facilement que d'autres papiers ou documents ayant la même origine ont pu, à la faveur de quelque désordre, s'égarer ou être soustraits. Cela permet d'espérer que d'heureux hasards en feront, tôt ou tard, découvrir d'autres. Quant aux originaux des missives de Madame Royale que M. et Mme de Sévigné recevaient avec tant de fierté reconnaissante, on ignore ce qu'ils sont devenus.

Les lettres originales du chevalier qui ont passé sous nos yeux aux Archives de Turin, au nombre de soixante-huit, sont écrites sur du papier de format petit in-4°. L'écriture ressemble à la plupart de celles de ce temps ; elle serait assez facile à

lire, n'étaient les noms propres souvent estropiés, les abréviations et les incorrections d'orthographe : c'était d'ailleurs fort ordinaire à cette époque. On en pourra juger par une curieuse lettre du 1er décembre 1651 qui est, à titre de spécimen, textuellement reproduite aux *Appendices* (n° XIII). Les trois seules lettres que nous ayons de Mme de Sévigné et les minutes de la duchesse appellent les mêmes remarques. Ces textes, dans notre édition, sont ramenés à peu près à l'orthographe moderne.

Sauf les deux premières lettres du chevalier, sa correspondance et celle de sa femme ne sont pas signées [1] ; on ne peut du reste s'y tromper, le secrétaire de Madame Royale ayant eu soin de mentionner de sa main presque toujours au-dessous de la dernière ligne ou au dos, avec le nom du correspondant, la date de la missive et quelquefois celle du jour de la réception [2] ; une fois (7 juin 1652), il y a ajouté : « *Advis de Paris* » et une autre fois (26 août 1654) : « *Advis d'un amy* ». Sur cette dernière lettre, comme sur celle du 25 août 1648, Madame Royale a écrit elle-même : « *Saint-Thomas, répondre* [3] ». Sur celle du 16 août 1652 dans laquelle le chevalier lui annonçait la mort de « M. de Valois », jeune enfant du duc d'Orléans.

1. Mentionnons toutefois une lettre datée « de ma solitude, 13 juin 1653 », souscrite de l'initiale S.

2. On lit sur la lettre du 24 novembre 1651 : « *Mr le chevll de Souvigny* » : mais celle du 1er décembre 1651, comme les suivantes, porte : « *Marquis de Sévigné* ». Le correspondant de Madame Royale s'était plaint, dans cette lettre même, de ce que son nom, sur les adresses des lettres qu'il recevait d'elle, était écrit « *Souvigny* », au lieu de « *Sévigné* » : il y déclarait en outre qu'en France les chevaliers n'étaient pas mariés et que par conséquent ce titre ne lui appartenait pas.

3. Ce nom rappelle qu'un marquis de Saint-Thomas était, en 1679, secrétaire d'État de l'autre Madame Royale, veuve de son fils.

on trouve d'elle quelques lignes autographes, en partie indéchiffrables : « *Pour l'affaire de mon frère avec M..... avec le courier à paris envoié à Mons*[r] *mon frère.* »

Un certain nombre de ces plis ont conservé la feuille blanche sur laquelle est inscrite l'adresse : « A Madame Royale, A Turin ». Il en est dont les cachets de cire et les lacs de soie qui assuraient la fermeture subsistent encore ; les empreintes varient, ainsi que les couleurs de la cire et des lacs. Sur deux lettres du chevalier des 1[er] et 8 décembre 1651, ce sont deux faisceaux de torches enflammées réunis par un entrelac et un nœud, et autour, cette légende : « *Vi, flamma, sic vita pares* », symbolisant ainsi l'intimité de son union ; sur d'autres, ce sont, soit des entrelacs, soit une couronne, soit une fois (6 avril 1654) deux sceaux reproduisant les armes des Sévigné : « Écartelé de sable et d'argent ». Sur deux lettres de M[me] de Sévigné, on trouve des entrelacs surmontés d'une couronne de marquis.

Avant de clore cette introduction, nous tenons à affirmer le souvenir reconnaissant que nous gardons de MM. les Archivistes de Turin : nous sommes heureux de pouvoir les remercier ici du gracieux empressement qu'ils ont mis, non seulement à nous communiquer les documents dont nous connaissions l'existence, mais encore à rechercher pour nous dans leur riche dépôt toutes les autres pièces historiques qui pouvaient les éclairer ou les compléter. Ils auront contribué pour leur part à l'intérêt que présentera cette publication.

CORRESPONDANCE
DU CHEVALIER DE SÉVIGNÉ
ET DE CHRISTINE DE FRANCE
DUCHESSE DE SAVOIE

I.

RENÉ-RENAUD DE SÉVIGNÉ A CHRISTINE DE FRANCE, DUCHESSE DE SAVOIE, DITE MADAME ROYALE.

Du Camp de Grumel [1], le 25 août 1648.

Madame Royale,

Le respect que j'ai toujours eu pour Votre Altesse et la passion que j'ai pour ses intérêts m'obligent de lui témoigner le sensible déplaisir que j'ai de la perte qu'elle fait en la personne de M. le marquis Ville [2]. Votre Altesse Royale est si généreuse et si reconnoissante des services que l'on lui rend qu'il est

1. Grumello, ville d'Italie, voisine de Crémone.

2. Le marquis Guido Villa, lieutenant général de la cavalerie piémontaise, avait été tué d'un coup de canon sous les murs de Crémone le jour précédent. Une lettre du colonel Monti à la duchesse de Savoie du 25 août 1648, publiée par M. Claretta, donne sur les circonstances de cet événement les détails les plus précis (G. Claretta, *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II, duca di Savoia*, I, 29).

inutile de lui parler du zèle qu'il avoit toujours eu pour Votre Altesse Royale et celui de Son Altesse Royale votre fils. Mon seul dessein aussi en ce rencontre est d'assurer Votre Altesse Royale que je n'omettrai aucun soin pour la conservation de la cavalerie de Son Altesse Royale et que je rechercherai toute ma vie, avec une passion très ardente, les occasions de lui témoigner qu'il n'y a point d'homme au monde qui soit avec tant de zèle et de respect, Madame, de Votre Altesse Royale, très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

LE CHEV. DE SÉVIGNÉ.

II.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 21 septembre (1651), à cinq heures du soir.

J'ai appris avec une joie extraordinaire que Votre Altesse Royale avoit recouvré sa santé, que je souhaite passionnément qui lui continue un siècle très parfaite. J'ai informé très particulièrement M. de Sénantes[1] de tout ce qui se passe ici pour en rendre compte

1. François de Havart, marquis de Sénantes, fils cadet de Nicolas, seigneur de Sénantes, et de Madeleine de Saltun, avait d'abord été gentilhomme de la maison de Gaston d'Orléans ; il passa ensuite en Piémont, où il devint mestre de camp d'un régiment du duc de Savoie, maréchal de camp en 1646, puis lieutenant général et capitaine des gardes du corps de Madame Royale. Il avait un frère aîné, Nicolas, mort colonel de cavalerie et d'infanterie, qui était entré comme lui au service de Savoie (*Mémoires du comte de Souvigny*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par L. de Contenson, t. II, p. 6).

à Votre Altesse Royale, et je l'ai supplié de recevoir les commandements de Votre Altesse Royale et de me les faire savoir, la pouvant assurer qu'elle n'en honorera personne qui soit avec tant de respect et avec tant de passion de Votre Altesse Royale, Madame, le très humble et très obéissant et très fidèle serviteur,

RR. de Sévigné.

III.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

18 novembre 1651.

Monsieur le chevalier de Souvegny. Je ne veux pas laisser partir cet ordinaire sans vous remercier de la peine que vous avez pris de m'écrire par celui qui est arrivé de France la semaine dernière. Ce soin obligeant que vous voulez avoir pour me complaire me confirme dans les particuliers sentiments d'estime et de gratitude que j'ai pour votre personne et fera que, dans toutes les rencontres, je tâcherai de vous témoigner que je suis bien véritablement, etc.

IV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Paris, 24 novembre 1651.

J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Altesse Royale m'honorer du 9me du courant. Si M. l'Am-

bassadeur[1] avoit été visible, j'aurois eu l'honneur de le voir dès aujourd'hui afin de recevoir plus particulièrement les ordres que vous lui aviez envoyés. Je supplie très humblement Votre Altesse Royale de croire que j'ai pour elle tout le respect dont un homme est capable et une véritable inclination et si passionnée de lui rendre toute sorte de services et d'obéissances très humbles que je ne trouverai jamais rien de difficile lorsque je pourrai lui persuader cette vérité.

Je laisse à la relation imprimée de vous instruire de ce qui s'est passé au combat de Cognac[2]; il n'y a rien de particulier qui n'y soit, fors que Monsieur le Prince faisoit l'enragé sur le bord de la rivière et que ceux qui étoient auprès de lui eurent mille peines de l'empêcher qu'il ne se jetât dans un bateau pour aller secourir ses gens. Cette déroute lui a fait un tort qui ne se peut concevoir ; mais ce sera bien pis à présent que toute l'armée du Roi a joint le comte d'Harcourt.

M. le duc d'Orléans a toujours empêché que l'on

1. L'abbé d'Aglié, ambassadeur de Savoie en France de 1651 à 1655.

2. Le combat de Cognac avait eu lieu le 15 novembre. Les troupes des Princes qui attaquaient la ville étaient campées sur les deux rives de la Charente. De fortes pluies ayant amené la rupture du pont qui joignait les deux rives, le comte d'Harcourt en avait profité pour attaquer et tailler en pièces la partie de l'armée des Princes campée sur la rive droite. On publia alors une relation particulière de ce siège intitulée : *Le véritable Journal de ce qui s'est passé pendant le siège de Coignac, et comme quoi il a été levé en présence de M. le Prince, le 15 novembre 1651.*

n'ait vérifié la déclaration contre Monsieur le Prince [1]. Aujourd'hui il a fait un grand discours au Palais. Il a dit que c'étoit la Reine qui vouloit faire déclarer ce prince criminel, afin de le pousser dans la nécessité de s'accommoder avec le cardinal Mazarin et qu'il savoit assurément que mondit seigneur le Prince prendroit ce parti si le Parlement le condamnoit, qu'il prieroit la Compagnie de lui donner quinze jours et qu'il promettoit d'accommoder l'affaire dans ce temps-là. Il a demandé aussi que l'on délibérât sur cette affaire avant que de délibérer sur la déclaration ; mais il a passé au contraire et a été arrêté que, mardi prochain, sans remise, l'on délibèreroit sur les deux choses à la fois. Je crois néanmoins que la chose ne se terminera pas encore ce jour là, une des créatures de Monsieur le Prince m'ayant dit qu'il avoit quelque pensée de présenter requête afin de récuser le Premier Président [2], disant qu'il ne peut pas être juge puisqu'il a scellé la déclaration ; nous verrons si cette chicane réussira.

Le bruit couroit que le cardinal Mazarin étoit près d'entrer en France ; mais cela est faux ; ce n'est pas qu'il n'en ait la pensée et que ses confidents ne le flattent pas de cette espérance.

Je crois que vous avez su que la reine de Suède

1. Une déclaration, datée de Bourges le 8 octobre, déclarait criminels de lèse-majesté les princes de Condé et de Conti, Madame la Princesse, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld et tous ceux qui les assisteraient si dans un mois ils ne reconnaissaient leurs fautes et ne rentraient dans leur devoir.

2. Mathieu Molé, premier président depuis 1641 et garde des sceaux depuis le 3 avril 1651.

avoit fait faire quelques propositions aux États de ce pays-là de se démettre de la royauté, mais que, voyant que l'on la vouloit prendre au mot au contraire de ce qu'elle s'étoit imaginé, elle s'en veut dédire. Un homme de ce pays là m'a dit aujourd'hui que les États ne le vouloient pas souffrir et qu'il pourroit bien y avoir guerre civile en ce pays-là.

Le voyage du Roi en est un peu retardé ; ses bons serviteurs souhaitent qu'il ne revienne point qu'il n'ait mis ses ennemis à la raison.

V.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 1er décembre 1651.

Il y a quelques jours que M. le duc d'Orléans avoit envoyé un de ses gentilshommes nommé Verderonne[1] à la Cour pour supplier le Roi de surseoir l'enregistrement de la déclaration contre Monsieur le Prince. Cette nuit, il est arrivé un courrier du Roi au maréchal de l'Hospital[2], qui lui commande d'al-

1. Charles de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, maître des requêtes, avait été fait chancelier de Monsieur à la place de M. Le Coigneux en 1635. En 1650, il avait été envoyé par Monsieur auprès de l'archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, en vue d'entamer des négociations avec l'Espagne, et en 1651 député en Espagne au sujet de la mise en liberté du duc de Guise (*Mémoires de Nicolas Goulas*, I, 253 et III, 256 ; *Lettres de Mazarin*, IV, 261).

2. François du Hallier, dit le maréchal de l'Hospital, créé maréchal de France en 1643, avait été nommé gouverneur de Paris en 1650.

ler au Parlement et de dire que Sa Majesté se plaint du délai que cette Compagnie a apporté en cette affaire, qu'il a amplement informé le sieur de Verderonne des raisons qu'il a pour ne pas accorder à son oncle ce qu'il lui demandoit sur ce sujet et qu'il en demeurera satisfait.

Le sieur de Verderonne devoit aussi demander au Roi s'il trouveroit bien que M. de Chavigny[1] allât trouver Monsieur le Prince pour travailler à un accommodement ; je ne sais point quelle réponse l'on lui aura faite ; il faut attendre son retour pour l'apprendre. Les politiques de ce pays ne croient pas que l'on l'accorde.

M. le duc d'Orléans a été ce matin au Palais et a prié la Compagnie d'attendre le retour du sieur de Verderonne avant que de délibérer. L'on a donné jusques à demain ; mais, comme ledit sieur ne sera pas venu, je me persuade que la chose sera remise à la semaine prochaine. L'on m'a assuré que M. le duc d'Orléans ne fait pas toutes ses démarches par amitié qu'il ait pour Monsieur le Prince, ains au contraire qu'il le hait beaucoup, mais qu'il le craint encore plus et par-dessus tout il ne peut se résoudre de se fier à la Reine, disant qu'elle l'a trompé plusieurs fois. Votre Altesse Royale voit que je n'en suis pas de même et que j'ai une entière confiance en sa bonté, puisque je ne lui cache rien. Le zèle et la passion

1. Léon Bouthillier, comte de Chavigny, né en 1608, secrétaire d'État en 1632, surintendant des finances en 1635 et ensuite ministre des Affaires étrangères. Il prit pendant la Fronde une part des plus actives aux négociations entre la Cour, le duc d'Orléans et Condé et mourut le 11 octobre 1652.

que j'ai de la servir m'obligeront à en user toujours ainsi.

Le mauvais temps a empêché que notre armée n'ait encore pu joindre tout à fait M. le comte d'Harcourt. Ce sont les dernières nouvelles que j'aie eues de la Cour, et que le Roi ne partira pas d'où il est que l'on ne voie si Monsieur le Prince veut donner bataille ; on fera tous les efforts possibles pour l'y obliger. On me vient de dire qu'il marche pour secourir La Rochelle et M. d'Harcourt pour l'en empêcher ; il ne se faut pas trop arrêter à tous ces bruits. C'est trop parler de guerre. Quelques gazettes de Poitiers portent qu'il y a plusieurs galanteries à la Cour ; mais celle qui y fait plus d'éclat, c'est de Mme de Beauvais [1], qui a un œil de verre et plus de soixante ans, avec M. de Vardes [2], fils de feu Mme la comtesse de Moret [3] et un des plus beaux gentils-

1. Catherine-Henriette Bellier, née vers 1615, avait épousé en 1634 Pierre de Beauvais, dit le baron de Beauvais, écuyer, lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel. Première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, elle a laissé une grande réputation de galanterie. D'après Saint-Simon et Primi Visconti, elle aurait eu le pucelage du jeune roi, ce qui expliquerait la faveur dont elle jouit toute sa vie à la Cour. M. de Sévigné la vieillit beaucoup, puisqu'en réalité elle n'était âgée au plus que de trente-six ans en décembre 1651, et non pas de soixante ; son dernier fils avait alors un peu moins d'un an.

2. François-René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1654, gouverneur d'Aigues-Mortes en 1660, disgrâcié en 1665 à la suite de la découverte du complot qu'il avait formé avec le comte de Guiche et la comtesse de Soissons pour perdre Mlle de La Vallière, mort en 1688.

3. Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, une des maîtresses de Henri IV, avait épousé René du Bec-Crespin, marquis de Vardes.

hommes de son temps. La dame est première femme de chambre de la Reine et fort riche.

L'on croit ici qu'il y a deux princesses qui veulent épouser le duc d'York : c'est Melle de Longueville et Melle de Chevreuse [1]. M. le Coadjuteur, qui en peut savoir des nouvelles, m'a assuré que la dernière n'y pensoit pas : en effet ce seroit mieux le fait de l'autre, qui a des biens excessifs. J'ai été plusieurs fois chez M. l'abbé d'Aglié ; mais il a toujours été malade ; j'en ai eu beaucoup de déplaisir, puisque cela m'empêche de recevoir plus particulièrement les commandements de Votre Altesse Royale. Il faudroit qu'ils fussent bien difficiles à exécuter si je n'en viens pas à bout.

Je supplie très humblement Votre Altesse Royale de dire à son secrétaire que les chevaliers en France ne sont pas mariés et que je suis marié et que je m'appelle Sévigné, au lieu de *Souvigni* ; c'est qu'il y a des personnes ici qui ont ce dernier nom, et ainsi il se pourroit faire des équivoques [2].

1. Suivant le témoignage de Mlle de Montpensier, le projet du mariage du duc d'York avec Mlle de Longueville fut agité en même temps que celui de son propre mariage avec le futur Charles II, et elle ne cache pas qu'elle se montra nettement opposée à ce projet (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, édit. Chéruel, I, 332).

2. La confusion entre les mots de *Sévigné* ou de *Sévigny* et celui de Souvigny s'explique par le long séjour qu'avait fait en Italie un Français, Jean Gangnières, sieur de Souvigny, devenu lieutenant général des armées du roi. Il avait été lieutenant du roi à la citadelle de Turin après la prise de cette ville en 1640 (*Mémoires du comte de Souvigny*, t. I, p. 1 et suiv.). — Les trois premières lettres de la duchesse de Savoie que nous reproduisons sont adressées à « Monsieur le chevalier de Souvegny ».

Si la femme que j'ai épousée [1] avoit l'honneur d'être connue de Votre Altesse Royale, je crois qu'elle auroit quelque bonté pour elle. Le récit que je lui ai fait de vos grandes vertus lui a donné une si grande vénération pour Votre Altesse Royale qu'elle a une passion extraordinaire de lui rendre toutes sortes de très humbles obéissances et respects. S'il m'étoit permis d'en dire du bien, je l'assurerois qu'il y a peu de femmes en France qui aient l'esprit meilleur ni plus solide.

VI.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

2 décembre 1651.

Monsieur le chevalier de Souvegny. Les deux derniers ordinaires m'ont rendu vos lettres et je me sens conviée à vous remercier de l'assiduité de vos soins qui sont autant de témoignages de votre affection. Je vous prie de croire que j'en fais tout l'état qu'elle mérite et que ce me sera une particulière satisfaction quand j'aurai lieu de vous donner des marques de mon estime et de paroitre aussi véritablement que je suis, etc...

1. René-Renaud de Sévigné avait épousé, par contrat du 20 décembre 1650 (Arch. nat., Y 188, fol. 46), Élisabeth ou Isabelle Pena, fille de François Pena, médecin ordinaire du Roi ; elle était veuve de Marc Pioche de La Vergne, qu'elle avait épousé en février 1633 ; elle mourut à Angers le 2 février 1656. Il en est parlé dans l'Introduction.

VII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, le (8 décembre 1651).

Samedi dernier, M. le duc d'Orléans étant allé au Parlement pour prolonger la vérification de la déclaration, il amusa le tapis jusques à ce que dix heures eussent sonné, et au même temps, il se leva avec tant de précipitation qu'il sortit sans saluer la Compagnie, ce qui la choqua si fort qu'après un grand murmure elle résolut que le lundi ensuivant l'on ne sortiroit plus sans achever la délibération [1].

Le lundi, M. le duc d'Orléans envoya son chambellan au Parlement, qui dit que Monsieur ne pouvoit pas être juge de cette délibération, puisque le Roi l'avoit fait arbitre du mécontentement de Monsieur le Prince. L'on passa donc outre, et elle fut vérifiée au Parlement ; il n'y eut que trente-six voix pour Messieurs les Princes. L'on y ajouta que l'on ne pourroit pas achever leur procès qu'en présence du Roi et dans le Parlement. Devant que l'assem-

1. En présence des efforts des gens du Roi pour faire enregistrer la déclaration contre Monsieur le Prince, « M. d'Orléans, écrit Dubuisson-Aubenay, a demandé à voir les registres des années 1615 et 1616 pour voir comme tout s'était passé en l'affaire du prince de Condé, ce qui a consommé l'heure jusqu'à dix, que M. d'Orléans étoit hors de sa place et se promenoit par la chambre » (*Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, II, 135).

blée se séparât, il fut résolu que demain l'on travailleroit à la continuation du procès du cardinal Mazarin. La Cour même en a fait faire les propositions dans le Parlement par les gens du Roi afin d'ôter tout prétexte aux partisans de Messieurs les Princes. Cela n'empêche pas néanmoins qu'ils ne fassent courir le bruit que force troupes qui se lèvent sur les commissions du Roi se font pour rétablir le cardinal Mazarin, et qu'il en fournit l'argent. Autant que j'ai pu pénétrer, l'on ne peut s'imaginer que la Reine le fasse revenir, et, si elle le fait, je la tiens bien mal conseillée, vous pouvant assurer qu'elle se perdra sans ressource. Le monde croit qu'elle passera par dessus toute considération et que M. le Coadjuteur lui a promis de la servir pour rétablir cet homme; mais je sais de lui-même qu'il ne lui a pas promis; ains au contraire, il lui a dit qu'elle se perdroit si elle le faisoit revenir à présent et qu'il le frondera plus que jamais. Il a seulement promis de faire son possible auprès de Monsieur pour adoucir son esprit et le faire consentir à lui donner une place de sûreté.

Il a couru un bruit que Damvillers [1] étoit en l'obéissance du Roi; mais cette nouvelle n'est pas confirmée. Elle portoit que les soldats avoient tué

1. Damvillers, chef-lieu de canton de l'arr. de Montmédy (Meuse). A la date du 3 décembre, Dubuisson-Aubenay notait également le bruit suivant pour le démentir aussitôt après : « Avis que la garnison de Damvillers s'étoit, comme l'an passé, saisie du commandant et même l'avoit tué, puis crié : « Vive le Roi » et envoyé vers Sa Majesté. — Faux » (*Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, II, 136).

le gouverneur. Présentment les tours de La Rochelle sont toutes au Roi, les soldats de la dernière ayant jeté leur capitaine dans la mer pour obtenir leur grâce [1]. Les simples soldats montrent l'exemple aux officiers et ont une chaleur très grande pour le service de leur prince. L'on dit que Monsieur le Prince en est au désespoir, et cela le fait résoudre de combattre. Pour moi, je ne crois pas qu'il le fasse parce que je ne crois pas qu'il le doive. Néanmoins, les lettres de la Cour du 2 portent que M. le comte d'Harcourt a passé la Charente et que les deux armées sont en présence l'une de l'autre ; il sera difficile qu'elles se séparent sans combat.

Après la politique et la guerre civile, l'amour ; Mademoiselle se divertissant souvent avec le roi et la reine d'Angleterre, l'envie a pris à cette Majesté de se marier et en a fait faire quelques propositions à Mademoiselle, qui le dit à Monsieur, lequel repartit qu'il ne pouvoit pas y consentir en l'état qu'étoit le roi d'Angleterre ; la Cour en a eu quelque petite alarme [2].

1. La Rochelle était alors occupée au nom des Princes par Louis Foucault, comte du Daugnon, maréchal de France en 1653, qui accablait les habitants d'impôts de toutes sortes. Le 27 novembre, Barthélemy de La Rochefoucauld, baron d'Estissac, à la tête de six cents gentilshommes du pays et des bourgeois de la ville, forçait la garnison à se retirer dans trois tours dont deux furent prises aussitôt, et la troisième un peu plus tard par le comte d'Harcourt (Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, I, 43-45).

2. Mademoiselle parle longuement dans ses Mémoires de ce projet de mariage qui, mis en avant par Henriette de France et vivement souhaité par le jeune prince d'Angleterre, aurait

L'on a été fort longtemps à déchiffrer quelque lettre de Mme de Longueville à la marquise de Sablé où l'on croyoit qu'il y eut de grandes machinations contre l'État ; mais enfin l'on a trouvé que cette princesse faisoit confidence à l'autre que M. de Nemours lui avoit fait une déclaration d'amour [1] ; cela pourra diviser les chefs de ce parti. L'on m'a assuré que cette princesse et l'autre du même parti ayant fait faire à Bordeaux un magnifique théâtre pour y faire représenter des comédies, un des jurats avec le peuple l'ont mis en mille morceaux, disant qu'il falloit prier Dieu et non pas se réjouir.

Le Roi étant au bal, le petit Monsieur en dansant s'embarrassa dans les jupes d'une dame, qui le firent tomber, dont la petite Beauvais [2], fille de la première femme de chambre, se prit à rire avec un si grand éclat que Monsieur, frère du Roi, lui donna un soufflet. Le Roi a voulu qu'il ait eu le fouet, s'en étant fait une affaire d'État.

échoué devant la mauvaise volonté du duc d'Orléans et les résistances de la Cour (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, édit. Chéruel, I, p. 324-333).

1. C'est pendant le voyage qu'ils firent avec la princesse de Condé du Berry à Bordeaux en octobre 1651 qu'éclata la passion du duc de Nemours pour Mme de Longueville, bientôt suivie d'une rupture éclatante de la part de La Rochefoucauld. D'après V. Cousin, le désir de gagner à son frère un allié précieux et la satisfaction de triompher de Mme de Châtillon, qu'elle n'aimait pas, furent les deux raisons qui inspirèrent dans cette circonstance Mme de Longueville (V. Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, 86-89).

2. M. de Sévigné a déjà parlé plus haut (p. 8) des galanteries de Mme de Beauvais. Mlle de Beauvais dont il est question ici est sans doute la même qui devait épouser quelques

Un nommé Varin, maître de la Monnoie [1], ayant marié sa fille avec un boîteux fort riche contre sa volonté, elle s'est empoisonnée huit jours après ; elle a fait mille reproches à son père en mourant.

M. de Nantouillet [2], celui qui a eu l'honneur d'être connu de Votre Altesse Royale, un moment après être couché, vit entrer dans sa chambre un sien ami intime, nommé Tupigny, qu'il y a longtemps qui est mort. Il vint s'asseoir sur son lit et lui dit : « N'aie point de peur ». Nantouillet lui dit : « J'en ai un peu ; mais je te prie, dis-moi où tu es, et ce qu'on fait en l'autre monde ». Il lui répondit :

mois plus tard le marquis de Richelieu et pour laquelle, s'il faut en croire la *Muse historique* de Loret du 4 février 1652, sa mère ne rêvait alors rien moins que le glorieux emploi de demoiselle d'honneur de la Reine :

Un des plus violents souhaits
De dame Catau de Beauvais
Seroit que sa charmante fille,
Qui tout de bon est fort gentille,
Parvint au glorieux bonheur
D'être une des filles d'honneur ;
Mais la chose n'est pas aisée,
Car à cela s'est opposée
Avec grande aigreur et fierté
La cruelle communauté.

1. « Varin, de la Monnoye » figure dans les rôles des taxes levées à Paris, en 1649, par ordre du Parlement pour l'armement et l'entretien des troupes chargées de la défense de la ville et s'y trouve taxé à 2000 livres pour l'armement et à 300 livres par mois pour l'entretien (Dubuisson-Aubenay, II, 320).

2. Il est sans doute le même que le marquis de Nantouillet qui fut tué au combat de la Porte Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, en combattant dans les troupes royales.

« Cela m'est défendu ; mais je t'apparoîtrai encore deux fois, l'une pour te donner conseil dans une grande affaire qui t'arrivera, et l'autre deux jours avant que tu meures ». Après cela, il lui dit adieu. Nantouillet dit qu'il le vouloit embrasser et que l'autre lui dit : « Cela m'est défendu ». Au même temps, Nantouillet se lève, va trouver Senas, neveu de M. de Saint-André [1] et lui conte la chose. Pour moi, je crois qu'il dormoit, ou que quelqu'un lui a voulu faire peur ; car ils trouvèrent une place où il disoit que son ami mort s'étoit assis.

Les agents de Monsieur le Prince ont envoyé force canailles au logis de M. le Premier Président pour lui faire peur ; mais ce ferme vieillard fit ouvrir toutes ses portes, leur demandant ce qu'ils vouloient. Sa hardiesse les étonna et les fit retirer [2]. L'on a

1. Charles de Gérente, marquis de Senas, qui mourut en 1697 brigadier des armées, était fils de Justine du Puy-Montbrun, sœur d'Alexandre, marquis de Saint-André, lieutenant-général de Nivernais en 1648, qui avait servi en Piémont, et qui devint par la suite généralissime des troupes de Venise.

2. Une foule composée d'environ trois cents personnes de la lie du peuple s'était d'abord portée au Luxembourg, demandant la paix et la diminution des impôts. De là, elle se rendit à l'hôtel du Premier Président. Le maréchal de Schönberg, colonel-général des Suisses, fit fermer les portes de la cour ; mais le Premier Président, dit Dubuisson-Aubenay, « les fit ouvrir afin que de cette populace qui voudroient entrassent ; et lui se tint en une fenêtre, parlant à M. du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État... et à d'autres sans s'émouvoir ». (Dubuisson-Aubenay, II, 137). « Toutes lesquelles choses, déclare Talon (*Mémoires*, p. 452), furent faites et exécutées par les amis de Monsieur le Prince ; mais ce fut du consentement de M. le duc d'Orléans. »

aussi tiré un coup de pistolet dans le carrosse du premier surintendant des finances [1].

Il y a force gens à la Cour qui s'entremettent d'accommoder Monsieur le Prince ; mais je ne crois pas que la chose soit mûre. Je n'ai pu encore voir M. l'Ambassadeur, à cause de sa maladie. Je m'imagine qu'il envoie tous les imprimés à Votre Altesse Royale ; ainsi je ne les envoie pas.

La reine de Suède a mandé à Mademoiselle qu'elle vouloit venir voir la France, sans être connue, et qu'elle la prioit de lui donner la maison d'une de ses amies. Elle lui a destiné celle de Mme de Choisy, de Caen [2], femme du chancelier de Monsieur. Si elle vient, nous aurons bien des rois et des reines à Paris.

J'attends avec impatience les commandements de Votre Altesse Royale.

1. Charles, marquis, puis duc de La Vieuville, ancien surintendant des finances, disgrâcié en 1623 et rétabli en septembre 1651 dans cette charge qu'il exerça seul jusqu'à sa mort en 1653.

2. Jeanne-Olympe Hurault de Belesbat, arrière-petite-fille du chancelier de l'Hospital, mariée à Jean de Choisy, chancelier du duc d'Orléans, mère de l'abbé de Choisy. Mme de Choisy était une des femmes les plus intrigantes de son temps, entretenant des correspondances suivies avec la reine de Pologne, la reine Christine de Suède et la duchesse de Savoie. Dans le rôle des taxes imposées en 1649 par ordre du Parlement, M. de Choisy est taxé à 2000 livres (Dubuisson-Aubenay, II, 321). On l'appelait *de Caen* parce que son mari avait été receveur général des finances à Caen et pour la distinguer des autres Choisy. L'hôtel dont il est question était situé rue des Poulies et fut pris en 1657 pour l'agrandissement du Louvre.

VIII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ

9 décembre 1651

Monsieur le chevalier de Souvegny. Je vous remercie du soin que vous avez pris de me donner de vos nouvelles par votre lettre du 24 du mois passé. Je vous prie de me les continuer souvent et d'être assuré que je conserve bien chèrement le souvenir de l'obligeante inclination que vous avez pour celle qui sera toujours avec une affection particulière, etc...

IX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, le 15 décembre 1651.

J'ai vu M. l'Ambassadeur qui m'a fait entendre les intentions de Votre Altesse Royale : je l'ai assuré que j'avois une passion très forte de servir la maison royale de Savoie et une inclination très forte pour la personne royale de Madame et que, si je n'en venois à bout, ce seroit faute de pouvoir ou de lumière, qu'il pouvoit remédier à ce dernier en me faisant connoître les intérêts de son maître afin que je lui pusse donner les avis que je pourrai découvrir lui être utiles.

Il me parla de mon ami qui, m'étant venu voir le lendemain matin, m'assura qu'il mourroit plutôt que

de manquer aux choses qu'il m'avoit promises sur le sujet de Votre Altesse Royale et que je n'en pouvois trop dire : ce sont ses propres termes. Il ne reste donc rien plus pour ma satisfaction entière, sinon qu'il soit dans un poste où il ait plus de pouvoir, la pouvant assurer que je ne souhaite rien au monde avec tant d'ardeur que de lui donner des preuves certaines de mon zèle pour son très humble service, etc.

L'on donna avant hier un arrêt contre le Mazarin, dont je ne vous parle point, étant certain que M. l'Ambassadeur l'aura envoyé, puisqu'il est imprimé [1]. Il y eut dans l'assemblée un conseiller pensionné de Monsieur le Prince qui, enragé de voir M. le Coadjuteur opiner si fortement contre le Cardinal, voulut invectiver contre ledit sieur le Coadjuteur disant qu'il y avoit des gens d'église qui se servoient de mauvais moyens pour s'élever aux dignités, ce que ledit sieur ne pouvant souffrir, il l'interrompit contre les formes, ce qui obligea aussi ledit conseiller à le nommer aussi contre les formes en l'accusant et l'autre en lui donnant des démentis dans les formes [2]. Le bruit des enquêtes termina le différend, et l'arrêt fut donné, comme vous verrez.

1. L'arrêt donné, déclare Dubuisson-Aubenay, suivant les conclusions des gens du Roi, tendait à députer vers le Roi pour le prier de maintenir sa déclaration du 6 septembre précédent et empêcher le retour du cardinal Mazarin (*Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, II, 140).

2. C'est le sieur de Fleury-Machault, conseiller aux Requêtes, qui, une première fois en termes généraux, mais pourtant très clairs, et une seconde fois nommément, dénonça l'ambition et les intrigues du Coadjuteur (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 59 ; Dubuisson-Aubenay, II, 139).

Le dernier combat de Monsieur le Prince a beaucoup diminué la réputation de son parti et ses troupes aussi. Le château de Dijon s'est remis dans le service du Roi[1] ; mais la nouvelle de Damvillers est fausse.

L'on continue quelques négociations avec Monsieur le Prince et l'on m'a assuré que M. de Gramont le va trouver.

Le bruit court aussi que Saint-Germain Beaupré[2] traite pour son frère du Daugnon et que l'on parle de lui donner le bâton de maréchal de France pour ce dernier, et pour un de leurs frères l'évêché de Poitiers, vacant depuis quelques mois[3]. Je vous prie toujours de faire différence des bruits qui courent et des choses que je vous mande d'autre manière. Je ne doute point que Votre Altesse Royale ne soit dans la curiosité où est toute la France de savoir si le Cardinal reviendra. Toute la cabale de Monsieur le Prince publie qu'il est déjà entré ; ce bruit étant avantageux pour leur parti, jugez ce que produiroit l'effet. La Reine souhaite son retour ; lui-même le désire avec passion et ses amis particuliers aussi ; mais, avec cela, je ne crois pas qu'elle ose le faire revenir, puisque au même temps toute la France se rangeroit du parti de Monsieur le Prince. J'ai de

1. Le château de Dijon avait été repris par les troupes du Roi le 8 décembre.

2. Henry Foucault, marquis de Saint-Germain-Beaupré, mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1644, maréchal de camp en 1649, mort en 1678.

3. L'évêché de Poitiers resta vacant quelques mois encore : c'est Antoine, cardinal Barberini, qui y fut nommé.

mon opinion beaucoup de gens que l'on tient très savants dans les affaires présentes ; l'événement fera voir qui a mieux jugé.

Je viens d'apprendre d'un homme qui sort d'avec moi que, la Cour ayant refusé à M. le duc d'Orléans que M. de Chavigny allât trouver Monsieur le Prince pour négocier, l'on lui avoit accordé le maréchal d'Estampes[1]. En effet, Monsieur le fait partir demain matin ; il va droit trouver Monsieur le Prince sans passer à la Cour ; mais M. [de] Damville[2] y retourne, qui doit porter le duplicata des dépêches dudit maréchal.

M. de Beaufort avoit envoyé un gentilhomme en Cour demander les prises qu'ont faites certains chevaliers françois ; l'on les lui a refusées.

Les États de Bretagne ont donné au Roi un million quatre cents mille livres ; le Roi a évoqué à sa personne les différends du Parlement et des États de cette province-là.

La marquise de Cœuvres mourut hier ; c'étoit la femme du fils aîné du maréchal d'Estrées qui a aussi pensé mourir ; mais il se porte mieux.

1. Jacques d'Estampes, né en 1590, d'abord connu sous le nom de marquis de La Ferté-Imbault, enseigne des gendarmes de Monsieur en 1610, capitaine de sa compagnie des gendarmes en 1626, lieutenant général des armées en 1645, maréchal de France en 1651.

2. François-Christophe de Lévis-Ventadour, après avoir servi dans la plupart des opérations contre les protestants sous Louis XIII, avait été nommé premier écuyer du duc d'Orléans en 1640, maréchal de camp en 1646 et créé duc de Damville et pair de France en 1648.

X.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE

Ce 15 décembre (1651), à 9 heures du soir.

Un de mes amis sort de chez moi, qui m'a dit savoir de très bonne part que le Cardinal a si fortement écrit à la Reine que l'on la trahissoit sur son sujet et que ses meilleurs amis le fourboient aussi sur le sujet de son retour, et qu'il la supplioit de trouver bon qu'il se rendît auprès d'elle, et que tout son monde étoit prêt. Cet ami m'a ajouté qu'il croyoit qu'elle y avoit consenti [1] et qu'ainsi il ne faisoit nul doute que le Cardinal n'entrât en France au premier jour; que même un de ses amis l'avoit assuré que le rendez-vous des troupes que le Cardinal a levées, tant François qu'Allemands, avoient leur rendez-vous [2], que le Prince Palatin doit comman-

1. Dès le 2 décembre, Millet écrivait à Mazarin, par ordre d'Anne d'Autriche : « La Reine... veut que vous veniez. » (Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, I, 73.) D'autre part, le cardinal Mazarin écrivait de Dinant au maréchal du Plessis, le 11 décembre : « Il est tout à fait nécessaire que le Roy m'escrive une lettre contresignée par un secrétaire d'Estat par laquelle il m'ordonne que, sans autre réplique, je me rende auprès de sa personne et luy mène les troupes que j'auray mises sur pied... Si la Reyne prend la peine de parler comme il faut à M. de Brienne, il fera sans doute la lettre de bonne grâce... » (*Lettres de Mazarin*, IV, 534.)

2. Les mots *avoient leur rendez-vous*, sur l'original, sont écrits à une autre page ; c'est une fin de phrase que M. de Sévigné croyait avoir commencée à la page précédente où une autre phrase commencée n'est pas finie.

der cette armée. Le même homme dit qu'auprès du Cardinal il y a déjà une grosse cour. Pour moi, je persiste en mon opinion, à cause des grands maux que je sais qui en arriveront. J'ai pourtant cru à propos d'en donner avis à Votre Altesse Royale et que M. Le Tellier va faire la charge. Ma femme qui revient de la ville me le vient de dire.

XI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE

22 décembre 1651.

Depuis le dernier ordinaire nous avons appris qu'il n'y avoit rien de si véritable que le Cardinal Mazarin avoit pris toutes les mesures pour revenir en France ; mais celles qu'il avoit prises pour cela ne lui ayant pas toutes réussi, son retour, grâce à Dieu, est un peu retardé. Je souhaite avec tous les bons François que ce soit pour toujours.

Les troupes qu'il croyoit avoir des ducs de Lunebourg et de Mecklembourg lui ont toutes manqué par les intrigues des Espagnols, et les françoises que l'on lève pour lui ont grand peine à sortir du néant. Entre temps cela, le maréchal de l'Hospital a mandé à la Reine que si elle faisoit revenir le Mazarin, qu'elle verroit Paris et le Parlement tout en feu. Le garde des sceaux, qui avoit été mandé avec tout le Conseil, a supplié la Reine de considérer combien le Parlement troublera Paris et donnera lieu aux ennemis de Sa Majesté d'y semer la révolte, surtout si elle avoit la pensée de faire revenir le Mazarin, et qu'il ne parti-

roit point que par un second commandement M. le Coadjuteur, qui est venu céans ce matin, m'a juré qu'il avoit écrit à la Reine *de proprio pugno* [1] que ceux qui lui donnoient le conseil de faire revenir cet homme, non seulement étoient ennemis de l'État, mais encore plus de Sa Majesté et que la puissance du Roi ne lui pouvoit pas garantir qu'elle ne pérît avec lui ; enfin, il m'a dit que ce qu'il avoit fait pendant la guerre de Paris n'étoit rien auprès de ce qu'il feroit si le Cardinal revenoit. Il ne fait nul doute que Monsieur le Prince ne consente à ce retour et ne soit d'accord avec la Cour [2].

Tous les gouverneurs des provinces ont tous mandé les mêmes choses, et avec tout cela l'on croit que la Reine veut le retour et que cet homme veut revenir. S'il le fait, comme j'en veux douter jusques à ce que je le voie, c'est le plus méchant homme de la nature, puisqu'il veut ruiner le plus florissant royaume du monde, sans se faire aucun bien. M. le

1. *De proprio pugno*, de sa propre main.

2. Dans ses lettres à l'abbé Charrier, où, suivant la remarque de Chantelauze, se trahissent fidèlement ses pensées les plus intimes, le Coadjuteur exprime à plusieurs reprises la fâcheuse impression que lui cause ce retour de Mazarin et, suivant le sentiment de M. de Sévigné, en tire des conclusions sur une prétendue entente entre le Cardinal et le parti des Princes : « Sans ce maudit retour du cardinal Mazarin, écrit-il le 18 décembre 1651, Monsieur le Prince étoit confondu ; il ne le sera peut-être pas moins, étant d'accord avec lui » ; et le 5 janvier suivant : « A l'égard de Monsieur le Prince, il étoit perdu sans réserve si ce maudit homme n'eût pas entrepris de revenir, et c'est ce qui fait croire à beaucoup qu'il faut nécessairement qu'il y ait quelque réunion entre les Princes et le Mazarin. » (*Œuvres du cardinal de Retz*, VIII, 71-72.)

Garde des sceaux a dit qu'il remettroit les sceaux, si cela étoit.

M. le maréchal d'Estampes est allé à la Cour, contre ce que je vous avois mandé par ma dernière, et même porte ordre dans ses instructions de revenir si le Roi n'accorde ce que M. le duc d'Orléans demande, qui est que la Reine ôte d'auprès d'elle ceux qui lui persuadent de faire revenir le cardinal Mazarin, et que, si elle lui veut promettre de ne le point rappeler, qu'il obligera Monsieur le Prince de s'accommoder dans un mois, ou sinon qu'il s'engage de se déclarer son ennemi.

Voilà la vraie face des affaires présentes, à quoi j'ajouterai que M. le duc d'Orléans court fortune de se voir trompé par Monsieur le Prince. Mais, si cela est, M. le Coadjuteur est résolu de n'abandonner jamais mondit sieur le duc d'Orléans, lequel a juré de faire tout ce qui se peut faire contre cet ennemi public. J'oubliois de vous dire que Mme de Longueville a fort négocié avec cet homme et que Monsieur son frère fait semblant de n'en rien savoir.

L'on dit que le Roi ayant écrit au cardinal Mazarin et que, demandant l'avis du maréchal de Villeroy, il lui demanda si la chose étoit faite, Sa Majesté dit qu'oui, mais que c'étoit la Reine qui l'avoit voulu. Le maréchal lui repartit qu'il ne lui vouloit rien dire, mais qu'il supplioit Sa Majesté d'en parler à M. de Châteauneuf et que, le Roi l'ayant fait, ce vieillard lui dit : « Sire, en rappelant cet homme, Votre Majesté met sa couronne en danger[1] ». Je ne

1. Châteauneuf s'opposait auprès de la Reine au retour prématuré de Mazarin sous prétexte que ce retour fortifierait le

vous donne pas cela pour certain, mais bien que le Roi a été informé de la haine publique envers le Cardinal. La Reine n'en est pas contente, non plus que du procédé de M. de Châteauneuf qui, à ce qu'on dit, quittera si l'autre vient.

Je suis ravi de faire quelque chose qui soit agréable à Votre Altesse Royale. Je puis assurer que je continuerai jusqu'au dernier soupir de mon cœur.

XII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 29 décembre 1651.

Par ma dernière, je vous ai mandé que M. le maréchal d'Estampes étoit allé à la Cour et les choses qu'il y devoit demander et aussi que M. le duc [de] Damville le précéderoit de quelques jours pour pressentir les sentiments de la Reine. Il a fait réponse à M. le duc d'Orléans qu'il lui avoit été impossible d'empêcher le retour du cardinal Mazarin, mais qu'il supplioit Son Altesse Royale de considérer qu'il ne falloit pas pour cela que le Roi ni l'État en pâtît, et le Cardinal est à Sedan, s'il n'est plus avant dans le royaume.

Vous voyez, à mon grand regret, que ce n'est pas

parti de Condé et jetterait dans les bras de celui-ci les parlements et la plus grande partie des anciens Frondeurs. D'après des déclarations postérieures du duc d'Orléans à Le Tellier, Villeroy était sur ce point d'accord avec Châteauneuf. (Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, I, 69-71.)

là le chemin de la paix. Aujourd'hui on a fulminé au Parlement contre ce retour avec toute la violence que l'on se peut imaginer de gens aussi animés qu'ils sont. Comme c'est une chose publique, je ne la manderois pas à Votre Altesse Royale sans qu'il y a toujours quelques particularités que tout le monde ne sait pas [1]. Il y a plusieurs chefs dans l'arrêté de la Compagnie. Le premier est que demain il partiroit un président et deux conseillers du Parlement pour aller faire des plaintes à Sa Majesté de l'infraction de la déclaration qu'il avoit lui-même fait vérifier le jour qu'il avoit été déclaré majeur, lui remontrer les désordres du royaume et la perte très infaillible de son État, s'il suivoit plus longtemps les pernicieux conseils que l'on lui donnoit, et entre autres sur le retour du cardinal Mazarin ; que lesdits députés ne s'adresseront qu'au Roi ;

En second lieu que défenses seroient faites à aucun officier ni membre du Parlement de sortir de Paris, sur peine de privation de leur charge, sous quelque prétexte que ce soit ;

Que le Cardinal étoit criminel et sa tête mise à prix pour la somme de cent cinquante mille livres qui seroient pris sur sa bibliothèque, et, [au cas] où elle ne suffiroit pas, que l'on saisiroit tous les autres effets dudit Cardinal, et, s'ils ne suffisoient pas encore, sur

1. On trouve l'exposé de cette séance ainsi que l'arrêt du Parlement dans la brochure suivante : « *Relation de ce qui s'est passé au Parlement, toutes les Chambres assemblées, le vendredi 29 décembre 1651, ensemble l'arrêt contre le cardinal Mazarin et ses adhérents* » (Paris, Imp. V[e] Guillemot, 1651, in-4°).

les biens les plus clairs de ceux qui suivroient ledit cardinal Mazarin ; commandement à tous les peuples de prêter main forte aux gens de guerre pour s'opposer aux passages des rivières, rompre les ponts pour empêcher l'entrée de cet homme ; que, si c'est un criminel qui tue ledit Cardinal, il sera absous de tous les autres crimes et ne lairra pas d'avoir l'argent, non plus qu'un étranger, *bella botta* [1] pour un Napolitain ;

Que M. le duc d'Orléans se serviroit de toute l'autorité royale et la sienne afin de s'opposer à la susdite entrée, et pour cet effet qu'il étoit supplié d'y employer tous ses serviteurs et amis ; que l'on donnera tous les arrêts nécessaires pour le logement de ses troupes ; qu'il les logeroit aux lieux les plus à propos pour la sûreté de Paris, et bref que l'on autoriseroit toutes les actions de Son Altesse Royale qui concerneront la sûreté publique et la cause commune ;

Que l'on écriroit à tous les parlements du royaume, et que l'on leur envoieroit copie dudit arrêt et qu'on les prieroit de s'unir avec celui-ci contre l'ennemi public.

Voilà, Madame, tous les points que j'ai pu remarquer ; si, dans l'imprimé, l'on y change quelques mots, cela se pourra bien, mais non pas du sens. Votre Altesse Royale pardonnera à un homme qui n'est pas du Palais.

J'ai fort entretenu M. le Coadjuteur et je puis vous assurer que tout ce que j'ai mandé à Votre Altesse

1. *Bella botta*, beau coup.

Royale sur ce sujet est très vrai, qui est qu'il sera toujours ennemi de M. le cardinal Mazarin tant qu'il sera en France, qu'il sera toujours serviteur de M. le duc d'Orléans et inséparable de ses intérêts, et je sais que Son Altesse l'aime autant qu'il ait jamais fait. Mme de Chevreuse a quitté Paris et n'y reviendra pas. Cela la convainc d'être mazarine ; cela est cause aussi que beaucoup de gens ont soupçonné que M. le Coadjuteur étoit dans les mêmes sentiments car il étoit accusé d'être amoureux de la fille ; mais ils se trompent pour le premier, et même ils se sont séparés assez mal, du moins il me l'a dit [1], et qu'il étoit assez malheureux pour être abandonné de ses meilleurs amis parce qu'ils avoient leur compte ; néanmoins qu'il sera ferme

1. D'après Guy Joly (t. I, p. 285 et 286), le refroidissement qui s'était produit dans les relations du Coadjuteur et de la duchesse de Chevreuse tenait à deux causes principales : la duchesse accusait le Coadjuteur de se laisser trop influencer par la Princesse Palatine, alors que de son côté le Coadjuteur reprochait à la duchesse de Chevreuse d'avoir fait de l'abbé Foucquet son principal agent à la Cour. Quant à Mlle de Chevreuse, son intimité avec le Coadjuteur était alors connue de tous. Lorsqu'elle mourut presque subitement quelques mois plus tard, « le cardinal de Retz, dit Joly, reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence que cela fit de la peine à ceux qui savoient la manière dont il avoit vécu avec elle ». — « Mlle de Chevreuse, a écrit le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*, n'avait que de la beauté, de laquelle on se rassasie quand elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit, mais, comme elle n'aimoit jamais longtemps, l'on ne trouvoit pas aussi longtemps qu'elle eut de l'esprit. » Le cardinal lui reproche encore de l'avoir abandonné pour l'abbé Foucquet (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 226-230).

jusqu'au bout; qu'il est au désespoir que la Reine ne l'eût pas voulu croire; qu'il l'avoit avertie cent fois du malheur qui lui arriveroit si elle faisoit revenir cet homme. Dieu veuille que le malheur ne tombe pas sur les innocents !

Nous avons mille fois souhaité ledit sieur et moi que la bonne Reine ressemblât à Votre Altesse Royale. Pour moi, j'en donnerois une main et m'estimerois encore trop heureux de pouvoir respirer sous la plus aimable princesse de l'Europe. J'espère de sa bonté qu'elle me pardonnera la liberté qu'a pris ma femme de lui écrire : elle est si charmée de l'honneur que Votre Altesse Royale lui a fait qu'il est impossible de la tenir. Pour moi, toutes les grâces que vous nous faites ne nous surprennent point, connoissant les grandes qualités dont le ciel a pourvu si abondamment Votre Altesse Royale. Je la supplie encore très humblement qu'elle ait la bonté de ne faire voir mes lettres qu'à ceux à qui elle se fie tout à fait à cause des particularités.

Je viens de voir une lettre que M. de Châteauneuf fait écrire à un de ses amis intimes et lui mande les mêmes termes. Je ne puis répondre à votre dernière à cause que j'ai été saigné deux fois pour une défluxion que j'ai; j'ai un peu d'émotion ; mais j'espère que les remèdes empêcheront la fièvre de venir ; je souhaiterois que l'État ne fût pas plus malade.

Nous sommes ici dans la plus grande consternation du monde, et il ajoute [1] que hors MM. de Mercœur [2],

1. M. de Châteauneuf, dont il est question dans le passage précédent.

2. Louis, duc de Mercœur puis de Vendôme, petit-fils de

de Miolans[1], Vardes[2], l'amant de l'œil de verre[3], et un serviteur particulier de Votre Altesse Royale[4], que tout ce qui est auprès du Roi a la mort peinte sur le visage. Enfin tous les véritables François et qui aiment plus le Roi que leur intérêt ont le poignard dans le sein de cette affaire et j'enrage que le dernier que j'ai nommé soit accusé d'être un des auteurs de ce conseil. Comme je sais que Votre Altesse Royale aime fort Monsieur son frère, je crois qu'elle ne me blâmera pas de le servir dans ce rencontre. Je quitterois la France avec joie si je pouvois employer ma vie pour témoigner à Votre Altesse Royale le respect et la passion que j'ai pour sa personne.

XIII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ

30 décembre 1651.

Monsieur le marquis de Sévigné. J'ai reçu avec une singulière satisfaction votre lettre du 8 de ce mois.

Henri IV, avait épousé l'année précédente Laure Mancini, nièce de Mazarin, et était tout dévoué aux intérêts du Cardinal.

1. Henri Mitte, comte de Miolans, fils du marquis de Saint-Chamond ; il mourut en 1665.

2. Le 1er décembre 1651, Mazarin écrivait de Dinant au maréchal d'Hocquincourt que le marquis de Vardes lui avait offert de faire une bonne et prompte levée pour compléter son régiment (*Lettres de Mazarin*, IV, 526).

3. Madame de Beauvais qui était « borgnesse », dit Saint-Simon. Voyez ci-dessus, p. 8.

4. Il s'agit sans doute ici du prince Thomas de Savoie. Mazarin écrivait à son sujet à Millet le 20 novembre 1651 : « M. le

Elle contient diverses particularités qui, mêlant le sérieux avec le divertissement, la rende[nt] plus agréable, quoique je vous puisse assurer que tout ce qui vient de votre part est reçu de moi avec une égale estime qui prend son prix de celle que je fais de votre mérite. Je vous prie d'en être persuadé et que je suis aussi véritablement qu'on peut être, etc...

XIV.

MADAME ROYALE A Mme DE SÉVIGNÉ [1]

6 janvier 1652.

Madame la marquise de Sévigné. Il n'y a point d'apparence que ce qui est si puissamment uni puisse souffrir aucune division et que des esprits bien faits comme le vôtre et celui de M. le marquis de Sévigné soient susceptibles d'une passion qui n'est pas légitime ; l'envie n'aura donc point de force auprès de vous, et moi, partageant mon affection entre de[ux] d'une si parfaite intelligence, je prétends de joindre davantage vos volontés dans le commun désir que vous aurez de m'aimer également. Ce sera une

prince Thomas a son bon sens, et, comme il est entièrement attaché à la Reyne et autant mon amy qu'il ne l'est point de M. le Prince, je crois que Sa Majesté luy doit témoigner toute confiance et faire cas de ses conseils » (*Lettres de Mazarin*, IV, 515).

1. Les lettres de Mme de Sévigné auxquelles a répondu Madame Royale par les lettres des 6 et 13 janvier 1652, 18 janvier et 8 février 1653 que nous reproduisons, n'ont pas été retrouvées aux Archives de Turin.

louable émulation et qui me conviera toujours davantage de mon côté à la sincère et véritable correspondance que vous devez attendre de celle qui estime parfaitement votre mérite et qui est, Madame, votre, etc.

XV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE

12 janvier 1652.

Je suis très glorieux de pouvoir faire quelque chose qui soit agréable à Votre Altesse Royale ; je lui obéis avec joie, puisque c'est avec une inclination très forte, et je le fais avec toute sûreté, puisqu'il n'y a point dans l'Europe de princesse si généreuse qu'elle.

Votre Altesse Royale me commande de lui dire mes sentiments ; je ne me sens pas assez fort pour les séparer du corps de ma lettre ; mais elle verra dans les nouvelles que je lui écrirai de mon chef sans mettre : l'on dit. Je souhaiterois être mieux informé afin de pouvoir mieux satisfaire sa curiosité, n'ayant pas de plus grande satisfaction que de lui pouvoir plaire. Et, afin de ne la point faire attendre les choses les plus importantes, je les mettrai les premières.

La Reine, ayant une passion très grande de faire revenir en France le cardinal Mazarin, a cru ne le pouvoir mieux faire que dans le temps que tout y étoit dans la dernière confusion et dans le dernier désordre, croyant que cela ne pouvoit pas empirer

son marché, en quoi sans doute elle se trompe bien fort.

Avant que de prendre les dernières résolutions sur ce sujet, elle envoya ici un nommé Bartet[1] prendre les avis de Mme de Chevreuse et de M. le Coadjuteur. La première lui dit que la Reine ne devoit encore penser à ce retour et que les choses n'étoient pas encore en cet état.

Le dernier lui parla bien plus fortement et représenta tous les inconvénients qui en arriveroient, et les avantages qu'elle avoit déjà emportés sur Monsieur le Prince et ceux qu'elle étoit prête de remporter. Toutes ces raisons ne satisfirent point la Reine et elle s'emporta fort contre eux, et, quoique la première eût promis de servir pourtant toujours Sa Majesté, elle ne laissa de dire que c'étoit une traîtresse, et c'est ce qui a obligé cette dame de revenir à Paris ; néanmoins je crois qu'elle garde toujours quelque mesure avec la Cour, le sieur de Laigues[2], son favori, à qui elle a fait donner la charge de capitaine des gardes de Monsieur, frère du Roi, y étant allé depuis que le Cardinal est en France. Je crois même que M. le Coadjuteur n'est pas tout à fait brouillé avec la Reine ; toutefois, sans préjudice de l'attachement qu'il a pour M. le duc d'Or-

1. Isaac Bartet était l'un des agents les plus fidèles et les plus intelligents de Mazarin. Le Coadjuteur, dans ses *Mémoires*, ne fait aucune mention de cette démarche de Bartet auprès de lui.

2. Geoffroy, marquis de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans. Il était en relations suivies avec le cardinal de Retz qui parle souvent de lui dans ses *Mémoires*. — Voir ci-après la lettre du 15 novembre 1652.

léans, pour lequel il choquera toute la terre, et en effet, il y est obligé, puisque Son Altesse Royale n'a jamais voulu l'abandonner, quelque instance qu'en ait faite Monsieur le Prince et tous ses serviteurs qui sont ennemis dudit, je crois que ce dernier sera bientôt raccommodé avec M. de Beaufort, M. le duc d'Orléans le voulant ainsi. Il veut aussi que ce prélat se raccommode avec Monsieur le Prince; mais il a fait voir à Son Altesse Royale que ce ne pouvoit être une réconciliation entière, mais qu'il ne lairroit pas de s'unir contre l'ennemi commun; voilà après quoi je crois que l'on travaille. Monsieur le Prince a écrit à Monsieur qu'il croyoit que Son Altesse Royale sera présentément persuadée qu'il avoit toujours eu raison de dire que le cardinal Mazarin vouloit revenir. C'est une marque que Monsieur n'étoit pas tout à fait dans ses sentiments et qu'ainsi la Reine a eu tort de leur donner un sujet légitime de s'unir plus fortement; néanmoins, mon opinion est que Monsieur le Prince s'accommodera avec la Cour et que M. le duc d'Orléans en sera trompé.

Le détail de ce qui s'étoit fait au Parlement vous pourra faire conjecturer assez clairement le reste de l'état des choses, tant générales que particulières.

Hier, les chambres s'assemblèrent sur une requête qu'un clerc présenta contre un conseiller nommé Portail[1], disant qu'il avoit fait friponnerie en la vente

1. Paul Portail, reçu conseiller au Parlement de Paris le 3 mars 1623. Le conseiller Portail, auteur de l'*Histoire du temps*, du *Discours sur la députation du Parlement à Monsieur le prince de Condé*, de la *Défense du Coadjuteur*, fut un des meilleurs libellistes de la Fronde (*Œuvres du cardinal de Retz*, II, 559-562, III, 330).

des livres du cardinal Mazarin. Il fut dit que la requête seroit communiquée aux gens du Roi, afin de faire le procès à ce coquin qui avoit eu l'effronterie d'accuser un de ces Messieurs. Outre cela, on cria fort contre un conseiller de la Grand'Chambre, disant qu'il avoit poussé ce coquin à présenter cette requête pour empêcher la vente de la bibliothèque, et il fut ordonné que, si aujourd'hui midi l'on n'en trouvoit trente mille écus, l'on la vendroit en détail, ce qui s'exécute, et j'y ai été après dîner pour en avoir d'italiens et espagnols[1]. M. le duc d'Orléans se plaignit aussi que l'on publioit une lettre que l'on disoit être du cardinal Mazarin à lui et qu'elle n'étoit point conforme à celle qu'il en avoit reçue ; il fut arrêté que défenses seroient faites à tous colporteurs, sus peine du fouet, de plus rien vendre sous ce nom.

Comme on finissoit cette délibération, il entra un gentilhomme de Monsieur le Prince, nommé de

1. Le dimanche, 7 janvier, les commissaires pour la vente de la bibliothèque de Mazarin s'étant réunis, Gabriel Naudé, le bibliothécaire, « les harangua, déclare Dubuisson-Aubenay, leur disant s'il étoit raisonnable qu'eux, gens de lettres, ruinassent en trois jours un trésor des lettres amassé par dix-sept ans avec tant de soins et de dépenses... » Cependant, dès le lendemain, on en vendit pour 1500 livres ; le 9, le sieur Gilbert Vialet, trésorier général de France à Moulins, présenta requête pour être reçu à acheter la bibliothèque en bloc ; le 11, le même Vialet porta plainte de ce que M. Portail, conseiller aux Enquêtes et l'un des commissaires, l'avait la veille « traité de Mazarin et mis sa personne en danger du peuple ». La vente continua pendant tout le mois de janvier, étant, écrit Naudé « une désolation la plus étrange et la plus horrible que l'on ait jamais vue » (*Journal des Guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, II, 148-149 ; Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, I, 101-103).

Sale[1]; on le fit asseoir et couvrir; puis il donna une [lettre] dudit prince pour la Compagnie, par laquelle il l'assuroit des mêmes choses dont il avoit assuré Monsieur, qui est de s'employer lui et ses troupes et tous ses biens contre l'ennemi de l'État, et de plus qu'il les prioit de prendre créance à ce que diroit ce gentilhomme de sa part. Il lui fut dit d'exposer sa créance, ce qu'il fit par écrit, ayant eu peur de l'oublier. L'on l'a lue, et il y avoit de plus que dans la lettre que l'entrée du Cardinal justifioit assez ses actions et qu'il les supplioit de lui faire justice sur une requête que l'auteur présenteroit de sa part, les fins de laquelle sont qu'il les supplie de surseoir les poursuites que l'on doit faire contre lui après le mois passé, attendu qu'il étoit prêt de se mettre dans son devoir, lorsque le Cardinal sera hors de France, qui est son ennemi. Il dit, dans le narré de sa requête, que la venue de cet homme justifie assez son procédé.

Comme l'on vouloit opiner, un capitaine d'infanterie du régiment de Languedoc, qui est à Son Altesse Royale, entra dans l'assemblée, qui dit qu'il étoit en garnison dans Pont-sur-Yonne, qu'ayant été averti que le cardinal Mazarin venoit pour y passer, il avoit rompu le pont et s'étoit mis en défense avec sa compagnie pour l'en empêcher, mais que les habitants ayant eu peur d'être pillés, ils s'étoient

1. Cet officier est également appelé de Sales par Omer Talon et La Sale par Guy Joly. Le Coadjuteur rapporte qu'ayant demandé à M. Talon pourquoi le Parlement avait consenti à entendre cet envoyé de Monsieur le Prince, il lui fut répondu : « Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes règles » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 74).

mis contre lui et forcé de se rendre [1] ; que l'on l'avoit mené au maréchal d'Hocquincourt, qui commandoit ce corps-là ; qu'il y avoit vu MM. de Navailles, Bar, Quincé et deux autres lieutenants généraux [2] ; qu'il y avoit vu un conseiller du Parlement prisonnier, nommé Bitault [3], qui lui avoit donné charge de dire à la Compagnie qu'allant pour exécuter les arrêts de la Compagnie avec son camarade Coudray-Geinier [4],

1. Le cardinal Mazarin, bien reçu par Fabert à Sedan le 24 décembre, avait continué sa marche pour rejoindre la Cour; le 2 janvier 1652 il passait près de Reims; il était le 3 à Épernay, le 6 et le 7 à Arcis-sur-Aube, le 8 à Méry-sur-Seine et le 9 à Pont-sur-Yonne où les conseillers Bitault et Géniers du Coudray, députés par le Parlement et aidés de quelques troupes du duc d'Orléans, essayèrent vainement de l'arrêter. Le premier fut fait prisonnier et le second réussit à s'enfuir. D'après les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, le capitaine qui apporta cette nouvelle au Parlement s'appelait Morangé. N'ayant avec lui que cent mousquetaires de Languedoc pour défendre le passage de l'Yonne, il aurait résisté longtemps et « fait en cette rencontre une très belle action » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, I, 334).

2. Philippe de Montault, plus tard duc de Navailles et maréchal de France, était alors gouverneur de Bapaume, et Guy de Bar, gouverneur de Doullens. Le cardinal de Mazarin avait en outre auprès de lui, Joachim de Quincé, lieutenant général, François-Marie, comte de Broglie, gouverneur de La Bassée, et Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu, gouverneur d'Arras.

3. François Bitault, reçu conseiller au Parlement de Paris le 24 mars 1623. Lors de la rentrée du Roi à Paris en octobre 1652, il fut du nombre des conseillers exceptés de la déclaration d'amnistie et condamnés à quitter la capitale dans un délai de trois jours.

4. Jacques Géniers du Coudray, reçu conseiller au Parlement de Paris au mois d'avril 1639, était conseiller en la première Chambre des Enquêtes. Contrairement à ce qu'annonce

beau-frère de celui qui est nommé pour ambassadeur en Piémont, ils avoient été attaqués, lui pris et l'autre que l'on ne savoit s'il étoit mort. Nous avons su qu'il s'est sauvé. Cela causa grande rumeur, empêcha que l'on ne pût achever la délibération de la requête. Cela a été bien ce matin : l'on a accordé tout d'une voix les fins de la requête de Monsieur le Prince et l'on a dit que l'on recevra la déposition du capitaine pour ensuite poursuivre ceux qu'il nommeroit se trouver avec le cardinal Mazarin. Il faisoit état d'aller à Gien ou à La Charité ; mais il a su que Monsieur y avoit mis deux régiments ; ainsi l'on m'a assuré qu'il va à Saumur.

Les dernières nouvelles de Poitiers portent que le garde des sceaux y est arrivé, qu'il est mal à la Cour pour n'avoir pas voulu sceller la justification du Cardinal. Il n'y a rien de plus certain que tout le monde y enrage contre le retour du cardinal Mazarin, prévoyant bien que c'est la ruine de l'État et des particuliers. Avec cela, il n'y en a pas un qui ne sacrifie, comme un coquin, et l'un et l'autre pour ses intérêts particuliers. Je n'envoie point à Votre Altesse Royale les copies de toutes les lettres dont je lui parle, car elles sont publiques. Je crois n'avoir rien oublié de ce qui vous peut faire connoître la face de nos affaires. Avec tout cela, je crois que le mal ne sera pas si grand que la menace, si du moins l'opinion des illuminés

ici M. de Sévigné, aucun ambassadeur ne fut envoyé à Turin en 1652, Ennemond Servien, ancien président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, lequel n'avait aucun lien de parenté avec le conseiller Géniers du Coudray, ayant été seul ambassadeur de France à Turin de 1648 à 1676.

arrive que le Cardinal ne peut s'établir et qu'il s'en ira ou périra. Ainsi soit-il.

Je crois que M. de Beaufort commandera les troupes de Mgr le duc d'Orléans, s'il veut, sinon ce sera le maréchal d'Estampes.

L'on m'a assuré que Navailles a des lettres de duc, que M. le Premier Président quittoit les sceaux, que l'on les donnoit à M. Le Tellier et la charge de celui-ci à Champlâtreux, fils du Premier ; mais, jusques ici, c'est *favola*.

Le Cardinal n'a avec lui que de la cavalerie et des dragons.

XVI.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

13 janvier 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, je ne saurois assez me louer de votre diligence et de votre affection. J'ai reçu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire cette semaine et l'autre. Je crois que comme les conjonctures présentes vous fourniront plus de matière de me faire savoir de vos nouvelles, qu'aussi ne perdrez-vous l'occasion de me faire part de ce qui sera plus curieux. Je vous en prie derechef instamment et de croire que je suis et serai toujours véritablement, etc...

XVII.

MADAME ROYALE A Mme DE SÉVIGNÉ.

13 janvier 1652.

Madame la marquise de Sévigné, les marques de votre affection que j'ai lues dans la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire me la rendent si chère que je ne vois rien qui puisse approcher de son prix que celle de M. le marquis de Sévigné : aussi vous puis-je assurer que, quand cette étroite liaison que je remarque entre vous ne se rencontreroit pas partout ailleurs comme elle est, je la trouverois toujours égale dans le rang que vous tenez tous deux en mon estime et du désir que j'ai de vous faire connoître que je suis, etc....

XVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, le 19 janvier 1652.

Je crois savoir aussi bien la vérité des choses que les autres ; néanmoins j'avoue que, parmi tant de différents intérêts, il est difficile de discerner les bonnes nouvelles de celles qui ne le sont pas. Le bruit qui court nous annonce très souvent les choses qui arrivent ; mais le plus souvent aussi il est menteur ;

c'est pourquoi il se peut faire que Votre Altesse Royale aura appris les nouvelles que je lui écrirai par d'autres que par moi.

Comme, par exemple, il y a déjà longtemps que l'on croit que M. de Longueville se soit offert à M. le duc d'Orléans, et néanmoins il y a très peu qu'il l'a fait : je le tiens d'un fort bon auteur. L'on dit aussi que Priolo est à la Cour[1], qui traite pour lui. MM. les ducs et pairs s'assemblent tous les jours pour fronder la principauté de MM. de Bouillon que le Roi leur veut donner, et même les maréchaux des logis de Sa Majesté ont ordre de mettre sur les logis qu'ils leur marqueront comme ils font aux autres princes[2]. M. le duc d'Orléans avoit envoyé un trompette au maréchal d'Hocquincourt pour lui demander le conseiller qu'il a pris prisonnier ; mais, ne l'ayant pas voulu rendre, le Parlement s'assembla mardi et résolut que l'on sommeroit encore une fois M. d'Hocquincourt de le rendre, à faute de quoi lui et sa postérité en demeureroient responsables.

Si l'on vous mande que M. le duc d'Orléans ait signé aucun traité avec Monsieur le Prince, ne le croyez pas ; quand cela sera, je crois que je le saurai

1. Benjamin Priolo, secrétaire du duc de Longueville. Mazarin écrivait à M. de Lionne dès le 6 juin 1651 : « Il faut que la Reyne caresse tous les grands et les unisse... et qu'Elle tasche, se prévalant de la mauvaise satisfaction que l'on dict que M. de Longueville a de M. le Prince, de l'engager à Elle. Je croy qu'Elle l'y trouvera disposé et Prioleau pourra servir utilement en cecy » (*Lettres de Mazarin*, IV, 244).

2. C'est-à-dire ce qu'on appelait *le pour* : voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, V, 357.

des premiers[1]. Le sieur de Gaucourt[2] est ici qui négocie puissamment pour cela. Jusques à présent, nous ne voyons encore rien, si ce n'est une très grande animosité contre le retour du Cardinal et une très forte résolution de s'opposer de toute sa force à son rétablissement.

M. de Ruvigny[3] arriva mercredi au soir en cette ville et parla hier au matin de la part du Roi à M. le duc d'Orléans et lui dit les mêmes mots que Sa Majesté lui avoit commandé de lui dire, qu'il n'avoit pas pu refuser au cardinal Mazarin la permission de se venir justifier et de lui amener un secours considérable; qu'il lui auroit plus tôt donné avis de la résolution qu'il avoit prise de le laisser revenir en France sans qu'il savoit bien qu'il s'y opposeroit; mais, puisque c'étoit une chose faite, qu'il le prioit

1. C'est le duc d'Orléans qui prit l'initiative des négociations avec Condé, ainsi qu'en témoigne un mémoire adressé à celui-ci par M. de Fontrailles et daté de Pons le 10 janvier 1652 (*Histoire des princes de Condé* par le duc d'Aumale, VI, 506). C'est le 24 janvier 1652 que le traité entre le duc d'Orléans et Condé fut définitivement conclu par Joseph de Gaucourt, au nom du premier, et par le comte de Fiesque pour Condé. Les deux princes s'engageaient à ne déposer les armes qu'après l'expulsion de Mazarin et à convoquer les États-Généraux.

2. Joseph-Charles, dit le comte de Gaucourt, mort en 1684. « Ce M. de Gaucourt, écrit le cardinal de Retz, estoit homme de grande naissance, car il estoit de la maison de ces puissants et anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos histoires. Il avoit de l'esprit et du savoir-faire, mais il s'estoit trop érigé en négociateur » (*Souvenirs du règne de Louis XIV* par le comte de Cosnac, II, 23).

3. Henri de Massué, sieur de Ruvigny, marquis de Bonneval, né en 1610, lieutenant-général en 1652; il fut délégué général des synodes protestants.

d'envoyer ses troupes dans les quartiers d'hiver qui leur étoient destinés, et que s'il en avoit levé de nouvelles, qu'il vouloit qu'on les cassât. Cette dernière clause l'a si fort choqué qu'il lui a répondu sur le champ que, sans le respect qu'il portoit à la lettre du Roi, il lui auroit témoigné trouver mauvais qu'il se fût voulu charger de lui faire un discours aussi impertinent que celui qu'il lui avoit fait. Ruvigny lui a reparti qu'il n'avoit recherché cette commission et que, s'il eût pu, il s'en fût excusé ; sur quoi, Monsieur ajouta : « La Reine veut perdre le Roi, son fils, en lui faisant perdre son État ; mais, après le Roi et Monsieur son frère, il n'y a personne qui ait si grand intérêt que moi qui suis son oncle ; c'est pourquoi je veux lui dire que je m'opposerai de toute ma puissance et que j'y périrai avec tous mes amis ou je l'en empêcherai. »

Tous les serviteurs trouvent que la Reine a eu tort de faire faire à Monsieur un discours si sec, et ils croyoient qu'ils devoient nouer une négociation.

M. de Nemours[1] est arrivé sur le midi chez M. le duc d'Orléans : il a été poursuivi par les troupes du Mazarin entre-ci et Briare, et, pour s'en sauver, il a été contraint d'en passer le canal. Je ne sais pas encore le sujet de son voyage ; mais je crois que c'est

1. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, né en 1624, avait épousé en 1643 Élisabeth de Vendôme, sœur du duc de Beaufort. Il arriva à Paris le 19 janvier au soir, se rendant en Flandre pour prendre le commandement des troupes que les Espagnols donnaient à Condé. Le Coadjuteur explique longuement les craintes que ce voyage causait au duc d'Orléans, lequel redoutait que ces troupes fortifiassent trop Monsieur le Prince (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 77-85).

pour tâcher de faire signer Monsieur. La dernière union avec M. le Premier est pour ajuster les autres traités de la ligue.

Ruvigny, à son arrivée, a fait courre le bruit que cinq ou six des meilleurs régiments de Monsieur le Prince auroient été défaits ; mais l'on n'en sait rien. Les députés du Parlement furent fort bien reçus de Leurs Majestés. Le Roi leur dit que le Cardinal ne venoit pas pour se mêler d'affaires, mais seulement pour se justifier. L'on les a renvoyés fort sèchement, et l'on m'a assuré qu'ils revinrent fort mal satisfaits.

Pour M. le garde des sceaux, il a calé la voile et a donné les mains au retour du cardinal Mazarin. C'est ce que vous en devez croire. Le bourgeois en fait un plaisant conte que la Reine lui ayant assuré que M. le Cardinal ne revenoit pas à la Cour pour se mêler d'affaires, il lui avoit répondu en levant les deux mains en haut, comme c'est sa coutume : « Hé ! Madame, hé ! qu'en voulez-vous donc faire ? » *Se non è vero*, etc.

C'est très grand dommage que cet homme ait fait cette bassesse : il étoit illustre sans cela ; mais il faut qu'il dise ce que dit Adam : « Seigneur, c'est le fils que tu m'as donné ». Car c'est la passion du Premier Président de faire la fortune de ses enfants [1]. Je ne

1. La tendresse de Mathieu Molé pour ses enfants était proverbiale. Loret la notait quelques semaines plus tard à l'occasion de la mort de son fils, l'évêque de Bayeux :

> Ce père, tout blanc de vieillesse,
> Ayant toujours de la tendresse
> Pour tous les enfants qu'il a faits
> Quoy qu'ils soient honnestement laids,

(Loret, *Muze historique*, I, 230).

la trouve pas aussi excusable que celle de plaire à une femme.

M. de Chavigny[1] est si bien avec M. le duc d'Orléans que l'on croit qu'il débusquera M. le Coadjuteur ; pour moi, je ne le crois pas. L'on dit que le Cardinal lui a offert [le poste] de secrétaire d'État de la guerre et la survivance pour son fils, et qu'il a refusé.

M. de Châteauneuf ne quittera la Cour, non plus la Cour que le Garde des sceaux : *sacro santo interesse*[2] gouverne tout le monde.

Si Votre Altesse Royale veut que je lui fasse une briève réflexion, je la conjure de ne la point laisser sur la table d'argent de son cabinet rond sur laquelle j'ai eu l'honneur d'y lire maintes relations ; à cette condition, je commencerai par nommer tous les acteurs de la comédie, qui sont le Roi, la Reine, le Cardinal, M. le duc d'Orléans, Monsieur le Prince et ses adhérents, M. le Coadjuteur et Mme de Chevreuse, M. de Beaufort et Mme de Montbazon. Le Roi fera tout ce que la Reine voudra, la Reine fera tout ce que le Cardinal voudra, et le Cardinal, pour s'établir, donnera à M. le duc d'Orléans, pour le gagner, le Roi à une de ses filles et tout le royaume à Monsieur le Prince.

1. Léon Bouthillier, comte de Chavigny, avait toujours exercé une grande influence sur l'esprit du duc d'Orléans et sur celui de Condé. Mazarin écrivait à l'abbé Foucquet le 6 avril : « M. de Chavigny, avec ses adhérens, gagne pays furieusement, et, avec l'assistance de Monsieur le Prince, viendra à bout de tout » (*Lettres de Mazarin*, V, 72).

2. *Sacro santo interesse*, l'intérêt sacro-saint.

Le premier ne s'y fiera pas par son humeur et parce que sa fille n'est pas en âge nubile, et qu'ainsi il passeroit pour dupe et qu'il meurt de peur de la prison.

Le second ne s'y fiera pas pour aller à la Cour se faire arrêter comme la première fois. Je ne fais nul doute néanmoins que, si l'on lui fait son compte assez avantageux pour qu'il soit en état de se défendre contre le Roi, toutes les fois qu'il voudra lui diminuer sa puissance, je crois, dis-je, qu'il s'accommodera et fera connoître à M. le duc d'Orléans qu'il n'a pu faire autrement.

Pour le troisième, comme il est assuré que Monsieur le Prince ne lui pardonnera jamais[1], je doute qu'il se puisse réconcilier avec lui, puisque celui-ci croiroit que l'autre ne le feroit que pour ne plus savoir quel parti prendre ; et ainsi il ne feroit nulle difficulté de le tromper et de le perdre, tellement que je crois que, s'il peut faire en sorte que M. le duc d'Orléans ne signe point de ligue offensive et défensive avec Monsieur le Prince, qu'il ne le fasse. De plus, je crois qu'il n'est pas mal à la Cour, mais non pas avec le Cardinal. Pour Mme de Chevreuse, elle a vu Son Éminence en Picardie ; peu de gens le savent. Pour M. de Beaufort, il est fort intéressé pour la dame ; aussi elle lui fera faire ce que bon

1. L'inimitié du Coadjuteur et de Condé était alors au plus haut point. Celui-ci écrivait à Machault le 4 janvier : « Pour le Coadjuteur, il faut le décrier auprès de Monsieur, ...le décrier dans le Parlement et dans le peuple et tesmoigner à Monsieur que je ne le puis souffrir » (*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, VI, 505).

lui semblera. Voilà la face du théâtre, vous en jugerez mieux que moi.

Cependant Mademoiselle ne laisse pas que de jouer tous les soirs au colin-maillart avec le roi d'Angleterre[1] : dernièrement quelqu'un disoit à cette Majesté qu'il commençoit à bien parler françois ; il répondit qu'il ne falloit point s'en étonner, puisqu'il avoit un maître et une maîtresse françoise. Néanmoins, la demoiselle n'y pense plus : elle a d'autres pensées plus solides. Comme il n'est pas ordinaire aux grandes princesses de bien écrire, je vous envoie un manifeste qu'elle a fait sur ce que Mme de Fouquesolles[2] l'accusoit de lui avoir manqué d'amitié, après lui avoir promis de l'aimer toujours.

1. Loret écrivait le 14 janvier :

Au logis de Mademoizelle
La compagnie est toujours belle
Le monarque anglais, chaque jour,
Y fait le mieux qu'il peut sa cour
...Et tous les soirs presque on y joue
A ce jeu plaisant et gaillard
Qu'on appelle colin-maillard.

2. Jeanne Lambert d'Herbigny, marquise de Fouquesolles, avec qui Mademoiselle avait été extrêmement liée et dont celle-ci a cité le nom plus d'une fois dans ses *Mémoires*. En 1652, leur liaison datait d'une dizaine d'années, et Mademoiselle semblait alors très refroidie à son égard. Elle a écrit sa vie, probablement pour expliquer ce refroidissement, et c'est peut-être cela que M. de Sévigné appelle un manifeste ; il en existe une copie dans les manuscrits de Conrart (t. XII, 1375. Biblioth. de l'Arsenal). Surnommée la « trésorière des pauvres », Mme de Fouquesolles fut condamnée par contumace à une prison perpétuelle en 1667, pour s'être approprié près de sept cent mille livres qu'elle avait été chargée de distribuer en aumônes. — V. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, I, 55 et II, 33 ; *Historiettes de Tallemant des Réaux*, IV, 421.

Il ne faut pourtant pas s'étonner si Mademoiselle a tant d'esprit, puisqu'elle est nièce de Votre Altesse Royale qui est le plus grand génie que nous ayons dans l'Europe. Je pense que je n'ai rien oublié et qu'elle aura sujet de contenter sa curiosité.

XIX.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

20 janvier 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, les nouvelles dont vous me faites part sont toujours des plus curieuses et des plus véritables et dont je fais le plus d'état, non seulement pour cette considération, mais pour la singulière estime que je fais de votre mérite et de votre affection qui paraît au soin que vous prenez de me les continuer. Je vous remercie de tout cœur et suis de même, etc...

XX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE

Le 25 janvier 1652.

Je mandai par ma dernière à Votre Altesse Royale que je ne croyois pas que Monsieur le Prince eût été battù ; il est vrai que cette nouvelle étoit venue si à propos qu'il y avoit grande apparence qu'elle étoit inventée. Néanmoins, elle ne l'est pas comme vous verrez par la relation ; je ne voudrois pas répondre

qu'elle ne fût un peu amplifiée ; mais il est toujours certain que Monsieur le Prince s'est retiré sur la Dordogne et même l'on dit jusques à Bordeaux[1].

S'il n'a pas tant perdu de monde que la Cour publie, l'artifice est inutile, puisque cela n'a pas empêché le Parlement de donner aujourd'hui un arrêt aussi vigoureux contre le cardinal Mazarin, comme si Monsieur le Prince eût été victorieux. Il est imprimé, aussi bien que la relation dont je vous parle ; mais je ne les envoie pas à Votre Altesse Royale parce que je crois que M. l'Ambassadeur le fait.

M. le cardinal Mazarin avoit écrit une lettre à Mme d'Aiguillon[2], avec défense qu'elle fût vue de M. le duc d'Orléans, par laquelle il disoit n'avoir d'autre dessein que de se justifier, et puis se retirer où il plairoit au Roi lui commander ; elle l'a montrée ; il en eut de la joie ; mais la harangue de Ruvigny a tout gâté.

1. Condé avait été battu par le comte d'Harcourt à Saint-André-de-Cubzac sur la Dordogne, le 16 janvier 1652, et forcé de repasser la rivière.

2. Marie-Madeleine de Vignerod, dame de Combalet, duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, avait été, comme nous l'avons indiqué, la principale protectrice de M. et Mme de La Vergne et la marraine de la future comtesse de La Fayette. M. de Sévigné la mentionnera encore plus d'une fois soit à l'occasion de ses négociations avec Condé et Chavigny, soit au sujet du mariage du marquis de Richelieu, son neveu, avec Mlle de Beauvais. A cette date, elle n'inspirait encore à la Cour qu'une confiance très limitée et Mazarin écrivait à l'abbé Foucquet, le 11 janvier : « J'appréhende bien que le crédit de Chavigny, assisté de Mme d'Aiguillon et de Fontrailles, ne prévaille auprès de S. A. R. et qu'on ne la porte à faire la dernière liaison avec M. le Prince » (*Lettres de Mazarin*, V, 4-5).

M. de Chavigny a eu une lettre de cachet qui lui commande de se rendre auprès du Roi ; mais il s'est excusé sur l'extrémité de maladie où est son père ; c'est plutôt le peu de sûreté qu'il y avoit pour lui qui l'empêche d'obéir. L'on dit que c'est le Coadjuteur qui lui a fait donner cette lettre ; toutefois, je sais que cela n'est pas.

Le 26.

Monsieur le Duc avoit envoyé deux gentilshommes à M. de Longueville pour le convier de signer la ligue[1] ; sa réponse a été qu'il demandoit deux jours pour s'y résoudre et qu'au préalable M. d'Orléans eût signé, ce qui fut fait la nuit du jeudi en la forme qui s'ensuit : que Monsieur le Prince promet de s'unir inséparablement avec Son Altesse Royale pour chasser le Cardinal hors du Royaume, qu'il promet aussi de se rendre en son devoir aussitôt que ledit Mazarin sera ou mort ou chassé, et qu'il renonce à tout intérêt particulier de quelque nature qu'il puisse être ; moyennant quoi, mondit sieur duc d'Orléans s'oblige de ne point abandonner mondit sieur le Prince, renonçant toutefois de se servir

1. Le même bruit se trouve mentionné par Loret dans sa Gazette du 11 février :

On dit partout en cette ville
Que Monseigneur de Longueville
Est par Gaston sollicité
De se ranger de son côté ;
Que pour l'avoir de sa cabale,
Sa susdite Altesse Royale
Dépêche vers lui plusieurs gens...

ni d'Espagnols, ni d'aucun autre ennemi de la France pour venir à bout du dessein qu'il a de chasser le Cardinal, s'engageant l'un et l'autre de ne se point accommoder avec la Cour que cela ne soit et sans leur commun consentement.

M. le Coadjuteur, nonobstant tout cela, est fort bien avec Monsieur[1], vous assurant que celui-ci n'a rien fait sans sa participation, comme vous pouvez voir par la modification dudit traité. Il n'est pas du tout accommodé avec Monsieur le Prince, et ainsi il ne paraît point dans ces traités ; mais il est attaché, comme je vous ai déjà mandé, avec Son Altesse Royale, lequel l'aime d'autant plus qu'il voit toute la cabale du prince déchaînée contre lui, mondit seigneur connaissant bien que c'est le seul homme qui soit à lui. L'on vous aura peut-être mandé que M. de Chavigny gagnoit l'esprit de Son Altesse Royale au préjudice du Coadjuteur ; mais cela n'est pas, Son Altesse le croyant fourbe et à Monsieur le Prince.

Quelque mine que fasse M. le duc d'Orléans et quelque chose qu'il ait signé, il est toujours sur ses gardes et il avoue tous les jours à de ses domestiques qui ne sont pas de la cabale du Prince qu'il sait

1. Le Coadjuteur écrivait à l'abbé Charrier, le 19 janvier : « L'entrée du Mazarin en France a fait ici de nouvelles affaires. M. le duc d'Orléans semble tourner du côté de M. le Prince et se vouloir présentement unir avec lui... Quant à moi, je périrai plutôt que de me raccommoder avec ce traître. Pour cela, je n'en suis pas moins bien avec Monsieur, au contraire, je vous assure que j'y suis toujours au meilleur état du monde et qu'il m'a considéré comme celui qui doit empêcher M. le Prince, duquel il se défie fort, de lui mettre le pied sur la gorge » (*Œuvres du cardinal de Retz*, VIII, 77).

bien qu'il en a été trompé peu de jours après l'avoir sorti de prison. Voilà donc l'état de la maison de Son Altesse Royale divisée par les partisans du Prince, ceux qui ne sont qu'à lui, et aussi les amis du Coadjuteur. Il y en a des plus sages de ces premiers qui voudroient bien que ce dernier fût de leur parti et disent que Monsieur le Prince y seroit assez disposé, à cause que la haine qu'il a n'empêche pas qu'il ne l'estime, mais que c'est Madame de Longueville qui ne peut souffrir ce prélat, parce qu'il a vilipendé M. de La Rochefoucauld et qu'il l'appela poltron en plein Parlement[1] : elle met donc dans l'esprit de Messieurs ses frères une aversion pour lui effroyable. Un des confidents de Monsieur le Prince a dit à un de mes amis que mondit sieur de La Rochefoucauld étoit mal avec ladite dame et que, si cela étoit, il se vanteroit de faire le raccommodement : toujours, je suis certain que mon homme ne fera point de bassesses et qu'il ne s'y fiera que de bonne sorte, ayant été trompé par trois fois. Tout ce que j'écris d'aujourd'hui est du plus fin secret ; mais je n'en aurai jamais pour Votre Altesse Royale puisque mon unique ambition est de lui plaire. J'ajoute que mon ami fait ce qu'il peut pour faire venir ici le duc de Lorraine ; si cela étoit, il ne craindroit plus ses ennemis dans l'esprit de Monsieur.

1. D'après Guy Joly, le Coadjuteur, étant un jour entré en contestation au Parlement avec La Rochefoucauld, lui aurait dit : « Ami la Franchise, je suis prêtre et tu n'es qu'un poltron : c'est pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire » (*Mémoires de Guy Joly*, I, 241).

XXI.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

28 janvier 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, je prends tant de plaisir à lire vos relations que les plus longues me semblent toujours les plus belles, comme celle que j'ai reçue du 12 de ce mois. Si je ne tirois quelque peine de celle que vous prenez pour m'obliger, je souhaiterois d'avoir souvent de semblables et si particuliers avis des choses plus importantes qui se passent dans ces conjonctures; mais je ne veux rien exiger de votre amitié que ce que vous pourriez m'en écrire sans incommodité; cependant je vous prie de me croire véritablement, etc...

XXII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 2 février 1652.

Dans le traité qui a été signé entre M. le duc d'Orléans et Monsieur le Prince, il se remarque quelques circonstances assez considérables. Ce dernier avoit demandé trois choses, dont l'autre n'en a accordé qu'une, qui est qu'ils ne pourroient s'accommoder l'un sans l'autre; et celles qu'il a refusées, c'est qu'ils ne poseroient point les armes que la

paix générale ne fût faite et qu'il ratifieroit le traité que celui-ci avoit fait avec les Espagnols.

Il est trop certain que, sans la venue du cardinal Mazarin, le Prince étoit perdu et que toute la France seroit présentement plus soumise sous l'empire du Roi qu'elle n'a jamais été et M. le duc [d'Orléans] se fût déclaré pour lui contre l'autre ; mais l'on commence de voir le changement que cela apporte aux affaires ; car encore que Monsieur le Prince soit retiré à Bordeaux et le Roi maître de la campagne, le Languedoc ne laisse pas de prendre les armes pour Son Altesse Royale. M. de Rohan, gouverneur d'Anjou, s'est aussi déclaré et s'est rendu maître d'Angers, du Pont-de-Cé et de La Flèche ; enfin, partout où l'on ne craindra pas la puissance de l'armée du Roi, ils seront du parti contraire ; et ce qui fait que le peuple de Paris ne témoigne pas tant de chaleur à prendre les armes, ce n'est pas qu'ils n'aient autant de haine, mais c'est que, le gain de leur trafic manquant, leurs familles souffrent, et cela leur fait souhaiter le retour du Roi, quand même il rameneroit l'objet de leur haine ; et, pour preuve de ce que je dis et que leur cœur est ulcéré, je puis assurer Votre Altesse Royale qu'il n' y a point de maison dans Paris ni autre lieu où il y ait quatre hommes ensemble où l'on n'y déchire la Reine avec les dernières indignités : je dis même ceux qui sont les plus affectionnés pour le Roi ; et, ce matin, étant allé faire ma cour à Monsieur, il s'est approché d'un conseiller auprès de qui j'étois et nous a dit que la Reine avoit fait aller le Roi au-devant du plus infâme coquin de l'Europe.

M. de Longueville n'a pas encore signé, et j'ai

nouvelles de Rouen que la Cour l'a remis à huit jours après l'arrivée du cardinal Mazarin pour répondre aux propositions que Priolo va faire de sa part.

Tout ce que l'on sait de Poitiers, c'est que le Cardinal y est arrivé dimanche dernier[1]. Un bruit court, mais sans fondement jusqu'à cette heure, que MM. de Châteauneuf et de Villeroy sont arrêtés[2]. Il doit arriver un courrier ce soir. S'il arrive, Votre Altesse Royale en saura des nouvelles plus assurées.

J'ai reçu celles qu'il a plu à Votre Altesse Royale de m'écrire du 13 et du 20 du passé. Tous les humbles services que j'ai la volonté de lui rendre ne mériteroient pas la moindre des bontés qu'elle me témoigne, si ce n'est qu'elle ait celle de la recevoir pour l'effet. Je ferai tous mes efforts pour m'informer de ce que Votre Altesse Royale désire savoir. Tout ce que j'en ai pu apprendre, c'est que depuis que l'homme est arrivé à la Cour, l'on a remarqué que la Reine a toujours fait connoître plus clairement le désir qu'elle avoit du retour du Cardinal, et l'on avoit toujours cru qu'il commanderoit son

1. Mazarin, après un arrêt de plusieurs jours à Pont-sur-Yonne, avait continué sa route pour rejoindre la Cour. Le 17 janvier il était à Gien, le 20 à Aubigny, le 23 à Loches et arrivait le 28 janvier, à Poitiers, où il était reçu avec enthousiasme par la Reine, le jeune Roi et toute la Cour.

2. Il fut en effet un moment question d'arrêter Châteauneuf qui demanda de son propre mouvement à se retirer. Aussi, écrivait Mazarin à l'abbé Foucquet le 10 février, « paroissant par là que son esprit n'étoit pas bien disposé, Sa Majesté auroit pris quelques autres résolutions à son égard, s'il n'avoit promis de demeurer à Tours et n'en partir sans permission » (*Lettres de Mazarin*, V, 40). — Quant à Villeroy, il ne fut pas inquiété et accepta la suprématie du Cardinal.

armée. Si nous n'étions point à cent lieues de la Cour, j'en saurois bientôt la vérité.

M. de Nemours est arrivé de Flandre et il forme un corps d'armée qui sera assez considérable. M. de Beaufort doit partir dans peu pour aller se mettre à la tête des troupes de Monsieur, qui ne sont pas encore en grand nombre ; mais il en fait faire en Languedoc qui se mettront sur pied ; car il a donné de l'argent pour cela.

Le maréchal de Turenne est parti d'ici pour aller à la Cour[1]. Pour dire la vérité, les généraux qui savent leur métier sont de ce côté ; l'on dit que celui-là va achever de prendre Montrond, un château de Berry[2].

L'on travaille depuis trois jours pour accommoder M. le Coadjuteur avec Monsieur le Prince ; mais l'on désire qu'il donne un écrit par lequel il se déclare contre le cardinal Mazarin, et il dit qu'il n'a que faire de se déclarer par écrit, qu'il l'a fait assez hautement et dans le Parlement et à Monsieur. Les partisans de Monsieur le Prince poussent Son

1. Turenne arriva à Poitiers le 1[er] février 1652, étant resté à Paris, explique-t-il dans ses *Mémoires*, un mois de plus qu'il n'eût désiré, pour faire aboutir au Parlement les affaires du duc de Bouillon, son frère (*Mémoires du maréchal de Turenne*, édit. de la Société, I, 176-177).

2. Montrond ou Saint-Amand-de-Montrond, place forte du Berry appartenant au prince de Condé. Celui-ci y avait mis le marquis de Persan qui la défendit contre les troupes royales commandées par le comte de Palluau ; le siège durait depuis le mois d'octobre 1651. Ce n'est pas Turenne qui prit Montrond : cette place se rendit au comte de Palluau au mois d'août 1652. Voir ci-après la lettre du 6 septembre 1652.

Altesse Royale là dessus pour lui faire connoître que ledit sieur a traité avec le Cardinal. Les apparences sont un peu de leur côté et pour parlement (*sic*) sincèrement, je crois qu'il a du moins traité avec la Reine ; mais, s'il découvre que la Cour prolonge la nomination des cardinaux, je crois qu'il prendra son parti, ce qui me semble assez difficile à cause que l'on le pressera si fort qu'il faudra ou qu'il se déclare contre ou qu'il montre son foible, et, s'il prend ce dernier parti, il se perdra, la Cour ne le considérant qu'à cause de Monsieur, et, s'il le quitte, ils le perdront comme un homme qui a forcé la Reine de chasser une fois le cardinal Mazarin et qui a fait garder le Roi dans Paris[1]. Ce renseignement demande le secret.

XXIII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

3 février 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, je me confesse toujours plus obligée du soin que vous prenez de m'envoyer de vos nouvelles. Celles du 19 du passé

1. La phrase suivante de Guy Joly exprime assez exactement la conduite de la Cour et de Mazarin à l'égard du Coadjuteur pendant cette période : « Ce n'est pas que la Reine et le Cardinal se confiassent extrêmement au Coadjuteur ; mais ils avoient si bien reconnu son crédit dans tout ce qui s'étoit passé qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une espèce de nécessité de se servir de lui pour empêcher une révolution générale » (*Mémoires de Guy Joly*, I, 255).

me sont d'autant plus chères qu'elles me donnent des marques particulières de votre confiance et du désir que vous avez de ma satisfaction. J'en recevrai une très singulière de vous pouvoir témoigner en toute sorte de rencontres le gré que je vous en sais et la parfaite volonté que j'ai de vous faire connoître par des effets que je suis, etc...

(*De la main de Madame Royale.*) J'ai trouvé l'écriture faite par ma nièce[1] fort belle ; mais il ne faut point de justification aux princes avec des personnes qui sont au-dessous d'eux et de qui les actions sont remarquées sur le théâtre du monde, toutes bien justes comme les fait ma nièce, qui n'agiroit guère bien si elle n'agissoit mieux que moi. Aussi lui cédé-je en tout. Si votre femme veut prendre la peine de m'écrire ces petites nouvelles pour vous en donner tant moins, elle m'obligera beaucoup.

XXIV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 9 février 1652.

Je pense vous avoir écrit que M. le Coadjuteur avoit refusé les propositions que l'on lui avoit faites pour rentrer aux bonnes grâces de Monsieur le Prince, et, quoique je vous les aie mandées, il ne sera pas inutile d'en faire une récapitulation afin de

1. Mademoiselle de Montpensier. Allusion au manifeste de cette princesse contre Mme de Fouquesolles dont il est question dans la lettre du 19 janvier 1652.

mieux informer Votre Altesse Royale de toute cette négociation qui est sans doute assez considérable dans toutes ses circonstances.

L'on lui avoit donc proposé d'aller trouver le nonce, lui déclarer qu'il ne vouloit être cardinal que par la voie de M. le duc d'Orléans et qu'il y renonceroit tant que le Mazarin seroit en France, et ils vouloient aussi qu'il écrivît la même chose au Pape ; de plus, qu'il montât en chaire pour prêcher contre le retour du cardinal Mazarin et qu'il abandonnât Mme de Chevreuse.

Je vous ai donc mandé qu'il les avoit refusées en faisant connoître à M. le duc d'Orléans que Monsieur le Prince n'avoit dessein de le recevoir en l'honneur de ses bonnes grâces qu'en apparence, et pour le perdre avec plus de facilité, etc., mais qu'il aimoit mieux périr par une violence ouverte que non pas en passant pour dupe. Et sur ce que Son Altesse Royale lui répondit que cette division portoit préjudice aux affaires du parti et étoit cause que, n'agissant pas de concert, les choses ne réussiroient pas comme ils désiroient, il répliqua que pour lui faire voir qu'il ne prétendoit pas que sa personne servît de prétexte à certains esprits méchants et intéressés, pour persuader cela à Son Altesse, qu'il le supplioit très humblement de dire à ces Messieurs-là qu'il vouloit les faire de son conseil et qu'il offroit de ne s'y point trouver et discuter toutes les choses que l'on y auroit résolues contre le cardinal Mazarin ; que Son Altesse savoit bien qu'il avoit absolument refusé la nomination au cardinalat par autre voie que la sienne ; qu'il l'avoit déclaré à la Reine

avant qu'elle partît ; que Son Altesse même avoit la bonté de tenir un abbé à Rome pour en solliciter le chapeau et qu'ainsi le pape n'en pourra douter ; que, pour prêcher, il le fera lorsque sa conscience le lui ordonnera et lorsque l'on voudra faire périr le peuple que Dieu lui a commis ; qu'il estime fort les bonnes grâces de Monsieur le Prince, mais pas au point de faire des lâchetés pour les avoir.

Enfin les agents de Monsieur le Prince, voyant qu'il n'avoit pas voulu donner dans ce panneau, dirent à Son Altesse Royale que Monsieur le Prince se contenteroit que le Coadjuteur lui écrivît qu'il lui demandoit l'honneur de ses bonnes grâces et pardon de ce qui s'étoit passé, ce que celui-ci a refusé, assurant Monsieur qu'après avoir été trompé quatre fois, il ne s'y fieroit plus, que, pourvu que Son Altesse Royale l'honorât de sa protection, qu'il se consoleroit de tout, et qu'il le serviroit très fidèlement ; il y a trois jours que cela se passa. Et hier au matin M. le duc d'Orléans dit au Coadjuteur qu'enfin ces Messieurs[1] qui faisoient tant les affectionnés avoient refusé de se trouver dans son conseil et qu'il voyoit par là leur intention, que l'on lui avoit dit que ces Messieurs-là (*sic*) faisoient courir le bruit qu'il l'abandonneroit s'il n'écrivoit cette lettre, mais qu'il avoit dit tout haut qu'il ne le feroit jamais si le Coadjuteur ne devenoit Mazarin et qu'au même cas, il abandonneroit sa propre femme[2]. Celui-ci le

1. *En marge* : Ces Messieurs, le chancelier et M. de Chavigny.

2. Le Coadjuteur écrivait à l'abbé Charrier le 9 février : « Je

remercia fort : il vint hier au soir chez moi et me dit qu'il venoit de voir Monsieur, qui l'avoit encore fort assuré qu'il le croyoit tout à lui et que, tant que cela seroit, il l'aimeroit toujours.

Je crois que si les longues relations sont agréables à Votre Altesse Royale, celle-ci ne lui déplaira pas ; elle a trop de bonté et de circonspection pour un homme qui n'a point au monde de plus grande passion que d'obéir à l'honneur de ses commandements et qui n'aura jamais de peine à les exécuter, pourvu qu'il soit assez heureux pour lui plaire. Je continue donc sans crainte de lui être ennuyeux, la pouvant assurer qu'il y a peu de personnes à Paris qui sachent le vrai particulier de ce que je lui écris.

Le lendemain que le Cardinal fut arrivé à la Cour, l'on changea la résolution qui avoit été prise au Conseil où étoit M. de Châteauneuf, ce qui donna sujet à celui-ci de demander son congé, que la Reine lui accorda. Il fit un discours au Roi par lequel il lui rendoit raison de l'état où étoient ses affaires lorsqu'il étoit entré dans le Conseil et l'état où il les laissoit.

Le maréchal de Villeroy[1] n'en a pas fait ainsi ;

suis toujours fort bien avec M. le duc d'Orléans. Les gens de M. le Prince l'ont fort pressé de faire mon accommodement avec M. le Prince ; mais n'ayant pas voulu, il n'en vit pas plus mal avec moi et leur a nettement déclaré que nonobstant cela, il ne romproit jamais avec moi quoiqu'ils l'en importunassent fort » (*Œuvres du Cardinal de Retz*, VIII, 88-89).

1. Nicolas de Neufville, marquis puis duc de Villeroy, né en 1598, mort en 1685, avait été nommé gouverneur de Louis XIV et maréchal de France en 1646 et ministre d'État en 1649.

l'on dit même qu'il a négocié auprès de la Reine qu'elle commandât au Cardinal de rentrer au Conseil; car il avoit joué la farce depuis son retour; mais elle est finie. Son Éminence a fait fort mauvaise mine aux commandeurs de Souvré[1] et de Jars[2] et dit qu'il témoigneroit son ressentiment à tous ceux qui avoient été contre lui.

En revanche, il récompense fort bien ceux qui l'ont servi en son retour, du moins il a assez bien commencé en la personne de M. d'Hocquincourt : il lui a donné la survivance du gouvernement de Péronne pour son fils et y joint celui de la ville de Ham ; de plus, il a donné à un de ses enfants l'abbaye de Corbie qui, en temps de paix, vaut soixante-douze mille livres de rente. L'on dit aussi qu'il promet à tous ceux qui lui ont rendu quelque assistance de les faire ducs. Et à ce propos, l'on conte qu'un gentilhomme, faisant bruit dans sa chambre de ce qu'on ne l'avoit pas payé de quelque argent qu'il avoit avancé, il lui dit : *Taci, taci, ti*

1. Jacques de Souvré, fils de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux et maréchal de France, gouverneur de Louis XIII. Commandeur de l'Ordre de Malte, il fut nommé grand-prieur de France en 1667 et mourut en 1670. Parlant de Mazarin, M. de Souvré écrivait effectivement à Chavigny : « La réception qu'il m'a faite a été fort froide » (Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, I, 109).

2. François de Rochechouart, chevalier de Jars, commandeur de l'Ordre de Malte, mort en 1670. Il avait été mêlé aux intrigues de Marie de Médicis contre Richelieu, exilé en Angleterre après la Journée des Dupes, ensuite arrêté et enfermé à la Bastille en 1632, condamné à mort, puis grâcié l'année suivante.

farò duca[1]. Si cela n'est pas vrai, il n'est pas mal inventé.

La Cour est arrivée à Saumur. M. de Rohan est fort repentant de s'être déclaré si tôt ; de l'heure que j'écris, il est accommodé[2]. M. de Beaufort est parti pour aller assembler les troupes de M. le duc d'Orléans, afin de l'aller secourir, mais comme il n'y peut être d'un mois et que l'autre sera accommodé, je ne pense pas qu'il aille jusque-là, n'étant pas si fort et assez bon capitaine pour résister aux troupes du Roi. Il attendra, ainsi que je le crois, la venue de M. de Nemours qui amène cinq mille hommes effectifs, la plupart espagnols ; quand ces deux corps seront réunis, ils seront assez considérables. Ce prince est très estimé et croit conseil ; si l'autre en faisoit ainsi, ils pourroient faire quelque chose de bon ; mais c'est le plus présomptueux et ignorant homme du monde.

Le cardinal Mazarin commence de faire des tours à son ordinaire : il envoya hier un arrêt du Conseil par lequel le Roi commande que l'on retranche le paiement des rentes sur la Maison de Ville. Le Parlement s'assembla hier même et a donné un arrêt par lequel il ordonne que la déclaration seroit exécutée.

1. *Taci, taci, ti farò duca* : Tais-toi, tais-toi, je te ferai duc.

2. Henri Chabot, seigneur de Sainte-Aulaye, devenu duc de Rohan par suite de son mariage en 1645 avec Marguerite de Rohan, était gouverneur d'Anjou. Mazarin écrivait à l'abbé Foucquet le 31 janvier : « Leurs Majestés vont faire le voyage d'Angers en toute diligence pour tascher d'estouffer dans sa naissance l'émotion qu'y excite M. le duc de Rohan, lequel s'est desjà porté à tous les excès imaginables… » (*Lettres de Mazarin*, V, 34).

que tous les arrêts donnés en faveur des rentes le seroient aussi, que défenses seroient faites à tous les maîtres des requêtes de n'exécuter aucune commission extraordinaire qui ne soit auparavant vérifiée en la Compagnie ; qu'il seroit pareillement défendu à tous les receveurs particuliers de se dessaisir des fonds qui sont destinés au paiement desdites rentes, sur peine d'en répondre, eux et leur postérité. C'est le surintendant..... [*Ce commencement de phrase qui termine la 6e page de la lettre ne se continue pas à la page suivante.*]

Cette faute ôte le moyen à ceux qui veulent servir le Roi de le faire ; car ce sont gens qui ne veulent ni ne peuvent abandonner les intérêts des peuples. Le Parlement de Rouen donna avant-hier un arrêt que l'on feroit des remontrances au Roi par écrit sur l'importance qu'il y avoit d'éloigner le cardinal Mazarin ; cela étonnera la Cour, car ils faisoient état d'y aller pour justifier Son Éminence.

J'ai vu une lettre *de proprio pugno* du duc de Lorraine à Mme la duchesse d'Orléans, sa sœur, par laquelle il lui mande que ce fourbe de Mazarin l'avoit voulu séduire en lui faisant croire que M. son mari étoit d'accord avec lui, mais que, puisqu'elle l'assuroit que cela n'étoit pas, qu'il l'assuroit de lui envoyer cinq cent mille écus et ses troupes pour exterminer ce monstre de la Chrétienté, qui avoit jusques ici empêché la paix générale. Je prenois cela pour comptant ; mais mon ami me dit hier qu'il faisoit les mêmes offres à la Cour. Je trouve cela horrible qu'un homme de la race de Godefroy de Bouillon soit sans foi et sans probité.

L'on m'a assuré que M. de Longueville ne signera point le traité. Il n'y a rien de plus vrai que sa femme a rompu avec M. de La Rochefoucauld, celui-ci ayant témoigné grande jalousie de M. de Nemours [1]. L'on m'a assuré que Son Éminence avoit raillé M. de Vardes de son intrigue avec Mme de Beauvais, lui disant des choses assez piquantes et qui sentoient l'homme jaloux.

Si pendant l'absence de M. l'ambassadeur il se présentoit quelque occasion de rendre mes très humbles services à Votre Altesse Royale et à la maison royale de Savoie, je me tiendrois le plus glorieux de tous les hommes si elle avoit la bonté de m'assurer de cet emploi, la pouvant assurer que, si je n'ai la capacité, j'ai l'affection et la fidélité aussi grandes qu'aucun des sujets de Son Altesse Royale, son fils.

(*Sur une feuille volante.*) M. le duc [de] Damville [2] vient d'arriver comme je ferme mon paquet ; il porte quelques paroles de négociation, mais l'on ne peut

1. M. de Sévigné avait déjà noté à la date du 25 janvier 1652 ces dissentiments entre M. de Longueville et La Rochefoucauld, dissentiments que celui-ci a longuement exposés dans ses *Mémoires*. Il montre d'ailleurs que la coquetterie, plus qu'une véritable passion, fut la principale cause qui rapprocha pendant quelque temps Mme de Longueville et le duc de Nemours (V. Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 84-90).

2. Mazarin écrivait à l'abbé Foucquet le 31 janvier : « Nonobstant les responces que S. A. R. a faictes à M. de Ruvigny, on fait estat de faire partir demain Damville afin de parler à Monsieur de la part du Roy et de la Reyne et tascher, par toutes sortes de moyens, de le ramener » (*Lettres de Mazarin*, V, 33).

pas encore savoir quelles elles sont. J'ai grand peine de croire que cela puisse réussir s'il est vrai que la Reine soit résolue de garder le cardinal Mazarin, Son Altesse Royale étant résolue de ne pas le souffrir en France, tellement que, s'ils persistent, il faudra pour avoir la paix que l'un ou l'autre périsse.

XXV.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

10 février 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, cette lettre vous donnera avis de la réception de la vôtre du 24 du mois passé [1]. Elle m'a été très agréable, comme seront toujours à l'avenir les autres que vous prendrez la peine de m'écrire, vu même que vous augmentez l'estime que j'en dois faire par des circonstances considérables dans la présente conjoncture ; aussi ne perdrai-je jamais l'occasion de vous témoigner le gré que je vous en conserve et comme je suis véritablement, etc...

XXVI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

16 février 1652.

Je mandai, vendredi dernier, à Votre Altesse Royale, que M. [de] Damville ne faisoit qu'arriver et

1. La lettre à laquelle répond Madame Royale était d'abord datée du 24, d'où l'erreur du secrétaire de la princesse, qui n'a pas vu qu'une surcharge du 4 avait changé 24 en 25. Cette lettre est donc, en réalité, du 25 janvier.

qu'ainsi je ne pouvois pas lui mander la proposition qu'il apportoit de la Cour. J'ai su depuis, de l'original même, qu'il avoit offert à Monsieur, de la part de la Reine, la carte blanche, pourvu qu'il voulût souffrir le cardinal Mazarin en France, et qu'elle le conjuroit de considérer l'état où il alloit mettre le royaume en l'en voulant chasser. Son Altesse Royale s'est servie des mêmes arguments pour obliger la Reine de chasser le Cardinal, disant que le Roi avoit plus d'intérêt que lui en la conservation du royaume et que, pour faire voir qu'il n'avoit point d'autre intérêt que le bien public, il offroit la carte blanche à la Reine, si elle vouloit éloigner pour toujours Son Éminence et que même il sortiroit du royaume pour trois ans, si ce n'étoit pas assez de sortir de Paris ; que l'on pouvoit juger de son affection envers le Roi et la passion qu'il a pour l'État de refuser de si grands avantages, comme il les pouvoit espérer d'une proposition aussi vague que celle de M. [de] Damville. Il fut hier au Parlement leur en dire le détail et leur rendre compte de cette négociation. Il fut donné arrêt par lequel l'on informeroit contre la violence de M. de Rohan, qui a arrêté le lieutenant général d'Anjou. Cela semble faire contre le parti ; mais c'est que ces Messieurs craignent la représaille contre quelqu'un de leur corps.

Le Roi a fait attaquer le faubourg d'Angers, et il a été emporté ; le fils du maréchal d'Hocquincourt [1], qui commande l'armée, y a été tué, et le fils du maré-

1. Jacques de Monchy, seigneur d'Inquessen, fils de Charles de Monchy, maréchal d'Hocquincourt, et d'Éléonore d'Étampes.

chal de Grancey blessé [1]. Je les tiens présentement dans la ville, ce peuple étant le moins belliqueux du royaume [2]. Peut-être M. l'ambassadeur, qui est à Saumur, où le Roi est demeuré, vous en mandera des nouvelles plus particulières ; j'en ai eu de quelqu'un qui me mande que les affaires sont fort brouillées à la Cour et que ceux dont vous désiriez savoir des nouvelles y sont fort bien connus, étant tout à fait adhérents du cardinal Mazarin.

Enfin, le raccommodement du Coadjuteur avec Monsieur le Prince est tout à fait rompu, et Son Altesse Royale a consenti qu'il demeurât en l'état qu'il est avec ce prince, le Coadjuteur lui ayant fait connoître qu'il ne croyoit pas être moins utile et moins serviteur de Son Altesse Royale pour ne l'être pas de l'autre. Ce bruit ou plutôt mille bruits ont couru que Monsieur lui en vouloit mal ; mais cela a si peu paru que Son Altesse l'a mené une fois au bal chez Mademoiselle, et lundi, comme il sortoit du palais d'Orléans, un capitaine des gardes de Monsieur, accompagné de ses gardes, l'arrêta et lui dit qu'il avoit charge de le mener dans une chambre,

1. Jacques Rouxel, comte de Grancey et de Médavy, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France en 1651. Il avait épousé en premières noces en 1624 Catherine de Monchy, sœur du maréchal d'Hocquincourt. Le fils du maréchal de Grancey blessé à Angers est Pierre Rouxel de Médavy, comte de Grancey, né en 1626, maréchal de camp en 1651, lieutenant-général en 1653. Il avait accompagné le cardinal Mazarin depuis sa rentrée en France jusqu'à son arrivée à Poitiers.

2. Ces opérations ont été l'objet d'une étude détaillée dans l'ouvrage de M. Debidour : *La Fronde Angevine* (Paris, 1877). Le duc de Rohan capitula le 28 février.

ce qui fut vrai, mais ce fut dans celle où se représentoit la comédie; enfin, il me paroît mieux que jamais.

M. le duc d'Orléans a donné ordre aujourd'hui à l'abbé Charrier [1], qui sollicitoit de sa part le chapeau du Coadjuteur, de s'en revenir, celui-ci l'en ayant prié, afin de faire taire les partisans des princes ; ça feroit voir qu'il n'est pas dupe. Avec cela, si vous me demandez s'il est bien à la Cour, je vous avouerai que je ne l'y crois mal, non pas qu'il n'ait toujours désapprouvé le retour du cardinal Mazarin, mais en cela il est du nombre de ceux qui y ont été contraires, parce qu'ils croient qu'il ne peut demeurer en France sans en causer la ruine entière, et ils ne sont pas haïs de la Reine parce qu'elle croit que, s'ils pouvoient être d'une autre opinion, ils en seroient.

Dieu est le maître de tout ; mais seulement humainement l'on ne prévoit aucune apparence d'accommodement. La passion que j'ai pour la maison royale de Savoie me rendra soigneux de vous avertir de tous les événements extraordinaires.

M. de Nemours étoit hier à Ribemont [2] avec le corps qu'il commande.

1. Guillaume Charrier, né à Lyon en 1605, abbé de l'abbaye de Chaage au diocèse de Meaux, était le principal agent du Coadjuteur à Rome pour le cardinalat. La correspondance adressée par le Coadjuteur à ce personnage et découverte par M. Chantelauze, a été la principale matière de l'étude de ce dernier, intitulée : *Le Cardinal de Retz et l'affaire du Chapeau* (Paris, 1877).

2. Le manuscrit porte *Riblemont* ; c'est Ribemont, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne.

Mademoiselle fit mardi une grande débauche avec Monsieur son père et des dames et demoiselles de la Cour : il y en eut deux qui en prirent un peu plus qu'il ne falloit jusques à rendre compte, et Mademoiselle fut un peu plus gaie qu'à son ordinaire.

(*En marge, en face des trois derniers alinéas* : Cela sent la prétention à la royauté de Hongrie[1].)

XXVII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

[Sans date — 17 février au plus tard].

Monsieur le marquis de Sévigné, l'état présent des affaires vous fournit autant de matière à m'écrire que j'ai de sujet de désirer la continuation de vos lettres. J'ai reçu celle du 2 de ce mois avec une très particulière satisfaction, et les témoignages que je reçois de votre confiance font une des plus agréables circonstances que j'y remarque. Je crois que les résolutions que prendra M. votre ami peuvent porter quelques conséquences considérables à l'état des choses, et vous me ferez plaisir de m'en tenir avertie. L'on m'écrit de Rome que le Pape a la disposition qu'il témoignoit ci-devant pour lui donner le chapeau de cardinal. Je crois que la pourpre ne lui sauroit donner plus d'éclat qu'il en reçoit de sa vertu et de son mérite. Je suis, etc…

1. Cette phrase doit être prise dans un sens proverbial.

XXVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, le 23 février 1652.

Depuis vendredi, le Parlement s'est assemblé trois fois pour s'unir avec les autres compagnies souveraines et pour se défendre du mal dont elles étoient menacées par un arrêt du Conseil qui vouloit que l'on retranchât quelque chose des rentes et quelque partie des gages des officiers; mais le Conseil du Roi, voyant les inconvénients qui pouvoient arriver de cette union, ont (*sic*) envoyé un arrêt du Conseil tout conforme au dernier du Parlement, dont je vous envoie copie, portant défense aux receveurs de ne point détourner des fonds destinés au payement des rentes sur l'Hôtel de Ville [1]. Avec cela, les créatures de la Cour ont empêché jusques ici cette assemblée dans la Chambre de Saint-Louis, qui est le lieu où se sont fabriquées les frondes du temps passé, qui nous ont apporté tant de brouilleries et de confusion.

1. M. de Sévigné a déjà noté plus haut, à la date du 9 février, les dispositions du Conseil pour suspendre le paiement des rentes et les efforts du Parlement pour y remédier. Suivant le cardinal de Retz, le principal objet des assemblées du Parlement, du 15 janvier au 15 février, fut de « lancer des arrêts pour le rétablissement des fonds destinés au paiement des rentes de l'Hôtel de Ville, que la Cour, selon sa louable coutume, retirait aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris et remettait le lendemain, de peur de l'y mettre trop grande » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 96)

Demain, le Parlement doit encore s'assembler, et ils menacent fort ; M. le duc d'Orléans s'y doit trouver.

M. [de] Damville est toujours ici et il voudroit bien, avant que de s'en aller, emporter quelque proposition qui pût plaire à la Reine ; mais je lui ai ouï dire qu'il n'y avoit nulle espérance ; je le sais aussi d'ailleurs, et que Monsieur ne consentira jamais que le Cardinal demeure. De plus, mon ami est tout à fait dans ce sentiment, quelque bruit que l'on fasse courir au contraire ; ainsi je suis assuré qu'il faudra qu'il déloge.

J'ai vu une lettre d'un homme de la Cour qui parle ainsi : « J'ai été contraint de casser ma table, les vivres étant ici fort chers et l'argent m'ayant manqué, ce qui nous a obligé, MM. les chevaliers de Guise [1], de Jars, de Souvré, de Roquelaure et plusieurs autres disgraciés pour avoir été contraires au retour du cardinal Mazarin, de vivre ensemble [2] ; mais nous ne sommes pas guère plus mal avec Son Éminence que ceux qui lui ont servi ; car il leur fait fort mauvaise mine

1. Roger de Lorraine, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise et de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, né en 1624, mort le 6 septembre 1653.

2. M. de Sévigné a déjà parlé du mauvais accueil fait par Mazarin, dès son arrivée à la Cour, aux commandeurs de Souvré et de Jars (p. 63). Dans la lettre du premier à Chavigny, que nous avons déjà citée, Souvré ajoutait en parlant de Mazarin : « Il n'a point voulu voir Roquelaure et est plus fier que jamais. » Ce chevalier de Roquelaure est Antoine, frère cadet de Gaston, qui fit profession à Malte en 1626 et mourut en décembre 1660 ; il a son historiette dans Tallemant des Réaux, t. V, p. 377.

et se plaint de ce qu'ils lui ont mandé des choses qui ne sont pas vraies. » Il a couru force bruit de la prise d'Angers, mais ils se sont trouvés faux ; je crois pourtant qu'il tombera, M. de Beaufort n'étant pas assez fort pour le secourir et n'y pouvant pas être assez à temps.

Pour M. de Nemours, l'on dit à Luxembourg qu'il est à Saint-Quentin ; s'il est vrai, ce que l'on me vient de mander de Picardie, il aura peine de passer. C'est qu'il y a six cents gentilshommes du Vexin résolus de s'y opposer et font état de se jeter dans Mantes pour cet effet. L'on tient mon ami auteur de la ligue de ces gentilshommes [1]. M. d'Elbeuf [2] a assemblé aussi les gentilshommes et les communes de la frontière qui sont fort aguerris, et s'est jeté dans Ham. L'on tient qu'il a bien près de quatre mille hommes, avec quelques troupes que l'on joint. Si cela est, il y a peu d'apparence que mondit sieur puisse joindre ; à l'opposite, l'on dit que le prince de Ligne est dans le Boulonnois, qui empêche M. le maréchal d'Aumont de pouvoir assembler quelques troupes qu'il levoit en ce pays-là.

Pour Monsieur le Prince, s'il est vrai ce que ses partisans en disent, il est maître de toute la Guyenne, et les autres disent que c'est le Roi.

J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Altesse Royale de m'écrire du 3 de ce mois. Ma femme est si glorieuse

1. Le cardinal de Retz ne fait, dans ses *Mémoires*, nulle mention de la part qu'il aurait prise à cette action des gentilshommes du Vexin.

2. Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, né en 1596, gouverneur de Picardie, mort en 1657.

de l'honneur qu'elle lui fait de lui commander quelque chose que cela l'a presque guérie d'un mal très violent qui l'oblige de se baigner deux fois le jour ; aussitôt qu'elle aura eu un peu de relâche, elle lui obéira avec une joie et un zèle de lui plaire tout extraordinaires, et moi, tant que je vivrai, je lui rendrai toute sorte de respects très humbles et très obéissants.

XXIX.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

24 février 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, je ne dois pas laisser passer cet ordinaire sans vous remercier, comme je fais avec affection, des nouvelles que vous m'avez données par votre lettre du 9 de ce mois. L'absence de notre ambassadeur me les rendra d'autant plus chères qu'elles suppléeront à ce que je pourrois apprendre par son moyen pendant son séjour à Paris. Aussi je veux espérer que vous continuerez à m'obliger en cette rencontre et que vous me croirez véritablement, etc...

XXX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 1er mars 1652.

Je m'imagine que Votre Altesse Royale aura plus tôt su que nous la promotion de M. le Coadjuteur

au cardinalat, puisque tous les courriers de Rome passent par Turin pour venir à Paris [1]. Le duc de Florence lui a envoyé un courrier exprès, qui est arrivé à une heure après minuit et lui en a appris les premières nouvelles desquelles il m'a envoyé donner part par un gentilhomme. J'en ai une joie très grande, sachant que cela l'attachera davantage dans le service du Roi et ôtera tout prétexte à ses ennemis de l'accuser de mazarinisme pour y parvenir. Je puis encore tout de nouveau assurer Votre Altesse Royale qu'il n'en est point entaché, mais au contraire qu'il servira Monsieur dans le dessein qu'il a de chasser ledit cardinal Mazarin, mais qu'il servira la Cour très puissamment contre Monsieur le Prince; car il est résolu de périr si l'on vouloit pousser la Reine, après qu'elle aura chassé le cardinal Mazarin, pour l'en empêcher, afin de satisfaire aux obligations qu'il lui a. M. le duc d'Orléans a eu une joie de cette nouvelle qui ne se peut exprimer.

Je me promenai hier, toute l'après-dînée, avec le nouveau cardinal, dans le parc des Chartreux, tous deux seuls. Il étoit bien éloigné de l'opinion qu'il le dût être si tôt ; il me dit des choses si curieuses et si belles que je voudrois pouvoir voler auprès de Votre Altesse Royale pour les lui dire ; je me vanterois de la divertir très agréablement une heure durant.

Angers n'est pas encore pris; mais on a pris une

1. C'est le 19 février qu'eut lieu la promotion du Coadjuteur au cardinalat. Il en reçut la nouvelle le 28 février par un courrier que lui dépêcha aussitôt Ferdinand II, grand-duc de Toscane.

île sur la rivière, gardée par les habitants, qui empêchoit le canon qui venoit de Nantes d'y arriver ; mais il est présentement en batterie. La résolution avoit été prise de lever le siège, et le cardinal Mazarin se vouloit mettre à la tête de l'armée du Roi pour combattre celles de M. de Nemours et de M. de Beaufort. Celle du premier de ces princes doit arriver ce soir auprès de Mantes pour passer la Seine. M. le duc de Sully [1] s'est jeté dedans avec ses amis pour lui ouvrir les portes ; mais M. Digby, maréchal de camp des armées du Roi [2], y marche aussi avec huit cents chevaux pour se jeter dedans afin d'empêcher le passage ; cela dépendra de la bonne volonté des habitants. L'on me vient d'assurer que M. de Turenne a fait changer la résolution du cardinal Mazarin et fait continuer celle du siège, qui sera une affaire de quatre ou cinq jours après la batterie faite. Le Roi a envoyé une lettre de cachet par laquelle il demande au Parlement de délibérer sur l'entrée des ennemis ; ils ne l'ont encore pu faire, à cause des cabales qui y sont.

Le dessein du Roi, c'est de former un corps, le plus considérable qu'il pourra, et de venir, après la prise d'Angers, combattre l'armée de MM. de Nemours et de Beaufort.

En l'absence de M. l'ambassadeur, si je pouvois

1. Maximilien de Béthune, duc de Sully, maréchal de France en 1634, était gouverneur de Mantes. Accusé d'avoir livré passage aux Espagnols par le pont de Mantes, il ne rentra en grâce qu'à la fin de 1652 (*Lettres de Mazarin*, V, 590).

2. Georges Digby, de Bristol, comte Digby, lieutenant général en 1651.

rendre quelques services très humbles à Votre Altesse Royale, je serois plus content de ma fortune que M. le cardinal de Retz ne l'est de la sienne.

XXXI.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

2 mars 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, votre ponctualité à m'obliger exige des sentiments de gratitude tout particuliers et me convie à vous remercier, comme je fais avec affection par cette lettre, de celle que vous avez pris la peine de m'écrire le 16 du mois passé, où je remarque avec un singulier contentement, le soin que vous prenez de me continuer vos nouvelles ; vous en aurez encore maintenant plus de sujet et de matière parmi les satisfactions de M. le cardinal de Gondi, la vertu duquel a enfin surmonté tous les obstacles qui s'opposoient à sa promotion. J'attends cet effet de votre amitié, en l'absence de notre ambassadeur, par l'adresse de l'agent de Son Altesse Royale Monsieur mon fils à Lyon, Clerc, et que vous me croirez toujours, etc...

XXXII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE,

A Paris, ce 15 mars 1652.

J'ai reçu trois lettres de Votre Altesse Royale tout à la fois : elles sont si obligeantes que je suis payé

avec usure des nouvelles que je lui mande. M. le cardinal de Retz a écrit à Vos Altesses Royales pour leur donner part de la promotion [1]. Vous voyez que les avis que l'on vous donnoit de Rome n'étoient pas bons. Je les ai fait voir à Son Éminence qui a été si charmée de la très glorieuse opinion que vous avez de lui et de la galanterie avec laquelle Votre Altesse Royale en parle, qu'il m'a juré de ne l'être pas tant de sa dignité.

Le gentilhomme qu'il avoit envoyé à Leurs Majestés revint hier au soir et lui en rendit des lettres *de proprio pugno*, mais conçues en des termes si obligeants, si pleins de confiance et si glorieux pour lui que je lui vis les larmes aux yeux en les lisant [2]. Après qu'ils lui témoignent se réjouir que le Pape ait déféré aux prières qu'ils avoient faites pour lui, le Roi ajoute qu'il est assuré que cette dignité ne pouvoit jamais être donnée à personne qui en fût si digne, ni de qui il eût plus de sujet d'en espérer

1. Nous reproduisons plus loin aux *Appendices* la lettre adressée par le nouveau cardinal à Madame Royale : celle qu'il avait écrite au jeune duc de Savoie fit l'objet d'un incident protocolaire dont il est question dans plusieurs lettres de M. de Sévigné (26 avril, 3 et 10 mai 1652); il a dû en écrire une autre que nous n'avons pas.

2. Il semble bien que le Coadjuteur ne se méprit point sur les sentiments de la Reine et de Mazarin à son égard. « Ce qui est constant, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, est ce que j'ai su depuis par Champfleuri, capitaine des gardes de Monsieur le Cardinal, qu'aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il apprit à Saumur, il lui commanda, à lui Champfleuri, d'aller chez la Reine, en diligence et de la conjurer, de sa part, de se contraindre à en faire paraître de la joie » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 136).

une véritable reconnoissance, qu'il en a des occasions très favorables en contribuant à la paix, ce qu'il peut faire très avantageusement pour son État et très glorieusement pour lui. Les termes de la lettre de la Reine tendent aux mêmes fins ; elle ajoute seulement que, n'ayant rien considéré, lorsqu'elle lui a procuré cette éminente dignité, il ne doit point avoir aussi de raison qui l'empêche de servir le Roi.

Il est très certain qu'il a des sentiments très passionnés pour le bien de l'État et pour le service de Sa Majesté, qu'il n'a plus de haine contre le cardinal Mazarin, le considérant comme une marque de son triomphe et non pas comme un ennemi redoutable ; que même, quand il en auroit encore quelque reste, qu'il la quitteroit pour l'amour de la Reine, mais avec tout cela, ne pouvant servir le Mazarin, sans abandonner le service du public et celui de M. le duc d'Orléans. Ainsi, il ne le fera jamais, tant que ces deux y contrarieront ensemble.

Ce n'est pas qu'il n'ait beaucoup de chaleur pour le service du Roi contre Monsieur le Prince et qu'en son âme, il ne voulût que Son Altesse Royale s'en fût détachée ; mais c'est une chose qu'il tient impossible aux hommes ; ainsi il la faut attendre de Dieu.

Voilà, Madame, les sentiments de ce cardinal : il m'a commandé de vous donner toutes les assurances que je pouvois de ses respects et de sa passion pour le service très humble de Votre Altesse Royale et de la Maison Royale de Savoie.

Enfin, l'assemblée de la Chambre de Saint-Louis a

été résolue au Parlement. C'est comme une chambre ardente pour veiller aux affaires publiques ; néanmoins, les plus clairvoyants disent que ces assemblées ne feront pas grand mal à la Cour, à cause des différents intérêts qui la divisent. Le Roi est arrivé, le 13 du courant, à Amboise, auquel lieu il séjournera jusqu'à ce que toutes ses troupes l'aient joint; et après il est résolu de marcher droit contre l'armée de Son Altesse Royale pour la combattre. Celle-ci doit repasser la Seine à Mantes ; ils sont aux environs.

Le comte d'Harcourt a secouru les régiments de Champagne et autres que Monsieur le Prince tenoit assiégés dans Miradoux, depuis quatorze jours, avec soixante pas de brèche [1]. Cette action est fort glorieuse à ce comte ; car, pour la faire, il a passé la Dordogne et la Garonne, deux puissantes rivières. Ses deux régiments secourus, il n'y a eu que trente hommes tués de cette prétendue défaite de M. de Saint-Luc [2].

Je sais que tous ceux de la Cour qui ne voient point le cardinal Mazarin, ne laissent pas d'être très bien vus du Roi et de la Reine.

Je suis ravi de plaire à Votre Altesse Royale et qu'elle ait agréable mes petits soins ; elle peut être

1. Miradoux, chef-lieu de canton du département du Gers. Cette place, située sur une hauteur, était défendue par le marquis de Saint-Luc, à la tête des régiments de Lorraine et de Champagne. Condé en commença le siège le 27 février et dut le lever le 13 mars devant les forces supérieures du comte d'Harcourt.

2. François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant général du roi en Guyenne.

assurée que je ne discontinuerai point tant que Dieu me conservera de la santé. Je souhaiterois avec passion que la Providence me fit naître des occasions plus importantes afin de vous témoigner mon zèle et mon respect pour Votre Altesse Royale.

S'il lui plaît d'adresser les lettres qu'elle me fera l'honneur de m'écrire à M. Clerc afin qu'il me les fasse tenir directement sans les envoyer à M. l'ambassadeur, si, pendant son absence, je pouvois quelque chose pour le très humble service de Leurs Altesses, elle me fera grand honneur de me commander, je lui obéirois avec plaisir et m'estimerois le plus heureux de tous les hommes.

XXXIII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

16 mars 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, la joie que je reçois de la promotion de M. le cardinal de Retz ne me permet pas de différer de lui en donner quelque marque, et j'ai cru de ne devoir pas faire tomber la lettre que je lui écris sur ce sujet en d'autres mains que les vôtres pour la lui présenter de ma part, comme son bon parent et ami [1]. Mais je vous prie de l'accompagner des plus vives expressions de mon affection et de mon estime, et de l'assurer qu'il n'y a personne qui prenne plus d'intérêt

1. Voir à ce sujet la lettre suivante de M. de Sévigné.

que moi en tout ce qui le regarde. Après cette commission que je sais qui ne vous sera pas désagréable, je ne dois pas finir cette lettre sans vous remercier de la vôtre du premier de ce mois et vous confirmer de nouveau que je suis, etc...

XXXIV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 22 mars 1652.

Nous avons quelquefois des abondances de nouvelles très grandes et quelquefois aussi nous en sommes très nécessiteux. Cet ordinaire, il n'y en a point du tout d'importance, ne s'étant rien passé depuis huit jours qui soit d'aucune considération.

Le Roi est toujours à Blois ; il a été souvent près d'en partir ; mais les habitants d'Orléans ayant refusé de recevoir le cardinal Mazarin, Sa Majesté a été contrainte de demeurer en cette ville-là, jusqu'à ce que toutes ses troupes soient jointes ensemble pour aller droit combattre celles de M. le duc d'Orléans, qui sont à un lieu nommé Patay, trois lieues près d'Orléans, afin de donner chaleur aux peuples de cette ville qui sont favorables à Son Altesse Royale.

J'ai appris que le cardinal Mazarin n'a point changé de conduite et qu'il a désobligé ceux qui avoient davantage contribué à son retour. Le Grand Conseil, qui suit le Roi, lui avoit donné un arrêt par lequel ils donnoient main-levée de tous les bénéfices qui avoient été saisis par le Parlement.

Hier, les Chambres s'assemblèrent sur ce sujet, Son Altesse Royale présente, et il fut ordonné que non seulement l'arrêt du Conseil seroit cassé et tous les revenus desdits bénéfices saisis, mais même que tous les arrêts donnés contre ledit Mazarin depuis son retour en France seroient confirmés et que tous les mois le Parlement en useroit ainsi ; ensuite, on y a lu les remontrances que quelques conseillers ont dressées pour envoyer au Roi et l'on achèvera demain de délibérer si ce sont les gens du Roi qui les porteront ou si ce sont des députés du Parlement.

Le comte d'Harcourt a fait plusieurs progrès en Guyenne et en Saintonge contre Monsieur le Prince, car il a secouru les régiments de Champagne et de Lorraine qui étoient assiégés, comme je crois vous l'avoir déjà mandé, et de plus il a repris Saintes et mis le siège devant Taillebourg, que je crois pris présentement [1].

Plusieurs personnes espèrent que M. le cardinal de Retz travaillera à pacifier les choses afin de témoigner la gratitude qu'il doit au Roi et à la Reine ; mais, comme il en doit aussi à Son Altesse Royale, je ne pense pas qu'il puisse répondre aux espérances que l'on a de lui, à cause que les premiers sont résolus [à conserver] le cardinal Mazarin et l'autre à le chasser ; ainsi il m'a avoué qu'il ne voyoit nul jour d'accommodement.

Le bruit a couru que M. de Metz se dessaisit de son évêché et que le Roi le donnoit à ce cardinal

1. La ville de Saintes avait été prise le 11 mars et Taillebourg le fut le 23.

avec le gouvernement de la ville et citadelle dudit Metz et qu'il s'y retireroit [1]. Nous ne serons pas assez heureux, étant fort à craindre que la justice de Dieu ne s'apaise pas à si bon marché pour la France et qu'il nous fasse sentir une partie des maux que nous avons fait souffrir aux autres.

Les affaires de Catalogne sont désespérées. Le maréchal de La Motte demande son congé, à cause que l'on ne lui a pas donné ce qu'on lui avoit promis pour secourir Barcelone.

Votre Altesse Royale se contentera, s'il lui plaît, de ce peu de nouvelles ; c'est tout ce qu'il y en a, au moins tout ce que sait son très humble et très obéissant serviteur.

XXXV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 29 mars 1652.

J'ai donné à M. le cardinal de Retz la lettre de Votre Altesse Royale, qu'il a reçue avec tout le respect qui est dû à la plus aimable et à la plus grande princesse du monde [2]. Il lui fera réponse

1. Cet événement se produisit effectivement quelques mois plus tard. Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, fils légitimé de Henri IV et de Catherine-Henriette de Balzac, pourvu de l'évêché de Metz en commende depuis 1612, le céda en août 1652 au cardinal Mazarin, qui en eut des lettres du roi le 29 novembre 1653, mais ne put jamais obtenir de bulles du pape et s'en démit en 1658 (*Gallia Christiana*, XIII, col. 801-803).

2. Nous publions plus loin aux *Appendices* la lettre de Madame Royale au cardinal de Retz et la réponse de celui-ci.

et il m'a donné charge de l'assurer d'une très passionnée obéissance et d'une très véritable inclination de lui rendre toutes sortes de très humbles services. Les nouvelles nous viennent par des canaux si corrompus que l'on a bien de la peine de discerner la vérité.

Celle du combat de M. le comte d'Harcourt est très assurée, c'est-à-dire qu'il a eu tout l'avantage et qu'il est tombé au milieu des quartiers de Monsieur le Prince sans que les partis l'eussent découvert ; ainsi il y a mis tant de désordre qu'il a obligé mondit sieur le Prince de se retirer avec précipitation vers Agen et de passer une rivière en vue des ennemis [1] ; de savoir au vrai le nombre des morts, c'est ce qui ne se peut ; le Roi dit qu'il y en a seize cents et les autres qu'il n'y a pas eu six hommes de tués.

Un des pensionnaires de ce prince me mande de Bordeaux, du 18 du courant, qu'il a perdu tous ses gardes et la plupart de son bagage.

Lundi dernier, M. de Beaufort vint ici pour convier M. le duc d'Orléans d'aller en cette ville-là afin d'en obliger les habitants de donner passage à leurs troupes, en cas qu'ils voulussent éviter le combat. Toutes les créatures de Messieurs les Princes, comme MM. de Chavigny, de Rohan, de Tavannes et autres se trouvèrent chez Son Altesse Royale pour fortifier la prière de M. de Beaufort.

1. Après la levée du siège de Miradoux, Condé avait vu sa garde surprise par le comte d'Harcourt à Astaffort (chef-lieu de canton de l'arrond. d'Agen) et avait dû se retirer précipitamment à Agen (*Mémoires de La Rochefoucauld*, II, 333-336 ; — *Mémoires de Gourville*, I, 59).

Dans le même temps que tous ces Messieurs parloient à Monsieur, il les quittoit souvent pour passer dans le grand cabinet de Madame, dans lequel il y avoit trois ou quatre des amis de M. le cardinal de Retz, ce qui ayant été su de ces autres Messieurs, ils s'emportèrent de dire à cette Altesse qu'ils voyoient bien d'où venoit son irrésolution et que c'étoient certaines personnes qui en étoient cause et qui le trahissoient[1].

M. de Beaufort s'échauffa si fort dans ce reproche que Son Altesse Royale se fâcha et lui dit : «Je m'en fierois bien en vous de m'apprendre à connoître les gens » ; il ajouta qu'il savoit mieux ceux qui le servoient bien et ceux qui le vouloient surprendre et qu'on ne le vouloit faire aller à Orléans que pour y faire passer les troupes que commande M. de Nemours, afin d'aller trouver Monsieur le Prince. A quoi Tavannes[2] prit la parole et lui dit qu'il étoit trop

1. Dubuisson-Aubenay montre sous le même jour le rôle du cardinal de Retz dans cette affaire : « Dimanche 24, matin, résolution que Monsieur iroit à Orléans...; le soir, il change et fait résoudre sa fille d'y aller..., ce qui fut arrêté par le Conseil, chez lui, où les sieurs de Chavigny et autres de la Fronde furent d'avis et soutinrent avec grande instance et crierie que Monsieur devoit aller à Orléans ; mais le coadjuteur de Paris, depuis peu cardinal de Retz, l'emporta, Madame favorisant son avis et Monsieur même y ayant de l'inclination » (Dubuisson-Aubenay, II, 188).

2. Jacques de Saulx, comte de Tavannes, lieutenant général en 1651. Sur son rôle pendant la Fronde, il a laissé d'importants mémoires, publiés en 1691, sous le titre de : *Les Mémoires de Messire Jacques de Saulx Tavannes, lieutenant général des armées du Roi, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis 1649 jusqu'en 1653.* Une nouvelle édition en a été donnée en 1857.

homme d'honneur pour servir à une fourbe, que Monsieur le Prince lui avoit commandé de ne point quitter Son Altesse Royale qu'il ne lui commandât autrement; néanmoins, il persista dans son opinion, mais il accorda que Mademoiselle, sa fille, iroit, ce qu'elle a fait et est entrée dans ladite ville [1] où le garde des sceaux et le reste du Conseil a été refusé. L'on dit qu'à Chartres l'on a refusé le comte d'Orval [2], qui y alloit de la part du Roi.

Les sieurs de Vendôme, de Bouillon et du Plessis-Praslin sont ministres d'État [3], et l'on a vérifié à la Chambre des Comptes le don que le Roi a fait au second en échange de Sedan. Cela lui vaudra deux cent cinquante mille livres de rente. En voilà assez pour le Vendredi Saint. Je suis très obligé à Votre Altesse Royale de l'honneur qu'elle m'a fait.

1. C'est le 27 mars que Mademoiselle, assistée de Mesdames de Fiesque et de Frontenac, fit, par la brèche, son entrée triomphale à Orléans où elle ne put obtenir, néanmoins, de faire entrer les troupes des Princes (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, édit. Chéruel, I, 360).

2. Premier écuyer de la Reine.

3. Dubuisson-Aubenay enregistre le même bruit : « Lettres du 23 de la Cour à Blois... que l'on a proposé de mettre les ducs de Vendôme et Bouillon dans le Conseil du Roi et les faire ministres comme aussi le maréchal du Plessis-Praslin, mais que le prince d'Harcourt ayant représenté les services de M. d'Elbeuf, son père, et prié le Roi qu'il fût déclaré du Conseil du Roi ainsi que ces trois autres, on lui aurait répondu que cela n'était point fait pour les autres » (Dubuisson-Aubenay, II, 189.)

XXXVI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 5 avril 1652.

Samedi dernier, sur les dix heures du matin, il arriva en cette ville un courrier de Monsieur le Prince qui, ayant été présenté à Son Altesse Royale, lui donna un billet de mondit sieur le Prince qui portoit : « J'espère ce soir avoir l'honneur de vous voir et je dirai à Votre Altesse Royale le sujet de mon voyage [1]. » En même temps, Monsieur, voyant auprès de lui un conseiller du Parlement, ami du cardinal de Retz, il lui commanda de dire à ce cardinal que Monsieur le Prince s'en iroit à l'armée incontinent qu'il auroit conféré avec lui de ce qu'il y avoit à faire, qu'il venoit avec un esprit de soumission pour lui, mais que quand cela ne seroit pas, qu'il l'assuroit de n'abandonner jamais ses amis. J'y étois lorsque l'on lui fit ce discours et, pendant que nous dînions, tous ses amis se rendirent auprès de lui incontinent après le dîner. Nous montâmes en carrosse, M. le duc de

1. Loret écrivait le dimanche 7 avril :

Monsieur le prince de Condé,
Encor qu'on ne l'ait point mandé,
Icy lundy se devoit rendre
Et se fit très longtemps attendre.
(Loret, *Muze historique*, I, 229.)

Brissac et moi, seuls avec lui. Il pria tous ses amis de l'attendre chez lui et nous fûmes à Luxembourg, où il vit Monsieur dans le cabinet de ses livres. Il lui représenta que Monsieur le Prince perdoit le respect qu'il lui devoit de venir où il étoit sans lui en donner avis, que sa venue à l'improviste ne faisoit pas paroître cette soumission dont il se vantoit; qu'elle étoit contre les lois puisqu'il avoit intelligence publique avec les Espagnols et les Anglois, et qu'ainsi il ne croyoit pas que le Parlement ni la Maison de Ville le souffrissent à Paris; que son intérêt ne l'obligeoit pas de dire toutes ces choses à Son Altesse Royale, puisqu'il se sentoit assez fort d'amis non seulement pour se garantir des entreprises de mondit sieur le Prince, mais même d'entreprendre sur lui s'il y étoit contraint; que c'étoit donc le seul intérêt de Son Altesse Royale qui lui faisoit parler; qu'il étoit clair que cette venue y étoit tout à fait contraire, parce que dans la confusion où cela mettroit la ville à cause de son intimité avec mondit sieur le Prince, Monsieur y perdroit son autorité ou ses amis, peut-être tous les deux ensemble; qu'outre cela, il avoit dessein de s'aller mettre à la tête de l'armée pour se rendre le maître s'il gagnoit la bataille, et qu'après cela Son Altesse Royale seroit obligée de suivre ses sentiments, et en quelque sorte son esclave. Monsieur lui répondit qu'il voyoit bien qu'il avoit raison et qu'il connoissoit bien qu'il lui disoit la vérité, mais que l'ignorance de MM. de Nemours et de Beaufort eût tout perdu si ce prince ne fût venu pour commander cette armée-là et qu'il se tiendroit sur ses gardes et se précautionnera

contre toutes les choses sur lesquelles ils avoient raisonné[1].

Il est vrai que, sans la venue de ce prince, cette pauvre armée couroit grande fortune; car, outre l'incapacité des chefs, ils étoient tout à fait brouillés. Le sujet est qu'étant au Conseil dans la chambre de Mademoiselle et au faubourg d'Orléans, M. de Nemours fut d'avis de passer la rivière de Loire et s'approcher de Monsieur le Prince qu'il savoit être pressé. M. de Beaufort fut d'avis contraire et d'aller à Montargis; presque tous les chefs furent du même, ce qui obligea Mademoiselle d'en être aussi, sur quoi M. de Nemours, s'étant emporté, dit qu'il voyoit bien que M. de Beaufort trahissoit le parti; celui-ci lui donna un démenti, et l'autre mit l'épée à la main, et Mademoiselle se mit entre leurs épées, qu'elle trouva fort insolentes de paroître nues devant elle; néanmoins elle cacha son ressentiment et les fit amis[2].

Monsieur le Prince ne vint pas comme il avoit écrit à Monsieur, et prit le parti d'aller joindre l'armée; l'on ne sait pas au vrai ce qui l'obligea de changer. Il y en a qui croient qu'il a été en cette ville et qu'ayant vu que le prévôt des marchands

1. Le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires* prétend que cette nouvelle de l'arrivée de Monsieur le Prince « fut un coup de foudre pour Monsieur » et que ce fut surtout à la demande instante de ce dernier qu'il prépara dans le public et au Parlement un mouvement d'opinion contre ce voyage (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 177-181).

2. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, II, pages 13 et 14. Cette scène y est racontée un peu différemment.

avec les échevins étoient allés trouver Monsieur pour lui dire qu'ils le supplioient de faire en sorte que Monsieur le Prince ne demeurât pas à Paris, à cause des désordres qui arriveroient par les divers intérêts qui feroient agir les peuples. Monsieur leur donna parole qu'il n'étoit venu que pour conférer avec lui et qu'il sortiroit peu de temps après ; ce qu'ayant vu mondit sieur le Prince, il auroit pris la résolution d'aller à l'armée ; il y arriva avec un habit de chevau-léger. Depuis son arrivée, il s'est saisi de Montargis, afin de ne pouvoir être contraint à combattre s'il ne le veut. Le Roi n'est pas venu si tôt à Gien comme l'on croyoit ; néanmoins l'on m'a assuré qu'il y est présentement, et un de mes amis, qui l'a laissé à Sully, m'a dit qu'ils y viennent avec une résolution très ferme de combattre et que M. de Turenne lui auroit dit qu'il croyoit avoir dix mille hommes.

Un gentilhomme de Son Altesse Royale revint hier de trouver le duc de Lorraine. Il a assuré que son armée sera dans huit jours auprès de Rethel et a dit à un de ses intimes que sa personne sera ici peut-être dans six ; si cela se fait, ce sera par l'intrigue du cardinal de Retz qui a conseillé de le faire venir afin que sa puissance balance et soit même plus grande que celle de Monsieur le Prince, afin que Son Altesse Royale soit toujours le maître[1].

1. Le cardinal de Retz prétend n'avoir fait cette démarche qu'à la demande expresse de Monsieur : « Il y avait assez longtemps, écrit-il en parlant du duc de Lorraine, que les Espagnols le pressaient d'entrer en France et de secourir Messieurs les Princes. Monsieur et Madame l'en sollicitaient avec empres-

Le lendemain du jour que Monsieur le Prince devoit venir, l'on afficha des placards qui portoient qu'il venoit pour chasser plus tôt le cardinal Mazarin et qu'ils le trouveroient sur le Pont-Neuf pour leur dire ce qu'il falloit faire ; quelques canailles s'y trouvèrent, tous ivres, car c'étoient gens gagnés ; ils firent mille insolences, arrêtant tous les carrosses et leur faisant dire mille injures du Mazarin[1]. Le lendemain, ils continuèrent ; mais, sur le soir, l'île du Palais et le quai des Orfèvres prirent les armes, les attaquèrent et en prirent plusieurs prisonniers qui sont condamnés à être pendus.

Monsieur s'en plaignit hier au cardinal de Retz, croyant que cela s'étoit fait par ses ordres ; il lui répondit que, tant qu'il ne paroîtroit que les valets de Monsieur le Prince, il n'agiroit point, mais que lorsqu'il y seroit en personne, il s'y trouveroit aussi et qu'il ne souffriroit pas que l'on l'opprimât impunément. Voilà l'état des choses jusques aujourd'hui. L'on parle de quelque léger combat de quelques troupes du Roi qui auroient passé la rivière ; si cela est, ce n'est pas grand chose.

Je supplie très humblement Votre Altesse Royale

sement.... Monsieur me força un jour de dicter à Frémont une instruction pour Le Grand qu'il envoyait à Bruxelles pour le persuader » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 250-251).

1. « Mardi 2, toute la canaille s'est amassée sur le Pont-Neuf depuis deux heures de relevée, arrêtant les carrosses, faisant descendre ceux qui étaient dedans, prenant aux uns des manteaux, aux autres autre chose et menaçant de les jeter dans la rivière s'ils ne criaient : Vive le Roi et les Princes, point de Mazarin » (Dubuisson-Aubenay, II, 195).

d'avoir agréables les soins et les respects de son très humble et très obéissant serviteur.

XXXVII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

6 avril 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, j'avoue avec vous que dans l'embarras où sont réduites les affaires, il est bien difficile de trouver le moyen d'établir la paix et la tranquillité du royaume avec la réconciliation des deux partis qui témoignent tant d'animosité et qui sont si opposés en leurs sentiments. Toutefois, si quelqu'un doit prétendre à ce bonheur, j'estime que M. le cardinal de Retz plutôt que tout autre en doit avoir la gloire. Je souhaiterois que les conjonctures fussent telles qu'elles vous donnassent lieu d'insérer cette bonne nouvelle parmi celles que vous prenez le soin de me faire savoir avec tant d'affection et d'assiduité. Cela augmenteroit de beaucoup le plaisir que j'ai de les lire, mais non point la véritable inclination avec laquelle je suis, etc...

XXXVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 12 avril 1652.

Ma gazette de cet ordinaire sera un peu longue ; mais je m'assure que Votre Altesse Royale ne sera

point importunée de la lire, quoique très mal écrite, puisque, étant tante de notre Roi et mère d'un prince si intéressé aux affaires de la France, il ne se peut faire qu'elle ne soit bien aise d'apprendre ce qui s'y fait.

Je laisse aux autres le partage de bien écrire pour prendre celui d'écrire sincèrement et véritablement, vous pouvant assurer qu'il faut que je sois persuadé d'une chose quand je la mande.

Suivant ce que je vous ai mandé, l'on a fait le procès à deux séditieux, qui ont été pendus, le bourgeois s'étant mis sous les armes pour en favoriser l'exécution. Il y a eu une petite historiette dans la suite de cette pendaison ; mais, comme c'est une affaire de Pont-Neuf, je la laisse au secrétaire de M. l'ambassadeur.

Cette exécution est de très grande conséquence et qui a fait voir que le gros bourgeois de Paris ne veut point de sédition [1] ; ça a fait changer de style à Monsieur le Prince, comme vous verrez par la suite de ce discours, et a fait connoître au Roi qu'il a été

1. C'est surtout grâce à l'attitude énergique du Parlement que les poursuites commencées par le bailli du Palais contre quelques-uns des émeutiers de la journée du 2 avril purent recevoir leur exécution. Il n'en est pas moins certain que, dans cette circonstance, le cardinal de Retz se montra nettement hostile à l'agitation créée par les partisans des Princes. Laigues, le confident de Madame de Chevreuse, écrivait à Mazarin le 6 avril en parlant du cardinal de Retz : « Je suis obligé de dire à Votre Éminence que je l'ai trouvé dans toutes les meilleures dispositions du monde pour le service de la reine et le vôtre particulier » (Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, I, 155-159).

bien conseillé de s'acquérir tout à fait celui dont je vous envoie une lettre, puisque, tant qu'il a été dans d'autres intérêts, l'on n'a jamais pu faire des coups d'autorité semblables à ceux-ci.

D'abord que Monsieur le Prince eut joint l'armée de M. le duc d'Orléans, elle commença d'agir selon les règles du métier, et, ayant su que l'armée du Roi étoit deçà la rivière de Loire et qu'il y avoit divers quartiers divisés par des canaux et par des petites rivières, il fit dessein de les enlever. La même nuit qu'il fit ce dessein, les maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt [qui] avoient eu avis que mondit sieur le Prince s'en alloit à Montereau pour s'en saisir, envoyèrent en toute diligence ordre aux troupes de se rendre à un rendez-vous général, et par hasard, en y allant, elles trouvèrent les ennemis au milieu de leur marche; mais, comme c'étoit de nuit que Monsieur le Prince les fit charger, il n'y a presque personne de perdu, mais tout le bagage du maréchal d'Hocquincourt et de Broglio est tout perdu[1]. L'on a fait sonner ici cette défaite fort grande ; mais je vous en mande la pure vérité. Le lendemain matin, les deux armées se mirent en bataille en présence, et le canon de celle du Roi tua le sieur de Marey[2], maréchal de camp des troupes de Son Altesse Royale

1. Il s'agit ici du combat du 7 avril, dans lequel Condé surprit à Bléneau les troupes dispersées du maréchal d'Hocquincourt et leur infligea une sanglante défaite dont les habiles dispositions de Turenne purent seules atténuer les effets.

2. Guillaume Rouxel de Médavy de Grancey, comte de Marey, frère du maréchal de Grancey, maréchal de camp depuis le 30 mars 1649.

et le sieur de Boisgeffroy[1], qui [étoit] à la même armée. M. de Nemours est aussi blessé d'un coup de carabine ; mais on assure que cela ne sera rien.

Après ce combat, Monsieur le Prince a mis ses troupes dans les mêmes postes, qui sont Châtillon[2] et Châteaurenard[3], et est venu en cette ville. Il y arriva hier à cinq heures du soir. Son Altesse Royale fut au-devant lui jusques à Villejuif. Ce matin, il est allé au Palais, où les chambres étoient assemblées pour entendre la réponse que le Roi avoit faite à leurs députés, qui a été que Sa Majesté leur avoit témoigné grand mécontentement de ce qu'aucun de leur compagnie n'avoit suivi la conclusion des gens du Roi sur l'entrée des étrangers en France et qu'ils avoient fait voir qu'ils étoient fort mauvais François de souffrir qu'on roulât le canon dans la ville de Paris contre son service ; que pour ce qui regardoit le cardinal Mazarin, qu'il leur déclaroit qu'il étoit revenu en France par ses ordres ; qu'il leur commandoit de lui apporter les informations ; qu'il étoit majeur et qu'il vouloit faire justice.

Après cela, Monsieur le Prince a protesté qu'il étoit prêt de poser les armes aussitôt que le Roi auroit chassé le cardinal Mazarin, et qu'il supplioit la Compagnie de confirmer leurs arrêts contre lui[4]. L'on

1. Pierre Mascarel de Boisgeffroy était maréchal de camp depuis l'année précédente, 1651.

2. Châtillon-sur-Loing ou Châtillon-Coligny.

3. Châteaurenard, dans l'arrondissement de Montargis.

4. La majorité du Parlement se montra en cette circonstance favorable à Condé ; une certaine émotion se produisit toutefois après que le président Bailleul, répondant au discours du prince,

a commencé d'opiner ; mais l'on est demeuré aux présidents des enquêtes ; ainsi l'on ne peut pas juger absolument jusqu'où ira la délibération ; toutefois, jusques à présent, les opinions ne vont qu'à écrire au Premier Président afin qu'il insiste auprès du Roi qu'il lui plaise d'entendre lire les remontrances du Parlement suivant la coutume des rois ses prédécesseurs.

Le cardinal de Retz a été fort visité ce matin ; mais il a refusé de se faire accompagner chez Monsieur, où il a été une heure après midi ; il a parlé à Son Altesse Royale avec une fierté admirable. Monsieur l'a assuré que Monsieur le Prince s'en iroit demain et qu'il n'entreprendroit rien contre lui ; celui-ci lui a dit qu'il ne le craignoit point et, si ce n'étoit pour ne pas préjudicier aux intérêts de Son Altesse Royale, il l'auroit déjà fait sortir de Paris.

Un de mes amis m'a dit que Fabert[1], qui est à la Cour, avoit été plus de quatre heures enfermé avec la Reine et le Cardinal et qu'il négocioit pour un accommodement ; il m'a aussi assuré que le Roi s'en venoit à Saint-Germain et qu'il étoit parti aujourd'hui avec quinze cents chevaux seulement et qu'il se met-

lui eut déclaré « qu'il ne lui pouvoit dissimuler la sensible douleur que la Compagnie avoit de lui voir les mains teintes du sang des gens du Roi qui avoient été tués à Bléneau » (*Œuvres du Cardinal de Retz*, IV, 190).

1. Depuis plusieurs mois déjà Fabert, tout dévoué aux intérêts de Mazarin, rêvait d'un rapprochement entre la Cour et les Princes et, dans ce but, s'en était ouvert à Chavigny. Au mois de mars, il était venu conférer avec ce dernier à Paris et ensuite à Blois avec Mazarin (*Le Maréchal de Fabert*, par J. Bourelly, I, 400-564).

troit à couvert dans la marche de la rivière de Loire ; que M. de Turenne demeureroit opposé à Monsieur le Prince et qu'il seroit plus fort que lui encore de deux mille hommes, outre ce que le Roi emmèneroit. Je ne suis pas caution de cette nouvelle, quoiqu'elle vienne d'un demi-ministre, comme nous en avons grande quantité en France à présent.

Je vous avois mandé que MM. de Vendôme [1], de Bouillon et de Praslin étoient ministres d'État ; il est bien vrai qu'ils ont été déclarés pour cela ; mais ils n'ont pas entrée encore dans le Conseil ; car le premier vint voir le Roi à Cléry ; mais il ne fut qu'un quart d'heure à la Cour et y vécut tout ce temps-là avec une grande froideur, et puis il s'en retourna à Mantes pour un grand armement qui s'y fait ; nous ne savons pas pour quelle entreprise il est destiné. Les uns disent que c'est pour la Catalogne, les autres pour Brouage et les autres pour Bordeaux ; je trouve plus d'apparence à ce dernier, car cette première est presque réduite à l'obéissance, la ville d'Agen ayant prié enfin M. le prince de Conti de se retirer, et ils ont reçu le comte d'Harcourt [2]. Le duc de Lorraine ou du moins ses troupes sont entre Avesnes et Rethel et elles marchent vers Guise.

1. César, duc de Vendôme, était grand amiral de France depuis le 12 mai 1650. Mazarin écrivait à M. d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, le 23 avril 1652, que M. de Vendôme travaillait alors à « un puissant armement que le Roy a destiné pour la rivière de Bordeaux » (*Lettres de Mazarin*, V, 96).

2. Le comte d'Harcourt, après avoir battu les troupes du prince de Conti, avait fait son entrée solennelle dans Agen le 4 avril (*Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le comte de Cosmac, II, 413-425).

M. le cardinal de Retz m'a chargé de témoigner à Votre Altesse Royale tant de respects et tant d'obéissances que je me sens incapable de répondre à ses sentiments avec des termes assez forts. Je la supplie d'avoir agréable le désir que j'ai d'y satisfaire et de contenter la passion que j'ai de faire, en tout le reste de mes actions, quelque chose qui puisse lui être agréable. Je ne sais si j'ai mandé à Votre Altesse Royale que, Monsieur le Prince ayant vu que la sédition ne lui avoit pas bien réussi, il vit ici avec une grandedouceur.

XXXIX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 19 avril 1652.

Pour cet ordinaire, je satisferai en partie à la curiosité et au plaisir que vous espérez recevoir de la lecture de mes relations, puisque vous y lirez qu'il se fait beaucoup de propositions de paix ; mais, comme M. le duc d'Orléans n'en est pas consentant et que ce ne sont que les ministres et confidents de Monsieur le Prince qui les font, il y a peu d'apparence qu'il en résulte un bon effet. Leur dessein est d'arrêter tous les articles avec la Cour, d'où l'on dit que le premier, c'est l'éloignement de M. le cardinal de Retz, et puis Monsieur le Prince doit représenter à Monsieur les désordres de la guerre civile et la perte infaillible de l'État, si elle dure plus longtemps ; que le Roi est résolu de tout perdre plutôt que d'éloigner le cardinal Mazarin, et qu'il ne croit

pas qu'ils le puissent obliger par force ; enfin, s'il en vient là, il lui dira tout ce qu'il croira qui pourra persuader Son Altesse Royale de s'accommoder par son entremise, afin que, si Monsieur est assez foible pour le faire, de se rendre maître des affaires.

Je m'assure que sur ce raisonnement vous direz que M. le cardinal de Retz devra prévenir Son Altesse Royale et le persuader de tous les desseins de Monsieur le Prince et faire en sorte qu'il s'accommode par son moyen afin de se conserver le pouvoir qu'il a sur l'esprit de Monsieur et par conséquent maître des affaires. Comme j'ai raisonné à fond avec lui sur cette matière, je vous puis assurer qu'il fait tout ce qu'il croit devoir faire et qu'il peut, sans choquer son honneur et ce qu'il doit au public ; qu'il ne croit pas que Monsieur accepte le calice de la main de Monsieur le Prince, ni même que celui-ci le lui ose offrir, sans être résolu, au cas qu'il soit refusé, de se jeter du côté de la Cour. Le Cardinal dit que, s'il le fait, Monsieur demeurera maître de tout et que l'autre se perdra d'honneur, et que, pour lui, il demeurera quitte de ce qu'il doit à la Reine si elle s'accommode avec Monsieur le Prince contre lui, et qu'il lui sera permis de servir Son Altesse Royale sans réserve, en se défendant ; que si Monsieur suit le parti que Monsieur le Prince lui présentera et qu'ils consentent tous deux que le cardinal Mazarin demeure, qu'il est résolu à se tenir clos et couvert dans son archevêché, et qu'il demeurera avec quelque honneur, puisque l'on verra qu'il sera le seul qui n'aura point consenti au rétablissement du cardinal Mazarin, duquel toutefois il n'est plus enne-

mi qu'à cause de l'État. Mon opinion est que, s'il pouvoit obliger Monsieur de se raccommoder, il le feroit ; car il hait davantage Monsieur le Prince que le cardinal Mazarin.

Voilà présentement la face du théâtre ; peut-être que de tout cela il ne réussira rien ; mais enfin toutes les apparences sont de ce que je vous mande, et tous les jours le cardinal de Retz en a des avis.

Monsieur le Prince n'est pas parti comme je vous avois mandé qu'il le devoit faire, à cause que le Parlement a donné un arrêt qui favorise ses desseins, qui est que les mêmes députés retourneroient vers le Roi et lui faire de nouvelles instances afin qu'il entendît la lecture des remontrances que l'on lui avoit faites ; que toutes les compagnies souveraines seroient priées de se joindre avec eux sur le même sujet et que la Maison de Ville seroit priée de faire une assemblée générale, ce qu'elle a fait aujourd'hui, où il y avoit des députés de tous les corps de la ville tant séculiers qu'ecclésiastiques jusques aux Chartreux. Messieurs les Princes y ont été et, après y avoir fait la même déclaration qu'au Parlement, ils se sont retirés pour laisser la liberté des suffrages [1]. Après, l'on y a lu toutes les déclarations et tous les arrêts donnés contre le cardinal Mazarin. Cela a duré longtemps ; enfin M. le procureur du Roi de la ville a parlé deux heures, où il a montré que la coutume étoit que la ville faisoit des remontrances en des affaires importantes, qu'elle en avoit fait sous les

1. *Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde*, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, II, 258-265.

rois Henri III et IV, et que la haine que l'on avoit contre le cardinal Mazarin étoit si publique que l'on ne pouvoit refuser de supplier le Roi de l'éloigner de France et d'honorer sa bonne ville de sa présence. A la fin de sa harangue, l'assemblée s'est séparée et demain l'on délibérera.

M. le cardinal de Retz sort de mon cabinet et m'ayant demandé à qui j'écrivois, il m'a commandé d'assurer Votre Altesse Royale qu'il sera toujours son très humble et très obéissant serviteur, et, devant qu'il eût jamais eu l'honneur de recevoir des marques d'estime de Votre Altesse Royale, je l'avois engagé d'être dans une très forte passion pour la Maison Royale de Savoie, la pouvant assurer que je n'oublierai jamais les bontés avec lesquelles Elle a souffert que je lui rendisse mes obéissances et mes très humbles respects.

Le cardinal de Retz m'a dit que le Roi couchoit ce soir à Joigny ; l'on dit que demain il vient à Sens et de là passe à Pont-sur-Seine pour de là venir en deçà ; mais l'on ne sait où. Il m'a assuré qu'il ne croyoit pas que la Cour le voulût pousser à s'accommoder contre lui, mais que rien ne le pouvoit plus obliger à se jeter dans les partis. Il m'a conté que ce matin un de ses amis lui avoit dit que, dans une débauche, Monsieur le Prince avoit dit du mal de lui et qu'il avoit reparti tout haut : « Je ne crois pas qu'il ait eu cette foiblesse-là contre moi ; car, s'il en étoit capable, je crois qu'il l'auroit eue au Palais lorsque je fus assez malheureux pour m'y trouver contre ses intérêts. » Je me hasarde de nommer les gens par leur nom ; je supplie Votre Altesse Royale de m'en-

voyer un chiffre ; car à la longue cela est dangereux.

Je la conjure de me tenir celle-ci secrète, lui pouvant jurer qu'il n'y a pas quatre personnes qui sachent toute cette intrigue.

XL.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE [1].

De Paris, 26 avril 1652.

Monsieur le cardinal de Retz n'a jamais prétendu aucune mesure avec Votre Altesse Royale, et il m'a témoigné être très fâché que l'abbé Tinti eût donné ordre de ne lui pas rendre la lettre qu'il s'étoit donné l'honneur de vous écrire sur le sujet de sa promotion.

Celle qu'il a écrite pour répondre à Votre Altesse Royale en est une preuve bien certaine, puisqu'elle est conçue avec tout le respect qu'il rendroit à la

1. Cette lettre, qui paraît ne faire qu'un avec celle qui suit du même jour, est relative à un incident protocolaire soulevé par l'ambassade de Savoie, au sujet de la missive officielle par laquelle le cardinal de Retz faisait part au duc de Savoie de sa promotion au cardinalat. L'abbé Tinti, secrétaire, qui gérait les affaires en l'absence de l'ambassadeur, ne l'avait pas fait parvenir à sa destination jugeant qu'en la forme elle ne rendait pas à Son Altesse Royale l'honneur qui lui était dû.

On verra, par les lettres suivantes de M. de Sévigné (3 et 10 mai) qu'il s'entremit très heureusement pour clore cet incident qui fit l'objet d'une entrevue entre lui et l'abbé d'Aglié, ambassadeur de Savoie. Ce dernier en rendit compte à Madame Royale le 3 mai. Voir plus loin aux *Appendices* cette lettre de l'ambassadeur.

Reine. Sa naissance ne lui permet pas d'ignorer ce qui est dû aux filles de France, et le respect qu'il a pour Votre Altesse Royale lui donne toute la passion imaginable de passer même au delà.

Il souhaiteroit pouvoir en user de même pour Son Altesse Royale de Savoie, c'est-à-dire de passer par dessus toutes les circonspections que sa dignité l'oblige d'avoir pour lui rendre tous les honneurs et toutes les civilités à quoi son humeur le porteroit, s'il n'avoit peur de s'attirer le conclave à dos.

Il s'informera de la manière dont en usent les cardinaux présentement, m'ayant assuré qu'il n'en prétend pas davantage et particulièrement d'un prince qui a l'honneur d'être votre fils.

J'espère, Madame, en rendre compte à Votre Altesse Royale l'ordinaire prochain, la pouvant assurer qu'en cela et en toutes les choses où il s'agira de votre très humble service, je m'y emploierai avec un zèle et un respect très passionnés.

XLI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce vendredi 26 avril 1652
à onze heures du soir.

Pour observer la méthode du gazetier de Turin, il faut que je commence cette relation par où je finis celle du dernier ordinaire. C'est par l'assemblée de la Maison de Ville, qui ne finit pas le samedi à cause des diverses opinions et des crieries qui s'y faisoient par la cabale des Princes ; enfin, le mardi,

le plus grand avis alla de faire registre de la déclaration de Messieurs les Princes, qui est la même qu'ils ont ci-devant faite au Parlement, et de députer vers le Roi lui porter les deux délibérations et le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris et d'éloigner le cardinal Mazarin de sa personne, de ses conseils et de son royaume, places et terres de son obéissance, et de vouloir donner la paix à l'État.

Il y eut un avis fort séditieux, mais il ne fut pas suivi, qui étoit de faire part à toutes les grandes villes du royaume et les convier à faire pareille députation vers le Roi.

Le Roi, enfin, s'est posté à Corbeil [1], n'ayant osé amener le cardinal Mazarin dans Paris, après que la Maison de Ville et toutes les compagnies souveraines y ont témoigné tant d'aversion. Ceux qui conseillent Sa Majesté ne lui font faire les choses qu'après que les occasions sont passées de les faire réussir ; ainsi, je suis certain que ceux qui lui ont conseillé de venir ici lui conseilloient bien ; mais c'étoit avant que Monsieur le Prince eût eu le loisir d'y faire tout ce qu'il a voulu. Présentement, la Cour est fort embarrassée ; ils envoient consulter l'oracle, mais il répond ambigüement, c'est-à-dire qu'il ne se veut charger d'aucun événement ; que, si l'on eût voulu faire en tout et partout ce qu'il eût conseillé, il en useroit autrement ; il ne croit pas qu'ils viennent ici.

1. La Cour, par Auxerre et Sens, s'était avancée à Melun, où elle arrivait le 21 avril ; le 23, elle était à Corbeil et le 28 à Saint-Germain.

L'armée du Roi fait tous ses efforts pour obliger celle des Princes de combattre : de là dépend la la loi et les prophètes. M. le duc d'Orléans a fait rompre les ponts de Charenton et de Saint-Maur et s'est saisi de celui de Saint-Cloud par peu de gens ; mais ils n'ont pu se saisir de celui de Saint-Germain, force officiers de la maison du Roi s'en étant rendus les maîtres.

L'on a jeté dans Gravelines quatre cents hommes commandés par un capitaine aux gardes ; mais le fort de Mardick est abandonné et les Espagnols y sont, qui le veulent refortifier.

Les Anglois sont à la voile ; Dieu nous préserve de l'orage ! L'on dit qu'il tombera sur l'île de Ré et sur La Rochelle, les autres sur Bordeaux.

L'on tient que le duc de Lorraine vient enfin pour la Cour, à cause que Monsieur le Prince lui a refusé Stenay [1], et même l'on dit que Beaujeu [2] lui a porté une rente et qu'il y a force jours que le duc est sorti de Flandres secrètement.

Vous aurez su comme l'on avoit pris Charlevoix prisonnier, qui étoit lieutenant de Roi dans Brisach et que l'on l'avoit mis dans Philipsbourg, et que cependant la garnison a chassé la maréchale de Guébriant [3]

1. La principauté de Stenay, conquise sur le duc de Lorraine, lui avait été d'abord rendue, puis avait été cédée par lui à Louis XIII en 1641, et avait été ensuite donnée à la maison de Condé qui l'a gardée jusqu'à la Révolution.

2. Claude-Paul de Beaujeu de Villiers, comte de Beaujeu, maréchal de camp en 1649, lieutenant-général en 1652, tué au siège d'Arras le 21 juillet 1654.

3. Renée du Bec-Crespin, veuve de Jean-Baptiste Budes,

qui avoit fait prendre ledit Charlevoix. Celui-ci a traité, pendant sa prison, avec le lieutenant de Philipsbourg, de remettre Brisach entre les mains du comte d'Harcourt, pourvu qu'il lui donnât ledit Philipsbourg. Je tiens la chose faite, qui est une des plus bizarres de nos jours ; je ne sais si vous le savez [1].

Ce matin, le Parlement étant assemblé et un président à mortier ayant témoigné quelque affection pour la Cour, Monsieur le Prince lui a dit qu'il ne valoit rien, et, l'autre lui ayant dit qu'il étoit homme de bien, celui-ci lui a reparti qu'il n'en croyoit rien. Vous voyez comme les suffrages sont libres.

M. de Longueville s'est déclaré pour le Roi et l'on dit que son agent à la Cour, ayant fait signer tout ce qu'il avoit voulu, avoit rompu le papier, disant que son maître vouloit servir le Roi sans conditions [2].

Il se fait force propositions de paix ; mais je crois que ce ne sont que feintes ; néanmoins, je viens

comte de Guébriant, maréchal de France, qu'elle avait épousé le 22 mars 1632 et qu'elle perdit en 1643. Passionnée pour la politique, elle s'occupa d'intrigues jusqu'à sa mort (1659).

1. Cette affaire du rôle de Charlevoix, lieutenant de Roi à Brisach, est des plus embrouillées, Mazarin s'efforçant de se faire donner la place, pendant que Charlevoix, en différend avec M. de Tilladet, gouverneur de la ville, traitait avec le comte d'Harcourt, gouverneur d'Alsace. Une longue lettre de Mazarin à Le Tellier, du 24 septembre 1652, expose les principaux incidents de cette affaire (*Lettres de Mazarin*, V, 275-279).

2. Loret raconte longuement ce même incident relatif à la conduite du duc de Longueville (Loret, *Muze historique*, I, 233).

d'avoir avis que M. de Chavigny s'en alloit à la Cour ; il est trop tard pour vérifier le fait.

Ce matin, M. le duc d'Este et Monsieur le Prince sont allés au Parlement et y ont dit que le roi d'Angleterre étoit allé, avant-hier au soir, trouver le Roi et lui avoit dit que sa mère et lui voudroient pouvoir contribuer à la paix de ce royaume dans lequel ils étoient réfugiés et qu'ils étoient trop proches de Leurs Majestés pour ne pas souhaiter de les voir réunis, qu'ils y contribueroient de leur sang ; qu'ils supplioient le Roi et la Reine de trouver bon que Messieurs les Princes y envoyassent quelqu'un de leur part pour faire quelques propositions. Ils ont dit que, le Roi l'ayant accordé, ils n'avoient pas voulu y envoyer sans en faire part à la Compagnie. Après cela, ils sont sortis et sont allés vers le roi et la reine d'Angleterre. Celle-ci leur a fait un discours le plus pathétique du monde pour les exhorter à la paix [1]. Il est si tard que je ne vous en puis rien dire, si ce n'est qu'elle a pleuré ; le sujet de son discours a été ses malheurs et ceux dont la France étoit menacée. Je reçois un billet où l'on me mande que le roi d'Angleterre a envoyé trouver le nôtre

1. La reine d'Angleterre informait la duchesse de Savoie, sa sœur, le 8 mai 1652, que de concert avec le roi, son fils, elle avait travaillé au rétablissement de la paix : « Mais je crains fort, ajoutait-elle, que cela ne réussira pas, y ayant un grand obstacle, les princes voulant que le cardinal s'en aille et la Reine ne le voulant pas. » Dans cette lettre elle faisait un tableau émouvant de ses propres maux et des misères de la France (*Lettres de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, à Christine, duchesse de Savoie*, publiées par M. Ferrero, 1881, pages 98 et 99).

pour savoir où ceux que les Princes envoyoient trouver se rendront ; il est vrai que c'est M. de Rohan, M. de Chavigny et M. Goulas [1], l'un des secrétaires de M. le duc d'Orléans. Je crois que ce sera à Saint-Germain, car le Roi couche ce soir à Chilly [2] ; l'on croit qu'il ira à Saint-Germain.

L'armée des Princes est campée dans Étampes et celle du Roi à Chartres.

Le maréchal du Plessis me mande que peut-être la bataille se donnera à présent [3]. J'ai peur que mon paquet ne soit trop tard.

1. Le cardinal de Retz a défini assez exactement les aspirations et les tendances des principaux auteurs de ces négociations : « M. de Chavigny qui avait été, dès son enfance, nourri dans le cabinet, ne pensait qu'à rentrer par toute voie. M. de Rohan, qui n'était, à proprement parler, bon qu'à danser, ne se croyait lui-même bon que pour la Cour. Goulas ne voulait que ce que voulait M. de Chavigny. Monsieur le Prince était par son inclination, par son éducation et par ses manières, plus éloigné de la guerre civile qu'homme que j'aie jamais connu sans exception, et Monsieur, dont le caractère dominant était d'avoir toujours peur..., était le plus capable de donner dans tous les panneaux, à force de les craindre tous... Le fort de M. le cardinal Mazarin était proprement de bavarder, de donner à entendre, de faire espérer, de jeter des lueurs, de les retirer ; de donner des vues, de les brouiller » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 213).

2. Aujourd'hui Chilly-Mazarin, canton de Longjumeau, arr. de Corbeil (Seine-et-Oise).

3. L'engagement prévu entre les troupes royales et l'armée des Princes ne devait se produire que quelques jours plus tard, le 4 mai, sous les murs d'Étampes.

XLII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

27 avril 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, vos lettres ne sauroient être trop longues à qui prend plaisir à les lire comme je fais avec tant de satisfaction de vos soins et de la peine que vous prenez de me les continuer. J'ai reçu celle que vous m'avez envoyée de M. le cardinal de Retz et suis bien obligée aux sentiments d'affection que vous m'avez témoignés de sa part. Je vous prie de l'assurer que je ne changerai point ceux de la singulière estime que je fais de sa personne et de son mérite et d'être persuadé en votre particulier que je suis, autant que vous sauriez souhaiter, etc...

XLIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 3 mai 1652.

Je vous mandai, vendredi dernier, que la reine d'Angleterre s'étoit entremise de la paix et qu'elle avoit été fort heureuse à nouer une négociation ; présentement je vous dis qu'il lui étoit bien facile de réussir, puisque toutes choses étoient concertées entre Mme d'Aiguillon et M. de Chavigny, la première pour la Cour, le dernier pour Monsieur le

Prince. Cependant, pour duper Messieurs du Parlement, l'on a fait semblant de rompre. Son Altesse Royale en sait plus que cette Compagnie ; mais, avec tout cela, il ne sait pas tout ; car les députés lui ont fait accroire qu'ils n'auroient exposé que leur créance (*sic*) devant le cardinal Mazarin ; mais je sais que non seulement ils traitèrent d'affaires en paroles, mais même que M. Goulas sortit et qu'il demanda du papier et de l'encre ; jugez si c'étoit pour écrire des ballades. L'opinion des plus éclairés est que tout est d'accord, mais qu'ils trouvent de la difficulté en l'exécution, tant à faire consentir Monsieur au rétablissement du cardinal Mazarin, que de faire avaler cette pilule aux peuples, qui ne goûteroient point cette infidélité que l'on leur fera. Je vous envoie la relation d'un de mes amis qui étoit à Saint-Germain le jour de cette conférence ; je crois qu'elle ne vous déplaira pas. Je m'assure que vous vous attendez de savoir quel personnage joue mon ami en ce rencontre. Il est vrai qu'après avoir choqué Monsieur le Prince jusques à se voir l'épée à la main contre lui dans le Palais pour l'intérêt de la Reine et le service du Roi, cela est assez étrange que l'on l'ait assez peu considéré pour entendre à un accommodement avec son ennemi et un ennemi aussi dangereux que celui-là, sans lui en rien dire [1] ; il me semble qu'ils ne

1. Dans une lettre à l'abbé Foucquet, du 4 mai 1652, Mazarin se défend d'avoir tenu le cardinal de Retz à l'écart de ses négociations avec le duc d'Orléans et avec Condé « bien que, ajoute-t-il, ledit Coadjuteur, depuis sa promotion, n'a pas tenu une conduite qui m'obligeât à cela » (*Lettres de Mazarin*, V, 104).

devoient point le faire cardinal pour le traiter de la sorte. Ce n'est pas que la Reine ne le désavoue et qu'hier une personne ne lui ait dit de sa part qu'il n'y avoit point de traité fait, qu'elle étoit prête de suivre son conseil en tout ; à quoi il a répondu qu'il en étoit au désespoir, qu'il n'y avoit rien qu'il ne fît pour achever cette paix si désirée ; qu'il n'y avoit rien à dire sur toutes les autres affaires tant que le traité en subsisteroit. Pour vous dire la vérité, il ne doute point que la paix ne soit arrêtée entre eux, que Monsieur même en sait plus qu'il ne lui en dit, mais aussi qu'il ne sait pas tout le secret de l'École.

Quoiqu'il ait sujet de se plaindre de l'infidélité de la Cour, néanmoins il ne le fera pas. Il est résolu de ne se plus détacher du service du Roi, ravi de n'avoir nulle part à une paix qui sera désagréable à tout le monde et qui ne peut pas durer beaucoup. Enfin, il ne se déclare point autrement, sinon qu'il est serviteur de Monsieur contre le cardinal Mazarin et du Roi contre Monsieur le Prince. Il est vrai qu'il souhaite cette paix à cause qu'elle déshonore Monsieur le Prince, et que, n'y ayant nulle part, le Parlement et les autres compagnies se réuniront à lui avec tout le peuple, parce qu'il sera seul qui ne les aura point trompés [1].

1. Le cardinal de Retz rapporte qu'il avait un jour défini en ces termes au président de Bellièvre l'attitude d'expectative qu'il entendait tenir en cette circonstance : « Nous sommes dans une grande tempête, où il me semble que nous voguons tous contre le vent. J'ai deux bonnes rames en mains, dont l'une est la masse de cardinal et l'autre la crosse de Paris. Je ne les veux pas rompre et je n'ai, présentement, qu'à me soutenir » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 219).

A présent que M. l'Ambassadeur est de retour en cette ville, il mandera à Votre Altesse Royale les nouvelles publiques. Je ne sais si elle sait la grossesse de Madame et de Madame la Princesse. L'on prépare un appartement dans le Luxembourg pour M. le duc de Lorraine. Il y a un premier valet de chambre de Monsieur qui, du moins, le mande ainsi ; et néanmoins, il y a un nommé Beaujeu, maréchal de camp des troupes du Roi, que l'on dit qui le conduit et lui fait faire ses logements de la part de Sa Majesté. C'est une énigme ; mon ami ne me l'a pu expliquer ; de plus, il m'a dit qu'il n'avoit point voulu prendre de liaison avec lui.

Je crois que M. le cardinal de Retz écrira à Son Altesse Royale de Savoie pour lui donner part de sa promotion ; il le fera en françois et en la forme que le faisoit feu le cardinal de Richelieu, quoique le secrétaire de ce feu cardinal lui ait dit qu'il ne laissoit la ligne qu'en considération de ce que feu Son Altesse Royale étoit beau-frère du Roi ; il n'y a fait nulle considération par le respect qu'il porte à Votre Altesse Royale et à la Royale Maison de Savoie. Il est vrai que j'eusse été au désespoir si cette affaire ne se fût faite à votre satisfaction, puisque Votre Altesse Royale avoit eu la volonté de vouloir qu'elle passât par mes mains, étant fort assuré que, quand je serois naturel sujet de Son Altesse Royale, je n'aurois pas plus de passion pour son très humble service, n'y ayant rien sans réserve que je ne sois prêt de faire pour le lui témoigner [1].

1. Cette partie de la lettre de M. de Sévigné a trait à l'inci-

Le cardinal m'a promis de m'envoyer sa lettre ; ainsi j'attends, quoiqu'il soit bien tard, à fermer mon paquet.

J'ai oublié de vous mander que le bruit court que la comédie doit finir jeudi et que le traité recommencera.

(*A cette lettre sont joints la relation dont il est question dans le corps de la lettre de M. de Sévigné et un billet du secrétaire du cardinal de Retz, relatif à la lettre annoncée dans l'avant-dernier alinéa.*)

1° *Relation de la conférence* [1].

De Saint-Germain, dimanche à minuit (28 avril).

Je ne sais si l'on vous aura dit que je fus deux jours de suite chez vous pour avoir l'honneur de prendre congé de vous et de Mme de Sévigné.

J'avois dessein de vous conjurer de m'écrire les nouvelles de votre côté et de recevoir les nôtres en échange, mais je pense que je ne puis mieux faire pour le mériter que de commencer et de vous dire ce qui s'est passé aujourd'hui sur le succès de Messieurs les députés. La matinée, ils ont été visités par le milord Montaigu qui les a conduits vers les deux heures chez la Reine qui les a reçus à la ruelle de son lit, le Roi et le petit Monsieur près d'elle. M. de

dent qui fait l'objet de celle que nous avons publiée ci-dessus (lettre du 26 avril, n° XL).

1. Cette relation n'est pas signée. Nous ne savons quel en est l'auteur.

Rohan, paré d'un habit fort chamarré, marchoit le premier, M. de Chavigny et M. Goulas ensuite. Ce duc a fait un compliment assez bas, et M. de Chavigny, prenant la parole, a tenu un plus long discours à la Reine, qui a été entendu avec un air de visage qui m'a paru de bon augure, et, conduisant le Roi dans son cabinet, y est entrée sans autre suite que celle de Messieurs les députés et du milord Montaigu. Les ministres ordinaires se présentèrent à la porte, pensant avoir leur part de cette négociation ; mais la Reine leur fit signe de ne pas entrer et commanda que l'on allât chercher M. le Cardinal, qui passa incontinent après au milieu de la Cour, qui étoit par curiosité dans la chambre ; beaucoup croyoient que, d'abord qu'il seroit entré, les députés sortiroient, ne voulant pas traiter avec lui ; mais la chose fut très différente, car il demeura seul enfermé avec eux depuis deux heures et demie jusques à sept heures trois quarts, le Roi étant sorti une demi-heure après que M. le Cardinal fût entré dans la conférence. Tous ceux qui ont accoutumé d'entrer dans le Conseil, hormis M. le Garde des Sceaux et M. de La Vieuville qui étoient chez eux, restèrent fort décontenancés dans la chambre avec tous nous autres [1]. Chacun

1. Conrart raconte presque dans les mêmes termes la conférence de Saint-Germain, ajoutant que sur la déclaration faite par les députés qu'ils avaient ordre exprès du duc d'Orléans et du Prince de n'en parler qu'au Roi, celui-ci les aurait conduits dans un cabinet où se trouvait le cardinal Mazarin. « Le Roi leur dit alors qu'il alloit à vêpres et qu'il vouloit que pendant qu'il y seroit, ils conférassent avec M. le Cardinal » (*Mémoires de Valentin Conrart*, édit. Montmerqué, collection Petitot, t. XLVIII, p. 40).

prit parti pour la promenade et, sur les neuf heures, l'on tint conseil public pour rendre compte, peu véritablement à mon avis, de la conférence.

Je ne doute pas que tout ceci ne se conte fort différemment à Paris, et c'est pourquoi j'ai été bien aise, en qualité de témoin désintéressé, de vous en dire la vérité, que je vous conjure de récompenser de la manière que la chose aura été reçue au lieu où vous êtes et la part qu'y a votre bon ami; car c'est une matière qui donne fort à deviner. Si vous avez quelque curiosité pour ce qui se passera ici, je vous en rendrai compte avec autant de joie que je suis très véritablenent, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Je vous conjure de faire mes compliments à Mme votre femme et à Melle de La Vergne, sans oublier tout votre entourage.

2° *Lettre du secrétaire du cardinal de Retz.*

Monsieur,

Monseigneur le cardinal avoit oublié de vous dire comment il s'étoit engagé de donner la lettre qu'il écrit à Monsieur de Savoie, à M. l'abbé Tinti pour la lui envoyer. Cette considération m'a empêché de la faire signer à Son Éminence qui l'a remise au prochain ordinaire. Vous la verrez entre ci et ce temps-là, et moi, je vous assurerai que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur. (Signé :) GARDON.

XLIV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris ce 10 mai 1652.

M. le cardinal de Retz m'a dit que l'abbé Tinti l'avoit prié de lui donner la lettre qu'il écrivoit à Son Altesse Royale afin qu'il la fît tenir et par ce moyen tâcher de réparer le dégoût que son procédé avoit donné à Son Altesse Royale ; que néanmoins, si je voulois, qu'il me la donneroit ; j'ai consenti très volontiers que cet abbé vous l'envoyât et je souhaite de tout mon cœur qu'il obtienne ce qu'il désire [1].

Depuis le retour des députés du Parlement et des autres corps de cette ville qui ont été à Saint-Germain faire des remontrances au Roi, le peuple s'est tellement ému, à cause des désordres que font les troupes ici aux environs, de la disette que nous avons de vivres et surtout de la viande, qu'avant-hier ils arrêtèrent Mme de Bouillon qui s'en alloit à Saint-Germain, et, l'ayant amenée à Luxembourg, Monsieur le Prince descendit et donna à ceux qui l'avoient arrêtée trente pistoles afin qu'ils ne pillassent pas son bagage [2]. Le peuple cria fort contre ledit prince

1. Voir à ce sujet la lettre précédente.

2. D'après Dubuisson-Aubenay, la duchesse de Bouillon fut arrêtée dans le faubourg Saint-Germain, aux Incurables, le mardi 7 mai, au moment où elle se disposait à aller à Saint-Germain avec la duchesse d'Aiguillon et ne fut relâchée que le 8 au matin sur l'intervention de Monsieur le Prince et du duc de

et lui dirent qu'il trahissoit Monsieur et qu'il s'étoit accommodé sans lui, qu'il étoit venu les embarrasser en cette ville comme il avoit fait à Bordeaux, mais qu'ils en vouloient faire l'issue et que ce n'étoit que pour ses intérêts qu'il faisoit la guerre, et qu'ils vouloient avoir le Roi.

Aujourd'hui étant allés au Palais, les marchands, ayant fermé leurs boutiques, l'ont arrêté lui et M. de Beaufort et lui ont dit : « Nous voulons voir la fin à cette guerre », et en jurant lui ont dit qu'ils iroient quérir le Roi et qu'ils n'avoient que faire de princes. Il leur répondit que le Parlement s'alloit assembler pour en finir la délibération [1]. Et l'on y a arrêté que les gens du Roi iroient à Saint-Germain supplier Leurs Majestés d'éloigner leur armée et de venir à Paris afin d'empêcher la subversion de Paris. Ils doivent être partis.

La duchesse d'Aiguillon est à Saint-Germain de mercredi au matin ; comme c'est elle qui a négocié tout ce traité, je crois qu'elle est allée pour aviser aux moyens de le faire exécuter, s'il est fait, sinon travailler à l'achever. Je sais de personne assurée qu'hier au soir elle avoit le visage dans la dernière consternation, qui est une marque certaine qu'elle n'a pas espérance de réussir. M. de Chavigny est fort embarrassé aussi, ses mesures ne s'étant pas

Beaufort. D'accord avec M. de Sévigné, cet auteur ajoute : « La duchesse d'Aiguillon ne laisse pas que d'aller à Saint-Germain » (Dubuisson-Aubenay, II, 218-219. — *Mémoires de Conrart*, p. 55-57).

1. *En marge* : Ils ont jeté des armes aux prisonniers de la Conciergerie : il s'en est sauvé plus de deux cents.

trouvées si justes qu'il se l'étoit imaginé ; car sa négociation a donné une si grande haine au peuple et à tout le monde contre mondit sieur le Prince que, sans Monsieur, qui est assez aimé, on lui auroit fait un mauvais parti. Cela fait enrager ce prince et il accuse le cardinal de Retz de lui jouer toutes ces pièces, tellement que l'on croit qu'il s'en veut défaire *in ogni modo*, et aujourd'hui ce cardinal a eu avis qu'il y avoit deux cents chevaux tout prêts pour l'enlever, c'est-à-dire l'assassiner ; il va si bien accompagné qu'il ne craint rien.

Le secret de l'École c'est que, le cardinal n'ayant nulle part à ce traité qui assurément ne peut durer longtemps et qui produira de méchants effets contre Monsieur le Prince, il n'y a personne qui lui soit plus suspect que ce prélat lequel, étant son ennemi, ne manquera pas de se servir à souhait et de se prévaloir de la haine que les peuples auront contre ledit prince.

Le cardinal ne voit plus si souvent Monsieur. Ce n'est pas qu'il ne l'envoie quérir tous les jours ; mais il lui a déclaré qu'il n'iroit plus si souvent, pour témoigner qu'il n'empêchera pas la paix ; que si Son Altesse avoit besoin de ses très humbles services, qu'il n'en bougeroit, mais qu'y ayant un traité, il n'avoit plus à faire de lui.

Pour la Cour, elle n'est pas satisfaite de ce cardinal ni lui d'elle. Pour en bien savoir les raisons, il faut reprendre les choses de plus loin et faire souvenir Votre Altesse Royale que je lui ai mandé qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour empêcher que la Reine ne fît revenir le Mazarin ; mais depuis

qu'il est revenu, il s'est tout à fait adouci pour satisfaire à l'obligation qu'il a à la Reine de l'avoir fait cardinal, qu'aussi pour ne pas laisser prendre le dessus à Monsieur le Prince. Ainsi l'on a vu qu'il a servi la Cour en plusieurs rencontres où il a cru le pouvoir faire sans faire tort au service qu'il doit à Monsieur, jusques là même qu'il en a été soupçonné d'être mazarin. De plus, il avoit toujours sur le même sujet conservé quelque intelligence avec Sa Majesté ; mais, depuis que la Cour a traité avec son ennemi, il a rompu tout commerce et a toutefois déclaré qu'il est ravi de la paix, qu'il étoit serviteur du Roi et de la Reine, mais qu'il avoit tous les sujets de se plaindre qu'on eût traité avec son ennemi ; qu'il tâcheroit de s'en garantir sans brouiller ni rien faire contre le service du Roi, mais que l'on l'avoit mis en liberté de traiter avec qui il voudra [1]. Le cardinal Mazarin lui a fait faire les plus grandes civilités du monde et l'assurer qu'il n'y aura point de traité. Il lui a répondu qu'il le remercioit de ses civilités, mais qu'il ne vouloit point de commerce avec lui ni avec personne soupçonné de mazarinisme ; qu'il savoit qu'il y avoit un traité, mais qu'il ne croira pas que l'on dût faire ce mauvais tour

1. Le cardinal de Retz assigne au mécontement de la Cour contre lui deux autres causes, l'une que, dans ses confidences à Mlle de Chevreuse, il avait coutume de désigner sous le nom de suissesse la reine, à laquelle ce propos avait été rapporté ; l'autre qu'il ne pouvait se défendre contre les libelles de Monsieur le Prince qu'en insérant dans les siens des choses qui ne pouvaient être agréables à Mazarin (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 188 et 220).

après l'avoir fait cardinal ; qu'il ne se mêleroit de rien, surtout qu'il n'empêcheroit pas la paix.

Voilà l'état des affaires générales et particulières ; Je supplie très humblement Votre Altesse Royale de ne pas divulguer ces dernières ; je n'ai que faire de lui en dire la vérité.

L'armée du Roi est à Palaiseau, et l'autre toujours à Étampes. J'ai vu des lettres de Châlons-sur-Marne qui assurent que le duc de Lorraine est présentement auprès de Sainte-Menehould ; il a auprès de lui MM. de Brégy[1] et de Beaujeu pour le Roi et quatre gentilshommes pour les princes, et sur le tout un signor espagnol[2]. Je crois que ce dernier, quoique seul, aura plus de pouvoir sur lui que tous les autres.

Je suis ravi que Votre Altesse Royale soit satisfaite de mes petits soins. Si elle me commande des choses plus importantes, je tâcherai de m'en acquitter, du moins avec toute la facilité dont je suis capable. En fermant ma lettre, l'on m'envoie ce billet qui contient les termes de l'arrêt ; il est trop tard pour le copier.

M. le duc d'Orléans est toujours indisposé ; mais

1. Nicolas de Flesselles, comte de Brégy, ancien ambassadeur de France en Pologne, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1655, mort en 1689.

2. Le marquis de Saint-André, également envoyé par la Cour vers le duc de Lorraine, écrivait à Le Tellier le 27 mai 1652 : « Il y a auprès de luy un Espagnol nommé don Rodrigues qui ne le quitte point du tout, et le marquis de La Sablonnière y est de la part de Son Altesse Royale, et le sieur Le Grand qui est aussy à luy... » (*Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le comte de Cosnac, II, 189).

ce ne sera rien, la Reine et le Roi ont envoyé savoir de sa santé deux fois.

[*Le billet mentionné à l'avant-dernier alinéa n'est pas joint à la lettre*].

XLV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 17 mai 1652.

J'eus l'honneur de voir hier l'Ambassadeur auquel je dis toutes les nouvelles que je savois, tant générales que particulières ; ainsi cet ordinaire ma gazette sera plus courte.

Votre Altesse Royale se souviendra que je lui ai mandé, il y a longtemps, que la paix étoit faite ; je ne lui apprendrai donc rien par celle-ci qui lui soit nouveau, puisque je ne fais que lui répéter qu'elle est faite, et tout ce que vous voyez faire présentement, ce n'est que pour mettre à couvert celui qui en est l'auteur, qui fait entremettre le Parlement afin d'y conserver en quelque sorte sa réputation et les amis qu'il y a.

Monsieur votre frère même a avoué qu'il ne pouvoit plus refuser de faire la paix et que le Cardinal s'en ira, mais à dire les choses dans la confidence, il a laissé entendre à un de mes amis qu'il croit bien qu'il reviendroit, car il lui dit : « Vous ne devez pas être fâché de cette paix, puisqu'elle vous est plus avantageuse qu'à tous nous autres. »

Nous tenons donc pour certain que le Mazarin s'en

ira du royaume, mais pour peu de temps ; la raison qui nous le fait croire, c'est que, s'il eût voulu s'en aller pour toujours, il n'avoit que faire de traité, il l'eût fait *da galant'huomo* pour donner la paix au royaume, et la Reine, par ce moyen, fût venue facilement à bout de ses ennemis ; mais par un traité où l'on accorde à Monsieur le Prince la promesse pour M. son frère et plusieurs autres intérêts tant pour lui (comme plusieurs millions pour le remboursement de la dépense qu'il a faite dans cette guerre) que pour ceux qui l'ont servi dans cette affaire, comme le gouvernement d'Auvergne, pour M. de Nemours, le bâton de maréchal de France pour Marcin [1] et des lettres de duc pour [du] Daugnon [2], toutes ces clauses ici ne sont fondées que sur la conjecture non plus que sur les changements des ministres d'État. Il y a fort peu d'apparence déjà que, devant toutes ces choses, il s'en aille pour toujours.

Voilà tout ce que je vous puis mander du véritable état des choses ; nous en verrons bientôt la conclusion ; en attendant, on a ôté les gardes d'ici à Saint-Germain, et l'on attend le passeport du Roi pour envoyer les troupes de Monsieur le Prince ou à Ste-

1. Jean Gaspard Ferdinand, comte de Marcin, d'une famille du pays de Liège, entré au service de la France en 1635 en qualité de lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie liégeoise, maréchal de camp en 1644, lieutenant-général des armées du Roi en 1647, avait été arrêté en 1650 pour ses liaisons avec Condé. Remis en liberté en même temps que lui, il avait rendu les plus grands services à la cause des Princes en Guyenne pendant les campagnes de 1651 et 1652.

2. *Les Mémoires de La Rochefoucauld* (II, 381-385) énumèrent les principales conditions posées par Condé.

nay, comme veut Sa Majesté, ou à Étampes, comme veulent les princes.

Je sais d'un original excellent que M. le cardinal Mazarin s'en ira et qu'il y est résolu ; c'est beaucoup ; car, comme dit le vieux proverbe, on sait bien quand l'on s'en va, mais non pas quand l'on revient.

Je remets le reste aux relations de M. l'Ambassadeur, qui sont choses plaisantes ; car il s'est fait des momeries très divertissantes, si elles se faisoient sur les terres de nos voisins aussi bien que sur les nôtres.

J'envoie à Votre Altesse Royale des vers que j'oubliai de mettre dans mon paquet, l'autre ordinaire. Je souhaite avec passion pouvoir être utile à Votre Altesse Royale en choses plus importantes qu'à lui écrire des nouvelles, mais puisque mon malheur ne me le permet pas, je la supplie de croire que j'ai tout le zèle et tout le respect que peut avoir son très humble et très fidèle serviteur.

[*Les vers mentionnés dans le dernier alinéa ne sont pas joints à la lettre*].

XLVI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 24 mai 1652.

Je ne doute pas que Votre Altesse Royale ne s'ennuie de trouver toujours dans mes nouvelles celle de la paix, sans en voir sortir les bons effets que

tout le monde en attend. Je continue à vous assurer qu'elle est résolue et que les plus clairvoyants croient qu'il n'y a rien capable de la rompre, Monsieur votre frère s'étant résolu d'y donner les mains. Je le sais d'original et qu'il sait bien que le cardinal Mazarin ne s'en ira que pour un temps.

Je ne doute pas que l'on ne vous ait mandé tous les articles de ce traité, selon le bruit qui en court ; mais, pour moi, je ne prends guère de plaisir d'écrire les choses que je ne sais pas avec certitude. Néanmoins, comme je suis aussi bien informé que les écriveurs de nouvelles qui ne sont pas du ministère, je crois que je puis autant contenter votre curiosité sur ce sujet que tous les autres qui se mêlent de ce métier ici. Et ce récit vous fera voir que notre nation est aussi irrégulière dans les matières sérieuses que dans toutes les autres.

Les deux premiers entremetteurs de cette paix sont Mme d'Aiguillon et M. de Chavigny, comme je vous l'ai déjà écrit, et je crois que leurs articles étoient que M. le cardinal Mazarin iroit à Munster traiter de la paix générale, sans que l'on parlât de son retour ni en bien ni en mal ; et, comme, ces deux personnes ne bougèrent de Paris, le milord Montaigu et M. [de] Damville faisoient les allées et venues pendant que cette négociation se faisoit au su de Son Altesse Royale et de Monsieur le Prince. Celui-ci avoit un agent secret qui se nomme Gourville, jadis valet de chambre de M. de La Rochefoucauld, qui alloit tous les jours à la Cour et en revenoit [1]. Celui-là a traité

1. Gourville écrit à ce sujet dans ses *Mémoires* : « Après

tous les intérêts particuliers de mondit sieur le Prince. Et d'autant qu'il y va encore tous les jours et que les voyages pouvoient être suspects à Monsieur, il y va pour des prétextes qui lui sont connus, pour échange de prisonniers ou autres affaires publiques.

Depuis la rupture apparente qui a suivi l'entrevue de ces trois messieurs avec le cardinal Mazarin, M. de Chavigny, voyant que cette vue lui avoit acquis la haine publique, se retire en apparence de cette négociation ; mais en effet il y est toujours, et présentement Mme de Châtillon s'en mêle [1], ce qui fait dire que Monsieur le Prince en est amoureux, parce qu'il la voit très souvent ; mais je crois que c'est pour favoriser M. de Nemours. Cette dame va et vient à la Cour très souvent ; mais cela n'empêche pas que tous les acteurs que je vous ai nommés ne jouent toujours la comédie. Pour moi, je crois qu'il

qu'il se fut passé quelque temps sans rien terminer, Monsieur le Prince, ayant conçu quelque défiance de M. de Chavigny, me chargea d'aller trouver M. le Cardinal pour lui dire, une fois pour toutes, qu'il étoit bien aise de savoir si S. É. vouloit faire la paix ou non » (*Mémoires de Gourville*, édit. Lecestre, I, p. 77).

1. Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, fille du comte de Montmorency-Bouteville, décapité en 1627, sœur du maréchal de Luxembourg, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué au combat de Charenton le 9 février 1649. D'abord aimée avec passion par Condé, elle était alors très recherchée par le duc de Nemours, dont le long séjour à Paris ne devait être attribué, d'après le cardinal de Retz, qu'au désir de « montrer son bâton de général à Mme de Châtillon » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 161). « Elle alla, écrit Retz, publiquement à Saint-Germain. Nogent disait qu'il ne lui manquoit en entrant dans le château, que le rameau d'olive à la main » (*Ibid.*, IV, 237-238).

y aura du tragique et que l'on dissipera l'armée de Son Altesse Royale avant que de la conclure.

M. de Montpezat retourne à Casal [1] : on lui a donné soixante mille livres comptant. Je suis très fâché du siège de Trin [2], n'y ayant personne dans l'Europe qui s'intéresse plus que moi aux avantages de la Maison Royale de [Savoie].

Si le bruit qui court aujourd'hui étoit véritable, je pense que Votre Altesse Royale auroit sujet d'être bien contente. L'on dit que le roi d'Espagne est mort et que Son Altesse Royale de Savoie a grande part à cette couronne [3].

1. Jean-François de Trémolet de Bucelly, marquis de Montpezat, avait déjà combattu en Italie, pendant les années 1638 à 1645, à la prise de Chivas en 1639, au siège de Turin en 1640, à la prise de Coni en 1641 et de Trino en 1643. Maréchal de camp en 1646, il avait eu le commandement de Casal en 1649 et avait été nommé lieutenant général des armées du roi en 1651.

2. Trino en Piémont. La prise de cette ville, survenue quelques jours plus tard et qui affectait gravement les intérêts de la Maison de Savoie, passa à peu près inaperçue en France, ainsi qu'en témoigne ce que Loret écrivait dans sa *Gazette* du 2 juin :

Je n'ai su faire bonne mine
Depuis qu'on a pris Graveline
Et j'en sens un deuil plus profond
Que non pas de Trin en Piémont.
(Loret, *Muse historique*, I, 248.)

3. Philippe IV, roi d'Espagne, ne mourut que treize ans plus tard, le 12 septembre 1665, laissant pour successeur son fils Charles II, né le 11 novembre 1661. Les ducs de Savoie tiraient leurs prétentions à la succession d'Espagne de l'infante Catherine, fille de Philippe II, mariée au duc Charles-Emmanuel Ier.

J'ai oublié de mander que les dernières pensées de la Reine sur le sujet du cardinal Mazarin, c'est qu'il ira à Bouillon près de Sedan pour sortir de France, et, pendant ce temps-là, l'on sacrera le Roi à Reims, qui n'en est pas loin.

Les députés du Parlement partent demain pour aller trouver le Roi. J'ai reçu seulement aujourd'hui la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire du 10 de ce mois [1]. J'ai fait voir au cardinal de Retz les termes obligeants avec lesquels vous lui faites l'honneur de parler de lui.

XLVII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Ce dernier mai 1652.

Je suis très sensiblement obligé à Votre Altesse Royale de la bonté qu'elle a eue pour moi de me faire part de ses déplaisirs. Je la puis assurer qu'elle ne sauroit faire cet honneur à qui que ce soit qui y prenne tant d'intérêt que moi. Je trouve très ridicule ce que l'on vous mande sur le sujet du siège de Trin. Ce sont les impertinences ordinaires de notre ministre, et c'est l'« Ingénieur du roi de Marlingue [2] » : il n'y a sottise dont il ne s'avise. Son procédé à votre égard est bien la plus grande qu'il ait jamais

1. Cette lettre de Madame Royale n'a pas été retrouvée.
2. Ce nom doit être celui d'un personnage de roman auquel M. de Sévigné fait allusion.

faite ; car si Votre Altesse Royale n'avoit encore plus de générosité que de prudence, il lui feroit perdre patience. M. le cardinal de Retz sort de mon cabinet, à qui j'ai fait lire votre lettre ; il m'a avoué que vous étiez la plus héroïque princesse de l'Europe d'avoir conservé votre amitié pour la France avec tant de fermeté et d'y porter encore l'esprit de Son Altesse Royale Monsieur son fils ; enfin c'est une vertu que la générosité, qui ne se trouve plus guère parmi les grands princes.

J'ai fort peu de nouvelles à vous mander cet ordinaire. Le Roi est devant Étampes ; le dessein, s'il ne change, est de mettre vingt pièces de canon en batterie, raser les retranchements et emporter la place. En y arrivant, les volontaires qui étoient auprès du Roi vouloient faire le coup de pistolet ; la chaleur les porta jusqu'au retranchement de la place. Il y en eut plusieurs blessés et quelques-uns de tués, dont le principal est Vardes, fort beau gentilhomme et très bien fait. Il étoit bien intentionné pour la Reine. Des blessés, les principaux sont le chevalier de La Vieuville[1], Mancini[2], Genlis[3], le comte de Grandpré[4] et

1. Henri de La Vieuville, chevalier de Malte, mort le 12 juin 1652 des blessures reçues au siège d'Étampes.

2. Il est mentionné plus loin. Voir lettres des 12 et 19 juillet 1652.

3. Florimond Brûlart, marquis de Genlis, maréchal de camp le 14 mai 1652, mort en novembre 1653.

4. Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, colonel d'un régiment d'infanterie en 1640, avait embrassé le parti des Princes en 1650. Rentré dans le devoir, il fut fait maréchal de camp le 18 septembre 1651, lieutenant général en 1653 et mourut en 1680.

le marquis de Renel[1]. Nous ne savons les nouvelles que par les gens de Monsieur le Prince; peut-être ne sont-elles pas vraies[2].

Son Altesse Royale a mandé ce matin à mon ami que le duc de Lorraine venoit pour lui et qu'il seroit dimanche à Dammartin ; mais il m'a dit qu'il n'en croyoit rien et que, s'il venoit, cela pourroit bien retarder l'exécution de la paix. Ce duc est incompréhensible, car au même temps il fait espérer à la Cour qu'il viendra pour eux; et, à ce sujet, M. le maréchal de Schönberg[3] nous a dit ce matin que ce même duc lui avoit écrit : « J'espère bientôt vous embrasser tous à Paris ou à la Cour ».

Mon ami est présentement fort recherché de la Cour, ce qui le persuade que le traité est fait et que l'on croit avoir besoin de lui ; mais, comme il ne veut point avoir de part à cette affaire, il se tient ferme à ne se point déclarer qu'il n'en voie la conclusion.

La reine de Suède offre son entremise à la Reine pour pacifier nos troubles ; je vous envoie la lettre qu'elle a écrite au cardinal de Retz, où elle en parle. Si Dieu n'a pitié de notre Roi et de la monarchie, nous

1. Clériadus de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, mestre de camp d'un régiment de cavalerie le 1er mars 1652, maréchal de camp le 23 du même mois.

2. M. de Sévigné rectifiera dans la lettre du 7 juin plusieurs de ces nouvelles.

3. Charles de Schönberg, duc d'Halluin, né en 1600, enfant d'honneur auprès de Louis XIII, créé duc et pair de France en 1620, gouverneur du Languedoc en 1632, maréchal de France en 1637, était colonel général des Suisses et Grisons depuis le 18 avril 1647.

sommes pour en voir la subversion, et l'on croit que la cinquième partie de Paris est dans le sentiment des billets qu'on jette dans les rues de : « Point de Roi ! Point de princes ! Vive la liberté » ! Jugez, Madame, où nous en sommes. M. le prince de Conti et Mme de Longueville sont aux couteaux avec Madame la Princesse et font dans Bordeaux des placards les uns contre les autres[1].

Les députés du Parlement sont partis ce matin pour Corbeil où le Roi va coucher ce soir pour leur faire réponse. S'ils n'ont satisfaction sur l'éloignement du cardinal Mazarin, lundi ils doivent achever le fonds des cinquante mille écus pour le tuer. J'estime ceux qui ont l'honneur de passer leur vie auprès de Votre Altesse Royale du rang des bienheureux. Plût à Dieu leur ressembler !

XLVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 7 juin 1652.

Je savois bien qu'il ne falloit pas s'affliger pour la mort de tous ceux qu'on disoit l'être au Palais d'Orléans. Genlis et plusieurs autres n'ont pas été blessés, et Vardes n'est pas encore mort ; toutefois

1. A la suite du départ de Condé, Conti était resté dans Bordeaux avec de pleins pouvoirs. D'abord brouillé avec sa sœur, Mme de Longueville, ils s'unissaient bientôt après contre Madame la Princesse qui s'appuyait sur Marcin et sur le fidèle conseiller de Condé, Lenet (*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, VI, 296-301).

le bruit court que le chevalier de La Vieuville et lui eurent hier l'extrême-onction. Ce chevalier, par son testament [1], ordonne que l'on rende une somme d'argent très considérable à plusieurs particuliers qui la lui avoient donnée pour leur faire faire des affaires avec son père, qu'il gouvernoit si absolument qu'il étoit plus surintendant que lui [2]. M. le marquis de La Londe [3], lieutenant des gendarmes de Monsieur, a été tué. Le marquis de Renel et le chevalier de Parabère [4] sont morts de leurs blessures.

M. le duc de Lorraine vint dimanche au soir coucher en cette ville. Son Altesse Royale fut au Bourget l'attendre avec Monsieur le Prince ; comme ce duc fut à trente pas de Monsieur, il mit pied à terre et lui fut embrasser les genoux qu'il tint longtemps, l'assurant qu'il étoit venu pour le servir sans condition et qu'il feroit tout ce que Son Altesse Royale lui commanderoit ; ce sont ses propres

1. Loret dans sa gazette du 9 juin mentionnait aussi ce testament du chevalier de La Vieuville, pour en démentir la nouvelle quelques jours après, ajoutant toutefois :

Qu'il étoit vrayment trépassé
Comme un des saints du temps passé.
(Loret, *Muze historique*, I, 251, 254.)

2. Charles, marquis, puis duc de La Vieuville, nommé surintendant des finances en 1623, puis disgrâcié et exilé par Richelieu, avait été de nouveau appelé à cette charge en 1651.

3. François de Bigars, d'abord chevalier de Malte, devint marquis de La Londe en 1640 à la mort de son frère aîné.

4. Henri de Baudéan de Parabère, dit le chevalier de Parabère, capitaine de cavalerie au régiment du Mestre de camp général.

termes. Il embrassa après Monsieur le Prince, toutefois assez froidement. Ils parlèrent quelque temps, tous deux découverts, à Monsieur couvert ; mais après, ils se couvrirent et montèrent à cheval pour venir ici, l'un à droite et l'autre à la gauche indifféremment, mais toujours le duc prenait le prince de Guémené à son côté, afin de se trouver au milieu avec Son Altesse Royale auquel il a toujours rendu les plus grands honneurs du monde.

Le cardinal de Retz l'a vu trois fois, deux dans le cabinet de Madame et une chez Monsieur. Il ne s'est rien passé entre eux que de général, hormis pour les intérêts de Son Altesse Royale pour lesquels il témoigne une grande chaleur [1]. Il est parti ce matin comme un cravate et est allé à Port-à-l'Anglois, à une lieue d'ici, où son armée passe la Seine.

Monsieur le va voir et tout ce qui est ici. Monsieur le Prince et ce duc sont de mauvaise intelligence.

Les députés du Parlement sont de retour avec les réponses du Roi par écrit ; ils ont envoyé ce matin deux conseillers prier Son Altesse Royale de se trouver au Palais et que tout le peuple attend avec impa-

1. Le cardinal de Retz dans ses *Mémoires* est très sobre de détails sur ces entrevues. Sa première conférence avec le duc de Lorraine « ne se passa, dit-il, qu'en civilités et qu'en railleries dans lesquelles il étoit inépuisable ». L'ayant vu ensuite au noviciat des Jésuites, « il entra dans un détail de propositions et d'ouvertures auxquelles je vous proteste que je n'entendis rien. Je crus que je ne pouvais mieux lui répondre que par des discours auxquels je vous assure qu'il ne comprit pas grand chose » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 253-254).

tience l'issue des affaires. Il a répondu qu'il avoit promis à M. le duc de Lorraine d'aller voir son armée, que c'étoit une chose plus pressée, puisque de là dépendoit le secours d'Étampes, et ensuite la sortie du cardinal Mazarin ; qu'il ne manqueroit pas demain de se trouver au Palais. Je me suis trouvé là et ai accompagné les deux conseillers qui m'ont dit que la réponse du Roi portoit qu'il n'avoit jamais rien tant souhaité que la paix et que pour le faire voir, qu'il étoit résolu de suivre les conseils de M. le duc d'Orléans et de Monsieur le Prince, dont il s'étoit toujours bien trouvé.

Son Altesse Royale croit que c'est une ruse ; mais je crois que c'est la conclusion de la paix faite avec Monsieur le Prince, qu'ils veulent faire éclairer par l'autorité du Parlement. Comme je vous ai déjà mandé, il y a des raffineurs qui croient que Monsieur le Prince pourroit bien passer du parti du Roi à cause de sa mésintelligence avec le duc de Lorraine et des conférences que celui-ci a eues avec le cardinal de Retz, outre que je ne crois plus que M. le duc d'Orléans veuille consentir aux articles qu'il avoit accordés dans le premier traité et qu'il voudra en être le maître. Dans huit jours j'espère que nous verrons plus clair et que je vous en pourrai mieux informer.

Ce matin, Son Altesse Royale a dit que le cardinal Mazarin, voyant venir le duc de Lorraine, avoit eu envie de s'en aller, mais qu'ayant eu avis de la mésintelligence de Monsieur le Prince et de ce duc, il avoit changé de dessein. Je ne crois pas cette nouvelle, le cardinal Mazarin faisant le fier plus que

jamais : il n'y a pas trois jours que la Cour croyoit encore que le duc de Lorraine seroit pour eux ; mais à présent, je les tiens désabusés et je ne fais nul doute qu'ils ne lèvent le siège d'Étampes, si ce n'est que Dieu aveugle encore la Reine et le cardinal Mazarin, comme ils ont fait jusques ici : il n'y a jour que ce ministre fasse quelque sottise ; l'on y est si accoutumé que personne ne s'en étonne plus.

Je suis trop obligé à la bonté de Votre Altesse Royale ; je suis au désespoir du peu de soin que ce galant homme prend de nous conserver nos alliés et particulièrement de Votre Altesse Royale qui a été si fidèle à la France depuis nos malheurs ; je la puis assurer que si mon ami étoit en sa place, comme il en est fort éloigné, il feroit l'impossible pour sa satisfaction ; du moins, j'assure Votre Altesse Royale qu'elle auroit un très fidèle et très passionné solliciteur, la pouvant assurer que je lui souhaite cette place plus pour être en état de vous rendre toutes sortes de très humbles obéissances que pour mes intérêts.

Nous ne savons encore quelle résolution le conseil du Roi lui aura fait prendre sur le passage de l'armée de Lorraine.

Je ne sais si je vous ai mandé que le maréchal du Plessis a conseillé au cardinal Mazarin de s'en aller et qu'il auroit cru jusques ici qu'il pourroit se rétablir sans perdre l'État, mais qu'il voyoit bien présentement qu'il s'étoit trompé.

Après les affaires sérieuses, il faut dire un mot de la vie de Son Altesse de Lorraine. Il a dîné un jour chez Mme de Chevreuse, disant mille mots à double

entente aux dames[1]; un autre jour, il a dîné avec le commandeur de Souvré, où il a voulu voir tous ceux qui ont été nourris avec le feu Roi. Il a vu plusieurs fois aussi M. de Châteauneuf; et toutes les visites, il les a faites le plus souvent à pied. Il fut hier au bal chez Mademoiselle, où il a dansé jusques à une heure après minuit et est parti à cinq du matin[2].

Je supplie Votre Altesse Royale de croire que je suis prêt de faire tout ce qu'elle me fera l'honneur de me commander sans réserves quelconques.

XLIX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 14 juin 1652.

J'ai reçu la dernière qu'il a plu à Votre Altesse Royale de me faire l'honneur de m'écrire[3]. Je la puis assurer n'avoir pas moins de passion de lui écrire la conclusion de la paix qu'elle en a de la

1. Loret, entre autres défauts, reproche au duc de Lorraine d'être « goguenard, goinfre et galant ». — « Le duc de Lorraine, écrit Conrart, se va souvent promener au Cours avec Mademoiselle ou Mlle de Chevreuse, devant lesquelles il dit des ordures qui les rendirent honteuses le plus souvent » (*Mémoires de Conrart*, édit. Petitot, p. 79).

2. Mademoiselle, qui donne beaucoup de détails dans ses *Mémoires* sur le séjour que fit en France à cette époque le duc de Lorraine (II, 73-81), ne mentionne pas ce bal.

3. La minute de cette lettre de Madame Royale n'a pas été retrouvée.

savoir. Mais il n'y a que Dieu qui nous en puisse donner une véritable et assurée, le duc de Lorraine ayant tellement brouillé les cartes que nous ne savons plus où nous en sommes. Je ne vous parle point de la levée du siège d'Étampes [1], je m'imagine que la renommée vous l'aura apprise; depuis ce jour, le Lorrain a toujours tenu la Cour en échec de s'accommoder avec elle jusques à marquer le jour qu'il y devoit aller. La Reine, qui n'a autre passion que de conserver le cardinal Mazarin, donne à pleines voiles dans ce panneau, ne voyant pas que celui-ci n'agit que par les sentiments d'Espagnols qui ne veulent pas que le cardinal Mazarin s'en aille, afin de maintenir la guerre civile dont il est le seul auteur. Cependant qu'il dupe ceux-là, il tient ceux-ci en haleine, et avant-hier Monsieur et Monsieur le Prince, croyant que ce Lorrain se vouloit accommoder avec la Cour, le furent trouver dans son camp et, après avoir été enfermés quatre heures avec lui, signèrent un écrit, lui et M. le duc d'Orléans, par lequel il s'oblige de ne faire aucun traité avec le Roi de quinze jours. Lorsque Son Altesse Royale le presse de se lier plus fortement avec lui, il répond que, si Monsieur le Prince lui veut rendre ses places, il le fera, mais que tout ce qu'il peut faire, à cause de Monsieur, c'est de ne pas le laisser défaire et qu'il leur donne ces quinze jours afin de donner le temps

1. Le siège d'Étampes avait été levé par Turenne le 7 juin 1652. Le duc de Lorraine avait signé avec le marquis de Châteauneuf un traité par lequel il s'engageait à quitter la France dès que le siège d'Étampes serait levé.

aux troupes qu'il fait venir des pays étrangers de joindre leur corps.

M. de Châteauneuf a négocié cet écrit, quoique l'on le donne à mon ami; mais il est vrai qu'il n'y a nulle part.

La Reine n'a pas laissé de se plaindre de lui d'avoir eu plusieurs conférences avec le Lorrain, sans en avoir informé le Roi ; à cela, il ne répond rien, ne voulant point s'intriguer de toutes ces négociations ni pour ni contre la Cour, si ce n'est contre son ennemi.

Les députés du Parlement sont repartis mercredi pour la Cour, suivant l'arrêté du lundi qui porte que le Roi sera très humblement supplié d'éloigner le cardinal Mazarin, seul et unique sujet de tous les désordres de l'État, et que, sans cela, il est inutile de faire aucune conférence, et ce d'autant plus que Son Altesse Royale et Monsieur le Prince ont déclaré de nouveau qu'ils étoient prêts de mettre les armes bas, si le cardinal Mazarin s'en alloit. L'on attend le retour de ces Messieurs.

Il se fit hier une assemblée de ville un peu tumultueuse ; le résultat fut d'envoyer grand nombre de bourgeois à Son Altesse lui déclarer que, si l'on ne faisoit bientôt la paix et éloigner l'armée du duc de Lorraine qui ruine tous les environs de Paris, ils sont résolus de lever une armée pour leurs intérêts. Monsieur leur repartit qu'il y donneroit ordre.

Le bon Dieu veuille amollir le cœur de la Reine et lui veuille pardonner tous les maux qu'elle nous cause ! Je trouve que Votre Altesse Royale ne lui a guère d'obligation de l'abandonner comme elle le

fait. Je souhaiterois avec passion de me voir une occasion de répandre de mon sang en la servant et Son Altesse son fils. Je m'estimerois le plus glorieux de tous les hommes. Cependant je la puis assurer, quoi qu'il puisse arriver, [que] je continuerai à lui mander ce qui se passe en ce pays.

L.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 28 juin 1652.

Je me suis si peu promené parmi le monde cette semaine, à cause de quelque affaire qui m'est survenue, que je n'en sais guère de nouvelles.

J'ai reçu la derniere lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire [1] ; je trouve ses ressentiments si justes que je ne désapprouverai jamais aucune des résolutions qu'elle prendra sur les sujets des plaintes que vous me faites.

S'il y avoit quelque assurance aux traités que fait le cardinal Mazarin, nous aurions sujet d'espérer la paix dans peu de jours ; mais, comme la clef de ce traité, c'est son éloignement, il le reculera le plus qu'il pourra, encore qu'il soit stipulé que ce ne sera que pour un temps, et même l'on croit que, s'il pouvoit trouver quelque conjoncture avantageuse pour s'en dédire, il le feroit.

Il a fait venir quantité de troupes dans l'armée du Roi ; il arriva hier encore quatre mille hommes du

1. La minute de cette lettre nous manque.

maréchal de La Ferté qui marchent d'un côté de la rivière, et les troupes de M. de Turenne de l'autre ; ils semblent vouloir enfermer l'armée de Monsieur et l'on croit que s'ils remportoient quelque avantage, que ce seigneur se pourroit bien dédire. S'il le fait, je ne fais nul doute que le Parlement et le peuple de Paris ne fassent une union très entière, car le dernier arrêté de l'assemblée des Chambres le porte ainsi, comme vous apprendrez par ceux qui vous écrivent des affaires publiques.

Les députés partirent hier ; ils ont porté, signés de Messieurs les Princes, tous les préalables que la Reine demandoit pour chasser le cardinal Mazarin. L'on m'a encore assuré que cela n'est que grimace et que le traité de Monsieur le Prince est fait et qu'il est bien aise qu'il paroisse que c'est le Parlement qui le fait. Je voudrois déjà que la paix fût publiée et que le vilain s'en allât ; car, pour son retour, je crois qu'il sera très incertain et que ceux qui lui promettent de lui être favorables lui seront contraires. Les députés du Parlement reviendront demain.

Le Roi a couché la nuit passée au Chemin à six ou sept lieues d'ici. C'est une terre qui est au président Viole [1]. L'on dit qu'il doit venir coucher à La Chevrette [2], à demi-lieue de Paris.

Le cardinal de Retz avoit fait supplier le Roi de donner commission à quelqu'un de lui donner le

1. Pierre Viole, sieur de Chéron, président au Parlement de Paris, un des partisans les plus fanatiques de Monsieur le Prince.

2. Aujourd'hui hameau de la commune de Deuil, canton de Montmorency (Seine-et-Oise).

bonnet, ce que l'on lui a refusé, disant que Sa Majesté seroit bientôt auprès de Paris et que l'on ne faisoit nul doute qu'il ne fût bien aise de le prendre de sa main.

Il a répliqué qu'il l'eût fort souhaité, sans la conjoncture des affaires; qu'il savoit bien que ce n'étoit ni du mouvement du Roi ni de la Reine que l'on lui faisoit ce refus, que c'étoit le cardinal Mazarin ; qu'il supplioit très humblement Sa Majesté de considérer que son intention étoit de lui rendre toutes sortes de respects, puisque, nonobstant le pouvoir que le bref du pape lui donnoit de prendre son bonnet lui-même, il le vouloit recevoir par les ordres du Roi, qu'il seroit au désespoir d'être obligé d'en user autrement, mais que pour éviter les affronts dont on le menace, à cause qu'il va inconnu, il sera obligé de paroître publiquement ; il attend sa réponse.

Gaucourt, agent de Monsieur le Prince, est de retour; c'est lui qui a négocié. Cela fait croire que la paix est faite. Voilà tout ce que je sais.

LI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 5 juillet 1652.

Ce que je vous ai mandé, le dernier ordinaire, est arrivé touchant le cardinal Mazarin. Depuis qu'il a vu l'armée du Roi grossie des troupes du maréchal de La Ferté, il est devenu si fier qu'il a rompu la paix et n'a plus voulu sortir de la Cour, comme

portoit le traité qui étoit arrêté entre la duchesse d'Aiguillon et le sieur de Chavigny. Cette première m'a assuré que, si Monsieur le Prince eût voulu consentir que le cardinal Mazarin fût allé à la paix, il promettoit de ne rentrer de deux ans en France.

Ce qui se fit hier pourra peut-être diminuer l'orgueil dudit cardinal, c'est qu'après ce combat que les troupes du Roi donnèrent, il y a trois jours, dans le faubourg Saint-Antoine, contre l'armée des princes, dont l'on vous enverra la relation qui est publique et assez véritable [1], les princes y ont perdu beaucoup plus d'officiers que le Roi, mais ils ont gagné ; car hier, ayant demandé une assemblée générale de la Maison de Ville, afin de les obliger à s'unir avec eux, et les princes ayant vu que cette assemblée demandoit huit jours pour se déclarer, ils sortirent de la Maison de Ville criant au peuple qui étoit dans la Grève que c'étoient des mazarins. Le peuple prit des fagots et mit le feu aux portes et tiroit force coups de mousquet aux fenêtres de la Maison de Ville; enfin les échevins furent contraints de signer l'union, et le peuple longtemps après se retira. Le maréchal de l'Hôpital et le prévôt des marchands se sauvèrent par un trou; il y a eu plus de cent hommes tués.

Nous voilà tout à fait sous la tyrannie de Monsieur

1. Suivant sa coutume de ne mentionner que brièvement les événements importants dont les récits se trouvent imprimés dans les gazettes, M. de Sévigné parle à peine du combat du faubourg Saint-Antoine qui aurait pu voir l'écrasement de la Fronde si la Grande Mademoiselle n'avait fait tirer sur les troupes royales le canon de la Bastille.

le Prince; il peut proscrire qui bon lui semblera. Le cardinal de Retz est fort placardé tous les jours, mais il a quantité d'amis ; toutefois, si la tourbe *a vil guadagno inteza*[1] devient la maîtresse, il faudra qu'il cède[2]. Le grand prévôt lui a écrit que le Roi lui vouloit donner le bonnet et qu'il souhaite qu'il allât à la Cour afin de traiter avec lui de beaucoup d'affaires concernant son service; il est résolu de n'y pas aller; mais il a envoyé demander permission au nonce de paroître en public sans prendre le bonnet; je ne sais ce qu'il fera.

De vous dire où iront les choses, je ne puis en parler avec certitude, mais par réflexion. L'on croit que la déclaration de Paris et de la venue de l'Archiduc[3] feront résoudre le cardinal Mazarin de rabattre de son caquet.

Nos députés du Parlement doivent avoir audience; par la sorte dont on leur parlera, nous jugerons de ce qui se fera. Les négociateurs sont en campagne.

Il y a mille nouvelles populaires dont je ne vous parle point; tout le monde les sait. J'envoie à Votre Altesse Royale deux écrits qui sortent tous deux de la boutique de notre ami; celui qui est intitulé *le Vrai et le faux* est de son style. Vous verrez le secret de tout ce qui s'est fait et, en rappelant votre

1. *A vil guadagno inteza*, qui n'a pour but qu'un vil gain.

2. Le cardinal de Retz parle dans ses *Mémoires* d'un projet qu'aurait formé Monsieur le Prince de profiter du peu de précautions qu'il prenait pour le faire enlever sans violence et l'obliger à sortir de Paris (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 278-280).

3. L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols.

mémoire, vous jugerez que je n'ai pas été mal averti [1].

Il y a eu un grand massacre à Bordeaux, entre ceux de l'Ormée et ceux du parti du Parlement [2]. Si Dieu n'a pitié de nous, nous sommes pour voir une subversion générale de toutes les monarchies.

J'oubliois à vous mander que, dans ce grabuge de l'Hôtel de Ville, le peuple a élu M. de Broussel [3]

1. La guerre des pamphlets avait repris depuis plusieurs semaines. Le cardinal de Retz écrit dans ses *Mémoires* à la date d'avril 1652 : « Les libelles recommencèrent ; j'y répondis. La trève de l'écriture se rompit. » C'est à cette occasion qu'il se reconnaît l'auteur du pamphlet : « Les contre-temps du sieur de Chavigni, premier ministre de M. le Prince » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 217-218).

Le titre complet du libelle cité ici par M. de Sévigné est : «Le Vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Rais ». Celui-ci rapporte dans ses *Mémoires* que Marigny, ayant un jour surpris Condé lisant ce livre avec grand plaisir, celui-ci lui aurait déclaré : « Il est vrai que j'y en prends beaucoup, car il me fait connaître mes fautes que personne n'ose me dire » (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 232).

2. La ville de Bordeaux s'était partagée en deux grands partis « l'Ormée » ou parti des faubourgs et la « Fronde », parti du Parlement et des Jurats. Condé soutenait le premier et écrivait à Lénet : « J'aime mieux me conserver Bordeaux sans Parlement que le Parlement sans Bordeaux... » (*Histoire des princes de Condé* par le duc d'Aumale, VI, 302).

3. C'est le conseiller Pierre Broussel que son rôle pendant la vieille Fronde avait rendu si populaire. Entré au Parlement de Paris en 1637, il a fini obscurément. — Fils d'autre Pierre, conseiller au même Parlement († 1654) et de Marguerite Boucherat (celle-ci propre tante du chancelier de France, Louis Boucherat), il était né en la paroisse Saint-Landry de Paris, le 15 septembre 1609 (Biblioth. nationale, mss. français, n° 32.585). — Voir sur sa démission la lettre du 27 septembre 1652.

prévôt des marchands et M. de Beaufort gouverneur de Paris. Mme de Chevreuse a ordre de sortir de cette ville. Je demande pardon à Votre Altesse Royale si ma lettre est mal écrite. Je suis très fort blessé au pouce droit.

LII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Ce 12 juillet [1652].

J'ai reçu deux lettres qu'il a plu à Votre Altesse Royale me faire l'honneur de m'écrire, l'une du 22 du passé et l'autre du 29 [1] ; elles m'ont tout à fait touché et particulièrement les apostilles qui sont écrites de sa main. Tout ce qu'il y a de gens de bien dans le royaume admirent la fermeté de Votre Altesse Royale et disent que ce ne doit plus être l'intérêt de la France qui la doit obliger de ne pas traiter avec Espagne. Je ne m'engage pas plus avant dans le raisonnement, car la passion que j'ai pour la Maison de Savoie et pour votre personne me feroit peut-être blesser la qualité de François que la naissance m'a donnée ; quoi qu'il arrive, vous trouverez en moi un très passionné mais encore plus fidèle serviteur.

Je ne veux pas suivre dans cette relation la méthode des gazetiers, je veux commencer par où sans doute ils finiroient, puisque c'est par une

1. Les minutes de ces lettres n'ont pas été retrouvées.

nouvelle qui nous est arrivée ce matin de la Cour, qu'enfin le Roi a trouvé bon que le cardinal Mazarin se retirât. Vous trouverez ci écrit la copie des mêmes termes du garde des sceaux. La manière dont cela s'est négocié a été par l'entremise de M. de Mortemart [1] qui est premier gentilhomme de la chambre du Roi et ami intime de M. de Chavigny. Ainsi je puis vous assurer que la chose s'est faite par le su de Monsieur le Prince. Dieu veuille que Son Éminence Mazarine ne s'en dédise point! car quoique son éloignement ne soit pas pour longtemps, comme il est stipulé, néanmoins nous aurions le temps de respirer.

Depuis la violence de l'Hôtel de Ville, il n'y a sorte d'artifice dont Monsieur le Prince ne se soit servi pour épouvanter le cardinal de Retz afin de l'obliger à sortir de Paris. Son Altesse Royale a même témoigné qu'il feroit bien, disant toutefois que, lui présent, l'on ne l'attaqueroit pas qu'il ne le secourût, mais que peut-être Monsieur le Prince prendroit son temps lorsque Son Altesse Royale seroit hors de la ville; mais le cardinal est plus fier que jamais. Il a fait dire à Monsieur qu'il le remercioit de sa bonne volonté, qu'en ce rencontre il n'en avoit que faire; que si l'on l'attaquoit, il feroit périr ses ennemis et qu'il ne sortiroit jamais de Paris. Il est en état de soutenir un siège contre une armée royale.

1. Gabriel de Rochechouart, marquis puis duc de Mortemart, père de Mme de Montespan, gouverneur de Paris en 1669, mort en 1675. Il avait constamment suivi la fortune de Mazarin pendant que son frère, le comte de Maure, avait embrassé la cause de la Fronde.

L'on m'a assuré que le Roi avoit pleuré amèrement sur le sujet de l'éloignement du Mazarin ; il y a quatre ou cinq jours que Sa Majesté a donné à Mancini [1] le commandement de ses chevau-légers de la garde qu'avoit Saint-Maigrin [2] ; le cornette, qui est de la maison de La Trémoïlle, après avoir dit au cardinal Mazarin tout ce que fait dire la rage quand elle est maîtresse de céans, a eu commandement de se retirer chez lui. Outre cet obstacle, il y a quatre hommes de qualité qui ont signé de ne point souffrir que ce petit mignon jouisse de cette charge qu'il n'ait satisfait la veuve d'un brevet qu'elle a de cent mille écus de récompense. Cette action a achevé de peindre le cardinal Mazarin dans la Maison du Roi, de voir donner à un enfant une charge qu'il n'y a jamais eu que de vieux barbons qui l'aient eue.

Je ne m'amuse point de barbouiller mon papier de leurs cent mille fadaises ; je suis certain que personne ne sait encore qui a négocié ce dernier traité, celui qui l'a fait ne s'étant jamais mêlé d'affaires ; je hais fort ce « messer faquin » pour le mal qu'il nous a fait, mais plus encore d'avoir abandonné Votre Altesse Royale comme il a fait ; je l'en haïrai toute ma vie.

1. Paul Mancini, l'un des neveux de Mazarin, blessé mortellement au combat du faubourg Saint-Antoine. — Voir sur sa mort la lettre ci-après du 19 juillet.

2. Jacques Stuer de Caussade, marquis de Saint-Maigrin, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la Reine en 1643, lieutenant-général des armées du Roi en 1650, tué au combat du faubourg Saint-Antoine le 2 juillet 1652.

Mme d'Aiguillon me vient de mander qu'à cette fois elle croit la paix faite. Dieu soit loué !

[*A cette lettre est jointe la note ci-dessous :*]

Réponse aux députés par M. le Garde des Sceaux.

Le Roi m'a commandé de vous dire que, quoiqu'il soit aisé de connoître et que l'on voie clairement que la demande à laquelle on insiste pour l'éloignement de M. le Cardinal ne soit qu'un prétexte, néanmoins Sa Majesté n'a point laissé de prendre résolution de lui permettre de se retirer sur ses pressantes instances qu'il lui a faites, lorsque les ordres auront été donnés pour l'exécution de ce qui doit être fait pour le rétablissement du calme dans ce royaume ; et pour cet effet, Sa Majesté entend que vous fassiez savoir ses intentions à M. le duc d'Orléans et à Monsieur le Prince afin qu'ils envoient ici des députés, et cependant que vous demeuriez ici près sa personne.

LIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 19 juillet 1652.

Toutes les propositions de paix que l'on a faites depuis huit jours se sont tournées en fumée ; les princes ne les veulent point exécuter que le cardinal Mazarin ne soit parti, et tous les avis de la Cour sont que ce vilain n'en a nulle envie. Il avoit fait commander par le Roi aux députés du Parlement de suivre à

Pontoise ; mais Messieurs du Parlement leur ont commandé de s'en revenir, ce qu'ils firent hier au soir, escortés par Son Altesse Royale et par Monsieur le Prince. Ce matin, ils ont confirmé la réponse que le Roi leur avoit faite mercredi par la bouche de M. Servien, qui est que, si les princes ne veulent députer vers le Roi, qu'ils donnent pouvoir auxdits députés de traiter pour eux et que Sa Majesté le trouve bon et qu'il promet d'éloigner le cardinal Mazarin du royaume, aussitôt que l'on sera convenu des ordres nécessaires pour la pacification du royaume, avant même qu'ils soient exécutés et leur a fait dire par M. de Sainctot [1] de demeurer à Saint-Denis pour qu'ils se pourvussent des choses nécessaires et faire savoir la réponse du Roi aux princes et recevoir leur résolution pour la faire savoir au Roi à Pontoise et cependant attendre ses ordres à Saint-Denis [2].

Ce matin donc, les Chambres se sont assemblées, Messieurs les Princes présents, et après avoir ouï ce récit, l'on a dit qu'il étoit plein d'artifices, que le Car-

1. Ce nom que M. de Sévigné écrit « St-Tot » est soit celui du maître des cérémonies alors en exercice, Jean-Baptiste de Sainctot, sieur de Vémars, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui mourut le 1er août suivant, soit celui de son fils, Nicolas-Sixte, déjà pourvu de la même charge, qui lui survécut jusqu'en 1655 (A. Jal, *Dictionnaire critique*, 2e éd., p. 1100).

2. Le cardinal de Retz a relaté les mêmes faits dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, IV, 293-294) ; mais, d'après le récit qu'il a mis dans la bouche du président de Nesmond, à l'audience du Parlement, le 19 juillet, la réponse de la Reine aux députés de la Cour, par l'intermédiaire de Servien, leur aurait été donnée par écrit. Il ne mentionne pas non plus cet ordre du Roi qui aurait été notifié à ces mêmes députés par Sainctot.

dinal vouloit tirer les choses en négociation et qu'il n'avoit nulle pensée de s'en aller. Après, l'on est venu aux opinions ; il y en a eu trois principales : l'une d'envoyer au Roi faire de nouvelles instances afin qu'il éloignât le cardinal Mazarin et que l'on ne traiteroit point sans cela ; l'autre avis, que M. le duc d'Orléans se serviroit de toute l'autorité du Roi et de la sienne pour le chasser, et le dernier que l'on déclareroit Monsieur régent, attendu que le Roi étoit prisonnier. L'on ne croit pas qu'il passe à ce dernier. Demain, l'on achèvera la délibération.

Mancini mourut hier au matin[1] ; il y en a qui augurent bien de cette mort, disant que la disgrâce du maréchal d'Ancre commença par la mort de sa fille ; les clairvoyants croient que le cardinal Mazarin sera contraint enfin de s'en aller et qu'il s'y résoudra plus facilement qu'il n'eût fait, depuis la mort de son neveu.

Le bruit court que les troupes de l'Archiduc, ayant poussé M. d'Elbeuf, l'avoient enfermé dans Chauny et que, depuis, ils l'y avoient fait prisonnier avec M. de Manicamp[2], et même qu'il étoit sorti sur sa parole.

1. Paul Mancini, dont il est question dans la lettre précédente, fut porté mourant, le 17 juillet, sur un brancard à Pontoise où la Cour se rendait et y mourut le lendemain matin (*Gazette*, 1652, pp. 694 et 719). Il n'était âgé que de seize ans et s'était bravement battu à la tête de son régiment (*Mémoires de Melle de Montpensier*, II, 114). Sa mort a inspiré plusieurs pamphlets aux adversaires de Mazarin.

2. Achille de Longueval, comte de Manicamp, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1625, maréchal de camp en 1636, lieutenant général le 30 octobre 1646.

Monsieur le Prince a fait voir à tous ceux qui l'ont voulu une lettre que le roi d'Espagne lui écrit, par laquelle il lui donne la liberté de M. de Guise, lui disant que, pour les conditions, il les lui remettoit, sachant bien qu'il auroit autant de soin de ses intérêts que ses meilleurs ministres ; il le nomme mon cher cousin [1].

Le cardinal de Retz est toujours sur ses gardes, ayant eu mille avis que l'on le vouloit attaquer sous prétexte d'une émotion populaire. Il a fait depuis trois jours une nouvelle instance au Roi pour avoir permission de prendre le bonnet, à cause que, n'osant sortir publiquement, ses ennemis s'en prévalent et publient qu'il n'ose sortir, à cause qu'il est mazarin. Il n'a point de réponse de la Cour [2].

Les nouvelles sont venues que l'Angleterre et la Hollande se sont déclaré la guerre ; il y en a qui disent que cela n'est pas encore, mais que la disposition y est toute entière.

1. Henri II de Lorraine, duc de Guise (1614-1664), archevêque de Reims de 1629 à 1641, renonça à la carrière ecclésiastique après la mort de son père et celle d'un frère aîné et se lança dans diverses aventures. Ayant tenté, en 1647, à la tête d'un parti de Napolitains révoltés, une expédition contre Naples, il fut fait prisonnier par les Espagnols et conduit en Espagne ; il y resta gardé très étroitement, jusqu'à ce que le prince de Condé pût obtenir, en 1652, sa mise en liberté. On sait qu'il ne s'en montra pas reconnaissant envers ce prince qu'il abandonna pour se rallier à Mazarin. Les incidents de son retour à Paris, qui occupèrent beaucoup la Cour et la Ville, sont relatés par M. de Sévigné. (Voir lettres ci-après des 4, 18 et 25 octobre 1652.)

2. *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, II, 285-290).

Si l'on a jamais dû croire le dernier jugement, je crois que c'est à présent ; si vous voyiez tous les libelles qui courent, ils vous feroient horreur. Ils ne parlent plus contre le Mazarin, mais directement contre la royauté. Le Roi doit aller à Mantes. Je n'ose plus pronostiquer ; mais j'espère que Dieu nous donnera la paix plus tôt que nous ne pensons.

LIV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 26 juillet [1652].

Il est vrai qu'il y a si peu de certitude à nos affaires que nos meilleurs politiques y perdent leur escrime ; pour moi, je ne me pique pas de l'être ; néanmoins, je ne voudrois pas que vous eussiez mauvaise opinion de la mienne, parce que les choses n'arrivent pas comme je vous les ai mandées.

Il n'y a rien de plus véritable qu'il y a eu un traité de paix fait sous main par les agents de Monsieur le Prince et qui n'a pu sortir à son effet, parce qu'il n'a pu trouver les moyens de gagner Monsieur et qu'il a prévu qu'il achevoit de perdre tout son crédit et ses amis ; mais la dernière et la plus véritable raison, c'est qu'il veut aller à la paix générale et ainsi il n'a jamais voulu consentir que le cardinal Mazarin y allât. Je pense qu'il est inutile de vous dire quels sont les intérêts de mondit sieur le Prince pour aller faire la paix générale, car vous n'ignorez pas que, par le traité qu'il a avec Espagne

les Espagnols se sont obligés de ne point faire la paix sans lui faire avoir ce qu'il désire[1] ; et ce qui doit persuader qu'ils lui tiendront parole, c'est que leur intérêt le veut ainsi, afin d'avoir un demi-souverain dans leur voisinage et que par même moyen ils démembrent un peu notre monarchie.

Venons à l'état des affaires présentes ; il ne paroît plus du tout qu'il y ait aucune négociation. Il y a quatre jours que le milord Montaigu, qui étoit venu dans cette ville trouver Mme de Châtillon pour lui offrir de grands avantages de la part de la Cour, eut commandement de Son Altesse Royale de sortir de la ville le soir même[2]. Depuis ce jour là, il n'y [a] plus de traité qui paroisse.

Samedi dernier, le Parlement déclara Son Altesse Royale lieutenant-général de l'État et Monsieur le Prince commandant les armées sous son autorité[3].

1. Ce traité signé à Madrid le 6 novembre 1651 engageait l'Espagne « à ne faire jamais aucune paix générale ou particulière, secrette ou publique...sans ledit seigneur Prince et avec sa satisfaction juste, honneste et durable, seureté de lui et de toute sa maison, comme aussi de M. le prince de Conti, de Madame la duchesse de Longueville, de M. le duc de Nemours, de M. le duc de La Rochefoucauld, et de tous les autres princes, ducs, mareschaux de France, gouverneurs... (article II) ». — Voir le texte complet de ce traité publié par V. Cousin (*Madame de Longueville pendant la Fronde*, 2e édition, 1872, pages 388 et suiv.).

2. Elle devait, en cas de réussite, toucher pour ses services, une somme de cent mille écus (*Mémoires de Melle de Montpensier*, II, 85).

3. Cet arrêt du 20 juillet 1652 qui donnait pour raison que le roi était « détenu prisonnier » par le cardinal Mazarin, fut cassé par le Conseil du Roi. Le duc d'Orléans avisa de sa nou-

Mercredi, le Parlement ordonna que l'on feroit une taxe pareille à celle des boues de Paris pour payer celui qui tueroit M. le cardinal Mazarin et que l'argent seroit mis dans les mains d'un bourgeois [1].

Aujourd'hui Messieurs les Princes ont demandé deux de Messieurs dudit Parlement pour assister dans leur Conseil. Le bruit avoit couru qu'ils vouloient faire un garde des sceaux, un secrétaire d'État et autres ; mais j'ai appris qu'ils se contenteroient de faire un Conseil dans lequel le Chancelier assistera et qu'ils se serviront du petit sceau.

Le maréchal de Turenne fait tête aux Espagnols vers Soissons. Le duc de Lorraine rebrousse le long de la Suippe, ce qui fait croire qu'il y a encore quelque traité avec lui.

L'on dit même que, pour se venger de Monsieur le Prince, il veut faire la paix générale pour puis après venir fondre sur ce parti ; mais cela est ridicule par les raisons que je vous ai marquées ci-dessus de l'intérêt que l'Espagne a d'accroître mondit sieur le Prince.

Je sais que depuis peu la Reine et le Cardi-

velle dignité tous les gouverneurs de province ; mais, d'après ce qu'il dit lui-même au cardinal de Retz, il ne reçut de réponse que de M. de Sourdis (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 294 et 295).

1. Le 24 juillet, le Parlement de Paris ordonna qu'il serait fait une assemblée à l'Hôtel de Ville, pour qu'on y avisât aux moyens de pourvoir à la subsistance des troupes, et, d'autre part, qu'on prendrait les fonds de la mise à prix du cardinal Mazarin sur la vente de ce qui restait des meubles et objets d'art de celui-ci (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 296).

nal se sont moqués de ceux qui avoient cru que ce dernier s'en alloit, et elle a dit tout haut devant tous ceux de la Cour : « S'il y a quelqu'un qui s'ennuie de servir le Roi, ils peuvent demander leur congé, je le leur ferai donner avec joie ; car pour moi, tant qu'il y aura un pouce de terre en France où je me peux retirer, je serai ferme dans le parti que je tiens. »

M. d'Elbeuf est sorti de Chauny avec capitulation, savoir que lui, Manicamp et cinq autres sortiroient libres, mais que tout le reste des officiers, gentilhommes, soldats et autres qui s'y étoient retirés seroient prisonniers de guerre, lesquels toutefois ils ont mis en liberté sur la parole que M. d'Elbeuf a donnée de payer quarante mille écus pour leur rançon.

Si vous me demandez quelle issue auront nos affaires, je vous dirai que [nous] n'avons de ressource qu'en Dieu, la perfidie de tous ceux qui ont la principale part dans l'un et l'autre parti les empêchant de se porter au bien, à cause de leurs intérêts particuliers.

La Reine a celui de sa passion pour le Mazarin ; l'un et l'autre sont entre les mains de MM. de Bouillon et de Turenne, les plus grands fourbes et les plus infidèles hommes du monde et qui porteront toujours les choses dans la dernière extrémité afin d'avoir le temps de faire leurs affaires ; ils sont fort bien avec Monsieur le Prince ; mais cela est secret.

Le camérier du pape a été à la Cour ; mais en même temps qu'il a donné ses dépêches au Roi et à la Reine, il en partit sans voir le cardinal Mazarin.

L'on a refusé pour la troisième fois au cardinal

de Retz la permission de prendre le bonnet d'autres mains que du Roi, disant qu'il n'y en avoit point d'exemple et que, si le feu Roi en donna la permission au feu cardinal de Bérulle, ce fut en faveur de la Reine, sa mère, qui le lui donna [1].

Le cardinal de Retz se promène quelquefois par les rues, mais bien accompagné. Son Altesse Royale lui fit dire encore depuis deux jours par le comte de Béthune qu'il le prenoit en sa protection, de quoi il l'a fait remercier. Il ne va point au Palais d'Orléans, à cause qu'il a juré de ne se mêler de rien à cause de Monsieur le Prince.

Je suis de l'opinion de Votre Altesse Royale, qu'elle est prête de tomber dans de grands inconvé-

1. Les *Mémoires* du cardinal de Retz sont muets sur ces démarches dont Sévigné avait été informé par le cardinal lui-même ; en rapportant cet incident de sa carrière, ce dernier semble n'avoir attaché aucune importance à cette remise du bonnet. En réalité, on peut croire qu'il craignait un piège et ne tenait pas à aller, hors de Paris, accomplir cette formalité : la Cour voulait, au contraire, qu'il reçut le bonnet des mains du Roi.

Le cardinal avait dû faire courir le bruit que le pape l'avait autorisé à s'adresser, pour cette remise, à qui bon lui semblerait ; car Brienne écrivit au bailli de Valençay, ambassadeur à Rome, pour s'en plaindre. Celui-ci répondit, le 15 juillet 1652, que ce bruit n'était pas fondé, qu'aucune autorisation de ce genre n'avait été donnée au cardinal de Retz de se particulariser de cette façon et que, s'il le faisait, la Cour de Rome n'y était pour rien. D'après une lettre de lui, citée par l'ambassadeur, il aurait écrit pour s'excuser du retard à prendre le bonnet, ajoutant qu'il s'était adressé à la Cour, pour savoir s'il devait le recevoir de Leurs Majestés ou de la main d'autres personnes (*Le cardinal de Retz et l'intrigue du chapeau*, par R. Chantelauze, II, 443).

nients; il n'y a que Dieu et votre prudence qui y puissent remédier, car de la France vous n'en devez espérer aucun secours, selon mon opinion. Et, si ce faquin vous le fait espérer, il vous trompe. Il y a une prophétie qui dit que *Julius non videbit Augustum* ; nous y touchons du bout du doigt.

Votre Altesse Royale doit être assurée que je l'informerai toujours très soigneusement de tout ce qui se passera, ayant une très forte passion de faire quelque chose qui lui soit agréable.

LV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Ce vendredi à minuit [26 juillet 1652].

Je viens d'apprendre qu'enfin M. le Chancelier a accepté les sceaux, après les avoir refusés plus de trois fois [1] ; ce qui m'auroit fait croire qu'il ne les prendroit pas, c'est que la chose est sans exemple, et moins encore d'un homme aussi riche que celui-ci ; mais je sais une chose que personne ne sait, c'est qu'il les a pris, pour, par l'autorité de Son Altesse Royale, faire vérifier des lettres de duc que la Reine lui avoit données.

M. de Chavigny a aussi accepté d'entrer dans le

1. M. de Sévigné dément ce bruit dans la lettre suivante. Le chancelier Molé s'était, suivant l'expression d'Omer Talon, « abandonné » à être du conseil de Monsieur, mais il n'y prit pas les sceaux.

conseil ici, qui ne fait pas une moindre faute que l'autre [1].

M. de Schönberg est allé à Metz; le cardinal Mazarin a eu quelque pensée d'en avoir le gouvernement ; s'il l'eût pu, il eût achevé le traité qu'il avoit commencé avec M. de Metz pour son évêché [2].

[*Cette lettre était insérée dans la précédente.*]

LVI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris ce 2 août 1652.

Plus nous allons en avant, moins nous voyons d'apparence d'avoir la paix; peut-être Dieu veut que toutes les espérances se perdent afin que nous reconnoissions qu'il n'y a plus que lui qui nous la puisse donner, et par ainsi que nous fassions pénitence pour tâcher de l'obtenir.

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire du 20 du passé [3]; je trouve certainement qu'elle a grand sujet de se plaindre et

1. Chavigny n'est pas porté sur la liste des membres de ce conseil donnée par le cardinal de Retz dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, IV, 297), ni sur celle que donne M. Riaux, en note des *Mémoires de Mme de Motteville*, IV, 29.

2. Il s'agit des pourparlers poursuivis par Mazarin avec l'évêque de Metz en vue de la cession de cet évêché. — Voir ci-après la lettre du 16 août 1652.

3. Nous n'avons pas cette lettre.

qu'il n'y en a point qui ait si grand et si juste sujet de fronde contre le cardinal Mazarin qu'elle, puisque, sans la méchante conduite de ce ministre, vous étiez à la veille de voir Son Altesse Royale, votre fils, le prince le plus heureux de toute l'Europe ; j'espère que Dieu récompensera votre piété et qu'il fera que par la prudence de Votre Altesse Royale, il sortira aussi bien de ce mauvais pas qu'elle l'a fait de tous les autres.

Les choses sont comme je vous les ai mandées par ma dernière relation et non pas comme je fis par mon billet daté de minuit par lequel je vous mandois que le Chancelier seroit garde des sceaux de ce parti. Ce n'est pas vrai ; il entrera seulement dans le Conseil et tout le reste se fera comme je vous ai mandé par ma dernière relation [1].

Je vois bien par l'apostille de votre lettre que l'on vous a mandé que M. le duc d'Orléans avoit signé quelque traité avec les Espagnols. Il est vrai que le bruit en a couru ; mais il est faux ; car il n'a pas d'autre liaison avec eux que par Monsieur le Prince à qui ces Messieurs se fient assez pour ne pas chercher d'autre précaution.

Lundi (29 juillet), l'armée des princes décampa d'ici, et, après avoir roulé quelques jours, sont enfin campés depuis Suresnes jusqu'à Saint-Cloud. Ce même jour, il se fit une assemblée générale à l'Hôtel de Ville où il fut résolu que chaque porte cochère donneroit vingt-cinq écus, les carrées douze et les rondes six. Mardi, il vint ici un arrêt du Conseil d'en haut qui

1. Voir la lettre précédente.

cassoit ce que le Parlement avoit fait pour Monsieur, votre frère ; je vous renvoie à l'original. Je ne doute pas que M. l'Ambassadeur ne vous l'envoie aussi bien que les particularités de la triste mort de M. de Nemours [1]. L'on m'a assuré ce matin que Monsieur le Prince avoit permis à la veuve de ne voir jamais M. de Beaufort; peu de gens le savent. Jamais homme n'a été si regretté que ce prince; aussi faut-il avouer que c'étoit le plus aimable qui ait jamais été [2].

1. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, beau-frère du duc de Beaufort, avait été tué en duel par ce dernier, près de la place des Petits-Pères, à Paris, le mardi 30 juillet 1652. L'origine de cette rencontre remontait à une querelle née entre les deux beaux-frères, dans l'antichambre de M[lle] de Montpensier, à l'occasion de l'échec du duc de Beaufort à Jargeau ; il y avait eu démenti donné, coups échangés, puis réconciliation ; mais Nemours en voulait toujours à Beaufort ; une question de préséance dans le Conseil du duc d'Orléans les mit de nouveau aux prises. D'après le récit de M[lle] de Montpensier, Nemours aurait forcé son beau-frère à se battre et à le tuer d'un coup de pistolet pour défendre sa vie (*Mémoires*, éd. Chéruel, II, 133). C'est aussi ce que rapporte le cardinal de Retz (*Œuvres*, IV, 315).

La *Bibliographie des Mazarinades* mentionne plusieurs relations de cet événement et notamment une *Relation véritable de ce qui s'est passé dans le combat de Messieurs les ducs de Beaufort et de Nemours, avec le sujet de leur querelle* (Paris, Mallard, 1652, de 15 pages) que M. Moreau signale comme un récit de bonne foi, curieux et rare, l'auteur affirmant qu'on n'a rien su positivement du combat, que chaque narrateur racontait à l'avantage de ses maîtres (III, 73, n° 3225).

2. Sa mort causa une vive douleur au prince de Condé : ce prince, arrivant en carrosse, vit le cadavre de Nemours et s'évanouit (*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, VI, 243)

Mercredi arriva la brouillerie de M. de Rieux avec Monsieur le Prince sur le même sujet qu'étoit arrivée celle de M. de Nemours avec M. de Beaufort. La chose est publique, ainsi les autres gazetiers de Votre Altesse Royale vous en diront les particularités [1]. Je vous dirai seulement que ce prince sera longtemps dans la Bastille, encore que l'on m'ait dit que Monsieur le Prince sollicite sa liberté et qu'il a dit qu'il veut se battre contre lui [2].

M. de Turenne a été contraint de céder le terrain à Fuensaldagne [3], celui-ci ayant dix-huit mille hommes. Le premier est campé auprès de Lagny et celui-ci arrivé aujourd'hui à Nanteuil. Je ne crois pas

1. M. de Rieux était François de Lorraine, comte de Rieux, de Maubec et de Rochefort (1623-1694), troisième fils de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, auteur de la branche des comtes d'Harcourt. Il y avait eu, le 31 juillet, une scène très vive entre lui et le prince de Condé : il prétendait, comme prince étranger, avoir droit au premier rang au Conseil de guerre après Monsieur et Monsieur le Prince, ce qui reléguait le duc de Beaufort au quatrième rang. Il y eut des voies de fait échangées entre le prince de Condé et le comte de Rieux ; le duc d'Orléans fit arrêter et conduire ce dernier à la Bastille. Dubuisson-Aubenay a donné des détails sur cet incident (*Journal des guerres civiles*, II, 266). — Voir aussi le récit de cette scène dans les lettres que M. Cousin a publiées en appendice de *Madame de Longueville pendant la Fronde*, édition de 1872, p. 427.

2. Loret (*Muze historique*, I, 294) annonça à ses lecteurs, le 5 octobre 1652, que

> ...dès l'autre semaine,
> On le fit sortir de céans
> De par monseigneur d'Orléans.

3. Général commandant l'armée espagnole.

néanmoins qu'il avance davantage, son intérêt étant de tenir les choses en balance.

Le Roi est toujours à Pontoise, que l'on fait fortifier. Le traité de l'évêché de Metz est presque conclu pour le cardinal Mazarin, et même l'on dit que celui du gouvernement est fort avancé avec M. de Schönberg, auquel on redonne les chevau-légers de la garde pour son neveu, le comte du Lude, et encore de l'argent [1]. Après cela, ce vilain Mazarin ne sera pas mal établi. M. de Bouillon est à l'extrémité et un homme m'a dit aujourd'hui qu'il est mort ; ce bruit n'est pas bien fondé.

Ce matin, le Parlement a cassé l'arrêt du Conseil et confirmé celui de la Maison de Ville pour la levée des deniers.

Le cardinal de Retz ne se veut plus mêler d'affaires ; il se promène par la ville [2] ; et Monsieur le Prince fut, il y a deux jours, chez la princesse de Guémené ; mais, sachant que ce cardinal y étoit, il n'entra pas.

Je supplie Votre Altesse Royale de croire que je tâche de l'informer très soigneusement des vérités ; mais pour tous les bruits je n'y fais aucun fondement, et ainsi je ne lui en parle point, non plus que des affaires tout à fait publiques.

1. Voir ci-après la lettre du 16 août.

2. M. de Sévigné se fait ici l'écho du bruit que le cardinal de Retz voulait faire accréditer pour endormir les défiances de la Cour.

LVII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 9 août 1652.

Je ne vous conseille pas de donner une entière créance aux nouvelles que vous trouverez dans cette relation, puisque je ne puis moi-même y ajouter foi.

Mardi dernier, le Roi fit assembler un Parlement à Pontoise, composé du Premier Président et de deux autres au mortier, de quelques ducs et autres conseillers honoraires et d'une vingtaine de conseillers, et leur fit dire par son procureur général que, sur les remontrances qui lui avoient été faites que M. le cardinal Mazarin étoit cause de tous les maux du royaume, il avoit bien voulu l'éloigner, à condition que les princes mettroient les armes bas ; qu'eux ne l'ayant pas voulu faire, il vouloit faire une chose contre son autorité pour les mettre dans leur tort, qui étoit d'éloigner ledit cardinal sans aucune condition. Après cela, l'on lut une déclaration du Roi qui portoit amnistie de tout ce qui s'étoit fait depuis la guerre. Le cardinal Mazarin croit être justifié par là.

Après quoi, ce Parlement lut un arrêt du Conseil d'en-haut qui casse tout ce que celui-ci avoit fait, l'interdit et ordonne qu'il se transféreroit à Pontoise. Il donna un arrêt par lequel il fait défense à aucun huissier ou autre de n'en exiger aucune taxe

sur les sujets du Roi, sur peine d'en répondre jusques à la troisième génération. Voilà en substance tout ce qui se fit et, sur la fin, la Compagnie ordonna que très humbles remontrances seroient faites audit seigneur Roi pour lui tenir parole et éloigner ledit cardinal Mazarin. Ceci fut fait hier au soir, et le Roi le leur a promis. Afin que vous voyiez les choses plus claires, je vous envoie copie de l'arrêté dudit parlement de Pontoise[1]. [*En marge* : Cela vous fait voir que c'est un jeu joué et qu'en effet il s'en veut aller.]

Aujourd'hui celui-ci a ordonné que l'on feroit le procès à tous leurs confrères absents et que l'on pourvoiroit à leurs charges, et que lundi tous les ducs et autres qui ont séance dans le Parlement seroient conviés de s'y trouver afin de donner arrêt solennel contre le prétendu parlement de Pontoise[2].

1. Le cardinal de Retz ne voit dans tout cela qu'une « comédie très indigne de la majesté royale », accompagnée de tout ce qui la pouvait rendre plus ridicule (*Œuvres*, IV, 303).

2. Les deux parlements rendirent l'un contre l'autre des arrêts comminatoires dont le gazetier Loret (*Muze historique*, I, 276) parle ainsi :

> Nosseigneurs des deux parlements
> Divisez en leurs sentiments
> Ayant l'un contre l'autre noize,
> L'un à Paris, l'autre à Pontoise,
> Pour des différents intérêts
> Se font la guerre à coup d'arrêts.

Le 13 et le 17 août, ils enjoignirent respectivement aux absents des compagnies de se réunir à l'autre sous peine de suppression de leurs charges.

L'opinion des plus entendus et des mieux informés est que le Cardinal s'en va et sortira hors du royaume, sans la participation des princes ; qu'il a pris ses mesures pour revenir et qu'il espère pendant son absence traiter la paix avec de très grandes espérances de la faire. C'est en cet article que gît mon incrédulité.

S'il exécute ce projet, c'est sans doute la plus avantageuse résolution qu'il pourroit prendre, tant pour lui que pour la Cour, pourvu qu'il s'en sache prévaloir et venir à Paris ; car tout le monde abandonnera Monsieur le Prince, étant haï de tout le monde : ils n'ont plus dans leur armée que quinze mille hommes tant françois qu'allemands.

Ce qui fait croire le traité de la paix générale avancé, c'est que l'armée d'Espagne s'est retirée vers les Flandres ; ils ont laissé six mille hommes à M. de Lorraine entre les troupes.

Je sais qu'il a fait écrire en cette ville qu'il ne les amèneroit point pour ce parti que Monsieur le Prince ne lui eût rendu ses places. L'on tient son accommodement fait avec la Cour. Dans six jours, nous verrons si M. Mazarin nous trompe ou si c'est tout de bon ; en attendant, je vous conseille de tenir votre esprit en suspens, encore que trois ou quatre de ceux qui sont les plus avant dans les affaires m'ont assuré qu'il s'en va à ce coup.

Voilà, Madame, tout ce que je puis mander de ce qui se fait ici ; je prie Dieu qu'il fasse que j'aie dit vrai, tant pour notre bien que pour celui de Votre Altesse Royale, m'imaginant que ce changement de scène pourra lui fournir quelque ouverture pour la débauche des Espagnols.

Je vous envoie un sonnet que l'on a fait sur la mort de M. de Nemours[1].

LVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 16 août 1652.

Je vous mandai par ma dernière relation que le Roi avoit promis à Messieurs les députés du parlement de Pontoise qu'il éloigneroit le cardinal Mazarin ; à présent je vous envoie les mêmes termes dont Sa Majesté s'est servi ; l'on les vend imprimés, mais comme tout ce qui s'imprime ici pour la Cour est presque toujours corrompu ou altéré, je vous [les] envoie écrits à la main.

Lundi dernier, M. de Valois mourut[2] ; M. le duc d'Orléans en a été très sensiblement touché, il l'a témoigné à mon ami par des termes très forts. Après lui avoir fait ses doléances, il lui dit que si le cardinal Mazarin s'en alloit, qu'il mettroit aussitôt les armes bas, mais que, pour son raccommodement particulier, il vouloit qu'il en fût le médiateur et que, pour les affaires publiques, il vouloit qu'elles pas-

1. Le sonnet mentionné par M. de Sévigné n'est pas resté joint à la lettre.

2. Le duc de Valois, né du second mariage du duc d'Orléans le 17 août 1650, mourut à Paris, sans avoir été nommé, non le lundi 12 août, mais le samedi précédent. Mlle de Montpensier parle avec détails de cet événement (*Mémoires*, II, 144-146). — La *Muze historique* du 11 août en fixe la date au jour précédent.

sassent par le Parlement. Mon ami connut ensuite dans son discours une grande lassitude de Monsieur le Prince, et il s'imagine que celui-ci est ravi du malheur qui lui est arrivé ; ainsi il le hait un peu plus qu'il ne le faisoit. Je vous supplie que ceci soit secret[1].

M. de Bouillon mourut aussi lundi dernier[2] ; l'on a découvert à mon ami que ce fut lui qui avoit été cause de la violence qui avoit été faite à la Maison de Ville et qu'il avoit mandé à Monsieur le Prince que, s'il ne se rendoit maître de Paris par quelque coup extraordinaire, il ne le pouvoit servir. Le pauvre défunt avoit intelligence avec l'Archiduc, avec Monsieur le Prince et avec le cardinal de Retz. La punition de Dieu a été prompte.

Le cardinal Mazarin s'en doit aller demain : du moins toutes les nouvelles de la Cour les plus fines le portent ainsi. L'on m'a assuré qu'il seroit déjà parti, sans que Monsieur le Prince fait tous ses efforts pour nouer quelque négociation avec lui et que l'autre s'en amuse. Le projet qu'a fait le Cardinal pour son retour, c'est qu'il croit pouvoir faire la paix générale, les fondements étant jetés pour

1. Le cardinal de Retz a jugé inutile de mentionner dans ses *Mémoires* la visite de condoléance qu'il a faite le 12 août au duc d'Orléans.

2. Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, né à Sedan en 1605, mourut à Pontoise, le vendredi 9 août, et non le lundi suivant, comme l'a écrit par erreur M. de Sévigné. La *Muze historique* (11 août, I, 272) fait de lui un grand éloge, ainsi que La Rochefoucauld dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, II, 427).

cela; et il croit que s'il l'apportoit en France, cela le feroit souffrir. De plus, il croit qu'en s'en allant sans avoir traité avec Monsieur le Prince, il se venge de lui, puisque par ce moyen il empêche que l'on ne lui donne toutes les choses que ce prince prétend tant pour lui que pour ses amis.

Le cardinal Mazarin a bien fait, à ce qu'on m'a dit, l'affaire de l'évêché de Metz; mais pour le gouvernement cela n'est pas fait[1].

Voilà succinctement l'état de nos affaires. Aussitôt que Son Éminence Mazarine s'en sera allée, nous verrons une scène nouvelle et la face du théâtre changée ; ce ne sera manque de soin si Votre Altesse Royale n'est bien informée, je la supplie de le croire et que je n'ai point de plus forte passion que de lui plaire.

LIX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 23 août 1652.

Je vous ai si souvent annoncé le départ de M. le cardinal Mazarin qu'enfin il est arrivé. Il s'est abouché avec M. de Lorraine à Château-Thierry et il espère que son retour est infaillible, parce qu'il croit absolument faire la paix générale. Avant que partir, il a fait donner le brevet de duc à vingt-six per-

1. Loret a annoncé, comme un fait accompli, la cession de cet évêché consentie à Mazarin (*Muze historique*, ibid.). — Voir ci-dessus, lettre du 22 mars 1652.

sonnes ; il a envoyé celui de maréchal de France à Miossens, lieutenant des gendarmes du Roi [1], et a promis à M. de Turenne d'en donner le bâton au duc de La Force, son beau-père [2]. Il a fait venir aussi M. de Candale à la Cour et l'a fait couvrir devant le Roi et lui ont donné tous les autres privilèges de prince [3]. Les anciens ducs ne le souffriront pas, et lorsqu'ils se trouveront à quelque audience, ils se couvriront aussi.

Les princes sont tout à fait résolus de déposer les armes et de consentir à la paix ; nous verrons si la Cour agira comme il faut ; ce n'est pas sans sujet que j'appréhende sa mauvaise conduite. La passion que la Reine a pour le retour du cardinal Mazarin lui fera peut-être entretenir le désordre afin de pouvoir le rappeler et dire que ce n'étoit pas lui qui le causoit.

Le maréchal d'Estampes et Goulas vont trouver le Roi de la part de Son Altesse Royale et de Monsieur le Prince ; je crois que M. l'Ambassadeur vous envoie la déclaration que ces deux Messieurs firent hier au Parlement, car elle est imprimée [4].

1. César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, né vers 1614, décédé en 1676, prit le nom de maréchal d'Albret.

2. Armand-Nompar de Caumont, duc de La Force (1586-1675), a été en effet nommé maréchal de France et a prêté serment au Roi, le 29 août 1653, à Compiègne. Turenne avait épousé en juin 1651 sa fille Anne.

3. C'est celui qu'on appelait le « beau Candale », célèbre par les passions qu'il a faites. Louis-Charles-Gaston de Nogaret de La Valette, duc de Candale, pair de France, gouverneur d'Auvergne, lieutenant général des armées du roi, né en 1627, décédé à Lyon, le 28 janvier 1658, sans alliance.

4. V. *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, p. 303).

Je vous envoie deux libelles faits en faveur, l'un du cardinal de Retz et l'autre blâmant la conduite de Monsieur le Prince[1]. Ce qui doit faire soupçonner que, si ce dernier n'est tout à fait ajusté avec le cardinal Mazarin, ils gardent néanmoins quelque mesure, c'est que celui-ci a mandé à M. de Palluau de ne pas démolir Montrond qui se doit livrer au Roi le 1er septembre.

Le cardinal Mazarin a dessein de se mettre dans les ordres, et pour s'y disposer, il a emmené avec lui l'abbé de Bourzéis, très savant janséniste[2].

Le cardinal de Retz ne veut point précipiter son voyage à la Cour, afin que si, dans ces commencements, il se fait des sottises, l'on ne l'en puisse pas accuser. L'on a fait une satire contre lui ; mais ses amis les rendent avec usure, comme vous verrez par ces écrits que je vous envoie.

1. Ce sont peut-être les deux pamphlets que les éditeurs des œuvres du cardinal ont publiés au tome V, p. 259 et 404, comme ayant été tout au moins inspirés et en partie dictés par lui : *Le vraisemblable sur la conduite de Monseigneur le Cardinal de Retz*, MDCLII, de 8 pages (p. 259), et *Les intrigues de la paix*, MDCLII, 7 pages (p. 404). Le premier serait de Joly.

2. Amable de Bourzéis (1606-1672), abbé de Saint-Martin de Cores, très savant théologien, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, était en bonnes relations avec Mazarin ; sans appartenir à Port-Royal, il professait les mêmes doctrines théologiques et s'est entremis en leur faveur auprès du premier ministre, de qui, assuraient ses ennemis, il attendait un évêché. — Mazarin avait-il sincèrement l'intention que lui prête M. de Sévigné, ou voulait-il le laisser croire pour désarmer ses adversaires et les convaincre qu'il ne songeait qu'à se retirer définitivement ? —Voir la lettre précédente.

Le Roi a gagné une bataille navale sur les Espagnols vers la rivière de Bordeaux ; ceux-ci y ont perdu sept vaisseaux[1]. L'on assure que les Hollandois en ont gagné une sur les Anglois et que le reste des vaisseaux sont enfermés par les vainqueurs dans un détroit où l'on croit qu'ils périront tous[2].

Il faut attendre sept ou huit jours pour voir clair dans les intentions de tout le monde. Votre Altesse Royale en sera avertie très soigneusement.

LX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 30 août 1652.

Il y a huit jours que le courrier que Monsieur avoit envoyé à la Cour pour avoir des passeports étant revenu les mains vides, Son Altesse Royale fut au Parlement et leur dit comme il avoit été

1. Le 9 août, la flotte du Roi commandée par le duc de Vendôme eut un engagement avec la flotte espagnole, du côté des îles d'Oléron et de Ré ; cette dernière ayant perdu deux vaisseaux de quarante canons, l'un détruit par un brûlot, l'autre pris, fit force de voiles et prit la fuite (*Gazette de France*, 1652, p. 789).

2. Il s'agit ici de la victoire remportée près de Plymouth le 26 août par Ruyter, commandant la flotte hollandaise, sur Aycouth, commandant la flotte anglaise, qui dut se réfugier dans le port pour éviter un désastre. Ce succès n'eut pas de lendemain, et la Hollande, à la suite de plusieurs défaites navales, perdit la maîtrise de la mer, qui passa à ses adversaires. — Voir Guizot, *Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell* (édition de 1854, in-8°), I, p. 280.

refusé, mais qu'il étoit résolu de renvoyer encore vers le Roi, mais que, ne voulant rien faire sans leur participation, il leur avoit fait apporter la lettre qu'il écrivoit à Sa Majesté. Comme elle est imprimée, je ne vous en parle point. Ce matin, la réponse du Roi est revenue; il écrit à Monsieur qu'il peut aller prendre sa place dans le Conseil, pourvu qu'il renonce à toutes sortes de liaisons avec ses ennemis et qu'il exécute toutes les choses qui sont contenues dans l'amnistie qui a été vérifiée au parlement de Pontoise[1].

Voilà les points essentiels de la lettre; le reste est un raisonnement que le Roi lui fait, qui est très juste ; il dit qu'il n'auroit jamais ouvert sa lettre, s'il n'eût cru qu'il se fût mis en devoir d'exécuter les choses qu'il lui avoit fait écrire par son cousin le duc [de] Damville, et qu'il n'est pas juste qu'après avoir fait ce qu'il a voulu en éloignant le cardinal Mazarin, il ne fasse pas aussi ce qu'il a protesté tant de fois, et il ajoute : « Vous ne devez pas trouver étrange si je vous traite différemment de ce que j'ai accoutumé, puisque vous vous êtes emparé de mon autorité, saisi mes deniers pour me faire la guerre. » Il y a mille autres reproches qui seroient trop longs à écrire et qui ne sont de nulle importance. Tout ce que j'ai pu pénétrer, c'est que présentement, qui est à huit heures du soir, Son Altesse Royale et Monsieur le Prince sont aux Tuileries, chez Mademoiselle, où ils sont assemblés pour résoudre ce qu'ils ont à faire

1. Voir les *Mémoires* du cardinal de Retz (*Œuvres*, IV, 304 et 305).

et à proposer demain à l'assemblée du Parlement[1].

Le duc de Lorraine n'a point voulu voir le cardinal Mazarin ; mais il n'est pas non plus françois pour ce parti-ici. J'ai su d'une personne qui étoit présente lorsque Son Altesse Royale a montré la lettre du Roi à Monsieur le Prince qu'il dit qu'il ne s'en est pas fort ému, non plus que du refus que Sa Majesté a fait de lire sa lettre, que l'on lui a rendue toute fermée. J'ai vu aujourd'hui un avis de la Cour qui dit que mondit sieur le Prince traite avec le cardinal Mazarin ; je ne sais plus où nous en sommes, ni ce que nous en devons croire ; il est certain que la Reine est résolue de porter toutes les choses à l'extrémité pour les raisons que je vous ai mandées et afin de contraindre Monsieur le Prince de traiter avec ledit cardinal pour que ceux qui l'ont servi rentrent dans leurs charges, et l'on dit qu'il le fait[2].

La Reine veut absolument que le Parlement ici aille se joindre à celui de Pontoise et que les autres compagnies souveraines aillent où on leur a pres-

1. Les *Mémoires de Mlle de Montpensier* ne mentionnent pas ce conciliabule.

2. En réalité, ces pourparlers que rapporte M. de Sévigné n'ont pas été poussés très loin ; le prince de Condé voulait-il sérieusement la paix? Le bruit de cet accommodement est venu aussi aux oreilles de Loret ; sa *Muze historique* (30 août 1652, I, 403), le mentionne ainsi :

> Plusieurs se disent à l'oreille
> Comme quelque grande merveille
> Qu'avec Condé secrètement
> On traite d'accommodement.

crit. Il y a beaucoup de ces compagnies-là qui ont envie d'obéir [1].

Les bourgeois des faubourgs où l'on veut mettre l'armée des princes ont fort crié aujourd'hui, parlant à Son Altesse Royale même, et, si l'on eut fait passer l'armée par dans la ville, elle eût couru risque d'être battue.

Je crois que vous saurez la trahison du comte ; cela est horrible qu'un homme qui a fait de si belles choses finisse si mal [2].

Je vous envoie un écrit qui sort de la boutique de mon ami ; mais, comme l'on lui a dit que Monsieur le Prince avoit défendu que l'on n'écrivit plus pour lui, l'autre a fait la même défense. Celui-ci vous plaira sans doute [3].

Mon ami n'ira point à la Cour que les derniers

1. *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 303).

2. Serait-ce François de Lorraine (1623-1694), fils aîné de Charles II, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, qui porta jusqu'à la mort de son père, en 1657, le titre de comte d'Harcourt? Il avait quitté l'armée du Roi le 10 août 1652 et était allé se réfugier à Brisach dont il voulut faire une principauté indépendante (*Histoire des princes de la maison de Condé*, par le duc d'Aumale, VI, 294). Il ne saurait être à cette époque question de Louis Foucault, comte du Daugnon, qui se vendit à Mazarin le 27 février 1653 en lui livrant, en échange d'avantages convenus, le port de Brouage, sa flotte et ses approvisionnements (*Ibid.*).

3. On peut croire que l'écrit dont Sévigné ne donne pas l'intitulé, mais que l'on sait être dirigé contre le prince de Condé, est celui qui a pour titre : *Suite véritable des intrigues de la paix et des négociations de Monsieur le Prince à la Cour jusques à présent* (MDLII, in-4° de 7 pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur). Il a été publié dans les *Œuvres* du cardinal, V, 417.

coups ne soient reçus ; voilà tout ce que je sais et que le même homme travaille à se rendre maître de Paris, afin d'en chasser ses ennemis, s'il y voit jour. Dieu nous veuille délivrer de nos ennemis !

LXI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 6 septembre 1652.

Nous ne voyons encore aucune apparence de voir la paix. La Reine, au lieu de suivre le conseil des véritables serviteurs de Sa Majesté, prend tout le contrepied et veut que les brouilleries continuent afin de pouvoir faire croire que ce n'étoit pas le cardinal Mazarin qui étoit cause des désordres de l'État.

Il n'y a rien de si vrai que, si la Cour fût venue à Saint-Germain, tous les bourgeois de Paris seroient allés demander la paix et lui eussent offert de chasser les princes, s'ils n'eussent pas mis les armes bas ; et, pour vous faire voir que la disposition du bourgeois y étoit toute entière, c'estque, lorsque l'on a voulu faire sortir les troupes de Suresnes, à cause des vendanges, etles ramener dans leur ancien camp, l'on ne les voulut pas laisser passer dans la ville, et, comme ils vouloient camper, il y eut quelques soldats qui entrèrent dans les maisons du faubourg Saint-Victor, ce qui obligea les habitants dudit faubourg de prendre les armes et chassèrent lesdits soldats ; et ensuite, ils escarmouchèrent toute la nuit ; et, comme il y eut quelques bourgeois de tués, l'on

usa de représailles sur quelques cavaliers qui, le matin, furent pillés, battus et démontés. La Reine, au lieu, comme je vous ai dit, de favoriser ces émotions, elle mène la Cour ou à Soissons ou à Amiens[1].

Le duc de Lorraine arriva hier à Villeneuve-Saint-Georges avec treize mille hommes ; Monsieur le Prince l'est allé joindre cette nuit avec les troupes de Son Altesse Royale et les siennes. Les maréchaux de Turenne et de La Ferté ont paru ce matin en leur présence, et ces deux princes les sont allés reconnoître, ce qui a empêché le Lorrain de venir rendre ses devoirs à Monsieur[2].

Je ne vous parle point de l'arrêt du Parlement : il est imprimé[3] ; mais, hier, Son Altesse Royale et Monsieur le Prince furent à la Maison de Ville et y

1. Cette partie de la lettre de M. de Sévigné montre clairement que la bourgeoisie parisienne en avait assez des intrigues des ambitieux et qu'elle désirait faire sa paix avec le Roi pour qu'il rentrât à Paris. M. Chéruel (*Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, I, 284) fait voir que le dessein de la Cour est de laisser auparavant « les chefs des vieilles factions » jouer jusqu'à la fin leur comédie qui démasquera leurs projets et tuera leur crédit.

2. Voir, sur ce mouvement vers Paris des troupes du duc de Lorraine et les tergiversations de Mazarin, les détails donnés par M. Chéruel dans l'ouvrage cité à la note précédente (I, 336).

3. Cet arrêt rendu le 3 septembre prie le duc d'Orléans d'écrire au Roi que le prince de Condé et lui sont prêts à mettre bas les armes, sous certaines conditions, et ordonne que les compagnies souveraines seront invitées à députer vers Louis XIV pour le remercier de l'éloignement de Mazarin et le supplier de revenir à Paris, etc. — Voir lettre du 6 septembre 1652 (*Mme de Longueville pendant la Fronde*, édition de 1872, p. 428), les *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 306) et ceux de Guy Joly (I, 322).

firent ordonner que les six corps de marchands n'iroient point trouver le Roi que conjointement avec les compagnies souveraines. L'on n'a garde de les contredire à présent. Le cardinal de Retz a eu ses passeports de la Cour pour y aller prendre son bonnet. [*En marge* : il part lundi.] Le clergé de Paris veut aller aussi, en même temps, supplier le Roi de donner la paix à son peuple, et tous les députés sont résolus de supplier ledit cardinal de porter la parole. Mais Monsieur le Prince veut empêcher, s'il peut, que cela n'arrive. Pour cet effet, il sollicite Monsieur pour empêcher qu'il ne donne de passeport audit clergé. S'il le fait, cela lui nuira dans le peuple ; car les curés diront en chaire que ces Messieurs ne veulent pas la paix [1].

Nonobstant ce que je vous ai mandé, l'on démolit Montrond, et Monsieur le Prince est si en colère qu'il disoit avant-hier qu'il démoliroit Saint-Germain [2]. Madame la Princesse a été malade à l'extrémité ; elle est présentement hors de danger [3]. Made-

1. M. de Sévigné tenait sans doute ces renseignements du cardinal de Retz qui s'attachait à rendre le prince de Condé de plus en plus impopulaire à Paris.

2. La place de Montrond, dont il est question ci-dessus (lettre du 2 février 1652), s'était rendue le 19 août au comte de Palluau ; ce succès de l'armée royale porta un coup très sensible à la faction des princes; l'ordre du Roi de raser les murailles causa au prince de Condé un déplaisir violent qui explique le propos que M. de Sévigné rapporte.

3. Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé, mariée en 1641 et déjà mère d'un fils, était alors à Bordeaux où elle soutenait par sa présence, dans le Conseil frondeur qui gouvernait cette ville, les intérêts de son mari. Une grossesse très pénible

moiselle ne marche plus présentement sans une compagnie de chevau-légers à la tête de son carrosse et une compagnie de gendarmes. Elle a fait ces deux compagnies qui portent son nom. Cela fait murmurer le bourgeois[1]. M. de Turenne s'étant retiré, je viens d'apprendre que M. de Lorraine dîne à Luxembourg[2]. Quoi que l'on vous mande, le cardinal de Retz ne se raccommode pas avec Monsieur le Prince.

LXII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 20 septembre 1652.

Je n'ai pu écrire à Votre Altesse Royale le dernier ordinaire parce que j'étois avec M. le cardinal de Retz à la Cour.

Après que Sa Majesté lui eût donné le bonnet et qu'il eût rendu grâces, il eut audience à la tête du clergé de Paris et fit une harangue très éloquente et

la mit aux portes du tombeau ; elle se rétablit et accoucha d'un second fils, Louis, né dans la nuit du 19 au 20 septembre (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, II, 154).

1. Mlle de Montpensier venait de lever deux compagnies qui lui coûtaient 20.000 livres ; elle raconte elle-même (*Mémoires*, II, 158) qu'elle éprouva une joie enfantine à les voir venir au devant d'elle, le jour où elles furent prêtes, et à entendre le son des trompettes ; à ses yeux, il n'y eut jamais de plus belles troupes.

2. Le journal de Dubuisson-Aubenay confirme le renseignement de M. de Sévigné et donne la même date ; Mlle de Montpensier (*Mémoires*, II, 159) mentionne la visite de M. de Lorraine, mais n'en précise pas la date.

avec tant d'adresse qu'elle fut agréable à tout le monde à Paris. Ensuite il eut avec la Reine une conversation qui dura une heure et demie, de laquelle elle fut aussi très contente[1]. Ils prirent des mesures pour le retour du Roi en cette ville, la première desquelles est de l'en approcher, ce qui s'exécutera; mais, pour tout le reste, je ne le crois pas; car, contre leur résolution, ils ont envoyé une amnistie générale en la forme que les princes l'ont demandée et ont envoyé des négociateurs qui sont confidents du cardinal Mazarin, qui traitent avec chaleur, tellement qu'hier au soir, à dix heures, au Palais d'Orléans, et ce soir, mon ami m'ont (*sic*) [dit] que la paix se feroit[2].

Ce dernier approuve fort qu'ils aient envoyé cette amnistie et souhaite fort la paix; car, qu'il n'en soit pas le médiateur, ne souhaitant pas d'être dans le ministère présentement, il voudroit que le calme [se fît] afin *di godere il papato*[3] et vivre en sorte qu'il puisse entrer en ce poste par les voies de la douceur,

1. *Les Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 335-346) racontent longuement son voyage à Compiègne, la remise du bonnet, l'entrevue avec la reine. La harangue du récipiendaire, dont Sévigné fait l'éloge, ne se trouve pas dans le manuscrit original, mais comme elle a été imprimée, il a été facile aux éditeurs de l'intercaler dans le récit de la cérémonie, suivant le désir de l'auteur. — Voir *Mémoires de Guy Joly* (I, 326).

2. M. de Sévigné se fait ici et dans le paragraphe suivant l'écho de ce que « son ami » veut que l'on sache et que l'on croie.

3. *Godere il papato*, expression familière italienne qui peut se traduire ainsi : avoir non tant le pouvoir que les aises et les jouissances qui y sont attachées.

qui sont aussi les seules d'y pouvoir subsister. Il a persuadé cette vérité à la Reine et croit lui en avoir guéri l'esprit. Mais ce n'est rien, si le cardinal Mazarin ne l'a aussi ; car, tout absent qu'il est, il règne à la Cour plus puissamment que lorsqu'il y étoit ; et pour vous le faire croire, c'est qu'il ne veut pas que le Roi vienne se rendre maître de Paris et en chasser Monsieur le Prince ; mais il veut absolument gagner celui-ci, croyant qu'il ne peut affermir son retour que par cette voie. La balourde qu'il est ne voit pas qu'après qu'il l'aura gorgé de ce qu'il lui demande à présent, il lui fera tous les jours de nouvelles querelles, lorsqu'il refusera ce qu'il lui demandera ; ainsi ce ne sera jamais fait que ce prince n'ait tout le royaume.

M. de Candale s'en va commander les armées du Roi en Guyenne, autre sottise du Mazarin ou bien méchanceté d'envoyer un homme en ce pays-là, le nom duquel fera soulever les pierres contre lui[1].

Ce matin, il est venu deux conseillers de la Grande

1. Le duc de Candale contribua, dans une grande mesure, à rétablir en Guyenne l'autorité du roi ; moins d'un an après sa désignation (3 août 1653), il entrait en vainqueur, avec le duc de Vendôme, à Bordeaux, où la Fronde n'avait rien épargné pour se rendre odieuse et méprisable. (V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, 244-267.) Il est vrai que le père du duc de Candale avait excité, comme gouverneur de la Guyenne, des haines violentes dans cette province et que, d'autre part, sa nomination reléguait au second rang des officiers royaux dévoués et capables dont on pouvait redouter la jalousie. Il ne semble pas que le nouveau chef de l'armée du roi ait rencontré de sérieuses difficultés. M. Chéruel donne sur cette nomination d'intéressants détails (*Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, II, 69).

Chambre, de mes intimes amis, à Luxembourg, pour supplier Monsieur d'aller au Palais; il les a remis à lundi afin de leur pouvoir dire quelque chose de positif. Il les a entretenus en particulier et les a assurés que la paix étoit fort avancée : c'est l'opinion de tous les politiques et qu'ensuite nous aurons la paix générale et que Son Altesse Royale y travaillera de tout son pouvoir. C'est du moins ce qu'il a promis au duc de Lorraine, lequel dit que, sans cela il ne travailleroit pas à la particulière. Mon ami remercie très fort Votre Altesse Royale de ses souhaits; il m'a assuré qu'il ne manqueroit pas de correspondre aux espérances qu'elle a de lui, et moi, je le renoncerois, s'il y manque. J'ai vu M. le prince Thomas, qui est tout à fait dans la confidence de la Reine ; il m'a dit aussi qu'il étoit tout à fait ami du cardinal Mazarin [1].

LXIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE

A Paris, ce 27 septembre 1652.

Le Roi va demain ou lundi à Saint-Germain, ainsi que portent les lettres qui viennent de la Cour; mais

1. Thomas-François de Savoie, prince de Carignan (1596-1656), dont il est parlé ci-dessus (lettre du 29 décembre 1651), beau-frère de Madame Royale, était au service de la France depuis 1643. Une lettre de Marigny à Lenet, du 21 août 1652, citée par le duc d'Aumale (*Histoire des princes de la maison de Condé*, VI, 155), fait connaître que pendant l'ab-

j'ai peine d'y ajouter foi, les ayant vus manquer aux mesures qu'ils avoient prises avec mon ami, et je le vois fort mal satisfait de ce qu'ils ont fait effort de se rendre maîtres de Paris sans lui et qu'ils ont envoyé des ordres pour cet effet, sans lui en parler ; aussi y ont-ils très mal réussi, les ayant adressés à un fou qui a gâté toutes leurs affaires. Néanmoins, le bruit qui s'est fait a obligé Son Altesse Royale de donner passeport aux six corps des marchands qui ont envoyé leurs députés au Roi. Le prévôt des marchands, sieur de Broussel, s'est aussi démis [1] : ainsi les anciens échevins, avec le procureur de la Ville, sont allés aussi trouver Sa Majesté pour lui offrir, tant en leur nom que celui de tous les colonels, de se rendre maître de leur ville et d'exposer leurs vies pour sa sûreté, le suppliant de rétablir son Parlement et réunir celui de Pontoise avec celui-ci.

Monsieur le Prince revint de l'armée mardi et témoigna à Monsieur son ressentiment de ce qu'il

sence du cardinal Mazarin, il remplissait les fonctions de premier ministre, sans en avoir la qualité, et que les secrétaires d'État avaient l'ordre d'aller chez lui pour recevoir ses instructions.

1. Le conseiller Pierre de Broussel (que M. de Sévigné appelle toujours « le s[r] de Brusselles »), élu prévôt des marchands lors de l'émeute parisienne du 4 juillet, ainsi que le relate une lettre ci-dessus du 5 juillet donna sa démission à l'assemblée de l'Hôtel de Ville du 24 septembre. Le Roi y avait envoyé l'ordre de ne reconnaître aucun des officiers nommés depuis les derniers troubles (*Gazette*, 1652, p. 92). Deux heures après, si l'on en croit la lettre de l'abbé Foucquet, qui fait l'objet de la note suivante, Broussel aurait regretté de s'être démis ; mais sa démission avait été acceptée.

avoit donné ces passeports sans lui ; ils en vinrent aux grosses paroles, Monsieur lui ayant dit que, sans lui, il n'auroit jamais été reçu à Paris, et l'autre lui a dit qu'il lui avoit donné une belle armée, à quoi Monsieur repartit qu'il étoit vrai, mais qu'elle étoit périe parce qu'il ne l'étoit pas allé commander. Enfin Monsieur le Prince dit en prenant congé qu'il voyoit bien que Monsieur traitoit sans lui et qu'il tâcheroit de se maintenir sans lui. Son dire et sa colère étoient fondés sur une lettre qu'un de ses partis (*sic*) avoit prise, qui étoit de l'abbé Foucquet, qui écrivoit à la Cour et faisoit connoître qu'il avoit traité avec M. de Chavigny et avec Monsieur même et qu'ils lui avoient promis des choses contre les intérêts de Monsieur le Prince. Personne ne sait encore la prise de cette lettre, hors les parties intéressées, qui lui ont juré que cela étoit faux [1].

Je commencerai mes réflexions par le cardinal de Retz en disant que le cardinal Mazarin, ayant su que l'autre avoit été bien reçu à la Cour et que l'applaudissement avoit été grand, avoit obligé la Reine de ne pas se servir de lui ni de ses conseils afin de lui ôter toute considération, ne voulant même pas qu'il les rende maîtres de Paris, de peur qu'ils ne fussent à cet égard dans sa dépendance.

1. Melle de Montpensier (*Mémoires*, IV, 173-176), s'étend sur cet incident et donne le texte de cette lettre, d'après une copie faite par elle-même sur l'original ; la saisie et la divulgation de ce document furent un coup terrible pour Chavigny : les reproches violents qu'il reçut de Monsieur le Prince l'affectèrent au point d'altérer sa santé et, dit-on, de causer sa mort. — Voir *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 369) et *Mémoires de La Rochefoucauld* (*Œuvres*, II, 426).

Pour Monsieur le Prince, il ne veut point du tout s'accommoder sans qu'on donne à M. du Daugnon les lettres de duc et qu'on le remette à La Rochelle et à l'île de Ré [1], et à Marcin, le bâton de maréchal de France [2], parce que, s'il les abandonne jamais, personne ne se mettra dans ses intérêts ; mais, quand l'on lui accorderoit ces deux choses, l'on dit qu'il est si fort lié avec les Espagnols qu'il n'en peut sortir sans la paix générale et qu'ainsi son dessein seroit de faire faire une trêve générale et aller sur les frontières faire sa paix.

Pour M. le duc d'Orléans, je ne fais nul doute que si l'on envoie ici une amnistie, comme il la demande et qu'on réunisse les deux parlements, qu'il ne mette les armes bas et qu'il n'abandonne Monsieur le Prince, ce que je crois même qu'il fera, si le duc de Lorraine s'en va, ce qui arrivera dans huit jours au plus tard. L'on attend le retour de ce M. de Joyeuse, voir s'il apportera le passe-port pour le maréchal d'Estampes et les autres choses que Monsieur demande. Aujourd'hui, un homme de la Cour a envoyé divers ordres du Roi portant permission de prendre les armes et de tuer tous ceux qui s'opposeront au retour du Roi ; mais cela est encore secret.

Il y a ici divers agents de la Cour qui voient

1. Louis Foucault, comte du Daugnon, fit directement sa soumission en mars 1653.

2. Le comte de Marcin, pour qui Monsieur le Prince faisait cette condition, resta au service de l'Espagne après la paix des Pyrénées et mourut à Spa en 1673. — Voir ci-dessus lettre du 17 mai 1652.

Monsieur en secret ; mais mon sentiment est que la Reine ne veut point de paix tant que le cardinal sera hors de France afin que l'on ne puisse dire que c'est son éloignement qui l'a produite. Dieu veuille que je sois trompé !

L'on envoie le marquis de Vassé gouverneur dans Casal ; je souhaiterois qu'il pût y servir utilement, car le feu marquis de Sévigné, mon neveu, et lui étoient cousins germains [1] ; il est fort riche et ainsi il peut y faire les dépenses nécessaires.

Je rends grâces très humbles à Votre Altesse Royale des bontés qu'elle a pour moi : j'ai reçu les marques qu'elle m'en a données par M. le baron de Grésy. Je la supplie de croire que, si elle me fait l'honneur de considérer ma bonne volonté, elle me considérera pour le plus passionné de tous ses très humbles et obéissants serviteurs.

(*En marge* :) Monsieur le Prince a eu un accès de fièvre ; mais il se porte bien. Le duc de Lorraine est à l'armée.

LXIV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 4 octobre 1652.

Il y a fort peu de changement à la face des affaires depuis le dernier ordinaire. Les six corps des mar-

1. Henri, marquis de Sévigné, marié à Marie de Rabutin-Chantal, tué en duel l'année précédente, avait pour mère Marguerite Grongnet de Vassé, propre tante du marquis de Vassé. Tous deux étaient petits-fils de Lancelot Grongnet de Vassé et de Françoise de Gondi et, par là, parents du cardinal de Retz.

chands sont de retour, qui ont eu la même réponse que Messieurs du Corps de Ville, qui est que s'ils vouloient chasser de Paris les auteurs de la rébellion, que le Roi y reviendroit à l'heure même. Tant qu'ils prendront cette voie là, ils ne se rendront jamais maîtres de cette ville; car les bons bourgeois craignent autant une sédition dans Paris qu'ils souhaitent le retour du Roi.

M. de Joyeuse est revenu trouver Son Altesse Royale et lui a demandé par écrit ce qu'il désiroit; sur quoi il fut hier au Palais et exposa à Messieurs du Parlement ce que ledit sieur de Joyeuse lui apportoit de la part du Roi, et ensuite il leur dit qu'il n'avoit point d'autre intérêt que le leur et qu'ainsi il étoit venu les trouver pour savoir leur volonté; sur quoi, Messieurs du Parlement expliquèrent qu'ils ne demandoient rien qu'une amnistie en bonne forme vérifiée au Parlement séant à Paris [1]. Je m'imagine que toutes les allées et venues du sieur de Joyeuse vers Monsieur ne sont que des amusements pour tâcher de conclure la paix avec Monsieur le Prince, qui tous les jours se traite par des négociateurs séparés; car assurément la Reine et le Mazarin ne veulent point de paix, s'ils ne l'ont de ce côté-là. Ce prince a été saigné cinq fois et a la fièvre double tierce; mais, comme la cause de son mal vient de quelque débauche, il ne sera pas mortel.

1. V. *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 387). — Robert de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, était d'une maison importante qui devait son nom à un bourg du Vivarais et dont la généalogie a été donnée par le P. Anselme et par Moréri.

M. le prince de Conti, Madame la Princesse et Mme de Longueville sont aussi malades à Bordeaux. M. le duc de Lorraine presse son départ parce que sa cavalerie dépérit tous les jours ; néanmoins il est encore en cette ville. Il y a quatre jours que M. de Guise y est aussi. Lorsqu'il y arriva, après avoir rendu ses devoirs à Madame sa mère, il alla incontinent voir Mlle de Pons, son ancienne maîtresse[1] et, depuis ce temps-là, il s'est toujours servi de son carrosse pour faire ses visites[2] : c'est une marque de sa constance.

1. La rentrée à Paris du duc de Guise fut un des notables événements parisiens de cette époque. (Voir ci-dessus, lettre du 19 juillet 1652.) Il avait contracté, en 1641, un mariage sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, puis, peu de temps avant sa malheureuse tentative sur Naples, noué des relations avec Suzanne de Pons, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de Las Cases, d'une famille protestante du Midi ; cette jeune fille s'était convertie au catholicisme et avait obtenu d'être demoiselle d'honneur de la Reine. Les amours du duc de Guise et de Mlle de Pons défrayèrent la chronique galante pendant plusieurs années (*Historiettes* de Tallemant des Réaux, éd. Montmerqué et Paulin Paris, V, 334-35). — Voir aussi *Mémoires de Mme de Motteville*, éd. Riaux, I, 159 et suiv.

La *Muze historique* (I, 294) instruisit ses lecteurs du retour du duc de Guise, qui

Alla soudain rendre visite
A cette beauté de mérite
Dont le visage bien aimé
L'avoit si puissamment charmé.

Voir ci-après les lettres du 18 et du 25 octobre.

2. Nous savons par Tallemant des Réaux (V, 342), qu'avant de partir pour son expédition de Naples, le duc de Guise avait laissé à Mlle de Pons un train complet de maison dans un logis du

Le marquis de Vassé ne va plus à Casal. Les affaires de Catalogne sont à la dernière extrémité et, si M. de Candale n'y arrive assez à temps, Barcelone tombera à la fin de ce mois. Le bruit couroit ces jours passés que le cardinal Mazarin étoit rentré en France ; mais il est encore à Bouillon. Je ne manquerai pas de continuer d'informer Votre Altesse Royale du gros des affaires et de faire tout ce qui lui sera agréable. L'on continue de laisser là mon ami, sans lui donner part d'aucune chose.

LXV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce onzième octobre 1652.

Je crois qu'à force que nos affaires vont mal, elles pourront aller bien. La trève est faite pour dix jours, et l'on m'a assuré que Monsieur la feroit continuer pour six semaines pendant lesquelles il fera tous ses efforts pour accommoder Monsieur le Prince et même pour faire la paix générale ; car, pour la sienne, je la tiens fort avancée, m'ayant été assuré de bonne part qu'il se veut accommoder conjointement avec Paris, lequel il voit lui échapper. Ainsi, je crois qu'aux premiers jours, l'on lui donnera une amnistie comme il la demande.

Les armées des Princes s'en vont avec celle du duc de Lorraine et l'on m'a assuré que Monsieur le

Palais Royal, dont celle-ci usait quand elle en avait besoin. Le carrosse dont il se servait en faisait probablement partie.

Prince s'en va avec eux, son engagement avec Espagne étant si grand qu'il ne peut s'en séparer que par la paix générale. C'est pourquoi, je ne fais nul doute qu'ils n'y travaillent cet hiver ; car il est certain qu'ils sont tous fort las de la guerre. Voilà le véritable état des affaires présentes, et, quoique par le passé, il y ait eu fort peu de certitude en toutes leurs résolutions, je pense que celles-ci tiendront, premièrement parce que la nécessité les y forcera tous et, outre cela, M. le cardinal Mazarin leur a mandé qu'il falloit finir et s'accommoder. Après cet oracle, je ne doute plus que nous ne voyions la fin de nos misères. Dieu le veuille !

Le Roi sera demain à Saint-Germain. Les armées ennemies tirent vers le Soissonnois, ayant dessein, à ce que l'on dit, de s'établir, s'ils peuvent, leur quartier d'hiver dans la Picardie.

La nécessité qui a été en cette ville y a causé de grandes maladies, dont les plus riches sont présentement atteints, aussi bien que les pauvres, et en meurent comme eux. M. de Chavigny est mort cette nuit. L'on dit que le déplaisir qu'il a eu de cette lettre de l'abbé Foucquet qui fut interceptée, il y a quelque temps, lui a causé la mort. Quoi qu'il en soit, il n'est plus[1].

Les colonels vont demain trouver le Roi, au nombre de deux cent cinquante, tant capitaines que bourgeois notables de leurs compagnies. Je suis très fâché de l'accommodement de Mantoue avec Espagne, plus

1. *Mémoires de Mlle de Montpensier* (II, 188). — Voir ci-dessus, la lettre du 27 septembre.

mille fois pour l'intérêt de Votre Altesse Royale que pour le nôtre. Je conserverai ces sentiments jusques à la mort.

LXVI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 18 octobre 1652.

Il n'y a rien au monde que je ne donnasse et que Son Altesse Royale de Savoie réussît au dessein qu'il a entrepris de secourir Casal [1]. Ce seroit commencer par où les autres finissent ; mais l'on ne doit pas moins attendre d'un prince qui peut compter autant de héros dans sa famille qu'il a eu de prédécesseurs. J'ai fait voir à tout le monde le zèle avec lequel Votre Altesse Royale prend nos intérêts. Il n'y a personne qui ne l'admire, mais particulièrement ceux qui sont informés des véritables intérêts de la maison de Savoie.

Tous les bons François sont au désespoir de voir la lenteur de la Cour pour terminer cette guerre ; et, à voir leur procédé, l'on jugeroit que c'est une chose désavantageuse au Roi et à l'État de faire la paix et de se rendre maître de Paris ; car, présentement que Monsieur le Prince en est sorti, il n'y a rien qui peut empêcher Sa Majesté d'y rétablir toute son autorité.

1. La prise de Casal était imminente. Cette place que les Français gardaient depuis 1628 et avaient défendue trois fois, se rendit le 21 octobre 1652 au marquis de Caracène, gouverneur de Milan. Ce fut un grand échec pour la maison de Savoie et pour la France. Voir *Mémoires* de Monglat.

Voici le vrai état des affaires. L'on négocie tous les jours une paix avec Monsieur et l'on la croit fort avancée. Un des principaux articles est qu'il ira à Blois, et, pour l'amnistie, le Roi ne la veut point envoyer pour être vérifiée à Paris que Sa Majesté n'y soit rentrée ; mais, comme son retour en cette ville mettroit tous les brouillons dans l'appréhension d'être châtiés et les pourroit obliger à troubler le séjour du Roi, il a résolu de voir les sentiments des colonels et capitaines de cette ville, qui auront audience aujourd'hui, et suivant cela il se déterminera ou à venir, après avoir rétabli le Parlement, et y faire vérifier l'amnistie qui seroit sans doute le meilleur, ou bien de venir sans conditions, ce qui est suivant le sentiment de leur conseil.

Le Roi arriva hier à Saint-Germain ; aujourd'hui comme je vous ai dit, il donna audience aux colonels. Demain, le maréchal de l'Hospital, gouverneur de cette ville, l'ancien prévôt des marchands, le lieutenant civil et les anciens échevins reviendront ici et seront rétablis.

Dimanche, l'on croit que le Roi viendra en cette ville ; il y a des raffineurs qui disent que l'accommodement de Monsieur le Prince est fait ; pour moi, qui suis grossier, je n'en crois rien et persiste à dire que cela est impossible sans la paix générale.

Mondit sieur le Prince est à Fismes avec l'armée, et le maréchal de Turenne a la victoire[1].

1. Le prince de Condé avait quitté Paris le 13 octobre et s'était dirigé vers la Champagne, laissant les troupes de Turenne maîtresses du terrain entre Chantilly et Paris.

J'ai oublié de vous dire qu'il y a divers petits traités qui se font avec celui de Son Altesse Royale [1], comme que M. de Beaufort sortira de Paris, moyennant cent mille livres d'argent, et un brevet de retenue de la première abbaye vacante pour Mme de Montbazon [2]. M. de Rohan aussi fait son traité qu'il ne rentrera dans son gouvernement de six mois [3].

M. de Guise est plus amoureux que jamais de Mlle de Pons et est tous les jours entiers à ses genoux ; toute la famille en enrage ; mais personne ne lui en ose parler. Mme la comtesse de Bossu, la véritable duchesse de Guise et reconnue pour telle de tous les Lorrains, est arrivée depuis trois jours en cette ville [4].

1. Ces traités restèrent en partie à l'état de pourparlers auxquels mit fin le retour du Roi : les personnages que cite M. de Sévigné et d'autres jugés dangereux pour la paix publique reçurent des ordres d'exil en province (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 415).

2. Marie de Bretagne, fille de Claude de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus et de Goëllo, était la seconde femme d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, qui avait quarante ans de plus qu'elle ; elle est connue par sa liaison avec le comte de Soissons et par le rôle qu'elle a joué pendant la Fronde : morte à Paris le 28 avril 1657, elle ne survécut que trois ans à son mari.

3. Il était gouverneur d'Anjou. Voir la lettre ci-dessus du 9 février 1652.

4. Le duc de Guise avait épousé à Bruxelles, le 11 janvier 1641, Honorée de Glimes, veuve du comte de Bossu, et s'était séparé d'elle après avoir rapidement dissipé une partie notable de sa fortune, quatre cent mille livres, disait-on. Abandonnée par son mari, elle avait fait plusieurs voyages en France pour tenter de reprendre avec lui la vie conjugale ; mais il

Voilà tout ce que je sais qui mérite d'être su de Votre Altesse Royale.

LXVII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ

23 octobre 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, après vous avoir écrit une longue lettre par le dernier ordinaire, j'accuse par celui-ci la réception de votre dernière du 4 de ce mois. Nous redoublons ici nos diligences pour le secours de la citadelle de Casal, puisque sa prise s'approche tous les jours davantage et que le temps qui est si pressant ne permet pas qu'on en puisse différer l'effort qu'il faut faire pour la sauver. Cette entreprise est des plus difficiles qui se puisse rencontrer ; car, outre que les ennemis n'ont rien oublié pour satisfaire leur camp, et que Monsieur de Mantoue y a aussi contribué tout ce qu'il a pu tirer du Mantouan et du Montferrat, et que ayant fait le sacrifice de mettre en très bon état les forteresses, nous n'avons pas seulement [à] passer dessus ces

s'était toujours refusé à renouer avec elle, prétendant que leur mariage n'était pas valide. Apprenant son retour à Paris, elle y était revenue pour faire une nouvelle tentative de raccommodement. La *Muze historique* (I, 299) annonce, en même temps que Sévigné, l'arrivée de la malheureuse femme.

En attraits, dit-on, sans égale,
De la belle Pons la rivale...

mais elle doute du succès de ses démarches (Voir la lettre suivante).

obstacles, mais aussi quantité d'autres difficultés qui sont presque invincibles par la disette où nous sommes ici de toutes choses, après avoir supporté si longtemps tout le faix de la guerre ; par dessus toutes ces choses, je vous laisse considérer que pour rendre ce service à la France en cette conjoncture, nous mettons nos places et tout le Piémont en danger, et courons risque de ruiner toutes nos troupes, les portant en un lieu où le manquement de fourrage et de vin leur causeront une très grande privation et si est-ce que, pour notre sûreté et défense, vous savez que nous n'avons autre intérêt que celui-là. Je ne sais pas à la vérité si autre que Son Altesse Royale Monsieur mon fils et moi fermeroit les yeux à son propre intérêt et à sa propre conservation. Je crois qu'à l'occasion, notre affection et l'ardeur de notre zèle sera connue et qu'elle rencontrera où elle doit les sentiments d'agrément et de gratitude. Au moins espéré-je que mes nobles amis, dont vous êtes du nombre, connoissant la vérité, la publieront et s'aideront à faire valoir le mérite de ces actions qui sont à la vérité sans exemple. Je serai aussi, etc...

LXVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 25 octobre 1652.

Enfin le Roi est entré dans Paris avec toute l'autorité qu'il eut pu avoir dans un autre temps[1]. Tout

1. Louis XIV est rentré à Paris le lundi 21 octobre et

ce qu'il y a fait, depuis qu'il y est, est si public que je n'en manderai point les particularités à Votre Altesse Royale, y ayant assez d'autres personnes qui s'en mêlent; mais il y a quelques petites réflexions à faire sur la conduite de Monsieur, à quoi beaucoup de gens trouvent à redire [1]. Les plus importantes sont d'avoir souffert qu'on l'ait chassé de Paris aussi brusquement que l'on fit et d'avoir souffert que ceux qui ont traité pour lui l'aient trahi, lui en étant averti ; d'avoir souffert que l'on lui ait donné un passeport et que l'on l'ait compris dans l'amnistie comme un simple sujet du Roi, ce qui ne s'est jamais fait aux enfants de France.

Et le jour auparavant que le Roi vint en cette ville, il assura Messieurs du Parlement de Paris qu'il ne les abandonneroit point, et cependant l'on me vient d'assurer de bonne part que M. [de] Damville, qui étoit auprès de lui de la part du Roi, avoit écrit à la Reine

d'après les récits du temps, ce fut un retour triomphal. Le samedi suivant, la *Muze historique* (I, 300 et 301) en fit un compte-rendu enthousiaste. — La lettre de M. de Sévigné est à rapprocher des *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 398-400).

1. M. de Sévigné traduit dans ces lignes le désappointement et la mauvaise humeur du cardinal de Retz. Celui-ci, qui obsédait le duc d'Orléans de ses conseils, avait fait tout ce qu'il avait pu pour le déterminer à rester à Paris dans l'intérêt des projets ambitieux que lui-même roulait dans sa tête. Monsieur jugeait au contraire que son rôle était fini, qu'il n'avait plus d'autorité et que l'obéissance aux ordres du Roi était le parti le plus sage. Les *Mémoires* du cardinal (*Œuvres*, IV, 404-412) rendent un compte détaillé d'une longue entrevue qu'il eut avec le duc d'Orléans et de ses efforts pour l'empêcher de partir.

que l'accommodement de Son Altesse Royale étoit signé aux conditions d'avoir la liberté de venir en cette ville ou bien d'aller à Blois ; mais je sais que, depuis qu'il est à Limours, toute la négociation de son secrétaire Goulas et de M. [de] Damville a roulé sur le voyage de Blois que la Reine a souhaité avec passion. Ainsi, je crois que c'est une chose concertée qu'il ira sans venir ici, mais que, par honneur, l'on dira qu'il a la liberté de venir. Les raisons que la Cour a de souhaiter qu'il fasse ce voyage sont trop importantes pour rétablir l'autorité du Roi et diminuer celle de mondit seigneur ; car son absence empêchera tous les brouillons qui sont ici de penser plus à faire aucune intrigue ; cela fera croire aussi à tous ceux qui sont exilés qu'il les a abandonnés ; ainsi il ne songeroit plus qu'à se rétablir par le biais du Roi. Monsieur le Prince même ne songera plus à cet appui, et ainsi il songera, plus tôt qu'il veut faire, à s'accommoder. Je ne sais pas toutes les conditions du prétendu accommodement ; je le nomme comme cela, car il n'y a pas de certitude entière qu'il soit fait.

Le cardinal Mazarin est à Sedan, qui brûle d'impatience d'être ici ; je crains fort que leur précipitation ne nous jette dans de nouveaux troubles qui soient pires que les premiers. Mademoiselle est allée au Bois-le-Vicomte [1] par ordre du Roi qui lui a ôté son appartement du Louvre et l'a donné à Monsieur, son frère [2].

1. Près de Melun.
2. M[lle] de Montpensier quitta les Tuileries avec grand

Vendredi dernier, il se fit une action au Palais d'Orléans, dans le grand cabinet de Madame, que je ne pus écrire à Votre Altesse Royale parce que je ne la sus pas assez tôt ; c'est que, M. de Guise entretenant Madame, Mademoiselle prit la comtesse de Bossu par la main, qui étoit cachée dans la chambre de Madame, et la mena se jeter aux genoux de mondit sieur de Guise. Elle les tint longtemps embrassés et lui dit des choses si tendres qu'elles firent pleurer tout le monde. Le cavalier tint ferme et tourna tout en raillerie. La chose avoit été concertée que Madame la lui feroit voir en particulier et ainsi il y eut lieu d'en espérer un meilleur succès [1].

J'ai reçu la relation qu'il a plu à Votre Altesse Royale de m'envoyer de l'affaire de Casal [2] : je la

regret : « Car, écrivit-elle dans ses *Mémoires*, c'est le plus agréable logement du monde et que j'aimois fort, comme un lieu où j'avois demeuré depuis l'âge de huit jours. » A Paris, on ne sut pas ce qu'elle était devenue, on la supposa réfugiée à Bois-le-Vicomte. On l'avait invitée à s'y rendre, mais elle préféra demander un asile provisoire à son amie, Mme Bouthilier, née Marie de Bragelongne, à Pont-sur-Seine. Cette dame venait de perdre, la même année, son mari et le comte de Chavigny, son fils. — Voir *Mémoires de Mlle de Montpensier* (II, 193-219).

1. Ce résultat fut celui que prévoyait la *Muze historique* (Voir lettre précédente). Le duc de Guise refusa toujours de reconnaître la validité du mariage qu'il avait contracté avec la comtesse de Bossu. Les héritiers de celle-ci, après la mort du duc, firent à ses héritiers un procès en revendication des droits de celle qui, d'après elle, avait été sa femme légitime ; le Parlement de Paris les débouta de leurs prétentions.

2. La lettre de Madame Royale ne pouvait encore annoncer la capitulation de Casal, mais à ce moment la situation était désespérée ; il était évident que les secours arriveraient trop tard.

puis assurer que j'en ai parlé très hautement et suivant le zèle que j'ai pour vos intérêts. J'ai connu, par l'air du bureau, que celui dont vous me parlez, qui a été incrédule, n'a pas fait valoir le secours de Votre Altesse Royale comme il devoit. Je m'en échauffai si fort que je dis que cela étoit étrange de ne pas avouer une vérité comme celle-là, et dont personne dans toute l'Italie ne doutoit qu'eux, mais qu'il falloit plutôt avouer qu'ils ne se soucioient pas que tout se perdît, pourvu que le cardinal Mazarin se rétablisse. Il y avoit un ministre dans le lieu où je dis cela.

Si la paix générale ne rétablit pas les pertes que fera Son Altesse Royale de Savoie en ce rencontre, il y a apparence qu'il démêlera la querelle avec M. de Mantoue. Si ce malheur arrive et qu'il ait besoin des serviteurs qu'il a hors de ses États, je suis certain qu'il n'y en a point de si passionnés et de si obéissants que moi qui tiendrai à très grande gloire de mourir pour son service.

LXIX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 1er novembre 1652.

J'ai reçu la dernière dépêche que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire du 19me du passé[1]. Je n'ai pas manqué de publier les efforts

1. On n'a pas la minute de cette lettre.

que Son Altesse Royale a faits pour servir la France. Tout le monde est si persuadé qu'il a fait en ce rencontre beaucoup plus qu'il n'étoit obligé, que personne ne trouvera étrange les résolutions que la nécessité des affaires lui fera prendre ; pour moi, qui suis touché d'une inclination plus forte et qui ai des sentiments très passionnés pour son très humble service, je souhaite qu'il trouve tous les avantages qu'il auroit sans doute rencontrés, s'il n'avoit pas eu tant de fidélité pour nous.

La paix de Monsieur fut signée lundi en la forme que je l'écrivis à Votre Altesse Royale ; il est allé à Chartres, et ensuite il s'en va à Blois, où je crois qu'il demeurera trois ou quatre mois, s'étant même obligé de parole de ne point venir à Paris sans le consentement du Roi. Quoique cet accommodement ne lui ait pas été avantageux, il en témoigne pourtant une très grande joie ; et, pour faire voir qu'il a dessein de l'observer, il a fait un commandement très exact et très rigoureux aux officiers de ses troupes de ne se pas laisser débaucher par Mademoiselle, sa fille, laquelle a dit qu'elle est partie pour aller à l'armée avec ce dessein-là[1].

M. de Beaufort et M. de Rohan ont accepté l'amnistie ; mais l'on dit que le premier traite en son particulier pour avoir les avantages qu'il prétend pour lui et pour Mme de Montbazon. Il court même un bruit que Mme de Longueville et M. le prince

1. Les *Mémoires de Mlle de Montpensier* ne mentionnent pas qu'elle ait tenu ce propos ni manifesté l'intention d'aller à l'armée des Princes.

de Conti veulent aussi faire leur déclaration pour accepter l'amnistie, et ce fondé sur ce qu'ils sont mal avec Monsieur le Prince. Mais vous ne devez point ajouter foi à ce bruit, car il est sans fondement, aussi bien que celui qui dit que Monsieur a signé qu'il consentoit au retour de M. le cardinal Mazarin. Je sais que celui-ci est faux, et que même l'on ne le lui a pas demandé, sachant bien qu'il ne l'accorderoit pas. Ce cardinal sera ici avant la Saint-Martin[1] ; je ne vous dis point quel effet fera son retour dans l'esprit des peuples ; mais je sais que cela ne fera plus de barricades, tant que le Roi sera dans Paris ; mais, s'il en sort, je crois que le mal y sera plus grand que jamais. Je viens présentement d'entendre prêcher M. le cardinal de Retz dans Saint-Germain l'Auxerrois, où le Roi et la Reine étoient. Il a parlé au premier si fortement et si judicieusement que la Cour et les peuples en ont été très contents[2].

J'ai vu dans une lettre que M. de Grésy m'a mon-

1. Mazarin ne rentra à Paris que le 3 février 1653.

2. Ce sermon prêché le jour de la Toussaint dans l'église qui était la paroisse royale et auquel assistaient le Roi et la Reine avait attiré un grand nombre de curieux. La *Muze historique* (I, 304) n'a pas manqué de rapporter que le cardinal

> Fit un beau sermon vendredy,
> Devant le Roi, devant la Reine ;
> Mais notre église étoit si pleine
> De gens pour l'entendre prêcher
> Qu'on n'en pouvoit presque approcher.

Voir les *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 456). Une note de cette édition au sujet de ce sermon fait connaître que le Cardinal affecta de parler contre les ambitieux.

trée que la citadelle de Casal étoit prise ; j'en suis au désespoir, mais mille fois plus pour l'intérêt de Votre Altesse Royale que du nôtre. Toutes les troupes de M. le duc d'Orléans ont ordre d'aller en Italie ; mais elles sont si foibles et arriveront si tard qu'elles y seront inutiles.

Je ne doute pas que vous n'ayez curiosité de savoir comme mon ami est à la Cour : je puis vous assurer qu'il y est en grande considération et qu'il n'y a guère de jour qu'on ne le consulte [1] ; mais, de plus, il y a un traité que l'on négocie ; s'il sort son effet, je crois qu'il sera tout à fait bien. Au premier ordinaire, peut-être en dirai-je davantage à Votre Altesse Royale. En attendant, je l'assurerai que je suis, avec tout le respect et la passion que je dois, son très humble et très obéissant serviteur.

1. M. de Sévigné est certainement convaincu de la vérité de ce qu'il écrit, soit d'après ses propres impressions, soit pour ainsi dire sous la dictée du cardinal. Celui-ci s'abusait peut-être ou voulait faire croire à plus d'influence qu'il n'en avait. La note que nous avons citée à l'occasion du sermon du cardinal (voir lettre précédente) contient un passage qui contredit absolument l'affirmation de M. de Sévigné : ce document, extrait des papiers de Lenet et daté du 3 novembre, s'exprime ainsi : « Mais il a beau prêcher, ses affaires n'en vont pas mieux jusqu'ici. N'ayant eu aucune part au traité de Monsieur d'Orléans, au contraire l'ayant voulu empêcher, la Cour ne le considère plus guère et on parle de [lui] faire faire un voyage à Rome. » — M. Chéruel donne dans son *Histoire de France pendant le ministère de Mazarin* (I, 371 et 374), des détails qui montrent que, malgré ses intrigues secrètes, le cardinal de Retz perdait chaque jour de son influence et de sa popularité.

LXX.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

2 novembre 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, vous aurez pu remarquer par vos précédentes qu'il n'a pas tenu à nous qu'on ait sauvé Casal, puisque Son Altesse Royale Monsieur mon fils a fait tous ses efforts pour cela et a usé de toute la diligence possible tant pour secourir la ville que la citadelle; mais la précipitation avec laquelle l'une et l'autre ont été rendues a empêché l'effet de nos soins et le bon succès que vraisemblablement on en pouvoit espérer. Ceux qui savent la force de la citadelle de Casal s'étonneront qu'elle ait tenu si peu de temps et qu'elle n'ait pas donné le loisir au secours, qui n'en étoit éloigné que d'une petite journée, d'arriver aux lignes des ennemis, bien loin d'avoir donné temps aux troupes de France d'arriver et de se joindre aux nôtres pour le même effet, ainsi que tout le monde espéroit de la valeur des défenseurs et de la bonté de la place. Pendant que les ennemis ont été occupés à réparer les brèches et à raser leurs lignes, Sadite Altesse Royale a employé une partie de ses troupes sous le commandement du marquis Ville[1], lequel étoit de quelque conséquence pour élargir les quar-

1. Il s'agit d'un des marquis Villa. Cette famille avait, quatre ans auparavant, perdu un des siens au service de la Savoie (Voir lettre ci-dessus du 25 août 1648).

tiers d'hiver[1]. On ne croit pas que les ennemis puissent plus rien entreprendre de cette année, à cause de la saison avancée. Mais je ne vois pas qu'on puisse éviter les grands maux qui nous menacent à l'avenir que par une paix générale, à moins que la Cour s'applique d'une autre façon qu'elle a fait jusques ici aux affaires d'Italie. Je vous remercie de vos avis du 18 du passé que j'ai reçus et suis, etc...

LXXI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 8 novembre [1652].

Le retour de M. le cardinal Mazarin est retardé; beaucoup de gens veulent en savoir les véritables raisons; mais je crois qu'ils se trompent et que la seule difficulté des chemins est ce qui l'en empêche. Il est vrai que Monsieur le Prince a pris Château-Porcien et Rethel, et l'on dit qu'il a attaqué Sainte-Menehould, c'est-à-dire qu'il l'a pris. Cela étant ainsi, il faudroit que Son Éminence Mazarine fît un grandissime tour pour venir en sûreté.

Hier le Roi devoit aller au Palais pour faire déclarer Monsieur le Prince criminel de lèse-majesté. Comme il n'y a pas été, tous nos politiques mal informés disent que c'est le retour du président Viole qui en est cause et qu'il est venu pour négocier un accommodement avec ce prince. Ceci peut-

1. Phrase qui semble incomplète, mais qui est conforme au texte original.

être vrai que le président soit venu porter quelques propositions ; mais ce n'est point cela qui a empêché Sa Majesté d'aller au Parlement ni qui a retardé la dite déclaration. La vraie cause, c'est que le procureur général[1] a représenté que son avocat général, M. Bignon, qui est celui qui doit parler sur cette affaire, lui avoit dit qu'il n'étoit nullement préparé, parce qu'il ne faisoit que d'arriver de prendre les eaux à Bourbon ; outre cela, il a encore représenté qu'il n'y avoit rien qui dût obliger le Roi de rien précipiter ni de rien faire contre les formes ; que Sa Majesté devoit attendre après la Saint-Martin, que le Parlement seroit remis et qu'il auroit commencé de travailler ; cela a enfin été résolu. Les médisants disent que la Reine a eu de la peine, parce que le Cardinal ne doit pas revenir que cette déclaration ne soit vérifiée ; les autres que le procureur général veut donner du temps à son frère, l'abbé Foucquet, d'achever le traité qu'il avoit commencé avec Monsieur le Prince. Mais je crois que vous vous en devez tenir à ce qui est ci-dessus d'affirmatif. L'accommodement de mon ami n'est pas encore confirmé, mais je ne doute pas qu'il ne se fasse, car il n'y a pas beaucoup d'apparence que le cardinal Mazarin veuille être ici et que l'autre ne fût pas son ami et ne le voie pas.

M. le duc d'Orléans est encore à Orléans, mais il en doit partir aujourd'hui pour Blois.

Mademoiselle n'est pas à l'armée, comme on disoit ;

1. Nicolas Foucquet était procureur général depuis 1650 ; c'est en février 1653 qu'il devint surintendant des finances.

mais elle est à l'une de ses maisons qui s'appelle Saint-Fargeau[1].

La perte de Casal, celle de Barcelone[2] et celle de Perpignan font pleurer tous les bons François ; il n'y a pas de nouvelle que cette dernière place soit rendue, mais l'on la tient perdue et Roses aussi[3]. Jugez, Madame, si la France ne court pas fortune et si nous ne sommes pas bien malheureux de la voir perdue pour conserver un homme de cette nature.

Je crois que Votre Altesse Royale ne m'accusera pas de flatterie, si je lui dis, ce que je lui ai déjà écrit, que Dieu nous auroit fait une grande grâce de nous donner une Reine comme elle.

Je ne saurois m'empêcher de vous dire que vous fassiez votre compte que, tant que Mazarin sera en France, nous n'y aurons que malheurs et point de repos. Si je n'avois peur que vous n'eussiez mauvaise opinion de moi, je vous en dirois davantage.

J'ai toujours oublié à vous mander que Saint-Aunais s'est déclaré pour Monsieur le Prince et que c'est lui qui est cause que Roses et Perpignan sont en grande extrémité[4].

1. Voir *Mémoires de Mlle de Montpensier*, II, 229.

2. Les troubles de la Fronde n'ayant pas permis à la France de se maintenir en Catalogne, Barcelone dut se rendre après quinze mois de siège.

3. C'était un faux bruit : Perpignan est resté à la France et Roses n'a été restitué aux Espagnols que par la paix des Pyrénées.

4. Henri Bourcier du Barry, seigneur de Saint-Aunais, lieutenant général. — Il commandait, en qualité de gouverneur héréditaire, la ville et la forteresse de Leucate qui, situées à une extrémité du Languedoc, au bord de la mer, très près de la

LXXII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Le 15 novembre 1652.

Il est si tard que je n'aurai pas le temps de faire ma relation aussi ample que je le désirerois. J'arrive présentement de Ruel [1] trouver le marquis de Richelieu sur une sottise qu'il a faite plus grande que celle du duc [2] : car il s'est marié avec la fille de

frontière espagnole et du Roussillon, étaient de ce côté la clef de la France : très ambitieux, il s'était déclaré pour le prince de Condé, entreprenait de soulever le Roussillon et menaçait de se donner à l'Espagne ; le bruit courait qu'il avait traité avec cette puissance au sujet de Leucate. L'aventure tourna mal pour lui (lettre du 22 novembre) et il rentra bientôt dans le devoir (lettre du 15 décembre). (Chéruel, *Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, II, 67 et 68. — *Historiettes*, de Tallemant des Réaux, V, 3 et 7 (curieux détails sur Saint-Aunais et sur sa famille). — Leucate est aujourd'hui une commune de l'arrondissement de Narbonne (Aude). Il est à remarquer que le père de Saint-Aunais et lui-même avaient, en 1637, énergiquement défendu contre les Espagnols Leucate, dont on trouve, avec une relation du siège, une description intéressante dans le *Mercure françois*, XXI (1639), p. 413.

1. Aujourd'hui Rueil, arrond. de Versailles, canton de Marly-le-Roi. — Il y existait alors un château que le cardinal de Richelieu avait fait bâtir pendant son ministère ; la duchesse d'Aiguillon le tenait de lui, en vertu de son testament du 23 mai 1642.

2. Le duc de Richelieu, frère aîné du marquis, avait épousé à l'âge de dix-huit ans, en 1649, Anne Poussart de Fors, veuve du comte d'Albret, dame d'honneur de la Reine, bien plus

Mme de Beauvais qui a un faux œil et qui est première femme de chambre de la Reine[1] ; et, comme la mère de ce garçon est ma parente[2], Mme la duchesse d'Aiguillon a souhaité que j'y allasse pour [lui] persuader de faire son devoir et de faire rompre ce mariage, puisqu'il a été fait contre les formes et qu'il n'a pas été consommé[3]. Il dit qu'il y est résolu,

âgée que lui. La duchesse d'Aiguillon, sa tante, outrée de ce mariage, accusa formellement Anne Poussart de séduction criminelle ; mais le cardinal Mazarin fit en sorte que la procédure ne suivît pas son cours, et l'union resta valide. — Voir Instructions du cardinal Mazarin à Le Tellier du 17 février 1650 (en appendice des *Mémoires du cardinal de Retz*, édition Champollion-Figeac, II, 355).

1. Jean-Baptiste-Amador de Vignerot du Plessis, marquis de Richelieu, venait d'épouser à Paris, en l'église Saint-Eustache, le 12 novembre 1652, avec le consentement de sa mère, Anne-Jeanne-Baptiste de Beauvais, à peine âgée de quinze ans : il était lui-même fort jeune, entre dix-huit et vingt ans ; le contrat avait été signé le 6 du même mois. Ce mariage prêta plus à la critique que celui du duc de Richelieu, car Mlle de Beauvais avait pour mère Catherine-Henriette Bellier, femme du baron de Beauvais ; or nous savons déjà que la réputation de celle-ci était détestable sous le rapport des mœurs (lettre ci-dessus du 1er décembre 1651). La Reine, dont Mme de Beauvais était première femme de chambre, favorisa cette union et s'opposa à ce qu'elle fût rompue ; elle ne le fut pas et plusieurs enfants en naquirent. — Voir *Mémoires de Mlle de Montpensier*, II, 236 et 237, et la *Muse historique* de Loret des 16 novembre (I, 308 et 309) et 23 novembre (I, 310).

2. M. de Sévigné n'était pas, nous semble-t-il, parent de la mère du marquis de Richelieu, née Marie-Françoise du Guémadeuc : il y avait au moins entre eux une alliance par suite d'un mariage qui avait uni, en 1584, deux membres de leurs familles.

3. La duchesse d'Aiguillon fut au désespoir de n'avoir pu

s'il le peut en conscience, et je crois plus, car je tiens qu'il ne le rompra pas et qu'il sera le plus pauvre et le plus misérable gentilhomme du royaume. Et c'étoit le garçon du monde le mieux fait, qui le portoit le plus haut, qui avoit la plus grande estime dans les armées, à qui toute la succession de Mme d'Aiguillon étoit assurée [1] et qui avait tout lieu d'espérer celle du cardinal de Richelieu [2].

Pour les affaires publiques, j'entretins hier à plein M. le baron de Grésy ; ainsi je vous supplie d'y ajouter foi. J'ai appris depuis que le cardinal Mazarin étoit près d'arriver et qu'il étoit en chemin. M. de Châteauneuf a eu ordre de se retirer à Bourges. Le maréchal de Villeroy ayant dit à la Reine que ledit sieur ne savoit pas en quoi il auroit pu déplaire à Sa Majesté, elle dit que ce n'étoit pas qu'il lui eût déplu, mais que c'étoit pour être trop du parti de Monsieur ; par là vous pouvez juger que

faire annuler le mariage de son neveu : « Mes neveux, disait-elle dans son exaspération, vont toujours de pis en pis : j'espère que le troisième épousera la fille du bourreau. » Néanmoins elle se réconcilia avec lui.

1. Le marquis de Richelieu mourut en 1662, treize ans avant sa tante ; le duché d'Aiguillon ne passa à sa descendance qu'après avoir été possédé par une de ses sœurs à qui la duchesse le légua.

2. M. de Sévigné veut dire que, lors de cette union si critiquée, le marquis de Richelieu avait en expectative la succession du cardinal de Richelieu qui était advenue à son frère aîné, le duc de Richelieu, dont il était l'héritier présomptif, celui-ci n'ayant pas d'enfants et passant pour maladif. L'événement trompa toutes les prévisions : le duc survécut cinquante-trois ans au marquis, devint veuf, se remaria assez tard et devint père d'un fils qui fut le maréchal de Richelieu.

la réconciliation de Leurs Majestés avec Son Altesse Royale n'est pas trop sincère [1]. Le bruit est grand que Mme de Chevreuse, Laigues et le commandeur de Jars seront bientôt chassés [2] ; mais j'ai peine de le croire, car la Reine est allée voir ladite dame sur la mort de sa fille, quoique l'on ait cru qu'elle soit morte de la peste [3].

Je finis, Madame, en vous assurant qu'il se forme un orage qui sera assurément très dangereux, si Dieu ne le dissipe.

LXXIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 22 novembre 1652.

Je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale, le dernier ordinaire, touchant la malheureuse affaire qui est arrivée au pauvre marquis de Richelieu [4]. Comme il se trouve obligé de sortir du

1. M. de Sévigné ignorait que le duc d'Orléans avait dénoncé Châteauneuf comme ayant, avec le cardinal de Retz, travaillé à l'empêcher de quitter Paris, lors du retour de la Cour dans cette ville.

2. La duchesse de Chevreuse et Laigues étaient déjà ou allaient être incessamment ralliés au cardinal Mazarin qui n'hésita pas à se servir d'eux pour sa politique.

3. Melle de Chevreuse mourut en vint-quatre heures d'une fièvre maligne, le 6 novembre. Le cardinal de Retz, en parlant de sa mort, ne fait pas son éloge. (*Œuvres du cardinal de Retz*, IV, 228-230.)

4. Voir les notes de la lettre précédente.

royaume et que l'estime qu'il m'a vu faire de Votre Altesse Royale lui a donné une passion extraordinaire de lui rendre ses très humbles services et obéissances, il a choisi sa Cour plutôt que celle d'aucun autre prince de l'Europe pour son asile. J'espère de l'héroïque vertu de Votre Altesse Royale qu'elle ne lui refusera pas cet honneur. Si son nom n'étoit pas si illustre, je convierois votre générosité de le considérer comme parent de l'homme de tout le royaume qui est le plus à vous [1] ; mais, comme je suis trop peu de chose pour être mis en ligne de compte et que la grandeur de sa maison n'est pas peut-être trop considérable à Votre Altesse Royale, j'espère, Madame, que son mérite, qui n'est pas du commun, vous obligera plutôt à lui faire un favorable traitement et de plaindre son malheur. Dans cette pensée, je la supplie de trouver bon que je dise le particulier.

Je dirai donc à Votre Altesse Royale que ce pauvre garçon a servi de mestre-de-camp de cavalerie depuis les dernières brouilleries, et, la dernière campagne : il l'a commandée avec tant d'éclat pour le cœur qu'il a fait le plus beau combat d'homme à homme à la tête des deux armées qui ne s'est jamais fait, et il s'est trouvé en plusieurs autres avec tant d'approbation de toute l'armée que tous les généraux, tous les officiers et soldats, l'aimèrent avec une tendresse qui ne se peut dire. Pour les qualités de sa personne,

1. Comme nous l'avons indiqué, M. de Sévigné n'était pas, croyons-nous, parent du marquis de Richelieu, ni de sa mère ; il n'y avait entre eux qu'une alliance.

Votre Altesse Royale en jugera mieux que moi ; mais ce que j'en dois dire, c'est qu'il étoit aimé de tout le monde et par conséquent il en est plaint[1].

Pour son action, c'est un emportement de passion qui la lui a fait faire ; mais, comme l'imprudence de ces personnes la firent découvrir avant qu'elle fût complète et que Madame sa tante, qui est la plus illustre pour le mérite que nous ayons en France, eut le temps de lui en faire connoître toutes les laideurs, il s'est résolu de laisser faire la justice, les docteurs de Sorbonne lui ayant signé que son mariage ne valoit rien.

Enfin, Madame, c'est le neveu de ce grand cardinal, qui n'a de bien que quarante-deux mille livres de pension sur les bénéfices qu'il a résignés à son frère, lesquels il perdra si le mariage subsistoit. Outre cela, Madame sa tante le faisoit son héritier universel, qui a plus de deux cent mille livres de rente et plus de deux cent mille écus de meubles. Il perdra tout cela s'il ne tient ferme et s'il ne quitte la fille d'une femme qui est l'exécration de la Cour, dont la grand-mère étoit fripière[2]. Jugez si l'assortissement n'est pas abominable.

1. Melle de Montpensier le peint ainsi : « Ce garçon étoit jeune et bien fait, de l'esprit, du courage et nourri dans l'élévation où sont ordinairement les gens en faveur » (*Mémoires*, II, 238).

2. La chronique malveillante allait plus loin : on disait que le mari de cette grand'mère était crocheteur aux Halles, et ces bruits coururent de nouveau lorsque la mort de la jeune marquise rappela l'attention sur ses origines. En réalité, on n'en savait probablement rien. Michel Bellier, sieur de Filandre et du Platbuisson, le prétendu fils ou gendre d'un fripier ou

S'il n'avoit toutes les bonnes qualités que je mande à Votre Altesse Royale, je la puis assurer que Madame sa tante l'auroit déjà abandonné. Mais, comme elle les connoît, elle est résolue de faire tous ses efforts pour le sortir de cette méchante affaire. On lui a dit que M. le prince Thomas est fort contraire à son neveu et qu'il avoit dit à la Reine qu'il lui falloit couper le cou.

Les affaires générales sont au même état que le dernier ordinaire et Monsieur le Prince vers Bar, toutes les armées du Roi jointes. Le maréchal de La Motte est dans le Roussillon pour le soutenir ; Saint-Aunais est fort blessé, les troupes du Roi ayant battu sa garnison dans son bourg[1]. Les passages

crocheteur, était huissier du cabinet de la Reine : il fut anobli par lettres de juin 1638, à cause des services rendus tant à Henri IV qu'à Louis XIII et à Anne d'Autriche tant par lui que par sa mère et par sa femme employées d'abord pour les enfants de France, puis comme premières femmes de chambre de la Reine, comme le fut ensuite sa fille. Ajoutons que le baron de Beauvais, son gendre, dont la noblesse remontait incontestablement à deux générations, a été successivement substitut du procureur général au Parlement et lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel. — V. la lettre du 15 novembre ci-dessus et le travail très documenté de M. de Boislisle, *Madame de Beauvais et sa famille*, publié dans le *Cabinet historique* (XXIV, 1878).

1. La *Gazette* du 30 novembre (1652, p. 1111) confirma cette nouvelle. Saint-Aunais (v. lettre du 8 novembre), étant sorti de Leucate avec une partie de sa garnison dans la première semaine de ce mois, tomba dans une embuscade préparée sur l'ordre du maréchal de La Motte par un de ses lieutenants, le baron d'Alès, et se sauva avec peine, probablement blessé, ayant laissé entre les mains de l'ennemi plus de soixante prisonniers et perdu trente soldats et son écuyer tués. D'après ce recueil (p. 1134), Saint-Aunais n'osa plus tenter de sortie et ne s'op-

sont si peu libres qu'on n'a pas même nouvelles du cardinal Mazarin que très difficilement. Je crois qu'il arrivera alors que l'on y pensera le moins.

Je ne saurois finir ma relation sans lui dire encore un mot en faveur de ce pauvre garçon et l'assurer qu'en partant il me dit qu'il souhaitoit avec passion pouvoir tirer l'épée pour le service de Son Altesse Royale de Savoie et dans ses troupes, et que, si l'occasion s'en présenteroit, il le feroit avec tant de chaleur qu'il tâcheroit de mériter l'asile qu'il lui feroit l'honneur de lui donner. Assurément, son zèle et son cœur sont grands, et je serai fort obligé à Votre Altesse Royale si elle lui fait l'honneur de le recevoir favorablement.

Les rentiers de cette ville font grand bruit de ce qu'ils ne sont point payés ; si l'on n'y donne ordre, ce sera un méchant levain [1]. Il n'y a nulle apparence de traité avec Monsieur le Prince, et je persiste à dire qu'il n'y en aura point qu'avec la paix générale.

LXXIV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 26 novembre 1652.

Je me sers de la voie de ce gentilhomme pour écrire à Votre Altesse Royale ; car il sera bien plus

posa pas aux opérations des troupes royales qui rétablissaient et assuraient l'autorité de Louis XIV dans le Roussillon.

1. Un des premiers soins de Mazarin, après son retour en 1653, fut de donner satisfaction aux rentiers.

tôt à Turin que le courrier. Cela n'empêchera pas que, s'il arrive quelque chose entre ci et demain, je ne lui écrive encore.

Pour répondre à la dernière lettre que j'ai reçue de Rivoli du 16 du courant, je lui dirai que c'est avec beaucoup de déplaisir que je ne lui puis mander de meilleures nouvelles que par le passé ; mais, en toutes, les apparences sont fausses, ou nous retomberons ce printemps dans les mêmes désordres où nous avons été ; et, s'il vous souvient de ce que je vous ai mandé sur la manière dont le Roi est revenu dans Paris, je lui ai dit que nous aurions quelque répit, mais que nous n'aurions jamais de paix qu'avec la générale, parce que celle de Monsieur le Prince ne se peut faire, selon mon sens et le peu de lumière que j'ai des choses, que celle-là ne se fasse.

Je crois vous avoir mandé le dernier ordinaire que Monsieur le Prince avoit pris Bar et Toul, deux fort méchantes places [1], mais qui servent au dessein qu'il a de séparer l'Alsace et la Lorraine et les autres places derrière celles qu'il a prises.

Le cardinal Mazarin n'est pas encore arrivé, quoiqu'il y ait déjà plusieurs jours qu'il pourroit revenir sans aucun péril. Les uns disent qu'il ne veut point revenir qu'avec quelque bon succès, et pour cet effet, il passera à l'armée qui est composée de toutes les troupes que le Roi avoit en Picardie,

1. Ces nouvelles sont prématurées en ce qui concerne Bar-le-Duc qui n'a été pris que le 29 novembre : Toul ne l'a pas été.

Champagne et Lorraine et qui n'est guères moins forte que celle de Monsieur le Prince, et qu'il reprendra les places qui ont été prises; et sur ces pensées le bruit court déjà, mais peu certain, que Rethel est assiégé.

Il se fait un autre raisonnement qui n'est pas moins vraisemblable que le premier: c'est que, par sa conduite ordinaire, il a peur et marchande le pavé de Paris avec ceux qu'il croit pouvoir lui faire de la peine; et pour cet effet, il négocie par personnes interposées avec celui dont vous me témoignez vouloir savoir des nouvelles, et je sais que leur traité n'est pas achevé; mais je sais que cela ne va point à lui donner de place dans le Conseil du Roi. Je vous ai promis de vous mander lorsqu'ils seront d'accord. Si mon ami avoit été capable de rebrouiller, ils lui auroient obligé; car ils se sont toujours méfiés de lui et ont ajouté foi à beaucoup d'avis que l'on leur a donnés qu'il cabaloit encore, quoique cela soit faux, son dessein étant de vivre en sorte que l'on ne puisse lui rien reprocher qu'il ait fait contre l'État depuis sa promotion [1].

1. Le cardinal de Retz faisait courir par ses amis le bruit de sa parfaite soumission ; d'après le P. Rapin (*Mémoires*, I, 518 et 519), il aurait même chargé l'évêque de Châlons, Vialard de Herse, un de ses confidents, d'offrir à Mazarin d'aller à Rome et de faire ce qu'il voudrait; seulement, l'évêque n'avait pu voir ce dernier à son passage et s'acquitter de la commission. A la Cour, on ne croyait pas à la sincérité du cardinal de Retz et on le considérait comme tout aussi dangereux que par le passé, du moins tant qu'il serait à Paris ; il n'a pu ignorer ces dispositions, car la Princesse palatine, Anne de Gonzague, a voulu l'en prévenir et lui a conseillé de demander l'ambassade

Messieurs du Parlement commencent à se remuer pour leurs confrères : ils ont envoyé aujourd'hui par toutes les Chambres pour proposer de s'assembler demain ; chaque Chambre en particulier doit délibérer ce qu'ils feront. J'ai été averti que le Roi est résolu de leur défendre de s'assembler, et, s'ils passent outre, de leur faire violence. Si cela arrive, Messieurs du Parlement croient que les peuples intéressés aux rentes prendront leur parti. Je crois que, si la Cour prend bien ses mesures, ils seront les maîtres et que le Parlement y succombera.

Madame Royale d'Orléans se porte mieux et l'on croit qu'elle est hors de danger, mais qu'elle court fortune d'une hydropisie du poumon[1]. Monsieur, son mari, est à Blois, qui est ravi de se voir délivré d'affaires. Je jure qu'il ne s'y rembarquera jamais.

M. de Saint-Aunais a fait le plus bizarre traité avec Espagne qui se puisse voir : il y a que, si Monsieur le Prince le comptant dans son traité et qu'il le fasse faire maréchal de France, le roi d'Espagne lui permet de revenir ; que si cela n'est pas, ledit roi lui promet de le faire faire maréchal de France par le traité de la paix générale ; que si tout cela manque,

de Rome, ne lui cachant pas que sa liberté et même sa vie étaient en danger (*Mémoires de Guy Joly*, I, 337-341). Le fait est à peu près confirmé par le cardinal lui-même, dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, IV, 438 et 439), en ajoutant qu'il ne voulait pas traiter sans assurer des avantages à ses amis, Brissac, le marquis de Fosseuse, d'Argenteuil, Chateaubriand, etc. ; on sait que l'abbé Charrier et Joly devâient aussi profiter de ce traité ; mais Sévigné semble absolument oublié, malgré toutes les preuves d'affection et de dévouement qu'il lui donnait.

1. La *Muze historique* (I, 311) donne les mêmes nouvelles.

le Roi Catholique lui donnera dix mille écus de rente et quelque établissement, et qu'en attendant, il le fait son général en Catalogne et Roussillon, sa place demeurant dans le service du Roi Très Chrétien. Et en effet nous avons vu un passeport de lui où il met : « Général des armées du Roi Catholique dans la Catalogne et Roussillon et gouverneur pour le Roi Très Chrétien de Leucate ». Il a fait cette escapade parce qu'on n'a pas voulu lui donner ce qu'il demandoit[1]. Vous voyez par là, Madame, que nos affaires ne sont pas mieux que par le passé.

Le bruit court ici que son Altesse Royale de Savoie est très satisfait des promesses que le Roi lui a faites et que l'on est résolu de le secourir puissament, et pour cet effet j'ai ouï dire de bonne part que l'on cherchoit un maréchal de France pour y envoyer.

LXXV.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 29 novembre [1652].

La nouvelle que j'ai apprise aujourd'hui mérite bien d'être mandée à Votre Altesse Royale : il est arrivé ce matin un courrier qui a apporté que le cardinal Mazarin est arrivé dans notre armée et qu'il espère de donner bataille ; il prétend être plus fort que Monsieur le Prince. Le même courrier assure que Fuensaldagne avoit quitté l'armée, après en

1. Voir la lettre précédente.

avoir donné le bâton de général à Monsieur le Prince et qu'il avoit emmené avec lui quelque nombre de troupes[1].

Le bruit continue plus que jamais que Monsieur de Reims quitte la soutane pour épouser Mlle de Longueville et que l'abbé de La Rivière traite avec lui pour ses bénéfices[2].

Je vois bien que le traité de mon ami n'est pas en bon état : il croit que toutes les propositions que l'on lui fait ne sont que pour le tromper. Ainsi ils se méfient les uns des autres. Le cardinal Mazarin est cause des procédés que l'on tient avec lui ; il ne peut souffrir devant ses yeux une pourpre plus éclatante que la sienne.

1. Il est exact que Fuensaldagne, obéissant aux ordres qu'il avait reçus, s'était occupé surtout d'assurer la défense et la conservation des villes du littoral qui, d'après le traité conclu par Condé avec l'Espagne, devaient rester à celle-ci ; il se retira donc de ce côté avec ses principales forces, laissant Monsieur le Prince conquérir et défendre comme il le pourrait, avec ce qu'il avait de troupes et en lui donnant peu de secours, les places et le territoire qui constitueraient plus tard sa part définitive des conquêtes faites sur la France. — V. *Histoire des princes de la maison de Condé*, par le duc d'Aumale, VI, 257.

2. Henri de Savoie, dernier de la branche des ducs de Nemours (1625-1659), frère cadet du duc de Nemours tué en duel le 30 juillet 1652 (v. ci-dessus lettre du 2 août), avait reçu l'année précédente l'archevêché de Reims. Le bruit courut que, devenu aîné par la mort de son frère et n'étant pas entré dans les ordres majeurs, il allait se démettre de son siège et de ses bénéfices pour pouvoir se marier. Il ne le fit qu'en 1657 et épousa Marie d'Orléans, fille de la célèbre Mme de Longueville. Une lettre du baron de Grésy, secrétaire de l'ambassade de Savoie, écrite le 4 octobre précédent, que nous publions plus loin (*Appendice*, n° XV) fournit sur ces bruits de démission des renseignements puisés aux meilleures sources.

Le Parlement s'assemblera ce matin ; du moins, il y a eu trois Chambres qui l'ont ainsi résolu, et c'est un nombre suffisant pour y obliger toutes les autres. Nous verrons si la Cour s'y opposera par violence.

LXXVI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 6 décembre [1652].

J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Altesse Royale me faire l'honneur de m'écrire du 23 novembre par laquelle elle me témoigne avoir envie de savoir ce que fait mon ami. Je crois y avoir assez pleinement satisfait par ma dernière relation. Néanmoins ce que j'en ai pu pénétrer, c'est que son raccommodement avec l'autre ne peut sortir son effet qu'il ne soit de retour ; car, par sa conduite ordinaire, il ne se peut fier de toute une affaire à une même personne et ainsi tous les confidents qu'il a ici ne le sont que pour un temps et à tour de rôle. Il arriva hier un courrier de M. le cardinal Mazarin qui dit qu'il l'avoit laissé à Saint-Dizier, qui montoit à cheval pour aller à l'armée. Toute la Cour croit qu'il sera auprès du Roi dans peu de jours, mais [ceux] qui croient en savoir plus de nouvelles disent qu'il a dessein de prendre quelque place de celles que Monsieur le Prince avoit prises, premier que de revenir. Si cela est, nous ne l'aurons pas si tôt. Cependant toutes sortes de grâces, de bénéfices et d'autres affaires demeurent en suspens jusqu'à son

retour. Je crois, avec beaucoup d'autres, que l'on en use ainsi afin de le faire souhaiter.

Voilà l'état des choses de la Cour ; pour celles de la ville, il y a toujours de la rumeur parmi les rentiers parce qu'on ne les paie pas, et Messieurs du Parlement en font parce qu'on ne leur rend pas leurs confrères ; mais, pour apaiser les uns et les autres, je crois que l'on les contentera, si ce n'est pas en tout, du moins en partie.

Pour les affaires de delà les monts, je crois que l'on promet beaucoup plus que l'on ne tiendra et je sais que toute leur confiance est en la citadelle de Turin. Je n'ai que faire d'en dire davantage, je n'ai que faire de vous conjurer que ceci ne soit vu que des personnes dont Votre Altesse Royale est assurée.

Monsieur le Prince est au delà de la Moselle avec dix ou douze mille hommes, presque toute cavalerie. L'armée du Roi est auprès de Toul avec plus de vingt-cinq mille hommes. Il n'y a point de proposition d'accommodement et il y a bien quelque temps que l'on prit des lettres du président Perrault [1] qui mandoit à Monsieur le Prince que la Reine lui avoit fait parler d'accommodement ; mais il faisoit ses avances d'office, ayant une passion extrême de ramener son maître dans son devoir.

1. Jean Perrault, originaire de Bourges, reçu président en la Chambre des comptes en 1647, avait été attaché au prince de Condé mort en 1646, et devint surintendant des affaires de son fils ; il mourut le 29 avril 1681.

LXXVII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 13 décembre [1652].

J'ai beaucoup de joie que Votre Altesse Royale soit satisfaite de ma bonne volonté ; si mon pouvoir étoit aussi grand, je la puis assurer qu'elle n'en seroit pas moins contente. Sur ce que vous me commandez de vous mander mes sentiments, je vous demande pardon si je ne m'en acquitte pas cet ordinaire ici ; je m'informerai le plus soigneusement que je pourrai afin de ne point passer pour étourdi dans une affaire de cette importance-là. La passion que j'ai pour votre service très humble m'a donné beaucoup de démangeaison de vous dire mes sentiments sur les intérêts de la Maison de Savoie ; mais, comme je n'ai aucun caractère qui m'en donnât la liberté, j'ai eu peur que ceux qui verroient ma lettre ne jugeassent pas de mes intentions avec charité et ne m'accusassent de témérité de m'ingérer des affaires sans y être appelé.

J'ai entretenu à fond M. le baron de Grésy ; je lui trouve beaucoup de jugement et grande passion pour [les intérêts de] Votre Altesse Royale et pour ceux de Monsieur son fils. Depuis le jour que nous nous sommes vus, j'ai reçu votre dernière dépêche dans laquelle il y a une apostille de sa main. J'ai, sur le sujet dont vous me parlez, vu quelques-uns de MM. les Ministres, auxquels j'ai dit que le bruit cou-

roit qu'on vous accusoit de ne pas avoir fait tout ce que vous étiez obligée pour secourir Casal ; ils m'ont dit : « Je ne pense pas que l'on s'en soit plaint ». Au contraire, l'on a dit tout haut que l'on se louoit des efforts que vous aviez faits, mais que ce n'étoit pas que l'on le crût et que vous aviez plus de forces que ceux qui ont pris la place. Je vous conjure que ceci soit supprimé et ne passe point en toutes mains.

Le cardinal Mazarin ne reviendra point de tout ce mois ; il a repris Commercy et Ligny, où Monsieur le Prince avoit mis du monde ; Bar est aussi investi. Monsieur le Prince est delà la Meuse[1]. Il doit être à Bruxelles au premier jour de l'an. L'on fait croire qu'il y a toujours négociation entre eux. Pour moi, je ne le crois pas, ou du moins, s'il y en a, que cela réussisse.

Saint-Aunais est revenu dans le service du Roi[2] ; cette légèreté est digne de lui ; cela ôtera aux Espa-

1. Les *Mémoires du Maréchal de Turenne*, édit. Marichal (I, 229), font connaître que Bar se rendit à l'armée royale le 18 décembre et Ligny le 28. La *Gazette* (1652, p. 1175) annonça la reddition de Commercy et de Void. Le prince de Condé, pressé par les troupes de Turenne, fut obligé de reculer et de changer son front d'opérations.

2. La soumission de Saint-Aunais est confirmée par la *Gazette* du 14 décembre (p. 1164) : le gouverneur rebelle demandait pardon de sa faute et se déclarait prêt à remettre Leucate entre les mains de la personne que Leurs Majestés désigneraient. Le Tellier en fit part à Mazarin par une lettre du 28 décembre, publiée par M. Chéruel (*Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, II, 73). — Voir ci-dessus, sur Henri Bourcier du Barry de Saint-Aunais, les lettres des 8 et 22 novembre 1652.

gnols la facilité de reprendre le Roussillon. L'ordinaire prochain, je lui dirai toutes choses, puisqu'elle me le commande, étant résolu d'obéir aveuglément autant qu'il sera en mon pouvoir.

Il n'y a rien de plus vrai que Bordeaux est allé en Angleterre et que le Roi les traite de république et leur a écrit comme tels[1]. La reine d'Angleterre est au désespoir[2].

LXXVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, 20 décembre 1652.

Il me seroit difficile de commencer ma lettre par une autre nouvelle que par celle de la prison de

1. Antoine de Bordeaux, sieur de Génétois, conseiller d'État et intendant de Picardie, fut en effet envoyé à Londres, en décembre 1652, avec les pouvoirs du Roi pour traiter, au nom de la France, avec la République d'Angleterre. Il resta sept ans dans ce pays, avec le rang d'ambassadeur et mourut en 1660. Il ne faut pas le confondre avec Guillaume de Bordeaux, son père, mort comme lui, en 1660, qui fut secrétaire du Conseil et intendant des finances.

2. Voir à ce sujet les *Lettres de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, à sa sœur, Christine de France, duchesse de Savoie* (édition H. Ferrero). — Dans sa lettre du 12 décembre 1652 (p. 103), la veuve de Charles Ier proteste douloureusement contre l'envoi en Angleterre d'un ambassadeur du Roi pour « reconnaître ces traîtres rebelles », malgré tout ce qu'elle a pu remontrer pour l'empêcher. Son désespoir est profond : « Ceci, dit-elle, m'a donné le dernier coup de la mort que je n'aurois jamais cru recevoir de la France. »

M. le cardinal de Retz [1] : il fut hier arrêté dans une des chambres de la Reine par le capitaine des gardes du corps [2], et le mena (*sic*) dîner dans son

1. L'arrestation du cardinal de Retz et son incarcération à Vincennes pouvaient avoir des conséquences sérieuses en France et amener des difficultés du côté de la cour de Rome. Tous les documents confidentiels révèlent que la Reine et le Roi, conseillés par Mazarin, y étaient résolus depuis quelque temps et que leurs procédés courtois à l'égard du Coadjuteur n'avaient pour but que de le rassurer : ce dernier, quoique prévenu de divers côtés, croyait sans doute qu'on n'oserait pas toucher à sa personne. La cour de Turin fut officiellement avisée de cet événement par le représentant du Roi : une lettre de celui-ci, qui n'est qu'une copie non datée, ni signée, conservée au Ministère des Affaires étrangères de Paris (*Correspondance de Turin*, t. XLV (1651-1652), f° 429), mentionne qu'il n'a pas manqué de « donner part à Leurs Altesses de la résolution que Leurs Majestés ont été dans la nécessité de prendre à l'égard de M. le cardinal de Retz, pour prévenir les factions du royaume et le mettre en état de soutenir la guerre et de secourir ses alliés ». Madame Royale témoigna de « prendre part aux intérêts du Roi », mais en appréhendant toutefois des complications du côté du Pape et des difficultés du côté du duc d'Orléans. L'ambassadeur s'attacha à démontrer que le Pape n'aurait aucune raison plausible de s'élever contre la mesure nécessitée par les intrigues factieuses du cardinal, et que d'autre part, il y avait peu d'apparence que le duc d'Orléans prît parti pour le prisonnier, « étant entré, comme il est, dans les intérêts du Roi, et même n'étant pas bien satisfait dudit sieur cardinal ». Voir les *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 449-455). — *Mémoires de Guy Joly*, I, 354-356. — *Mémoires de Mme de Motteville*, IV, 36 et 37. — *Mémoires de Mlle de Montpensier*, II, 234 et 235. — Loret, *Muze historique*, I, 322. — *Gazette*, du 21 décembre 1652, p. 1175, qui donne les raisons officielles de cette arrestation.

2. Louis-Marie-Victor d'Aumont, marquis de Villequier, fils du maréchal d'Aumont.

appartement, et sur les quatre heures du soir, l'on le fit passer par la grande galerie et le fit mettre en carrosse à la porte des Tuileries, et fut conduit par six compagnies de gardes françoises, deux de Suisses, les chevau-légers de la garde et les gendarmes du Roi. L'on m'a dit qu'il est au Bois-de-Vincennes. Il fut pris sur le midi, après avoir fait sa cour à Leurs Majestés une heure et demie. Cet accident m'a si fort surpris que je n'ai pu songer à aucune autre affaire depuis ce temps-là. Je crois assez inutile de vous dire le vrai sujet de la prison, puisque je vous ai mandé, il y a longtemps, le véritable sujet pourquoi le cardinal Mazarin ne revenoit pas à Paris; car c'est la même chose. La pourpre de celui-ci a eu honte de paroître auprès de celle de l'autre. Il avoit refusé d'aller à Rome, comme le cardinal Mazarin vouloit : c'est là tout son crime, et je puis jurer avec vérité qu'il ne se mèloit présentement d'aucune intrigue.

Les ignorants croient que cette prison facilitera l'accommodement de Monsieur le Prince ; mais je crois le contraire, qu'elle l'empêchera, puisque cela lui fera connoître qu'il n'y a point de sûreté ni de confiance.

Je m'étois résolu d'obéir au commandement que Votre Altesse Royale m'avoit fait l'autre ordinaire de lui écrire mes sentiments ; mais, comme je suis à présent un peu échauffé de colère, je la supplie de m'en dispenser ; j'aurois peur que l'intérêt de mon ami ne me troublât le jugement.

M. le baron de Grésy sort d'avec moi, à qui j'ai dit tout ce que je savois qui pourra vous être

utile[1]; tout ce que je puis ajouter, c'est qu'il n'y a rien de si imprudent que cette dernière action dans le temps qu'ils l'ont faite. Le plus excellent remède donné à contre-temps fait mourir un corps qu'un verre d'eau auroit pu guérir donné bien à propos. Aussi tous les politiques nous apprennent que toute l'habileté d'un ministre d'État se réduit à se savoir bien servir des occasions. Il me semble qu'il s'en est bien passé où vous auriez pu faire très avantageusement ce que vous serez peut-être forcée de faire avec peu de fruit. Je ne m'explique pas davantage. Mais n'espérez pas de paix en France que la générale ; c'est toujours là mon sentiment.

Le Père de Gondy, père du cardinal de Retz, a eu ordre d'aller à Villepreux[2] ; peut-être me fera-t-on aussi sortir de Paris. La volonté de Dieu soit faite!

Ces jours passés, le Parlement ayant eu audience pour faire des remontrances sur le sujet de leurs confrères, l'on leur fit une réponse tout à fait imprudente et contre les formes du royaume, qui est qu'on ne pouvoit pas accorder ce qu'ils lui deman-

1. Il est intéressant de rapprocher de cette lettre celle que le baron de Grésy a écrite le même jour à Madame Royale pour lui faire part du même événement. Nous la reproduisons plus loin (*Appendice*, n° XV).

2. Philippe-Emmanuel de Gondy, père du cardinal de Retz, ancien lieutenant-général du roi dans les mers du Levant et général des galères, devenu veuf de Marguerite de Silly, dame de Commercy, s'était retiré à l'Oratoire et fait prêtre de cette congrégation. Il mourut à 81 ans, en 1662. La terre de Villepreux, (paroisse de ce nom, aujourd'hui commune de Seine-et-Oise, arr. de Versailles) appartenait à sa famille depuis 1580.

doient, à cause du bien de ses affaires : « C'est pourquoi, ajouta-t-il, je vous défends de m'en plus parler ».

Tous les curés de Paris ont exposé le Saint-Sacrement sur le sujet de la prison de leur archevêque, et ce matin, le vieil archevêque, accompagné de tout le clergé de la ville, a fait un discours pour redemander son neveu. Le Roi a répondu par la bouche du chancelier, comme il fait toujours, qu'il étoit bien fâché de ne lui pouvoir accorder, mais qu'il étoit obligé d'avoir soin du repos de ses peuples et d'empêcher qu'il ne fût troublé ; que, d'abord que ces conjonctures seroient passées, il leur accorderoit ce qu'il souhaiteroit[1].

Voilà, Madame, tout ce que je puis mander à Votre Altesse Royale ; M. le baron de Grésy l'informera de tout le reste.

LXXIX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

A Paris, ce 25 décembre 1652.

J'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale datée du 14e de ce mois, ensemble le très éloquent et très obligeant billet écrit de votre main[2] : je m'en sens si sensiblement touché que, si j'avois répandu tout

1. Voir sur l'attitude du clergé de Paris, les *Mémoires de Guy Joly*, I, 357-360.

2. La minute de cette lettre n'a pas été retrouvée.

mon sang pour votre service, je ne croirois pas mériter les choses qui sont dedans pour moi ; et, à l'égard des autres choses qui y sont, la personne qui y est intéressée en est si fort charmée qu'elle m'a conjuré de le lui donner pour le mettre parmi les originaux les plus précieux de ce grand homme dont vous parlez si dignement.

Je voudrois bien m'épargner la douleur que j'ai de mander à Votre Altesse Royale que le Roi m'a commandé de sortir de Paris dans vingt-quatre heures et de m'en aller chez moi [1]. Je vous assure, Madame, que le seul chagrin que je ressente de cet exil vient de ce que je ne pourrai plus lui obéir en lui écrivant les nouvelles. Comme je ne puiserai plus dans la source, je ne pourrai plus m'en acquitter comme je le souhaiterois.

J'entretins hier M. de Grésy fort au long de quelques affaires très importantes ; je vous supplie

1. M. de Sévigné avait déployé trop de zèle pour les intérêts du cardinal de Retz pour ne pas avoir été signalé aux rigueurs de la Cour. La *Muze historique* du 28 décembre (I, 223) en parle ainsi :

On m'a dit que les domestiques
Du seigneur cardinal de Retz
Avoient commandement exprès
De faire ailleurs qu'icy retraite
. . . .
Sévigny dolent et transy
A reçu le même ordre aussy.

La lettre dans laquelle le baron de Grésy donne à Madame Royale, le 27 décembre, son appréciation sur l'arrestation du cardinal de Retz, lui fait connaître que M. de Sévigné avait quitté Paris le 26.

de croire tout ce qu'il vous mandera de ma part[1], et, si M. l'abbé Charrier passe par Turin allant à Rome et que Votre Altesse Royale prît goût aux propositions que ledit baron lui aura faites, elle pourroit en faire part audit abbé. Mais, comme je n'ai parlé qu'en général, si les choses avoient suite, l'on les particulariseroit davantage. J'ai instruit ledit baron aussi des caractères de tous les principaux acteurs de la comédie et du détail de tout ce que je sais.

Il ne me reste plus que de recevoir l'honneur de [vos] commandements et vous assurer qu'en quelque part que mon mauvais destin me porte, Votre Altesse Royale aura le plus humble, le plus obéissant et le plus passionné serviteur qu'elle aura jamais. Elle en perdra un en mon ami qui avoit beaucoup de respect pour elle ; s'il périssoit, [ce] seroit une grande perte.

Je donnerois de mon sang qu'il vous pût être redevable de sa liberté ! L'on lui a saisi son revenu pour sa nourriture ; enfin l'on lui fait et à ses amis toutes les violences imaginables.

1. Le baron de Grésy a en effet, par une seconde lettre du 27 décembre, transmis à Madame Royale les considérations et indications que « l'ami » désirait porter à sa connaissance : nous la reproduisons ci-après dans notre *Appendice*. Il ne rêvait rien moins, d'accord sans doute avec l'abbé Charrier et autres intimes du cardinal de Retz, que la coalition de l'Espagne et de la Savoie contre la France, pour arriver par un mouvement politique, à la mise en liberté du prisonnier.

LXXX.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

28 décembre 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné, j'ai reçu votre lettre du 3 de ce mois[1] et vous sais très bon gré des soins que vous prenez de m'écrire vos sentiments sur ce qui se passe en France et sur ce qui me regarde ; je le reçois toujours pour de nouveaux témoignages de votre affection en mon endroit, à laquelle je corresponds de mon côté en estimant votre personne tout autant que m'y invite votre mérite.

Nous avons reçu une nouvelle touchant le cardinal de Retz qui nous a fort surpris et qui ne me laisse pas sans quelque peine. Elle vous donnera sans doute matière de m'écrire particulièrement sur un sujet si important et qui porte, à mon avis, après soi de si grande conséquence. Je crois en tout cas que vous vous ouvrirez avec la personne que vous avez occasion de voir souvent[2], qui me rapportera fidèlement ce que vous jugerez bon que je sache, quoique vos lettres me soient rendues sûrement, lors principalement qu'elles seront dans le paquet de

1. La lettre à laquelle répond Madame Royale doit être celle du 6 décembre ci-dessus. La date du 3 est une erreur de son secrétaire.

2. Le baron de Grésy.

notre ambassadeur. J'attendrai donc de vos nouvelles ; cependant, je suis, etc...

LXXXI.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

4 janvier 1653.

Monsieur le marquis de Sévigné, vous aurez vu par ma précédente lettre que je savois déjà l'accident arrivé à M. le cardinal de Retz devant que j'en eusse reçu la nouvelle par la vôtre du 20 du passé que le dernier ordinaire m'a rendue de votre part. Ce fut un courrier extraordinaire qui passoit à Rome, qui nous en a donné le premier avis. A la vérité, il m'a beaucoup surpris, et je suis bien fâchée que la vertu de votre ami soit ainsi persécutée, autant pour son intérêt que pour le vôtre, qui me sera toujours très cher. Je fais réponse à M[me] la duchesse d'Aiguillon, où je n'oublie pas de lui témoigner les soins que vous avez pris de M. le marquis de Richelieu. Il se fait fort aimer en cette Cour et particulièrement de Son Altesse Royale Monsieur mon fils, qui en fait une estime singulière. Pour moi j'en ferai toujours l'état qu'il mérite pour sa naissance, pour sa parenté et pour les belles qualités qu'il possède, et serai sans fin, etc...

LXXXII.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

11 janvier 1653.

Monsieur le marquis de Sévigné, j'ai appris avec beaucoup de déplaisir l'ordre que vous avez reçu de sortir de Paris. Je serai privée par là de recevoir de vos nouvelles par tous les ordinaires. Loin que mon affection ne peut pas cesser en votre endroit, aussi en rendrai-je témoignage en la personne de Madame la marquise, votre femme, continuant avec elle le commerce des lettres que j'avois avec vous, et conservant toujours inviolablement les sentiments que j'ai d'estime pour votre amitié et pour la sienne.

L'abbé dont vous m'écrivez n'est point passé par ici, et je crois vraisemblablement qu'il aura pris un autre chemin. Le baron de Grésy m'a fait savoir quelques choses de votre part, sur lesquelles je réponds ce que vous apprendrez par lui. Je vous prie de croire que je compatis tout autant qu'il se peut à l'accident de votre ami et que je contribuerai toujours tout ce qui dépendra de moi pour sa satisfaction et pour la vôtre, vous assurant que la bonne ou la mauvaise fortune de nos amis les peut rendre plus ou moins heureux, mais qu'elle ne peut apporter de changement en mon affection qui est toujours la même et particulièrement envers vous, à qui je serai toujours, etc...

LXXXIII.

MADAME ROYALE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

18 janvier 1653.

Madame la marquise de Sévigné, je ne pouvois rien recevoir qui me pût davantage consoler de la privation des lettres de M. le marquis de Sévigné que celle que vous avez pris la peine de m'écrire le 3 de ce mois. Je vous puis assurer que votre intérêt fait le plus fort motif du déplaisir que je ressens de son éloignement de Paris, comme du désir que j'ai pour son retour, et, afin qu'il arrive plus tôt pour votre satisfaction et la mienne, je souhaite extrêmement que les astrologues se trouvent véritables en leur prédiction touchant la liberté de la personne que vous m'écrivez. Je [ne] doute pas qu'il ne porte sa prison avec la force d'esprit qui lui est ordinaire et qu'il ne tire encore en ce point quelque gloire de son malheur, comme les sages font de tous les accidents de la fortune. Je vous remercie cependant des témoignages que vous me donnez de votre affection, laquelle je vous prie de me continuer. Les soins que je prends ici pour la personne et les intérêts de M. le marquis de Richelieu peuvent donner sujet à Mme la duchesse d'Aiguillon de croire que j'estime son amitié au point qu'elle sauroit désirer et que je suis dans ses sentiments, qui sont aussi généreux que justes et raisonnables.

Ceux qui sont ici de sa part lui en écrivent plus

particulièrement. Vous m'obligerez de votre côté de l'en assurer encore de ma part, et de la sorte que vous jugerez plus à propos en une semblable conjoncture d'affaire. Sur ce, je vous prie de croire que je suis bien véritablement, etc...

LXXXIV.

MADAME ROYALE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

8 février 1653.

Madame la marquise de Sévigné, votre lettre du 24 du passé ne m'a pas moins donné de satisfaction pour les nouvelles qu'elle contient que le désir d'en apprendre la suite, et particulièrement de celles qui peuvent être favorables à votre ami, auquel je souhaite tout le bonheur qu'il mérite et les consolations qui lui sont nécessaires. Vous m'avez beaucoup obligée de lui faire connoître l'estime que je fais de son mérite et de sa personne, et j'aurai grand plaisir que M. le marquis de Sévigné sache que son absence de la Cour ne me fait point diminuer celle que j'ai toujours fait de lui ni la volonté d'être à l'un et à l'autre, etc...

LXXXV.

MADAME ROYALE A M. DE SÉVIGNÉ.

29 mars 1653.

Le baron de Grésy m'a apporté à son retour de Paris votre lettre du 21 du passé écrite du lieu de

votre solitude [1]. J'ai été bien aise d'y voir de vos nouvelles et des marques assurées de votre santé, vous assurant que je n'estime pas moins ces preuves de votre amitié que vous me donnez d'un lieu si écarté, que celles que j'ai reçues de vos soins pendant que vous étiez à la Cour. J'espère que votre éloignement ne sera pas pour longtemps et que j'aurai occasion de vous écrire plus souvent quand vous serez à Paris. Je le souhaite de grand cœur pour votre satisfaction et celle de Mme la marquise de Sévigné, que je salue, et encore pour la mienne, qui suis fort véritablement, etc...

LXXXVI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

En Anjou, ce 31 mars [1653].

J'ai un déplaisir tout à fait extraordinaire que mon malheur m'ait ôté le moyen de faire quelque chose d'agréable à Votre Altesse Royale. L'on nous écrit si grand nombre de nouvelles que je suis au désespoir de n'être pas à Paris pour vous en informer. Ce que je crois digne de vous être mandé, je l'écris à M. le baron de Grésy pour le dire à Votre Altesse Royale, que je supplie avec toute la soumission et tout le respect que je lui dois de se souvenir quelquefois de la passion que j'ai pour son très humble service [2].

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée aux Archives de Turin.
2. Cette lettre ne se trouve pas aux Archives de Turin

LXXXVII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

De ma solitude, ce 13 juin 1653.

Madame,

Je demande pardon à Votre Altesse Royale si je ne me donne pas l'honneur de lui écrire plus souvent ; mais je suis dans une solitude si écartée de tout commerce que je n'ai les nouvelles du monde que par l'organe d'autrui, et comme il y en a peu d'assurées, je ne les mande pas volontiers, outre qu'elles ne peuvent arriver à Votre Altesse Royale que longtemps après que je les écris. Les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 17 mai me le font assez connoître ; car je ne les ai reçues que depuis deux jours[1]. Je supplie donc très humblement Votre Altesse Royale que, si je ne lui rends mes respects avec assiduité, de croire que ce n'est pas que je ne sois avec toutes sortes de passion et d'obéissance, de Votre Altesse Royale,

Madame, Le très humble et très obéissant serviteur.

S.

dont elle a fait certainement partie : elle appartenait, en 1886, à M. La Caille, ancien magistrat, collectionneur d'autographes, qui a bien voulu nous en adresser une copie. Elle porte, avec la suscription : *A Madame Royale, A Turin*, la cote du secrétaire : *M. le marquis de Sévigné, 31 mars 1653.* — (Note de M. Saulnier.)

1. Les minutes de ces lettres manquent.

LXXXVIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

De mon désert, ce 3 août [1653].

Je puis assurer Votre Altesse Royale que je n'aurois pas besoin de force d'esprit pour supporter ma solitude, si j'y recevois souvent d'aussi agréables consolations comme j'en ai reçu par la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire du 12 juillet [1]. Toutes les bontés que Votre Altesse Royale me témoigne ne me surprennent point. J'ai une trop parfaite connoissance de toutes vos illustres vertus pour m'étonner de vous voir faire des actions et avoir des sentiments au-dessus du commun. Si je me laissois emporter à mon zèle, je passerois toute ma vie à vous louer ; mais, comme je m'en sens tout à fait indigne, je changerai de discours pour vous dire que l'on m'a mandé, il y a déjà longtemps, que Son Altesse Royale de Savoie n'avoit pas continué d'avoir pour vous tout le respect et toute l'amitié à quoi vos grandes bontés l'ont dû obliger ; mais comme je n'y ai ajouté nulle foi, je ne me suis pas donné l'honneur de vous en écrire. Il est impossible qu'un prince si bien fait et né d'une si illustre mère fût capable d'une si grande faute.

L'on m'écrit, du 26 du passé, une autre nouvelle qui me donneroit bien de la joie si elle étoit vraie,

1. Nous n'avons pas découvert la minute de cette lettre.

que Mademoiselle auroit l'honneur d'épouser Son Altesse Royale Monsieur Votre fils[1]. Je crois, Madame, que vous ne trouverez pas mauvais que je vous informe de tous les bruits qui courent : je vous assure que celui-ci me réjouit infiniment davantage que tous ceux que l'on nous a mandés. Le dernier que l'on nous a écrit de mon ami, c'est qu'il écoute des propositions que l'on lui fait, qui seroient tout à fait honteuses s'il les acceptoit. Pour moi, je crois qu'il périra plutôt que de rien faire d'indigne de sa réputation. L'on nous mande aussi que Noirmoutier[2] échange son gouvernement du Mont-Olympe[3] avec La Fère, suivant la parole qu'il en a donnée ; mais il est arrivé bien des choses depuis qui l'en auroient pu dispenser.

L'on nous assure aussi, quelque mine que l'on fasse de se vouloir accommoder avec M. le duc d'Orléans, [que] ce n'est pas tout de bon, que l'on ne le veut pas auprès du Roi et que lui ne s'y désire pas. L'on dit qu'il n'est pas content de ce que Mademoiselle a pris le fils de Louison et qu'elle le traite

1. Il ne paraît pas qu'il ait jamais été question d'un mariage entre M[lle] de Montpensier et Charles-Emmanuel, duc de Savoie : ce qui a pu donner naissance à ce bruit, c'est que l'on a su, à cette époque, que Madame Royale, mère de ce prince, avait envoyé à Mademoiselle, qui les lui avait demandés pour une collection qu'elle voulait faire, les portraits de son mari et de son fils, ainsi que le sien. — Voir les *Mémoires de M[lle] de Montpensier*, II, p. 283.

2. Louis II de La Trémoïlle, créé duc de Noirmoutier en 1650 ; c'est le père de la fameuse princesse des Ursins.

3. Forteresse bâtie dans le voisinage de Mézières et de Charleville.

comme son frère[1]; en vérité, cette princesse est louée de tout le monde d'avoir fait cette action-là. Je prie Dieu, Madame, que Votre Altesse Royale soit en perpétuelle prospérité et qu'il me fasse la grâce de lui témoigner par toutes sortes de respects que je suis son très humble et passionné serviteur.

LXXXIX.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Ce 22 février 1654.

Comme je n'ai point eu de santé tant que le fort de l'hiver a duré, je n'ai pas pu plus tôt obéir au commandement que Votre Altesse Royale m'a fait

1. Le jeune garçon que Sévigné appelle « le fils de Louison » avait pour mère Louison Roger, fille d'un lieutenant criminel de Tours, qui, étant devenue la maîtresse du duc d'Orléans, accordait en même temps ses faveurs à Jacques d'Espinay, gentilhomme de la vénerie de ce prince : c'est ce qui explique que le duc, bien informé de l'infidélité de Louison, n'avait pas voulu reconnaître cet enfant et voyait peut-être de mauvais œil sa fille s'occuper de lui. La Grande Mademoiselle, qui le trouva joli et intéressant, s'occupa de son éducation, et quand il fut en âge d'entrer dans l'armée, lui acheta une compagnie dans le régiment de la Couronne, après l'avoir titré chevalier de Charny, d'une terre qu'elle possédait près de Saint-Fargeau. Celui-ci prit ensuite le titre de comte de Charny, passa au service de l'Espagne et mourut gouverneur d'Oran, en 1692, sans alliance. — Voir *Mémoires de Mlle de Montpensier*, II, 275, 276, 281 et 384 ; III, 239, et IV, 283. — *Historiettes* de Tallemant des Réaux, II, 289, 290 et 300. — *La Muze historique*, I, 393 (3 août 1653).

de lui écrire de ma solitude. Je le fais toujours avec une joie extraordinaire ; mais cette fois c'est avec douleur puisque c'est pour vous témoigner celle que j'ai de ce que le cardinal Mazarin fait hiverner une armée en Piémont contre la volonté de Son Altesse Royale de Savoie[1]. Je crois, Madame, que Votre Altesse Royale me fait bien l'honneur de croire que, si cela est vrai, j'en ai tout le déplaisir dont je suis capable. J'espère que Dieu nous délivrera bientôt de cet homme que la prospérité a rendu si insolent qu'il se croit présentement d'une nature au-dessus de l'humaine.

Il court un autre bruit qui m'afflige très fort aussi, c'est que le cardinal de Retz donne sa coadjutorerie pour sortir de prison[2]. Autrefois, j'eusse juré qu'il n'eût pas été capable de le faire ; mais, comme les grands seigneurs ne se piquent pas de la probité ni de la générosité dont les simples gentilshommes font

1. A la suite de négociations entamées, dès la fin de 1653, dans le but de créer une ligue des princes italiens contre l'Espagne et de rétablir ainsi l'influence française en Italie, Mazarin jugea nécessaire d'y envoyer un corps de troupes pour donner plus de poids aux arguments et aux promesses de son négociateur. Ce fut probablement sans l'autorisation préalable du duc de Savoie qu'il fit hiverner cette armée dans ses États : Madame Royale s'en plaignait à Sévigné. — Voir Chéruel, *Hist de France pendant le min. de Mazarin*, III, 87.

2. Ce bruit était simplement tendancieux : ce qui était vrai, c'est que des intermédiaires, chargés de disposer le cardinal de Retz à traiter avec la Cour à ces conditions, le sollicitaient fort d'acheter sa liberté à ce prix. Le prisonnier semblait y incliner, lorsque la mort de son oncle (21 mars 1654) fit de lui l'archevêque titulaire de Paris. — Voir la lettre suivante et *Mémoires de Guy Joly*, I, 376, 377 et 384.

profession, j'ai grand peur qu'il ne préfère sa liberté à son honneur. J'en saurois le détail sans mon exil ; mais depuis que je suis hors de Paris, j'en ai perdu le train et la suite.

Votre Altesse Royale sait assez comme cela se fait et comme les présents tâchent toujours de débusquer les absents. Pour revenir au cardinal de Retz, je crois que les espérances qu'il donne ne sont que pour empêcher qu'on ne le transfère ailleurs.

L'on me mande que Mme de Châtillon a été désignée à la Cour pour traiter l'accommodement de Monsieur le Prince. Je tiens cette nouvelle fort mal fondée [1], mais je sais de science certaine que d'autres gens s'en mêlent ; après ce que nous voyons, il ne faut plus douter de rien.

Si Votre Altesse Royale eût pu faire ce que j'avois dit à M. le baron de Grésy, elle ne seroit pas en l'état où elle est présentement. Je sais que cet homme, qui avoit autrefois les cheveux si gras et si pleins *di fere d'avorio* [2], empêcheroit bien tous vos desseins. Si j'avois autant de pouvoir que de volonté, j'empêcherois bien les siens. Je vous supplie très humblement de le croire et que, si jamais Votre Altesse Royale a besoin d'un homme de mon pays, elle ne sauroit jamais en choisir un qui soit si fort à elle que moi.

1. C'était un faux bruit.

2. *Di fere d'avorio*, de bêtes d'ivoire, autrement dit de poux.

XC.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Ce vendredi saint [3 avril 1654].

J'ai reçu celle qu'il a plu à Votre Altesse Royale me faire l'honneur de m'écrire du 14 mars[1] ; je lui suis trop obligé de la bonté qu'elle a de me mander ce qui s'est passé dans les États de Son Altesse Royale Monsieur son fils. Je vous puis assurer que j'y prends mille fois plus d'intérêt que ne fais présentement à ceux dans lesquels je suis né. J'écris dans un temps trop saint pour dissimuler, outre que, n'étant ni prince ni souverain, je suis dispensé de cette maxime.

Lorsque je suis venu au monde, l'on appeloit ma patrie France ; maintenant elle a si bien changé qu'elle n'est plus reconnoissable. Feu M. d'Épernon disoit que la raison pourquoi les Provençaux ne se pouvoient gouverner, c'est qu'ils ne se pouvoient connoître, n'y en ayant pas un dont le sang ne fût mêlé du Grec, de l'Italien, de l'Espagnol, du Juif ou du Turc, et qu'ils en avoient les vices sans en avoir les vertus, à cause, disoit-il, que, pour l'ordinaire, ce ne sont pas les plus gens de bien qui quittent leur pays pour en habiter un autre. Je supplie très humblement Votre Altesse Royale d'en faire l'application et de me permettre de croire que vous avez

1. Nous n'avons pas cette lettre.

trop de cœur pour ne pas ressentir les maux que vous recevez, non pas de la France qui n'est plus, mais de la Sicile qui règne à sa place [1].

J'obéirai donc à Votre Altesse Royale et je lui écrirai souvent, puisqu'elle me le commande, pour lui dire la vérité. Je ne croyois pas qu'il fût respectueux ni judicieux d'importuner une grande princesse de mes lettres, étant fort assuré qu'Elle ne les pouvoit recevoir que fort longtemps après qu'elles sont écrites et qu'ainsi mes nouvelles n'ayant plus la grâce de la nouveauté, je passerois pour un galant homme qui se feroit de fête [2]. Enfin, Madame, puisque vous le voulez, je vous dirai que ce que je puis colliger est que le cardinal de Retz a dit à M. le Premier Président qu'il mourroit archevêque de Paris. Ce n'est pas que l'on ne m'écrive des choses qui sont fort contraires à ma pensée ; car l'on me mande que Mme de Chevreuse avoit été, samedi dernier, au Bois-de-Vincennes deux heures avec le Premier Président; que les gardes s'étoient retirés et qu'ils avoient

1. « La Sicile » n'est autre que Mazarin. On sait que, quoiqu'il fût originaire de Rome ou de l'Abruzze citérieure voisine des États pontificaux, ses ennemis, rapprochant son nom de celui de Mazzara, petite ville épiscopale de Sicile, le qualifiaient de Sicilien : on le trouve ainsi désigné dans un certain nombre des libelles de la Fronde.

2. « Se faire de fête » signifiait au propre : venir à une fête sans y avoir été prié ; au figuré, cette locution était synonyme de s'insinuer, s'imposer. Elle est depuis longtemps hors d'usage, mais on la retrouve encore, avec le même sens, dans les *Caractères* de La Bruyère, chapitre *des Grands* (*Œuvres*, éd. Servois, I, 342), dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, I, 292, dans Saint-Simon, et dans la plupart des auteurs de l'époque.

négocié tout ce temps là avec le cardinal de Retz[1]; de plus, que, le cardinal Mazarin donnant à dîner à trente-cinq évêques, il les avoit conjurés de députer au Roi pour lui demander la liberté du prisonnier; mais, comme dit le Franco dans sa *Lucerna*, ce n'est pas à ceux qui sortent de la Cour qu'il faut éclairer, c'est à ceux qui y entrent. Pour moi, je ne crois pas avoir besoin de flambeau pour voir ses fourberies; car, en même temps que l'on veut persuader au monde que notre pauvre ami sera assez lâche pour fléchir le genou devant Baal, l'on fait afficher aux coins des rues de Paris un arrêt du Conseil qui fait défense aux grands vicaires du cardinal de Retz d'en faire les fonctions, et qu'ils veulent continuer les cabales et monopoles du cardinal; mais lesdits grands vicaires n'ont pas obéi[2]. J'ai reçu un billet qui porte que la haine du cardinal Mazarin commence de renoître et que, si Monsieur le Prince s'ap-

1. Les *Mémoires* du cardinal de Retz et ceux de Guy Joly donnent de longs détails sur la visite du premier président Pomponne de Bellièvre ; mais ils ne parlent pas de celle de Mme de Chevreuse.

2. Sévigné ignorait que son ami, très désireux de recouvrer sa liberté, s'était hâté d'accepter les conditions de la Cour, avec les compensations qu'elle lui offrait, et qu'à l'heure où il écrivait, on le transférait au château de Nantes pour y attendre, sous la garde du maréchal de La Meilleraye, que le pape eût agréé sa démission. Les *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, IV, 484-494) et les *Mémoires de Guy Joly* (I, 382-398) donnent tout le détail des négociations à la suite desquelles le nouvel archevêque de Paris s'était démis de son siège. Les Mémoires de ce dernier placent au lundi saint, 30 mars, sa sortie du donjon de Vincennes : la *Muze historique* du samedi 11 avril et la *Gazette* du 4 (1654) la fixent au mercredi 1er avril.

proche de Paris aussi fort que l'on dit qu'il est, on verra éclore quelque nouvelle tempête.

Si j'étois sur les lieux, j'informerois Votre Altesse Royale avec plus de vérité ; car j'ai peine de la découvrir au travers de tant de nuages. Mais je ne laisse pas d'assurer que mon ami ne fera pas la foiblesse qu'on lui veut faire : au moins c'est l'opinion de votre très humble et très obéissant serviteur qui ne le croira pas qu'il ne le voie.

Il y a une nature de filles et de femmes à Paris que l'on nomme « Précieuses », qui ont un jargon et des mines, avec un démanchement merveilleux : l'on a fait une carte pour naviguer en leur pays[1]. Je souhaite qu'elle divertisse un moment Votre Altesse Royale de tout le chagrin que lui donne *il nostro briguelo*[2]. L'on me mande que la reine de Suède veut venir en France. Cette visite nous sera plus agréable que celle de Cromwell, que l'on assure

1. Il s'agit ici des « Précieuses » si connues que M. de Sévigné apprécie comme Molière : la carte dont il parle est la fameuse « *Carte du pays de Tendre* » qui venait d'être publiée au 1er volume de *Clélie*, roman nouveau de Mlle de Scudéry ; elle eut beaucoup de succès. — Voir le *Dictionnaire des Précieuses*, par le sieur de Somaize (éd. Livet, dans la Bibliothèque elzévirienne), et Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française* (1896-1899), IV, 441.

2. *Il nostro briguelo*, notre fripon. — Ce mot, qui s'écrirait plus correctement « brighello », ne se trouve dans aucun dictionnaire italien : il appartient peut-être au dialecte piémontais. Nous pouvons croire qu'il a le même sens et la même étymologie que « *brighella* », personnage de la Comédie vénitienne, ambitieux, rusé, insinuant, faisant des promesses qu'il ne tient pas. — Voir le grand dictionnaire italien de Tommaseo et Bellini, I, 2e partie, 1042.

qui viendra aussi [1]. Je supplie Votre Altesse Royale de croire qu'elle ne fera jamais de commandement à quoi je n'obéisse avec une joie extraordinaire.

XCI.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Ce 6 avril 1654.

Votre Altesse Royale me pardonnera plus volontiers présentement qu'elle n'eût fait par le passé, puisqu'elle aura su la liberté du cardinal de Retz avant que de recevoir ma dernière lettre, par laquelle je lui mandois que je ne croyois pas qu'il la voulût accepter aux conditions que l'on la lui offroit. Vous voyez, Madame, que j'avois raison de dire que, quand l'on ne sait les choses que par le rapport d'autrui, l'on est presque toujours trompé [2]. Votre Altesse Royale me pardonnera bien si je ne lui dis pas mes sentiments sur l'action qu'a faite le cardinal. Il est trop mon ami pour le blâmer, et je suis trop sincère pour le louer. La plus commune opinion, c'est qu'il a bien fait : l'événement le justifiera. Je voudrois bien savoir le sentiment de Votre Altesse Royale, mais j'entends le véritable. J'ai tant de vénération

1. Christine de Suède était alors aux Pays-Bas, d'où on supposait qu'elle se rendrait en France. Elle n'y vint qu'en 1656, après avoir séjourné en Italie. La France n'a jamais reçu la visite de Cromwell.

2. Voir la lettre précédente.

pour elle que je suivrai son opinion. L'on amène ce prisonnier à Nantes ; ce n'est qu'à treize lieues d'ici. J'aurai la liberté de le voir et par conséquent je saurai ses raisons. Je ne manquerai pas de vous le mander ; car je suis de Votre Altesse Royale très humble et très obéissant et très fidèle serviteur.

XCII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Ce 24 avril [1654].

Depuis celle que je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale, j'ai vu M. le cardinal de Retz dans le château de Nantes. Il m'a dit des raisons que je trouve capables de justifier l'action qu'il a faite [1]. Il fait état, aussitôt qu'il sera en pleine liberté, de faire au plus tôt son équipage pour s'en aller à Rome. Il passera par les États de Son Altesse Royale de Savoie, et ainsi il aura l'honneur de vous rendre ses respects, tellement, Madame, que vous jugerez vous-même si les raisons sont bonnes ou mauvaises, ne faisant nul doute qu'il ne vous les conte avec liberté, puisque je lui ai dit les bontés que Votre Altesse Royale a eues pour lui pendant sa prison. Je vous puis assurer aussi que jamais homme n'a eu plus de vénération pour Votre

1. Le cardinal de Retz parle dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, IV, 497) de la visite que lui ont faite Mme de Sévigné et Mlle de La Vergne, sa fille : il ne dit rien de celle du chevalier.

illustre personne que lui et que, s'il étoit en la place de l'Éminentissime [1], les États de Son Altesse Royale Monsieur votre fils n'auroient pas été outragés comme ils l'ont été, après de si grands et de si longs services qu'il a rendus à la France.

Plusieurs évêques ont refusé l'archevêché de Paris; depuis ce temps, la Cour se résout de ne rien demander à Rome que d'admettre la démission du cardinal de Retz. Il y a *cativissima intelligenza tral M. e la R.* [2]; mais les entendus disent que ce ne sera rien. Toutefois le premier ne quitte pas le fils d'un pas, et l'on n'a point d'accès dans ses menus plaisirs sans un billet de lui. Je souhaite avec impatience le mois de septembre, afin de voir les choses de plus près pour en mieux informer Votre Altesse Royale; car la plus forte passion que j'aie en ce monde, c'est de plaire à Votre Altesse Royale.

XCIII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

Angers, ce 12 juin [1654].

Depuis le dernier ordinaire que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale, il est survenu des choses à M. le cardinal de Retz, et que je me trouve [obligé] de vous mander à cause du commandement

1. Le cardinal Mazarin.

2. « *Cattivissima intelligenza tral M. e la R.* », très mauvaise intelligence entre le Mazarin et la Reine.

que vous m'avez fait de vous informer de tout ce qui lui arriveroit. C'est que le 1er du courant le maréchal de La Meilleraye reçut un courrier du Roi qui lui apporta ordre de resserrer le cardinal de Retz à cause des difficultés que le pape a fait d'expédier les brefs que Sa Majesté lui a demandés [1]. Le maréchal a absolument refusé d'obéir et dit pour ses raisons que c'est un traité trop solennel et dont le Premier Président et lui sont garants, et qu'il aimeroit mieux mourir que de manquer à la parole qu'il avoit donnée à son prisonnier de le traiter fort civilement et lui permettre de voir tous ses amis, tant qu'il sera entre ses mains. Tous les avis de la Cour portent que l'on veut ôter le cardinal de Nantes et l'envoyer à Brest ou à Brouage. Mais je ne crois pas que le maréchal obéisse à cet ordre là non plus qu'à l'autre.

Je m'imagine que M. l'abbé [2] vous aura informé de l'insolence de cet homme, qui fait courre le bruit que Son Altesse Royale Monsieur votre fils lui faisoit demander une de ses nièces [3]. Je vous puis assurer que, quelque soin qu'il prenne pour le persuader, il n'en viendra jamais à bout; car l'on traite la chose du dernier ridicule.

1. Malgré toutes les instances dont il fut l'objet, le pape Innocent X refusa d'accepter la démission du cardinal de Retz. Ce dernier a donné dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, IV, 499-503) des détails sur ce refus et sur les conséquences qu'il entraînait pour lui.

2. L'abbé d'Aglié, ambassadeur de Savoie en France.

3. Est-il vrai que ce bruit ait eu quelque consistance ? Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, fils de Madame Royale, qui a eu deux femmes, ne s'est marié pour la première fois qu'en 1663 à Françoise-Madeleine, fille du second lit du duc d'Orléans.

Quoique Mme la duchesse d'Aiguillon me mande que l'on refuse de me donner permission d'aller à Paris, que le pape n'ait donné ce que l'on demande, néanmoins j'espère l'obtenir cet hiver, quand même la chose ne seroit pas faite. Je le souhaite afin de rendre plus régulièrement mes très humbles respects à Votre Altesse Royale.

XCIV.

MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

De Champiré, 26 août [1654].

Comme je ne doute point que Votre Altesse Royale ne soit pleinement informée de la sortie de M. le cardinal de Retz du château de Nantes, je n'entreprendrai point de lui en dire le particulier ; mais, comme peut-être on aura fait entendre à Votre Altesse Royale qu'il s'est sauvé contre la parole qu'il avoit donnée à celui qui étoit chargé de le garder, je prendrai la liberté de l'assurer qu'il n'en a pris la résolution qu'après qu'il a eu lieu de ne plus douter que l'on vouloit absolument manquer à tout ce que l'on lui avoit promis par le traité qu'il avoit fait avec la Cour et [que] l'on avoit résolu de le resserrer plus cruellement que l'on n'avoit fait au Bois-de-Vincennes, où il a reçu des traitements plus rudes que l'on n'a jamais faits au plus misérable prisonnier du monde [1].

1. Voir sur l'évasion du cardinal de Retz, ses *Mémoires* (*Œuvres*, IV, pp. 513 et s.). — *Mémoires* de Guy Joly, I, pp. 427 et s. et

Il est présentement à Belle-Isle, où il n'est pas arrivé sans courre risque d'être pris par quinze vaisseaux corsaires et par trente gardes de M. le maréchal de La Meilleraye, qui n'étoient qu'à une lieue d'un lieu où il séjourna un jour. Je crois que Votre Altesse Royale aura su comment il tomba de cheval et se blessa fort à l'épaule, dont il fut fort mal. Il se porte à présent fort bien ; il a écrit une lettre très respectueuse au Roi et a mandé à quelqu'un de ses amis de parler au Premier Président, afin qu'il assurât Leurs Majestés qu'il étoit prêt d'aller où leur plairoit ordonner pourvu qu'Elles agréassent qu'il conservât son archevêché, qu'il ne feroit jamais rien contre leur service et qu'il n'auroit nul ressentiment de tous

ceux de Claude Joly (à la suite), II, pp. 174 et s. — *Inventaire des archives départementales du Morbihan* (supp[t] à la série E, I, p. 17) où se trouve reproduite une note contemporaine du recteur de la paroisse de Locmaria, de Belle-Isle en Mer, qui mentionne que le cardinal de Retz est arrivé dans cette île, le 16 août, y est resté trente-sept jours et en est parti le 22 septembre. — La *Muze historique* de Loret, I, p. 529 (16 août 1654), reproche au cardinal d'avoir manqué à sa parole. — *Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix* (Société de l'histoire de France), I, p. 183 et 184 : il y rend compte, comme témoin oculaire, de l'impression douloureuse que causa à Mazarin la nouvelle de l'évasion apportée par un courrier du maréchal de La Meilleraye. — *Lettre d'un conseiller de Nantes à son amy sur l'évasion de Monsieur le cardinal de Retz*, in-4° de 16 pages (sans nom d'auteur, ni lieu ni date d'impression), réimprimé à Nantes, par les soins de M. Émile Gautier, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (n° de novembre 1853) : c'est un essai de justification du cardinal, qui est l'œuvre d'un de ses familiers fort au courant de tout ce qui le concerne ; dans le récit qu'il fait de l'évasion, les ducs de Retz et de Brissac sont seuls nommés de ceux qui y ont participé.

les mauvais traitements que l'on lui avoit faits. Il y a des personnes qui me mandent que cette affaire se pourra accommoder ; d'autres disent que la Cour la veut pousser à bout. Si elle en croit M. le maréchal de La Meilleraye, je ne doute point qu'elle ne le fasse ; car tout le monde dit qu'il est enragé et qu'il voudroit aller assiéger Belle-Isle, qu'il a mandé les troupes de Guyenne pour cet effet ; c'est une grande entreprise, c'est pourquoi j'espère qu'il n'en fera rien ; je le souhaite de tout mon cœur. Votre Altesse Royale trouvera mon souhait assez juste, sachant que nous prenons tout l'intérêt imaginable à tous ceux de M. le cardinal de Retz. M. de Sévigné est avec lui à Belle-Isle et ne l'a point abandonné depuis sa sortie. Sans la difficulté qu'il y a de faire passer des lettres, à cause que le maréchal de La Meilleraye les fait arrêter, mon mari n'eût pas manqué de faire réponse aux deux que Votre Altesse Royale lui a fait l'honneur de lui écrire[1] sur le sujet de son ami, lequel a reçu les bontés de Votre Altesse Royale avec tout le respect qu'il doit, à laquelle je ne manquerai pas de rendre compte de tout ce que je pourrai apprendre cependant l'absence de M. de Sévigné. La Fronde se réveille plus que jamais : l'on a témoigné à Paris une joie extraordinaire de la liberté du prisonnier, ce qui a fort déplu à la Cour, et le Roi a demandé avec instance d'aller à l'attaque des lignes, ce que la Reine ne lui ayant pas voulu permettre, il a dit qu'il eût voulu être un simple gentilhomme pour huit jours

1. Les minutes de ces deux lettres de Madame Royale n'ont pas été retrouvées.

afin d'avoir cette occasion. Je suis persuadé que Votre Altesse Royale trouvera ce sentiment admirable, puisque les siens sont les plus beaux et les plus généreux du monde. Je la supplie très humblement de croire que le plus violent des miens est de rendre à Votre Altesse Royale mes respectueuses obéissances.

XCV.

MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

De Paris, ce 4e décembre [1654].

Il faut avouer que Votre Altesse Royale a eu une bonté qu'il ne se peut comprendre d'avoir daigné me faire l'honneur de m'écrire des nouvelles de notre ami[1]. Je supplie très humblement Votre Altesse Royale de croire que j'en ai toute la reconnoissance que je dois. Puisqu'elle m'ordonne de lui en faire savoir de M. de Sévigné, je lui dirai qu'il n'a bougé de Belle-Isle depuis que M. le cardinal de Retz en est parti avec MM. les ducs de Retz et de Brissac, dans l'opinion que l'on avoit alors que l'on assiégeroit la place. Votre Altesse Royale sait qu'à présent l'on n'a plus cette pensée et que ces Messieurs ont fait leur accommodement à la Cour, par le moyen de M. de Retz, leur beau-père, qui a répondu de leur fidélité au Roi et qui va dans Belle-Isle pour la garder et en faire sortir Messieurs ses gendres. Ils ont ordre d'aller

1. La minute de cette lettre de Madame Royale n'a pas été retrouvée.

dans des maisons à la campagne. Je travaille ici de toute ma puissance pour tâcher d'obtenir le retour de M. de Sévigné ; mais je n'en puis venir à bout, quoique des gens qui sont assez en crédit s'emploient pour lui, mais Votre Altesse Royale saura que, comme on le croit plus attaché aux intérêts de notre ami que tous ses amis et parents, cela est cause que l'on trouve bien plus de difficultés pour son accommodement que pour celui des autres [1]. J'espère pourtant qu'à la fin nous en pourrons venir à bout, puisque tout le monde dit que les choses s'adoucissent fort pour M. le cardinal de Retz et que l'on veut s'accommoder avec lui [2]. M. de Lionne qui est parti pour Rome est chargé, à ce que l'on croit, de lui faire quelques propositions sur ce sujet [3]. Je souhaite passionnément que cela puisse réussir afin que M. de Sévigné ait la liberté de revenir à Paris pour continuer à informer Votre Altesse Royale des choses qui viennent à sa connoissance ; je lui puis protester qu'un des plus grands déplaisirs de son éloignement

1. On voit par la dernière lettre de M. de Sévigné du 22 janvier 1655 qu'il a obtenu seulement de pouvoir revenir à Champiré ; il était encore en Anjou en février 1656, époque où sa femme est morte à Angers.

2. Cet accommodement n'a été conclu qu'en 1662.

3. Hugues de Lionne (1611-1671) avait été envoyé, en novembre 1652, près du Saint-Siège pour négocier au sujet du cardinal de Retz comme « ambassadeur extraordinaire aux princes d'Italie et chargé de la direction générale des affaires de Sa Majesté en cour de Rome ». — Voir sur cette mission les *Mémoires du cardinal de Retz* (*Œuvres*, V) et l'ouvrage de M. Valfrey, *Hugues de Lionne et ses ambassades en Italie*, 2e partie (Ambassade de Rome).

est d'être privé de rendre ses très humbles respects à Votre Altesse Royale. Sans la crainte de lui être importune, j'aurois l'honneur de lui rendre souvent les miens.

XCVI.

MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

De Paris, ce premier janvier [1655].

Puisque Votre Altesse Royale a la bonté de m'ordonner de lui faire savoir ce que je fais pour le retour de M. de Sévigné, je lui dirai qu'il n'y a pas d'apparence que je le puisse obtenir pour venir ici; mais, Madame, quand même, lui et moi, nous y en verrions, nous ne le souhaiterions pas qu'il n'y en eût à l'accommodement de notre ami. Les gens les plus éclairés sur ce sujet croient que la Cour en désire un et que M. de Lionne a ordre de lui en faire des propositions[1]. Votre Altesse Royale croira bien aisément que la bonne réception que l'on lui a faite à Rome, jointe à l'affaire de Naples et à la rupture des Anglois, ne diminuera pas l'envie que l'on a de s'accommoder avec lui et de se l'acquérir pour servir la France.

J'espère que, dans peu de temps, MM. les ducs de Retz et de Brissac et de Sévigné sortiront de Belle-Isle: le premier doit aller à Joigny, le second à Crouy, et le dernier dans notre désert de Champiré, où je

1. Voir sur l'ambassade de M. de Lionne la lettre précédente.

tâcherai de l'aller trouver, dès que j'aurai donné quelque ordre à nos misérables affaires particulières. Votre Altesse Royale nous doit faire l'honneur de croire que le plus grand déplaisir que nous aurons de n'être point à Paris sera de ne pouvoir rendre à Votre Altesse Royale nos très humbles respects.

XCVII.

M. DE SÉVIGNÉ A MADAME ROYALE.

22 janvier [1655], en Anjou.

J'ai vu, dans une lettre que Votre Altesse Royale a fait l'honneur à ma femme de lui écrire[1], les bontés qu'elle a de se souvenir de moi et celles qu'elle a eues de m'écrire à Rome dans la pensée que j'y étois allé avec M. le cardinal de Retz. Votre Altesse Royale m'a tellement comblé de ses grâces que je perds l'espérance de pouvoir jamais les reconnoître, si ce n'est qu'elle reçoive la volonté que j'ai de le faire. Je suis honteux de n'avoir que des paroles; mais je puis assurer Votre Altesse Royale que, si Elle m'honoroit de ses commandements, j'emploierois jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour les exécuter, avec tout le respect, toute la fidélité qu'elle peut attendre du plus passionné et du plus obéissant de ses serviteurs. Le Roi m'a enfin permis de me retirer

1. Nous n'avons pas la minute de cette lettre : serait-ce celle à laquelle Mme de Sévigné a répondu le 4 décembre 1654 ? — Voir ci-dessus, n° XCIV.

chez moi en sûreté[1] : je prie Dieu que cela soit. Votre Altesse Royale voit que mes amis, ou n'ont guère de crédit, ou ont bien manqué de volonté pour me faire aller à Paris. Je vous ai ouï faire de si beaux discours de morale que je ne craindrai point de la supplier de faire réflexion sur l'infidélité des amis de la Cour.

Votre Altesse Royale en a, je m'assure, vu plusieurs fois les expériences dans la sienne, et je suis certain que c'étoit avec indignation contre ceux qui en étoient entachés. Ce qui me console, c'est que la cause de mon crime n'est pas honteuse et que je serois fâché d'en être innocent. J'espère que Dieu me vengera de mes ennemis et qu'il me donnera les moyens de faire avouer à Votre Altesse Royale que je suis le plus reconnoissant de tous les hommes, puisque je me souviendrai jusqu'à la mort du favorable accueil que j'ai reçu dans la Cour de Votre Altesse Royale et des bontés qu'elle a eues pour son très humble et très obéissant serviteur.

1. M. de Sévigné, qui avait pris une part active à l'évasion du cardinal de Retz et accompagné son ami à Belle-Isle, y était resté jusqu'à ce qu'il eût obtenu la permission de revenir en sûreté à Champiré, d'où il écrit cette lettre à Madame Royale, la dernière de celles qui ont été conservées aux archives de Turin. — Voir la lettre de Mme de Sévigné du 4 décembre 1654.

APPENDICES

I.

Tableau généalogique.

Joachim de Sévigné, marié à Marie de Sévigné.

- Charles de Sévigné, baron d'Olivet, marié à : 1° Marguerite Grognet de Vassé ; 2° Marguerite de Coetnempren.
  - Du premier lit : Henri, mis de Sévigné, ép. en 1644 Marie de Rabutin-Chantal.
    - Charles, Mis* de Sévigné (1648-1713), ép. en 1684 Jeanne-Margte de Bréhand de Mauron, sans enfants.
    - Françoise*-Margte de Sévigné (1646-1705), ép. en 1669 le comte de Grignan.
      - Un fils et deux filles.
- Marie de Sévigné ép. Claude de La Crossonnière.
  - Marie de La Crossonnière ép. le 11 octobre 1622 Claude Pantin de La Hamelinière.
    - Samuel Pantin*, Sgr de La Hamelinière, décédé à Landemont le 24 nov. 1687, marié à Madeleine Bidé, † 1697, remariée à Gabriel de Beauvau, Mis du Rivau.
    - Marie Pantin ép. Guy des Vaux, Sgr de Loresse morte avant février 1687.
      - Samuel des Vaux*, Sgr de Loresse.
    - Elisabeth Pantin ép. François de Chérité, Sgr de Voisins et de Sous-le-Puy morte avant fév. 1687.
      - 1° Charles de Chérité*, Sgr de Voisins ; 2° Louise de Chérité*.
- Renaud de Sévigné, Sgr de Champiré, veuf d'Elisabeth de Péna *de cujus.*
- Marguerite de Sévigné ép. : 1° Hervé ou Henri de Ste-Marie de Lomond ; 2° Nicolas de Morais, Sgr de Brézolles.
  - François de Morais*, Mis de Brézolles.
  - Jacques de Morais, comte de Brézolles, marié en 1660 à Margte d'Angennes.
    - Joseph de Morais, comte de Brézolles*.

NOTA. — Les noms accompagnés d'un astérique (*) sont ceux des héritiers du chevalier de Sévigné.

II.

Acte de baptême du chevalier de Sévigné (20 septembre 1607)[1].

Le vingtième jour du mois de septembre, l'an mil six cent sept, fut oint au sacré chrême noble Renault, fils de haut et puissant messire Joachim de Sévigné, écuyer, seigneur d'Ollivet, La Baudière, Les Rochers *et cætera*, et de dame Marie de Sévigné, sa compagne et épouse, parrain noble écuyer Renault de Sévigné[2], seigneur de Montmoron, et marraine demoiselle Marie de Vauclin[3], dame de Brisac, et ledit enfant fut né et baptisé à la maison par dom Julien Brochard, curé d'Etrelles, le vingt et sixième jour du mois de mai audit an 1607[4].

[Signé :] Renault de Sévigné, Marie de Vauclin,
J. Brochard.

1. Registres paroissiaux d'Etrelles. Archives de la commune d'Etrelles, Ille-et-Vilaine.

2. Renault ou Renaud de Sévigné, cousin germain de l'enfant, devenu chef de la branche cadette de Montmoron, a été reçu, en 1616 conseiller au Parlement de Bretagne ; né en 1592, il est décédé en 1657.

3. Marie de Vauquelin ou Vauclin, cousine germaine de l'enfant, était fille de Gillette de Sévigné, mariée à André de Vauquelin ou Vauclin, sieur de Taillis ; elle a épousé, en 1613, René de Poix, seigneur de Fouesnel et autres lieux, et est décédée en 1668.

4. Le château des Rochers où est né le chevalier de Sévigné dépendait alors spirituellement de la paroisse Saint-Martin de Vitré : c'est sans doute pour les convenances de la famille que le baptême a été célébré par le curé d'Etrelles. Les Rochers ont été rattachés à cette paroisse, sur la demande de Charles de Sévigné, fils de la marquise, par autorisation épiscopale du 31 août 1683 (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine).

III.

Acte de démission par le chevalier de Sévigné de sa charge de capitaine d'infanterie au régiment de Normandie, 12 avril 1645[1].

Par-devant les notaires garde-notes du Roi, notre sire, au Châtelet de Paris soussignés, fut présent en sa personne Regnault-René de Sévigny, écuyer, seigneur dudit lieu, capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Normandie, demeurant à Paris dans le cloître Notre-Dame, lequel, sous le bon plaisir de Sa Majesté et de la Reine régente, sa mère, s'est démis et démet par ces présentes de sadite charge de capitaine d'une compagnie d'infanterie dans ledit régiment de Normandie, pour, au nom et en faveur de telle personne qu'il plaira à Sadite Majesté ou à ladite dame Reine régente, sa mère, de nommer, consentant et accordant que toutes commissions et expéditions lui soient expédiées et délivrées, et à cette fin ledit sieur de Sévigny a fait et constitué son procureur le porteur desdites présentes, lui donnant tout pouvoir, promettant, etc. obligeant, etc. Passé en la maison où ledit sieur de Sévigné est logé, l'an mil six cent quarante-cinq, le douzième jour d'avril avant midi.

R. René de Sévigné.
De Troyes.

IV.

Lettres du chevalier de Sévigné à Le Tellier.

Monseigneur,

Arrivant en ce pays, je fus prié de Monsieur le président

1. Arch. hist. du Min. de la Guerre, vol. 92, fol. 172.

Barrillon [1] de le vouloir assister en sa maladie, ce que j'ai fait d'autant plus volontiers qu'il étoit mon ami intime et de longue main, et que j'ai cru que l'on ne le trouveroit point mauvais. Il mourut hier au matin. L'état où il étoit m'oblige de vous en donner avis, comme je ferai toujours toutes les choses qui vous pourront témoigner mes obéissances et que je suis, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le chevalier de Sévigné [2].

Turin, ce 31 août 1645.

Monsieur,

M. le marquis Ville [3] fut hier averti, par un courrier que Madame Royale lui dépêcha, que son fils et elle étoient

1. Jean-Jacques Barrillon, seigneur de Châtillon, né en 1601, décédé à Pignerol le 30 août 1645. D'abord conseiller au parlement de Bretagne en 1620, puis au parlement de Paris en 1623, il y devint, en 1628, président des Enquêtes. Son indépendance vis-à-vis de la Cour lui valut d'être exilé plusieurs fois : en 1631, en 1636 et en 1638. Son attitude lors du « complot des Importants » dont on le soupçonna d'avoir fait partie, attira de nouveau sur lui les rigueurs du pouvoir : arrêté le 29 mars 1645, il fut conduit et interné au château de Pignerol : tombé gravement malade, et transporté en ville chez le major de la place, il y mourut, ainsi que le chevalier de Sévigné l'annonça à Le Tellier. Les ennemis de Mazarin firent courir le bruit qu'il l'avait fait empoisonner, et cette accusation fut un des griefs que l'on retrouve dans les Mazarinades, quoique rien n'en prouvât la réalité. — Voir *Le Parlement de Bretagne* (1554-1790), par M. Frédéric Saulnier, 1909, in-4°, p. 54. — *Choix de Mazarinades* publié par C. Moreau (Société de l'histoire de France), I, 29, 101, 292, 306, 333 et 334; II, 18, 37, 247 et 248.

2. Arch. hist. du Min. de la Guerre, vol. 97, fol. 209.

3. Il s'agit ici du marquis Guido Villa tué sous les murs de Crémone le 24 juillet suivant. (Voir, page 1, la lettre du chevalier de Sévigné à Madame Royale, du 25 août 1648.)

entrés dans Ivrée et que cela l'avoit obligée de retenir pour quelques jours leurs gardes, ce qui nous rend un peu foibles pour exécuter ce que M. le maréchal du Plessis-Praslin a désiré de M. le marquis Ville par un courrier qui en arriva mardi, qui est de conduire la cavalerie qui est destinée pour l'armée de Lombardie avec la plus grande diligence qui se pourra. Nous ne laisserons pas de le faire sans lesdites gardes, de peur que le retranchement qu'ils font depuis Crémone jusques à l'Oglio ne soit en état de ne pouvoir plus être emporté.

Je ne m'amuse point, Monsieur, à raisonner sur l'action de Son Altesse Royale, n'en pouvant parler avec aucun fondement, ne sachant pas si c'est avec la participation de la Cour ou de son propre mouvement qu'Elle l'a fait. M. notre intendant a pris l'alarme trop chaude de craindre pour nos places, ce qui l'a obligé de retenir quelque compagnie d'infanterie qui nous venoit joindre pour les jeter dans Chivas. Pour moi, Monsieur, quoique très méchant politique, je ne trouve nul sujet d'entrer en méfiance de Son Altesse Royale, puisqu'Elle est tout à fait dans l'impuissance de nous faire aucun mal considérable, et qu'il n'y a guère d'apparence qu'il veuille risquer ses États pour une espérance simple et sans fondement. Vous savez mieux que moi, Monsieur, le fond des choses; j'ajouterai seulement que, depuis dix-huit mois en çà que j'ai particulièrement conversé avec Madame Royale, j'y ai trouvé une affection si entière pour la France et un attachement si grand à ses intérêts que je ne crois pas qu'elle s'en puisse séparer.

M. le cardinal Antoine [1], qui est ici, a écrit à M. Servien qu'il étoit bon de ne témoigner aucune méfiance qui pût donner l'alarme à Leurs Altesses ici, mais seulement de

1. Antoine Barberini, dit le cardinal Antoine, neveu du pape Urbain VIII, évêque de Poitiers en 1652, archevêque de Reims en 1657, mort en 1671.

pressentir adroitement Madame pour savoir si c'étoit avec consentement de la Cour qu'elle l'eût fait. J'ai cru être obligé de vous rendre compte de cette affaire.

Nous allons loger à Isola et aux environs. Demain 19 nous séjournerons, et le 20 nous marcherons incessamment jusques au Parmesan. Je vous conjure de me tirer de la misère où je suis et de me croire...

Le ch^er de Sévigné[1].

Le 18 juin 1648.

Monsieur,

Vous aurez appris par le voyage de M. le comte du Plessis la victoire que son père a remportée sur les ennemis, ce qu'il a fait depuis et ce qu'il désire présentement de nous ; mais, comme l'exécution dépend de beaucoup de choses que nous n'avons pas, nous avons dépêché promptement à M. l'Intendant pour nous les envoyer. La première, c'est le pont et ses voitures, la seconde ce sont les recrues et compagnies d'augmentation d'Auvergne qu'il a mises dans la citadelle de Turin et autres places que nous tenons, dans la peur qu'il a eue que Madame Royale de Savoie ne s'en saisît, et la dernière le reste de l'équipage de l'artillerie pour pouvoir mener quatre pièces et les munitions de guerre nécessaires pour un tel voyage. En attendant que nous ayons réponse de toutes ces choses, M. le marquis Ville a écrit à M. le maréchal du Plessis, pour l'avertir des difficultés qui se rencontrent en ce voyage, toutefois avec cette clause que nous hasarderions tout s'il lui mandoit de le faire, et que cependant nous nous porterons sur le Tessin, où nous attendrions sa réponse.

La plus grande difficulté qui se trouve en ce dessein c'est que nous n'avons que douze cents hommes de pied et deux mille deux cents chevaux suivant le calcul que je vous en ai fait par ma dernière ; les autres sont qu'entre le Tessin et l'Adda il y a une autre rivière qui s'appelle Lambro, et plu-

1. Arch. hist. du Min. de la Guerre, vol. 107, fol. 57.

sieurs navilles[1] et roches qui rendent les chemins difficiles et sur lesquels les ennemis se peuvent poster si avantageusement qu'ils nous feroient périr de faim, quand ils ne voudroient pas nous combattre, quoique ce fût un coup sûr, vu le peu d'hommes que nous avons et le grand nombre qu'ils nous peuvent opposer avec les milices de Milan et de Pavie entre lesquelles nous passons. Néanmoins je vous assure, Monsieur, que, s'il faut tout risquer pour rendre quelque service au Roi qui mérite que l'on hasarde ce corps ici, il n'y a personne qui ne s'y porte avec une chaleur très ardente. Pour moi, je le ferai avec joie, puisqu'il me sera plus glorieux de périr par les armes que de misère, ce que je ne puis éviter si vous ne me secourez. Je l'attends de votre bonté et que vous me croyiez votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CHEVALIER DE SÉVIGNÉ[2].

Du camp de Vale, ce 7 juillet 1648.

Monsieur,

Nous sommes arrivés sous Crémone, le 2 du courant ; depuis ce temps-là M. le marquis Ville a eu plusieurs conférences avec le duc de Modène et le maréchal du Plessis, le résultat desquelles a été que nous irions chasser quelques ennemis qui sont dans Grumel, et nous y poster, pour empêcher que les ennemis ne puissent tomber sur les bras de ceux qui font le siège, et pour tâcher d'amasser quelques blés qui restent encore en campagne, afin de faire vivre notre corps qui commence de manquer de pain. M. le maréchal a bien fait tout ce qu'il a pu jusqu'ici; mais comme ils n'en ont qu'au jour la journée, et que tous les princes voisins de Crémone sont mal attentionnés à notre parti, ils empêchent sous mains que nous en puissions avoir, même d'autres vivres, qu'à prix excessif. Je

1. Nom donné en français aux canaux d'irrigation de la Lombardie.

2. Archiv. hist. du Minist. de la Guerre, vol. 106, fol. 104.

crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous dise la vérité, dépendant puis après de vous, Monsieur, d'en user comme il vous plaira pour le faire entendre à ceux qui le doivent savoir.

Les ennemis mettent dans Crémone toute l'infanterie et cavalerie qu'ils veulent, en font sortir les malades et y en envoient de sains à la place. Le marquis de Caracène s'étend de l'autre côté de l'Adda vis-à-vis Pizzighitone qui fait le commerce sur le Pô. L'armée qui assiège cette place n'est composée que de quatre mille hommes de pied, qui n'a de pain qu'avec grande peine, ni d'argent que celui que les généraux ont emprunté sur leur vaisselle et pierreries qu'ils ont mises en gage, et qui ne durera guère. Jugez, Monsieur, vous-même, ce qui en arrivera.

J'attends de votre bonté que vous vous souviendrez de la misère où je suis pour m'en sortir d'une façon ou de l'autre. Tout ce que je vous demande, Monsieur, c'est que vous jugiez favorablement de mes intentions ; vous savez si c'est par lassitude de servir que je vous presse, ou si c'est par impuissance de vivre ; je crois que vous me ferez justice ; il y a vingt années que je n'ai quitté le service une seule campagne, et il y en a huit que je fais profession d'être passionnément, etc...

LE CHEVALIER DE SÉVIGNÉ [1].

Au camp de Sesto, ce 8 août 1648.

V.

Brevet de maréchal de camp pour le chevalier de Sévigné, 8 juillet 1650[2].

Aujourd'hui, 8 du mois de juillet 1650, le Roi, étant à Fontainebleau, désirant témoigner au sieur de Sévigné

1. Archiv. hist. du Min. de la Guerre, vol. 106, fol. 127.
2. Archiv. hist. du Min. de la Guerre, vol. 122, fol. 45.

la confiance que Sa Majesté prend en sa personne et reconnoître les bons et fidèles services qu'il lui a rendus en diverses occasions et emplois où il a signalé sa valeur, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite et sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté l'a établi en la charge de maréchal de camp.

VI.

Contrat de mariage du chevalier de Sévigné et d'Élisabeth Péna, 20 décembre 1650[1].

Furent présents en leurs personnes Messire Renault-René de Sévigné, chevalier, seigneur et baron de Champiré, conseiller du Roi en ses conseils et maréchal de camp és armées de Sa Majesté, demeurant à Paris, cloître Notre-Dame, paroisse de Saint-Jean-le-Rond, fils de défunt haut et puissant seigneur Mre Joachim de Sévigné vivant aussi chevalier, seigneur d'Olivet et autres places, et de dame Marie de Sévigné, jadis son épouse, pour lui et en son nom d'une part, et dame Élisabeth Péna, veuve de feu Marc Pioche, vivant chevalier, seigneur de La Vergne, maréchal de camp és armées du Roi, capitaine de la marine et lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement du Havre de Grâce, demeurante à Saint-Germain-des-Près lès Paris, rue Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice, pour elle et en son nom d'autre part; lesquelles parties, en présence et par l'avis des parents et amis ci-après nommés, savoir de la part dudit seigneur de Sévigné, de dame Marguerite de Sévigné, sa sœur, veuve de feu Mre Nicolas de Morais, vivant chevalier, seigneur de Brezolles; illustrissime et révérendissime seigneur Mre Jean-François-Paul de Gondy, coadjuteur en l'archevêché de Paris ; et de la part de ladite dame de La

1. Minute de l'étude de Me Baudrier.

Vergne, de Gabriel Péna, sieur de Saint-Point, son frère; Lazare Péna, écuyer, sieur de Moutiers et de Montcoge, son oncle paternel ; dame Léonore Merlin, sa femme ; M[re] Jacques Gaufrédy, conseiller du Roi en ses conseils, président en sa cour de parlement de Provence ; M[re] Jean-François Gaufrédy, son fils, alliés de ladite dame ; très haute et puissante dame Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France ; haute et puissante dame, Renée du Bec, veuve de haut et puissant seigneur M[re] Jean de Bude, vivant comte de Guébriant, maréchal de France, lieutenant général des armées du Roi en Allemagne ; Monsieur le marquis de Richelieu ; haut et puissant seigneur M[re] Philippe de La Trémoïlle, marquis de Royan, comte des Ollonnes ; haute et puissante dame Judith Martin, son épouse ; haute et puissante dame Anne de Neufbourg, épouse de Monsieur le marquis du Vigean ; M[re] François de Pommereuil, conseiller du Roi en ses conseils, président en son grand conseil ; dame Denise de Bordeaux, son épouse ; dame Anne (*sic*) Fayet, veuve de M[re] Jean-Jacques Barillon, vivant conseiller du Roi en ses conseils, président en sa cour de Parlement ; M[res] Paul et Antoine Barillon, ses enfants; M[re] Michel Poncet, docteur de Sorbonne, abbé d'Évaux ; M[re] Antoine Gaufrédy, chanoine d'Abbeville, fils dudit sieur Gaufrédy, président ; dame Catherine d'Angennes, gouvernante de Monseigneur duc de Valois ; dame Marie du Raynier, veuve de M[re] Charles d'Angennes, vivant chevalier seigneur de la Loupe ; dame Françoise de Pommereuil, femme de M[re] Jacques de la Loupe, seigneur de Marville ; M[re] Abimélech de Cumont, sieur de Boisgrollier, conseiller du Roi en ses conseils et cour de Parlement ; M[re] Jacques Lefebvre de Caumartin, chevalier seigneur de Saint-Port, conseiller du Roi ordinaire en ses conseils ; M[re] Adrien d'Hannivel, chevalier seigneur de Mannevillette, conseiller d'État ordinaire et receveur général du clergé de France, et M[re] Jacques Le Pailleur, secrétaire de la Chambre du Roi, tous amis de ladite dame, Volontairement ont

reconnu, confessé avoir fait et font entre elles les traité et conventions de mariage qui ensuivent, c'est à savoir que lesdits seigneur et dame futurs époux se sont promis et promettent l'un l'autre par nom et loi de mariage de solenniser icelui en face de notre mère Sainte Église le plus tôt que faire se pourra et qu'il sera avisé entre eux, si Dieu et notre dite mère Sainte Église s'y consentent et accordent, pour être les futurs époux unis et communs en tous biens meubles et conquêts qu'ils feront pendant et constant leur mariage, suivant et au désir de la coutume de cette ville, prévôté et vicomté de Paris ; néanmoins ne seront tenus des dettes l'un de l'autre créées auparavant leur mariage, ainsi si aucunes y a, elles seront payées par celui qui les aura faites, sans que les biens de l'autre en soient tenus, et à cette fin ont été faits en leur présence inventaire des biens meubles et choses mobilières dudit futur époux et récolement de l'inventaire ci-devant fait à la requête de ladite dame future épouse des biens demeurés après le décès dudit sieur de La Vergne, son premier mari.

Desquels biens meubles dudit sieur futur époux il en entrera en la future communauté la somme de dix mille livres, et réciproquement des biens et droits de ladite dame future épouse il en entrera aussi en ladite communauté pareille somme de dix mille livres, le surplus en demeurera propre à chacun d'eux et aux siens de son côté et ligne avec tout ce qui pendant le mariage leur écherra tant en meubles qu'immeubles par succession, donation ou autrement.

Ledit sieur futur époux a doué et doue ladite dame sa future épouse de quinze cents livres tournois de rente et revenu annuel et viager à prendre par elle, quand douaire aura lieu, sur tous et chacuns les biens meubles et immeubles présents et avenir dudit sieur futur époux, duquel douaire elle demeurera saisie dès l'instant du décès dudit sieur futur époux, sans qu'elle soit tenue d'en faire demande en justice, et sera ledit douaire propre aux enfants

qui naîtront dudit futur mariage, conformément à la coutume de cette ville, prévôté et vicomté de Paris, à laquelle coutume les parties se sont soumises et suivant icelle veulent et entendent les conventions de leur mariage être réglées, nonobstant toutes coutumes à ce contraire, auxquelles est expressément dérogé.

Le survivant desdits futurs époux aura et prendra par préciput et avant que partage faire des biens de leur communauté, savoir ledit futur époux ses habits, armes et chevaux, et ladite dame future épouse ses habits, bagues et joyaux, carrosses et chevaux, jusques à la somme de six mille livres selon la prisée de l'inventaire et sans crue de ladite somme en deniers au choix du survivant.

Si pendant le mariage sont vendus et aliénés aucuns héritages ou rachetées aucunes rentes propres de l'un ou l'autre desdits futurs époux, les deniers en seront remployés en rachat d'autres héritages ou rentes, pour sortir pareille nature de propre à celui auquel ils appartenoient et aux siens de son côté et ligne, et, si, au jour de la dissolution dudit mariage, ledit remploi ne se trouvoit fait, les dits deniers seront repris sur les biens de la communauté s'ils suffisent, sinon ce qui s'en défaudra à l'égard de ladite dame future épouse sera par elle ou les siens repris sur les biens propres dudit futur époux, lesquelles reprises seront aussi respectivement propres à chacun desdits conjoints et aux siens de son côté et ligne.

Ladite dame future épouse et ses enfants, tant de son premier lit que du futur mariage, pourront, si bon leur semble, prendre et accepter la communauté ou renoncer à icelle et en y renonçant reprendront et remporteront franchement et quittement tout ce qu'elle y auroit apporté, et ce qui pendant ledit mariage lui seroit advenu et échu tant en meubles qu'immeubles par succession, donation ou autrement, même ladite dame future épouse ses douaire et préciput tels que dessus, le tout sans être tenus d'aucune dette ni hypothèque, encore que ladite dame future

épouse y eut parlé et s'y soit obligée, pour laquelle indemnité ils auront leur hypothèque du jour et date du présent contrat de mariage.

En faveur duquel mariage qui autrement ne prendroit sa perfection, ledit sieur futur époux a fait et fait don entre vifs et irrévocable à ladite dame sa future épouse, ce acceptant, de tous et chacuns ses biens meubles, acquêts et conquêts immeubles, qu'il aura et lui appartiendront au jour de son décès, ensemble de la tierce partie et portion au total de ses biens propres en quelques lieux qu'ils soient assis, pour en jouir, faire et disposer par ladite dame future épouse et les siens en pleine propriété et à toujours ainsi qu'ils aviseront bon être, pourvu toutefois que ladite dame future épouse survive ledit sieur futur époux sans enfants dudit futur mariage ou que lesdits enfants décèdent auparavant ladite dame future épouse.

Et réciproquement ladite dame future épouse a fait aussi don entre vifs et irrévocable audit sieur son futur époux, ce acceptant, en cas qu'il la survive, de semblable part et portion que le moindre des enfants qu'a de présent ladite dame de son premier mariage et qu'elle pourra avoir du second pourroit amander de sa succession après son décès, pour en jouir, faire et disposer par ledit sieur futur époux et les siens en pleine propriété et à toujours ainsi que bon lui semblera, si mieux n'aiment sesdits enfants abandonner audit sieur futur époux la jouissance en usufruit, sa vie durant seulement, de la totalité des biens tant meubles qu'immeubles de ladite dame future épouse leur mère, à quelque titre que lesdits biens lui pussent avoir appartenu.

Reconnaissent l'une et l'autre des parties s'être respectivement apporté et fourni le contenu en leurdit inventaire et récolement, dont elles se contentent et s'en déchargent réciproquement, car ainsi a été accordé entre lesdites parties en faisant et passant ces présentes. Pour l'insinuation desquelles partout où il appartiendra, elles constituent leur procureur le porteur d'icelles, auquel elles en donnent

18

pouvoir d'en demander acte, promettant et obligeant chacun en droit soi, renonçant, etc. Fait et passé en la maison de ladite dame de La Vergne, l'an mil six cent cinquante, le vingtième jour de décembre avant midi et ont signé :

R. René de Sévigné; Ysabelle Péna; Péna; Léonor Merlin; Marguerite de Sévigné; G. Péna; J.-F.-P., coadjuteur de Paris; Renée du Bec; la duchesse d'Aiguillon; Anne de Neufbourg; le marquis de Richelieu; H. Gaufredy; Le Pailleur; De Pomereu; De Manevillette; Denise de Bordeaux; A. Barrillon; Françoise Gaufredy; Bonne Fayet; Gaufredy; de Cumont; Barrillon; Poncet; Lefevre de Caumartin; Dangennes; du Raynyer; de Pommereul; X. Dangennes; M. Dangennes; Philippe de la Trémoille; Judit Martin.

Quarré. Marreau.

VII.

Acte d'inhumation de Mme de Sévigné. 3 février 1656[1].

Le second jour de février mil six cent cinquante six, decéda, sur les dix à onze heures du soir, dame Isabelle de Péna, femme de messire Renault-René de Sévigné, conseiller du Roi en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, le corps de laquelle fut le lendemain donné à sa sépulture, soubs une grande tombe devant le crucifix de céans. Legendre.

1. Registres de la paroisse Saint-Maurille d'Angers. Arch. communales de la ville d'Angers, EE. 118 fol. 156.

VIII.

Lettres de la mère Agnès Arnauld au chevalier de Sévigné[1].

1.

[Pour le remercier d'une lampe qu'il lui avait envoyée.]

Ce jour de Sainte Agnès, 21 janvier 1661.

Je me rends, Monsieur, à l'avantage que vous avez sur moi en qualité d'une pauvre qui ne puis refuser sans orgueil les aumônes qu'on me veut faire. Il m'est arrivé depuis peu de jours une disgrâce : c'est la rupture d'une lampe, qui m'avoit été donnée avec autant de charité qu'il vous plaît de m'en offrir une encore plus belle et plus durable, et si lumineuse qu'elle me servira d'un soleil de nuit. Je ne pouvois moins que d'en être privée quelque temps ; mais la sainte impatience que vous avez de bien faire ne vous a pas permis de retarder votre présent, duquel je vous rends grâces très humbles, quoique ce soit une mortification que je souffre que vous en soyez privé pendant que l'on n'apportera pas celle que vous avez commandée. Je demande pour vous à Notre-Seigneur-Jésus-Christ une lampe d'une des vierges sages, et j'aurois désiré que le billet qui vous est échu de ceux que nous avons tirés sur les paroles de cet Évangile eût été celui où il parle d'une lampe, mais le

1. Parmi les nombreuses lettres adressées à M. de Sévigné par la mère Agnès et publiées par M. Faugère (Paris, 1858, 2 vol. in-8) nous avons cru devoir en reproduire ici quelques-unes particulièrement intéressantes pour la biographie du chevalier et pour l'histoire de ses relations avec Port-Royal.

vôtre est encore plus avantageux, puisqu'il vous approche plus près de l'Époux. La sainte épouse que nous honorons aujourd'hui vous veuille récompenser, Monsieur, de toutes les bontés que vous avez pour moi, en vous obtenant par ses prières un accroissement de feu et de lumière pour marcher toujours plus sûrement durant la nuit de la pénitence jusqu'au jour de votre réconciliation, dont je célébrerai la fête avec vous, et avec autant de joie que vous aurez eu de patience pour l'attendre.

Le billet que nous vous avons envoyé a été tiré aussi simplement que les autres. C'est la providence de Dieu qui vous les fait rencontrer si conformes à vos sentiments, et c'est elle-même qui vous inspire de vous les appliquer et d'en faire tant de cas. Il est vrai que ce vous doit être une extrême consolation que Jésus-Christ, qui est venu pour la ruine de plusieurs, vous donne tant de marques qu'il veut être votre résurrection et votre vie. C'est ce qui oblige toutes les personnes qui sont à lui, de se joindre à ses desseins pour y contribuer tout ce qui leur est possible.

2.

[Au sujet de la visite de M. le lieutenant-civil, le 1er août, qui ordonna de faire murer la porte du logis de M. de Sévigné donnant dans la cour du dehors de Port-Royal.]

Vers le 2 août 1661.

Ne croyez pas, s'il vous plaît, Monsieur, que je sois insensible au déplaisir que vous recevez ; le sujet en est si juste qu'il nous oblige de le partager avec vous. Ce qui me console le plus, c'est que nous sommes en la même condamnation, étant coupables des mêmes crimes pour lesquels on vous traite avec une injustice si extraordinaire. Après tout, comme personne ne peut être offensé que de

soi-même, selon la maxime de saint Chrysostôme, vous ne devez pas vous prendre à d'autres du traitement qu'on vous fait. Car pourquoi êtes-vous venu chercher des personnes déjà livrées à l'indignation des puissances, si ce n'a été pour vous associer à leur ignominie ? Que si vous ne vous en repentez, apprenez-donc, comme nous tâchons de le faire, à vous réjouir avec les apôtres de ce que vous souffrez des maux pour Jésus-Christ. Et maintenant que Dieu nous a donné un pontife qui marche devant nous, et qui témoigne dans son billet ne point craindre l'orage, ne le craignons pas non plus, mais retirons-nous, selon notre Évangile, sous les ailes de Dieu qui nous serviront d'une forte et imprenable défense.

Après tout, Monsieur, que vous a-t-on fait, sinon jeter l'huile sur le feu de votre charité et de votre dévotion pour l'allumer davantage, puisque venant de plus loin chercher Notre-Seigneur dans sa maison, il vous regardera de meilleur œil, et comptera tous les pas que vous aurez faits pour le venir trouver ? Que si l'impuissance où l'on vous a réduit vous oblige de demeurer à votre logis, il y entrera comme chez Zachée, pour y apporter le salut. Mais quelle pitié qu'avec tout cela vous ayez encore l'affliction de voir votre bonne mère et la nôtre en l'état où elle est ; si ce n'est que vous la considériez déjà comme allant devenir toute-puissante auprès de Dieu pour vous aider à vous soutenir dans la voie étroite où elle a tant désiré que vous entrassiez.

3.

[Il y a de la volupté à être patient dans les souffrances.]

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 20 mars 1663.

J'apprends que vous avez des maux très sensibles, et que Jésus-Christ vous associe à ses souffrances, afin que

vous les honoriez, non seulement par des pensées et par des actions de grâces, mais par des effets qui y ont bien plus de rapport que tous les sentiments qu'on en peut avoir. Je le supplie qu'il vous engraisse, comme un Père dit de lui, des voluptés de la patience qui se ressentent dans le fond du cœur, en même temps que les sens sont presque accablés de mal. Dieu me traite selon mon imperfection en ne me laissant point souffrir de douleur, ce qui me donne plus d'obligation d'en rechercher de celles qu'il veut que nous nous imposions à nous-mêmes, en prenant tous les jours notre croix pour le suivre au Calvaire, où il appelle tous ceux qui prétendent d'être quelque jour où il est. Vous êtes si rempli, mon bon frère, de bons mouvements et de saintes pensées, que je ne dois point désirer d'en avoir pour vous les communiquer. Que si Dieu vous privoit maintenant des unes et des autres, comme il arrive souvent dans les grandes douleurs, ce seroit pour y suppléer d'une manière plus secrète et plus solide, en vous cachant à vous-même la grâce qu'il opère en vous, étant bien éloigné d'abandonner les âmes qui souffrent, puisqu'il *sera avec elles dans l'affliction* et qu'il *les en délivrera*, ce qu'il ne fait que dans le moment qu'il lui plaît et qui leur est le plus profitable.

L'absence où vous êtes de l'église avertit nos sœurs que vous êtes malade, puisqu'il n'y a que ce sujet qui interrompe l'assiduité que vous avez à joindre vos prières avec les leurs. Mais je me trompe de dire que la maladie les interrompt, puisqu'elle les rend plus parfaites, et que ce seroit plutôt la satisfaction vaine qu'on pourroit prendre dans les exercices de piété qui seroit une cessation de prières, puisque, comme dit le Fils de Dieu, *si nous demeurons en lui et lui en nous*, par une adhérence à sa volonté dans tout ce qu'il dispose de nous, notre oraison sera continuelle et digne d'être exaucée.

4.

[Pénitence en toutes choses.]
Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Mercredi matin (février 1664).

Je vous remercie très humblement, Monsieur, de votre admirable présent, qui est capable d'embaumer toute notre communauté ; elle demandera à Dieu que la vertu de ce Nom divin se répande dans votre cœur comme une lumière et une onction pour le consacrer à son amour. Pour ce qui est de votre tableau, vous me dispenserez, s'il vous plaît, si je ne fais écrire pour l'avoir le mercredi des Cendres, mais nous solliciterons que vous l'ayez le mercredi-saint, ou plutôt le mercredi de la Passion ; car il vous faut considérer, s'il vous plaît, que M. Champagne est pressé d'ailleurs, et qu'en cette saison la peinture ne sèche point. Je sais bien qu'il y a longtemps qu'il est commandé ; mais un pénitent ne doit pas vouloir être servi le premier, principalement quand il a fort aimé à être le maître.

5.

[Reconnaître les bienfaits (titre du manuscrit).]

(19 août) 1664.

Je vous rends de très humbles grâces, Monsieur, du présent qu'il vous a plu de me faire. Il est vrai qu'il y a toujours de l'avantage et de la justice à vous donner de ces sortes de biens dont vous faites votre trésor, parce que vous êtes persuadé qu'encore que ce soient des choses assez communes, elles sortent d'un esprit qui les concevoit d'une façon toute particulière, et qui prenoit sujet de tout pour porter les âmes à la véritable pureté et à ce que

l'on doit à Dieu, en leur faisant remarquer les séductions de l'amour-propre, qui se spiritualise le plus qu'il peut afin de s'insinuer dans les choses les plus saintes.

J'admire l'activité de votre sainteté qui vous fait agir si bien et si promptement, pour suivre le dessein que vous avez d'agir en notre faveur aux champs et à la ville ; et je suis confuse de ma pesanteur qui me fait demeurer sans remerciement et sans parole pour correspondre à vos bienfaits, mais je recueille ce que je n'ai point semé, par la grâce que vous me faites de me considérer comme si j'étois digne de succéder à une personne qui n'a pas reçu en vain l'estime et la confiance que vous avez eue en elle ; je vous y renvoie, mon bon frère, afin qu'elle soit le salaire de toutes vos bontés pour moi, qui ne suis que son ombre. Pour comble de tout, vous nous ferez part, s'il vous plaît, de vos ferveurs pour bien célébrer la fête de notre père saint Bernard, qui vous regarde comme l'un de ceux qu'il a attirés à Dieu et qui n'ont point tourné la tête en arrière, mais regardant plutôt devant vous pour avancer dans votre voie.

Je vous renvoie votre testament ; il sera mieux entre vos mains qu'entre les nôtres, ne pouvant plus répondre de rien. La part que vous prenez aux maux qui nous peuvent arriver vous fait déjà regarder de Dieu comme si vous y étiez associé effectivement ; et peut-être que la meilleure part de la récompense que Dieu promet à ceux qui souffrent pour la justice sera pour vous, qui n'aurez que la charité pour motif de votre souffrance.

6.

[Elle lui témoigne sa joie d'apprendre le rétablissement de sa santé. Rien ne peut séparer ce que Dieu a uni par sa charité.]

Mars 1667.

Je n'eus point d'autre pensée, mon très cher frère, quand j'appris le grand accident qui vous étoit arrivé, que

de m'adresser à Dieu pour vous, ayant cru que vos grandes douleurs et le péril où vous étiez ne me permettoient pas de vous rendre les témoignages de mon ressentiment ; mais ayant appris que l'espérance de votre santé a succédé à la crainte, je ne puis manquer, après en avoir remercié Dieu de tout mon cœur, de vous assurer de la joie que j'en ressens et du désir que j'aurois que vous vécussiez autant pour Dieu que vous avez fait pour le monde, encore qu'il ne soit pas nécessaire, parce que ceux qui ne travaillèrent qu'à la dernière heure ont été préférés aux autres. Mais ce qui m'a réjouie davantage, c'est d'apprendre que votre souffrance a été un don de la main de Dieu, et qu'il a exaucé le désir qu'il vous avoit inspiré d'être fait participant de la souffrance de ses serviteurs qui confessent sa vérité devant les hommes, en vous mettant à couvert de la gloire d'une telle confession, ce qui n'empêchera pas qu'il ne vous confesse devant son Père et ses anges, puisque vous seriez prêt, s'il vous y engageoit, d'entrer dans le combat. Néanmoins, vous trouvez des inventions de gagner d'un côté ce que vous ne gagnez pas de l'autre, en vous privant d'une commodité qui vous étoit nécessaire, pour augmenter vos fruits de justice, en augmentant vos libéralités envers des personnes que vous en croyez dignes, mais qui ne le sont qu'à votre égard, puisqu'il vous sera fait selon votre foi, et que Dieu ne rejettera point les prières des pauvres, qui sont une suite de la gratitude à quoi il les oblige.

Cependant nous éprouvons que rien ne peut séparer ce que Dieu a uni par sa charité, et que même la séparation ajoute quelque chose à cette union, en la rendant plus spirituelle par la privation de ce qui la rendoit plus satisfaisante ; et si j'étois assez fidèle pour ne me rien donner à moi-même, selon le désir que l'on a de nous ôter tout, Notre-Seigneur auroit fort agréable cette conformité, que je vous supplie très humblement de lui demander pour moi, et de croire que je suis, avec le respect que je dois, votre très humble et très obéissante servante.

7.

[Sur le carême. Apologie des religieuses de Port-Royal, par M. de Sainte-Marthe. Mort de Mlle Lombert.]

Ce 20 février (1668).

J'ai trouvé votre pensée si bonne, mon très cher frère, de passer le carême dans une retraite absolue, que j'ai été en doute si je la devois interrompre par ce billet. Mais, comme je les fais courts, et qu'ils sont de si peu de conséquence, j'ai cru que ne vous prenant guère de temps pour le lire et le brûler aussitôt, je n'interromprois guère votre recueillement, qui est sans doute le meilleur moyen de purifier son cœur par une pénitence spirituelle, qui sanctifie les pénitences antérieures quand on en peut faire, et qui y supplée quand on manque de forces pour en faire comme on le désireroit.

Vous êtes si rempli de saint Augustin qu'il vous en échappe toujours quelque excellente parole. Celle que vous prenez la peine de me dire, que : « Dieu exauce toujours les âmes qui préfèrent sa volonté à la leur propre », est une source de paix. Je vous supplie très humblement de lui demander qu'il me mette dans cet état, qui arrêtera toutes sortes de désirs et de pensées, pour ne faire qu'attendre les événements qu'il plaira à Dieu d'ordonner.

Encore que vous ayez un zèle de Dieu contre les signeuses, je crois néanmoins qu'il est tempéré par une grande compassion de les voir dans un labyrinthe dont il est difficile qu'elles puissent jamais sortir. Nous avons grand sujet de croire que nous ne sommes pas telles que nous devrions être, puisque nous n'avançons rien pour leur conversion.

Il est vrai que le livre de M. de Sainte-Marthe est un chef-d'œuvre. On y voit un zèle ardent contre celui qu'il réfute, mais sans intéresser la charité. Il semble qu'il n'ait dessein

que de repousser ses calomnies ; et avec cela, il nous instruit comme s'il n'écrivoit que pour nous. Il traite toutes les vérités avec l'étendue qu'il faut, sans être ni trop long, ni trop court. Il paroît que cet ouvrage a été fait par l'esprit de prière ; car encore que l'esprit en soit entièrement satisfait, on se trouve obligé de s'arrêter davantage à en recueillir le fruit. Je ne m'étonne pas de la grande estime qu'on en fait, parce que c'est la récompense du mépris qu'il a de tout ce qui vient de lui. Ce qu'il y a plus à désirer, c'est que Dieu donne des yeux et des oreilles à celui à qui il parle, et auquel il ôte toute excuse de n'avoir pas connu l'état dangereux où il est, par la peinture au naturel qu'il lui fait de lui-même.

Il est aisé de juger que l'affliction de M. Lombert a été grande, parce qu'il a une tendresse toute particulière pour ses enfants, et qu'il aimait beaucoup celle que Dieu lui a ôtée. Nous avons appris par vous cette mort, c'est pourquoi sa fille n'a pu lui écrire plus tôt. Nous nous servirons d'une voie qui ne commettra personne. Nous sommes fort obligées à M. Lombert de la libéralité qu'il lui a plu de nous faire. Nous avons tant de bienfaiteurs spirituels et corporels que nous sommes accablées de dettes : mais Dieu sera, s'il lui plaît, notre caution. Je le supplie, mon très cher frère, de vous combler des bénédictions que vous désirez.

8.

[Sur la mort de plusieurs des solitaires et domestiques de Port-Royal. Sur la disette des secours spirituels et la privation où il était de la chapelle qu'il avait à Port-Royal de Paris.]

9 mai 1668.

Nous avons regardé la mort si surprenante de nos amis comme un acheminement au dessein de Dieu, qui nous veut ôter tout ce qu'il nous a donné de plus favorable dans

un état de paix. Ce qui est le plus nécessaire en l'état où nous sommes, c'est de ne tenir à rien et de se détacher peu à peu de toutes choses ; de quoi ils nous ont laissé l'exemple, ayant prévenu la mort par une séparation de tout ce qui les pouvoit détourner du service de Dieu.

Je demeure d'accord, mon très cher frère, que votre vie est plus dure que la nôtre, et que ceux qui ont l'intention de nous mâter se sont beaucoup relâchés quand ils nous ont réunies ensemble, ce qui nous fait goûter tous les effets que vous jugez bien que cette union produit. Il faut que la rareté des personnes capables de donner une véritable consolation spirituelle soit bien grande, puisque dans une grande ville où il y a tant de gens qui disent : « *Suivez-nous, soyez d'avec nous si vous voulez bien vivre* » vous n'en trouvez (pas) qui vous puisse conduire par le chemin où vous voulez marcher. Mais vous avez fait comme les fourmis que le Sage loue tant parce qu'elles font provision pour l'hiver, et ainsi vous vous êtes rempli pendant le temps que vous étiez dans l'abondance, en sorte que vous avez de quoi vous soutenir longtemps sans consolation humaine, parce que vous faites profession de vivre comme un pèlerin et comme un étranger dans le monde qui ne respire que d'arriver à sa sainte patrie ; ce qui lui fait dire : *Renuit consolari anima mea ; memor fui Dei et delectatus sum*. Car, quoiqu'il en soit, la bonté de Dieu donne toujours quelque consolation pour soutenir les foibles, à mesure qu'il leur retranche les autres satisfactions.

Vous voilà donc privé de la résidence de votre petite chapelle que vous aimiez tant, ce qui vous prépare une plus grande récompense de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour qui vous l'aviez faite, puisque vous n'en faites plus d'usage pour vous-même.

Nous aimerions bien mieux avoir sujet de louer M. le curé que d'être louées de lui d'une louange dont on ne peut se priver sans beaucoup perdre. Notre-Seigneur

commande de *haïr son âme en ce monde, afin de la conserver pour la vie éternelle* ; au lieu qu'on le perdra si on l'aime pour la vie présente. Il est vrai néanmoins, ce que dit Notre-Seigneur, *qui n'est point contre nous est pour nous* ; car on est fortifié de ce qu'encore que la vérité ne soit pas suivie, elle est néanmoins connue d'un grand nombre de personnes.

Nous attendons l'événement de ces allées et de ces venues dont vous parlez, et nous tâchons de leur opposer un repos et une confiance en Dieu qui est seul l'immobilité de ceux qui espèrent en lui. Les deux maximes de notre chère mère nous sont nécessaires pour cela, avec une foi pareille à la sienne, qui a été le principe de ces grandes vérités.

Je crois qu'il vous souvient plus de nous dans une autre église, que si vous étiez dans celle que vous aviez choisie pour joindre vos dévotions à des personnes dont Dieu vous a voulu séparer. Ça été suivre Dieu que de désister de le suivre selon votre première vocation, puisqu'il a changé de conduite pour éprouver votre fidélité qui consiste à n'être attaché à rien. Je le supplie de me rendre digne de vous rendre en sa présence ce que nous recevons de vous, par des prières aussi charitables que les vôtres.

9.

[Elle lui témoigne sa joie de la liberté de M. de Sacy.]

Ce 2 novembre (1668).

J'ai attendu la fin du mois pour vous envoyer vos billets. Vous êtes satisfait de tout ce que le sort vous donne, parce que vous avez dessein de profiter de tout. Encore qu'il y ait eu beaucoup d'intervalle depuis votre dernier billet, nos affaires sont aussi peu avancées qu'elles l'étoient en ce temps-là ; mais je suis résolue de ne m'en pas ennuyer, et d'attendre avec indifférence ce que Dieu

ordonnera de nous, en pratiquant la maxime de M. d'Angers, qu'il faut laisser faire Dieu, parce qu'il fait bien toutes choses, et qu'il n'y a de mal que ce qu'il ne fait pas.

Si nous avons l'honneur de voir Madame la marquise, ce sera pour lui parler de l'éternité, et non pas d'un temps aussi misérable que celui qui s'est passé depuis notre séparation. Et je suis bien éloignée, grâce à Dieu, de vouloir faire aucun reproche à personne. Si elle avoit pu recevoir une bonne conduite de M. Chamillart, je mettrois à part le traitement qu'il nous a fait, pour me réjouir de l'avantage qu'elle en auroit reçu. Mais l'Évangile m'apprend qu'on reconnoît de tels prophètes à leur fruit.

Je vous remercie très humblement de la traduction de votre psaume. Tous les présents que vous me faites m'instruisent et m'édifient, de vous voir toujours appliqué aux vérités les plus solides.

L'on nous a recommandé monsieur votre neveu qui va en Candie. Je prie Dieu qu'il ait encore plus de dessein de signaler sa foi que sa valeur. J'admire le courage de ceux qui font de si grandes actions et qui n'ont pour la plupart que la gloire du monde devant les yeux et pour motif l'obligation de leur naissance ; au lieu que nous sommes si lâches à surmonter les moindres difficultés qui se rencontrent dans la voie de Dieu.

Vous pouvez bien juger de la joie que nous avons de la liberté de M. de Sacy, par celle que vous en ressentez vous-même par un mouvement tout spirituel. Mais pour moi, ma joie tient de l'un et de l'autre, la double liaison que j'ai avec lui me faisant souvenir de ce verset : *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum.* Car c'est vraiment Dieu qui est l'auteur de cette délivrance, dont on nous avoit ôté l'espérance, il n'y a que deux jours. Je vous supplie très humblement de lui demander sa bénédiction pour nous, et de l'assurer que nous disons de tout notre cœur : *Quid retribuam Domino ?* Si la grâce n'im-

primoit pas la gravité et le silence, il y auroit parmi nous des transports et des cris de joie, *secundum multitudinem dolorum meorum*, comme sa détention nous avoit pénétrées de tristesse.

10.

[Au sujet de sa maladie.]

2 février 1669.

Votre maladie, mon très cher frère, m'a été encore plus sensible, de ce qu'étant malade moi-même je ne pouvois vous témoigner la part que je prenois à vos souffrances. Ç'a été un prétexte à mon amour-propre de ne pas assez agréer l'état où j'étois, parce que j'aurois désiré d'avoir plus de liberté pour m'occuper des saints mystères. Je crois que vous avez été plus spirituel que moi, et qu'ainsi vous les aurez honorés plus parfaitement que si vous aviez été en santé. Une de nos sœurs me fit sortir de mon erreur, en me disant qu'une toux fâcheuse que j'avois étoit mon *Alleluia*, ce qui me fit agréer depuis d'être privée de toutes les manières de louer Dieu. Ce qui se passe maintenant à notre égard est un autre sujet extraordinaire de louer Dieu. J'espère qu'il nous fera la grâce de n'avoir rien à dire après tout ce qui arrivera, sinon *Amen*, et *Deo gratias*, à quoi vous répondrez *Fiat*, *fiat*, qui sont des paroles de résurrection et qui ne peuvent venir que d'une vie nouvelle.

11.

[Sur la crainte des religieuses de Port-Royal de dissiper, par des visites trop soudaines, le fruit de la paix qui venait de leur être rendue.]

Ce 23 février (1669).

Nous ne craignons rien, mon très cher frère, que de dissiper le fruit de notre paix par des visites trop sou-

daines. Nous voudrions être un temps fort notable *hortus conclusus, fons signatus*, et Dieu nous avoit inspiré d'être un an dans le recueillement, pour honorer les saints anges qui nous gardent avec bien plus de soin que ne faisoient les archers; néanmoins, comme ce n'est point du tout par indifférence au désir de nos amis, qui s'ennuieroient trop de ne pas voir la résurrection des morts, nous n'avons pas osé faire ce vœu-là, comme nous en avions l'instinct. Mais la providence de Dieu, qui a réglé tous nos événements, nous a marqué un temps que nous ne saurions avancer sans une précipitation qui lui seroit désagréable, qui est de passer le temps de la sainte pénitence dans le même état que depuis quatre ans et demi, qui n'empêchera pas que nous ne soyons *cor unum et anima una*, puisqu'au contraire nous en serons unis plus saintement. Je vous prends donc, s'il vous plaît, pour entremetteur entre ces bonnes demoiselles et nous, qui se purifieront comme nous désirons de faire depuis ce temps-là. Nous avons ici des frères et autres parents de nos sœurs, qui ont déjà été renvoyés avec de très humbles excuses, n'y ayant rien de si juste, comme vous le dites, que *de goûter combien le Seigneur est doux*. Ce nous est un grand avantage d'avoir des amis et des amies qui ont ce même dessein, que je supplie très humblement de pratiquer en notre faveur, afin que le feu de la sainte charité se conserve mieux étant couvert de cendres, au lieu qu'il s'évaporeroit un peu étant découvert.

12.

[Sur le désir qu'il avait de venir demeurer à Port-Royal-des-Champs.]

(Juillet 1669.)

Il y a tout sujet d'espérer que votre translation au désert vous sera doublement profitable, puisqu'elle n'a pas été faite au temps que vous vous y attendiez : les meilleures

volontés que l'on a étant pour l'ordinaire mêlées avec une volonté humaine dans laquelle M. Singlin nous a dit que le culte de Dieu, qui doit être tout spirituel et divin, ne se trouve point. C'est pourquoi le retardement ayant purifié cet ardent désir que vous auriez d'y voler, vous n'irez plus à présent que par les pieds du nouvel homme, qui ne marche point plus vite qu'il ne faut, selon le précepte de saint Pierre, qui dit que *celui qui croit ne se hâte point.*

Je crois que vous prenez à contresens une autre parole de l'Écriture qui dit que le *juste vit de ses inventions* ; car vous en cherchez de toutes sortes, non pas pour devenir plus juste, mais pour satisfaire à l'inclination que vous avez à la libéralité et à la tentation qui vous porte à rendre les religieuses délicates. Je vous fais ce reproche au lieu du remerciement que je vous dois de votre excellent beurre, qui me donne plus de honte que de satisfaction, ce qui me feroit envie de l'envoyer au grand hôpital pour voir si vous ne diriez pas que ce n'est point là du beurre des pauvres; et par conséquent vous reprocher que vous nous faites tort de ne nous pas mettre de ce rang-là, puisque nous devons avoir de l'amour pour la pauvreté, au lieu que les autres n'ont que l'état de pauvres. Si je ne parlois pas à un bon frère comme vous, je prendrois plus garde à ce que je dis ; mais tout est bon pour les bons.

13.

15 septembre (1669).

Je vous remercie très humblement de votre unique et rare fruit. Vous avez le privilège de donner tout ce que vous voulez et d'accorder tout ce qu'on vous demande ; et nous, au contraire, nous trouvons des impuissances partout. C'est pourquoi notre bâtiment de dedans ne vous apparoîtra point, parce qu'il y a un chérubin à notre porte qui en défend l'entrée avec une épée de feu, c'est-à-dire un anathème de notre mère l'Église. Et nous en trouve-

rions un semblable contre nous à votre chambre, si nous voulions l'aller visiter. Ce qui oblige à rendre les privations réciproques ; sinon que nous perdons plus à ne point voir vos jolies inventions, que vous ne ferez à voir des accommodements fort naturels et grossiers.

14.

[Sur les souffrances.]

Ce 20 demars 1670.

Je suis fort édifiée, mon très cher frère, de ce que vous me témoignâtes, devant le carême, que vous désiriez passer ce saint temps dans le silence, ce qui me fit juger que je devois interrompre le petit commerce de nos billets ; ce qui n'a pas empêché que je me sois toujours enquise de vos nouvelles, et ce que j'en appris hier m'oblige de vous témoigner la part que je prends à votre mal, qui est accompagné d'une si grande douleur qu'il vous fait avoir besoin d'une grande patience ; je la demande à Dieu pour vous, avec confiance qu'il vous donnera ce qu'il veut que vous ayez, puisque vous ne pouvez l'avoir que par sa grâce. Le pouvoir qu'il vous ôte de continuer vos saints exercices ne vous fera point perdre, puisqu'il sera récompensé par la souffrance, ce qui est le comble des bonnes actions ; et un seul regard vers Dieu, avec un mot de prière que vous lui adresserez, tiendra lieu de tout votre office, et vous associera à ce saint Lazare qui ne disoit rien et ne faisoit rien, sinon de porter l'état où Dieu l'avoit mis. C'est la disposition que je désire que Dieu vous donne, et à moi celle de vous rendre en sa présence tout ce que je vous dois.

15.

[Au sujet d'un sermon. Penser à la mort.]

Ce 21 mars 1670.

Après avoir été à la messe de Prime, Dieu m'a fait la

grâce de retourner entendre le sermon, dont je suis parfaitement édifiée et contente. Il a été rempli de tant de belles et saintes instructions qu'il me semble que Notre-Seigneur nous dit ces paroles de l'Évangile : *Hoc fac et vives.* Je suis mortifiée de ne pouvoir rendre mes actions de grâces à M. le curé de vive voix. Je vous supplie très humblement, mon très cher frère, de m'acquitter de ce devoir, et de lui demander la continuation de sa charité pour nous, de laquelle nous lui sommes très redevables.

Encore que le mal de poitrine soit fort fâcheux et même dangereux, j'espère néanmoins que vous ne mourrez point de ce genre de mort, au moins de celui que vous avez à présent. Je vous sais toutefois très bon gré de penser à la mort, que je voudrois avoir toujours présente, pour dire après saint Paul : *Quotidie morior* ; car c'est trop peu de ne mourir qu'une fois pour Jésus-Christ qui est mort une infinité de fois, par une vive représentation et une acceptation volontaire de la mort qu'il a soufferte pour notre salut.

16.

Ce mercredi, juillet 1670.

Vous me réduisez, mon très cher frère, à n'avoir rien à dire, parce que vous en dites trop. J'étois assez récompensée de ce que vous aviez agréé mes billets, sans qu'il fût besoin que vous y ajoutassiez plus de remerciements qu'ils ne valent. Pour expier cet excès de bonté, vous retiendrez, s'il vous plaît, le pupitre dont vous avez fait un si bon usage que de vous en servir à prier Dieu, et une autre fois il donnera quelque petit soulagement à votre corps ; ainsi, en faisant alternativement ces deux fonctions, il sera plus honoré qu'il n'auroit été dans l'intention de ses auteurs.

Je vous renvoie l'oraison funèbre de Madame, où nous avons vu de très belles choses et très édifiantes, en laissant à César ce qui appartient à César. Cette lecture nous

a remis en l'esprit la mort si étonnante et si surprenante de cette princesse, qui s'effacera bientôt de l'esprit des hommes, de même que les autres grands coups que Dieu fera pour les réveiller. Vous n'êtes pas de ce nombre, mon très cher frère, puisque vous observez si exactement vos dispositions, et dans la santé et dans la maladie. Votre état est maintenant composé de tous les deux, étant ni tout à fait guéri, ni tout à fait malade. Je désire que vous ayez assez de force pour présenter demain une victime, qui se promet que votre piété lui servira devant Dieu, pour suppléer à ce qui lui manque par elle-même, qui se prépare à vous le rendre de tout son cœur devant Dieu.

17.

[Les maladies deviennent la santé de l'âme, quand on les souffre avec patience.]

Ce 27 octobre 1670.

Je crois, mon très cher frère, que vous attendez votre fièvre dans votre tranquillité ordinaire ; car on nous assure que vous conservez la paix lorsque vous avez plus de mal. C'est une marque que Dieu vous blesse, et vous guérit tout ensemble : car quand on n'a point d'impatience dans les maladies, elles deviennent la santé de l'âme. C'est ce qui me fait espérer que Dieu vous fera devenir un homme nouveau, selon la maxime de M. de Saint-Cyran, qui est que le corps purifie l'âme en cette vie, et à la résurrection générale l'âme purifiera le corps. Cependant, si nous avions un véritable amour pour notre âme qui porte l'image de Dieu, tout ce qui lui seroit avantageux nous seroit agréable encore que le corps en souffrît beaucoup. Mais ce qui sert de prétexte à l'amour-propre pour désirer de n'avoir point de mal, c'est que l'on craint de s'ennuyer et de manquer de bonne volonté ; au lieu que nous devons avoir une ferme confiance que Dieu tempérera les maux,

en sorte que nous les porterons de bon cœur. Nous avons pour modèle ces bienheureuses âmes du purgatoire qui souffrent infiniment, et qui ne voudroient pas souffrir moins, parce qu'elles sont assurées qu'elles auront toujours la force de porter toutes les peines que Dieu leur impose. Notre état est bien différent du leur, n'étant pas, comme elles, dépouillées de notre fragilité, mais nous avons un même Dieu qui nous peut soutenir comme elles. C'est ce que je lui demande, mon cher frère, et pour vous, et pour moi qui ne suis qu'une feuille que le vent emporte.

IX.

Testament du chevalier de Sévigné, 1er mars 1674[1].

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Après avoir invoqué la grâce de Jésus-Christ et l'avoir supplié de me juger selon sa grande miséricorde, j'ai fait ce présent testament à Port-Royal des Champs, ce premier mars mil six cent soixante et quatorze, étant par la grâce de Dieu sain d'esprit et de jugement. Aussitôt que mon âme sera séparée de mon corps, je supplie la révérende mère Abbesse et les religieuses de ce saint monastère de lui donner sépulture dans leur sainte maison, quoique j'en sois indigne, et de prier Dieu qu'il me fasse miséricorde. Je veux que ce que je dois à Mme de La Fayette d'argent, suivant la transaction que nous passâmes ensemble après le décès de feue ma femme, sa mère, lui soit payé sur les immeubles de la terre de Champiré-Baraton, après toutefois qu'elle aura fait la fondation de cent livres de rente pour l'école de Grugé que feue ma femme a ordonnée par son testament. Je fonde à perpétuité l'entretien de la lampe

1. Minute de l'étude de M. Blanchet.

que je veux qui brûle jour et nuit devant le Saint-Sacrement de l'église dudit Grugé ; pour cela je veux qu'il soit pris trente livres tous les ans sur les immeubles de la terre de Champiré-Baraton que j'hypothèque toute pour cette fondation, et particulièrement la métairie du bourg. Plus, je veux que ce que je donne à un aveugle nommé, ce me semble, Madiot, et à un cul-de-jatte nommé Amelin, à chacun vingt et quatre livres leur vie durant, ce que je leur ai donné il y a longtemps. Plus, je donne aux Bénédictines du prieuré de Lagny trois cents livres une fois payées. Plus, je donne à Geneviève, ma servante, mille livres une fois payées, le tour de lit vert qui est à Paris et un bois de lit et un matelas de laine et trois paires de linceuls du commun. Plus, je donne à Nicolas Ollivier, mon valet de chambre, six cents livres une fois payées, tous mes habits et mon linge qui sert à ma personne et le reste des draps du commun, mon arquebuse et mon épée. Plus, je veux que tous mes meubles, or, argent, argent monnayé et non monnayé, tous les meubles meublants et tout ce qui s'appelle meuble selon la coutume d'Anjou soient vendus et le tout donné aux pauvres par les mains des religieuses de Port-Royal des Champs, entre les mains de qui je veux que le tout soit mis entre leurs mains par celui que je nomme exécuteur de ce présent testament, lequel j'ai lu et relu et veux qu'il soit le seul suivi, me réservant de faire au pied ou séparément de faire, si je veux, un codicille. J'ai nommé pour exécuteur de ce présent testament Monsieur Hilaire, économe de ce monastère, sans qu'il soit obligé d'en rendre compte, si ce n'est à Monsieur de Sacy et à la révérende mère Abbesse à qui j'ai dit mes intentions pour la distribution de mes aumônes. S'il se trouvoit quelque autre testament que celui-ci, il sera nul, voulant que, s'il se trouvoit quelque difficulté en celui-ci à cause des formes, elle soit expliquée en faveur de ceux à qui je donne.

En foi de quoi j'ai fait et signé le même jour et an que dessus ce présent testament et y ai mis mon cachet qui est

un Bon Pasteur avec ces mots tout autour : *Qui non amat Christum sit anathema.*

RENAUD-RENÉ DE SÉVIGNÉ.

[A ce testament est jointe une enveloppe avec ces mots : « J'ai mis ce testament entre les mains de la révérende mère Abbesse de Port-Royal des Champs ce premier mars 1674, afin qu'elle ait la bonté de l'ouvrir aussitôt après ma mort. SÉVIGNÉ. »]

X.

Relation de la mort et de l'inhumation du chevalier de Sévigné à Port-Royal[1].

Mars 1676.

Le lundi 9, M. de Sacy donna les saints sacrements à M. de Sévigné entre huit et neuf heures du matin. Il étoit malade du vendredi précédent que la fièvre lui avoit pris avec un mal de côté qui le fit juger aussitôt en péril... Le lundi 16, M. de Sévigné demeura tout d'un coup le matin sans connoissance et sans parole. Il passa tout le jour dans cet état jusqu'à un quart d'heure avant onze heures du soir qu'il mourut. On réveilla les sœurs au dortoir à la même heure pour aller à l'église faire les prières. Comme on les achevoit, on vint avertir de sa mort. On dit *Subvenite* et le reste des prières, et on se retira.

Le mardi 17 après Nones on chanta vêpres et deux Nocturnes avec les Répons. Le soir, à six heures trois quarts, les Messieurs firent le convoi, où il assista dix ecclésiastiques en surplis ; après qu'ils eurent achevé et que le corps fut posé dans l'église du dehors, les religieuses chantèrent le troisième Nocturne avec les Répons.

1. Journaux manuscrits de Port-Royal (P. R. 42 et 43). Communication de M. Gazier.

Le mercredi 18, après tierce, on chanta Laudes des morts, la messe, et puis l'enterrement, qui se fit comme celui des religieuses avec trois Répons et trois encensements. A la fin du dernier, on commença aussi de même le psaume *In exitu*, etc. puis l'antienne : *Chorus angelorum*, etc., pendant quoi notre mère, la mère prieure et six anciennes furent à la porte des sacrements pour recevoir le corps avec la croix et les chandeliers. Le reste des sœurs demeura dans le chœur, rangées dans les chaires d'en bas avec leurs grands voiles et des cierges allumés. Le corps étant entré, la croix rentra dans le chœur, qu'elle traversa, et sortit à l'ordinaire par la porte d'en bas pour descendre au cloître, qui étoit le lieu de la sépulture, le défunt l'ayant choisi. La communauté suivit en procession, et, étant arrivée au cloître, les plus jeunes s'arrêtèrent au bout de cette première allée que l'on appelle l'allée des Morts, de sorte que de cette manière les anciennes se trouvèrent proche de la fosse qui étoit justement dans le milieu de ladite allée, au-dessous de la croix, comme il l'avoit ordonné, et vis-à-vis de l'arcade par où on descend au cimetière. Les sœurs converses, les enfants et le reste qui suivoit le corps demeurèrent au-dessous dans le reste de cette allée, rangés jusqu'au vestibule et sur le degré même, tout étant plein.

Après le psaume *In exitu*, etc... on dit les oraisons et les autres prières qui se disent aux religieuses, et *Clementissime* à la fin. M. de Sacy officia le tout. M. de Tillemont et M. Chardon[1] firent diacre et sous-diacre, et il y avoit outre cela en surplis, M. Bourgeois[2], M. de Sainte-Marthe[3],

1. Gervais Chardon, docteur en théologie, chantre et théologal de Saint-Maurille d'Angers, exilé en 1676 à Riom où il mourut en 1686.

2. Jean Bourgeois, abbé de la Merci-Dieu, docteur de Sorbonne, mort en 1687 à l'âge de 83 ans.

3. Claude Sainte-Marthe, confesseur de Port-Royal, mort le 11 octobre 1690 à l'âge de 90 ans.

M. Borel[1], M. le curé de Saint-Lambert[2], M. Eustache, M. Constant.

Le corps était porté par M. de Luzancy[3], M. Charles[4], M. Mercier[5], M. Dessaux[6], M. Poncet, M. François et M. Ollivier[7], que suivoit le valet de chambre du défunt. Ils demeurèrent au dedans tout le long de l'enterrement et ne sortirent qu'avec les ecclésiastiques. L'on retourna au chœur en procession comme à l'ordinaire. La croix, qui étoit demeurée au pied de la fosse pendant l'enterrement, traversa le haut de l'allée où étoient les sœurs et, étant au bout, tourna dans l'autre côté du cloître qui est au-dessous du petit dortoir de Saint-Benoît pour entrer dans le cimetière par l'arcade du milieu qui sert de porte, et gagner en procession celle qui est vis-à-vis, par où l'on a accoutumé de revenir des enterrements. Le chemin étant beaucoup plus long qu'à l'ordinaire, le *Qui Lazarum* n'y suffit pas, il fallut encore ajouter *Credo quod Redemptor*, etc. tout entier. Après Nones on dit les sept Psaumes, prosternés.

XI.

Notice sur le chevalier de Sévigné par M. Fontaine[8].

Mais en parlant d'un ami de M. de Sacy qui mourut

1. Pierre Borel, prêtre du diocèse de Beauvais, confesseur de Port-Royal jusqu'en 1679, mort à Paris en 1687.
2. Paroisse dont dépendait l'abbaye de Port-Royal-des-Champs.
3. Fils d'Arnauld d'Andilly, né en 1623, mort en 1684.
4. Charles du Chemin, prêtre solitaire de Port-Royal, gardien de la ferme des Granges.
5. Nom de guerre de Sébastien du Cambout de Pontchâteau, né en 1634, mort en 1690.
6. Sans doute père ou frère d'une religieuse de Port-Royal.
7. Exécuteur testamentaire du défunt.
8. *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, par M.

cette année, puis-je oublier la mort d'une autre personne qui lui étoit aussi très intime, qui arriva cette même année, je veux dire M. de Sévigné, de l'une des plus nobles maisons de Bretagne. Il avoit passé une grande partie de sa vie en divers emplois considérables dans les guerres d'Allemagne et d'Italie, où il avoit couru mille et mille périls dont Dieu qui avoit sur lui des regards favorables pour l'avenir, le tira toujours par des espèces de miracles. On vit au milieu des emportements de la guerre quelque semence de cette bonté qui devoit un jour éclater en lui. S'étant trouvé à la prise d'une ville, il rencontra après le combat une petite fille de trois à quatre ans, que ses parents ou morts ou mis en fuite avoient abandonnée sur un fumier. Ce triste objet frappa son cœur. Il fut touché d'un mouvement de miséricorde qui étoit déjà un effet de celle de Dieu sur lui. Il prit lui-même cet enfant dans son manteau et résolut d'en avoir soin toute sa vie ; ce qu'il exécuta fidèlement, et depuis, cette fille s'étant faite religieuse, il a toujours payé la pension à son monastère. M. de Sévigné s'engagea ensuite dans le mariage, ayant trouvé un parti très avantageux ; je parle selon le monde, car les grands biens dont il se vit maître lui causèrent des périls sans comparaison plus dangereux pour l'âme que ceux dont Dieu l'avoit sauvé dans les armes n'auroient été pour le corps.

Étant devenu veuf, Dieu fit luire un rayon de vérité dans son âme et comprenant tout d'un coup le néant du monde, de ses richesses, de la noblesse et de ses emplois, il résolut d'y renoncer et d'embrasser une vie retirée. Il choisit Port-Royal de Paris, où il fit bâtir un logis fort

Fontaine (Cologne, 1738), t. II, p. 441 et suiv. D'autres notices analogues ont été publiées dans divers recueils de Port-Royal et notamment dans le *Nécrologe de Port-Royal*, et dans l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, publiée à Cologne en 1752 (2e partie : *Histoire des Messieurs*, IV, 293).

propre, dans lequel M. de Sacy et moi avons eu un appartement. Sa vie retirée et les entretiens de M. Singlin et de la Mère Angélique le firent entrer en de grands sentiments de pénitence, que M. de Sacy cultiva. Ensuite son repos lui fit mieux connoître la laideur de la vie tumultueuse, et, pour en mieux réparer les fautes, il voulut employer tout son bien en aumônes, dont quelques-unes, et assez considérables, ont passé par mes mains, et je puis dire que je m'en suis quelquefois senti. Que Dieu, qui ne laisse pas un verre d'eau sans récompense, lui en tienne compte en son paradis !

Il ne voulut point quitter son carrosse, parce qu'il le regardoit comme étant moins à lui qu'à ses amis, au service desquels il l'avoit entièrement sacrifié. On le voyoit fréquemment dans la route de Port-Royal de Paris à Port-Royal des Champs. Lorsqu'il n'y eut plus guère que M. de Sacy qui s'en servoit, il vit que M. de Sacy avoit peur que pour lui on fît la dépense de l'entretien d'un carrosse ; ainsi sa charité trouva un milieu, qui fut de se défaire de ses six chevaux et de son cocher, et de faire prix avec un homme de lui donner deux voyages par semaine, avec un cocher propre et deux bons chevaux, moyennant six cents livres par an. Il avoit cependant retenu le corps du carrosse. On ménageoit toujours ces deux jours de la semaine pour les visites de M. de Sacy ; car, pour M. de Sévigné, il sortoit peu, à moins que ce ne fût pour mener M. de Sacy promener. Il se contentoit d'aller prendre l'air au jardin des Capucins qui sont proches de là. Il n'y avoit qu'une incommodité, qui est qu'allant avec son parasol, de peur du mal de tête, les petits enfants, qui n'étoient pas accoutumés à voir un homme ainsi coiffé, le suivoient avec quelques cris désagréables ; sur quoi il demanda à M. de Sacy s'il ne feroit pas bien de se faire suivre de son valet de chambre, pour battre régulièrement la mesure lorsque ces enfants commenceroient leur musique et pour leur faire changer de ton. Il est vrai que ce cas de conscience fit rire M. de Sacy et que M. de Sévigné comprit que le meilleur seroit

de ne point battre si dévotement ces enfants, qui ne feroient que s'irriter davantage par un traitement qu'ils n'attendoient pas.

M. de Sévigné demeura ainsi ferme dans la solitude de Paris, ne rendant guères d'autres visites qu'au Révérend Père Dom de Loron, chartreux. Mais, lorsqu'on fit la transmigration des religieuses de Paris à Port-Royal des Champs, M. de Sévigné n'hésita point. Il voulut aussitôt les suivre. Toute sa maison qu'il s'étoit rendue avec tant de dépenses si propre, si commode et si agréable, n'eut pas la force de le retenir. On ne vit jamais un si grand détachement de toutes les choses de ce monde, pour ne s'attacher qu'à Dieu seul et aux personnes qui le servoient fidèlement.

Dieu le récompensa d'avoir pour lui voulu plus d'une fois quitter sa maison. Il semble que la nouvelle solitude de ce saint désert lui inspira de nouveaux sentiments pour la pénitence, la voyant si bien pratiquer devant ses yeux par toutes sortes de personnes. Il se regarda lui seul comme un grand champ de bataille, où il entreprit de remporter à l'avenir autant de victoires sur son ennemi qu'il en avoit été terrassé de fois. Il l'attaqua par son plus grand défaut, qui étoit un certain air impérieux que lui avoient donné sa noblesse et son commandement dans les armées, et qui depuis s'étoit nourri dans ses grands biens.

Il voulut vivre dans la dépendance, avec la soumission d'un enfant, se faisant régler jusqu'aux moindres choses et prescrire toutes ses obligations, qui étoient pour l'ordinaire de transcrire les traductions de M. de Sacy. Ayant toujours jusque-là assez aimé la délicatesse dans son vivre, il cultiva l'abstinence et la mortification dans le manger. Il n'est pas croyable combien il gourmanda l'avarice, donnant toute la vaisselle d'argent dont jusque-là il ne s'étoit point défait.

Mais ce qu'on admira le plus fut la douceur qu'on lui vit avoir pour ses domestiques, car il leur avoit été toujours extrêmement dur et fâcheux. Cependant, à force de se

combattre, il devint si bon envers ses domestiques que ses infirmités l'obligèrent de garder, qu'il les servoit presque autant lui-même qu'il en étoit servi.

XII.

Note sur la terre de Champiré.

Cette terre seigneuriale appartenait, dès le xve siècle, aux Baraton, noble famille d'Anjou[1] ; elle était possédée, en 1519, par Olivier Baraton, baron d'Ambrières, maître d'hôtel ordinaire du roi, dont la fille unique et seule héritière, Renée, épousa cette même année, par contrat du 24 mai, signé au lieu même de Champiré, Christophe de Sévigné, d'une maison bretonne ancienne et bien connue, sg^r de Tréal et de Vigneux (de la branche aînée), qui fut le trisaïeul de Renaud de Sévigné [2]. Cette branche finit avec Jacques de Sévigné, sg^r des Rochers et autres lieux, mort sans enfants, en 1599, dont la sœur et unique héritière, Marie de Sévigné, femme depuis 1584 de Joachim de Sévigné, sg^r d'Olivet (de la branche cadette), posséda après lui la seigneurie de Champiré ; des accords de famille que nous ignorons la firent passer d'abord à Charles de Sévigné, baron d'Olivet, son fils aîné, puis à Renaud, son fils cadet, à qui un aveu féodal est rendu par un de ses vassaux le 17 novembre 1633 [3].

Le chevalier Renaud de Sévigné la garda jusqu'à sa mort,

1. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port (Angers, 1874-1878, 3 vol. in-8), tome I, p. 593.

2. Archives du Finistère (Fonds Le Bihan de Pennelé, E. 412), copie collationnée du contrat du 24 mai 1519.

3. Registre des titres de la châtellenie de Champiré, p. 290 (Archives de Maine-et-Loire, série B).

en 1676; onze ans après, ses héritiers la vendirent, par acte passé devant Me Bretin, notaire à Rennes, le 25 février 1687, à Louis de Lantivy, seigneur de l'Ile Tizon, et à Marie Gouin, son épouse, au prix de 40.000 livres, lods et vente compris : entre autres charges, les acquéreurs eurent à acquitter une rente annuelle de 130 livres créée par Mme de Sévigné, née Élisabeth Péna, pour l'entretien d'un prêtre écolâtre, et par le testament de son mari, pour celui de la lampe de l'église de Grugé [1].

M. de Lantivy mourut vers 1697 ; Louis-François, son fils aîné abandonna, en 1698, la terre de Champiré à ses puînés : ce fut de ceux-ci probablement que la famille Dandigné ou d'Andigné l'acquit directement pour la revendre, par acte du 19 juin 1767, à Joachim-André Aveline, comte de Narcé dont les descendants l'ont possédée jusqu'à ces dernières années [2].

Cette terre seigneuriale n'avait pas grande importance, à en juger par le prix de vente obtenu en 1687 ; sise en Grugé, elle s'étendait sur Saint-Erblon, La Chapelle-Hullin et autres paroisses de l'évêché d'Angers et relevait féodalement de la baronnie de Pouancé. Des descriptions authentiques énoncent qu'elle se composait d'une maison prin-

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, minutes du notaire Bretin, 1687. — La rente de 100 livres, pour l'entretien d'un prêtre écolâtre à Grugé, créée par testament de Mme de Sévigné, née Péna, a eu son assiette définitive par un acte du 20 février 1680, passé devant les notaires du Châtelet à Paris, entre les héritiers de Renaud de Sévigné et le curé assisté des marguilliers et habitants de la paroisse de Grugé : Charles, marquis de Sévigné, y figure en son nom personnel, et la marquise, sa mère, comme procuratrice et mandataire des autres héritiers ; un bourgeois de Paris représentait les autres parties. Cet acte est reproduit dans un article de M. de Falloux, publié par la *Revue de l'Anjou* (1852, II, p. 327).

2. Lettre adressée à M. Saulnier par M. le Cte Aveline de Narcé, le 6 avril 1878.

cipale avec ses dépendances, et d'un moulin au bord de l'Araise, dont l'eau remplissait les fossés ; de terres labourables, de prés, de métairies, d'un parc enclos de murs d'un circuit de 2000 toises ; d'une chênaie de La Torpelière, le tout avec les hommes et sujets, les vassaux, les rentes féodales et la juridiction qui y était jointe.

Pour avoir une idée du lieu de l'exil de Renaud de Sévigné, il faut se reporter à la déclaration passée par Olivier Baraton à la baronnie de Pouancé, le 4 octobre 1524 : « C'est à scavoir ma maison forte de Champiré enclose de douves et foussés tout à l'entour, fermant et ouvrant à pont levys à chesnes de fer, avecq ceinture de closture de murs à tours garnyes d'arbalétrières et canonnières... avec la court et jardin enclos desdicts foussés, sises les dictes choses sur la rivière l'Arraise, en la paroisse de Grugé [1]. » Telles étaient les choses en 1524, telles Sévigné les a trouvées, telles elles étaient encore à la fin du XVIIe siècle. On en a la preuve par un procès-verbal d'estimation de cette terre dressé, en 1697, après la mort de Louis de Lantivy, l'acquéreur de 1687. On y lit ceci : « Le gros corps de la maison forte de Champiré enclos de douves et fossés tout autour fermant et ouvrant à pont levis à chaisnes de fer... garnie de canonnières et autres choses requises à château et maison forte... la maison au fond de la cour, en tout inhabitable et indigne de réparation, avec terres, jardins et prés, 9000 livres [2]. » L'évaluation totale dépasse de près de 16.000 livres le prix d'acquisition, ce qui indiquerait que les héritiers de Renaud de Sévigné, pressés de se défaire de cette terre, l'ont donnée à bas prix.

1. Le texte complet de cette déclaration est transcrit dans le Registre des titres de la Châtellenie de Champiré, cité ci-dessus.

2. *Histoire généalogique de la maison de Lantivy et de ses alliances*, par MM. Th. Courtaux et Cte de Lantivy de Trédion (Paris, 1899, in-4°), p. 308.

Au XVIIIe siècle, M. d'Andigné fit disparaître les vieilles constructions et bâtir le château actuel dans lequel une seule des tours a été encastrée : les fossés qu'il avait conservés ne furent comblés qu'au XIXe siècle par M. de Narcé dont le fils, qui nous a donné ces détails, nous a appris en outre qu'en faisant exécuter des fouilles autour du château moderne, il a retrouvé en partie la configuration du vieux Champiré : quatre tours au sud, fossés au sud, est et ouest, au nord la rivière l'Araise, pont-levis au sud et au nord [1].

La tradition du pays a gardé le souvenir du séjour d'une dame de Sévigné à Champiré, au XVIIe siècle ; on y montrait la chambre qu'elle avait habitée. On a voulu que ce fût la célèbre marquise de Sévigné, née de Rabutin-Chantal, qui aurait, en 1671, accepté l'hospitalité de son oncle. Évidemment on l'a confondue avec la femme de celui-ci, née Élisabeth Péna, qui y a tenu plusieurs fois compagnie à son mari exilé. Quant à sa nièce, qui a traversé le Maine en 1671, pour se rendre aux Rochers, l'itinéraire connu de son voyage la fait passer fort en dehors et assez loin de Champiré [2]. Que serait-elle allée faire dans cette demeure délabrée, abandonnée depuis quinze ans, où personne n'était là pour la recevoir ? Renaud de Sévigné, tout dévoué à Port-Royal depuis son veuvage et son retour à Paris, n'y revenait plus. Dès cette époque, la vieille maison forte étais vouée à la ruine et n'avait plus d'intérêt pour son possesseur que par les revenus qu'il tirait de sa terre.

1. Lettre de M. le Cte de Narcé citée ci-dessus.

2. V. *La marquise de Sévigné au pays du Maine*, par M. Roger Graffin (*Revue historique et archéologique du Maine*, Le Mans, année 1900, 1er semestre, p. 159).

XIII.

Lettres de l'abbé d'Aglié, ambassadeur de Savoie en France, à Madame Royale.
(Archives royales de Turin.)

Paris, 15 décembre 1651.

Il cavaliere di Savigny mi ha poi visitato, e gli ho fatto ogni offerta del mio servicio, come altresi gli ho significato l'ordine quel tenevo di V. A. R. di passar seco ogni confidenza dove occorra valersi dal suo mezzo per avantaggiare gli interessi di loro AA. RR., massime al favore della sua parentela col signor Coadiutore della cui persona e del cui merito mostrai la stima che V. A. R. ne faceva e la speranza ch' haveva di vederlo in posto più conspicuo et in stato di giovare a se stesso et a suoi amici.

Traduction. — Le chevalier de Savigny[1] m'a visité depuis, et je lui ai fait toutes mes offres de service, comme aussi je lui ai communiqué l'ordre que Votre Altesse Royale m'avait donné de traiter avec lui en toute confiance, lorsque l'occasion se présenterait de se servir de son entremise pour favoriser les intérêts de Leurs Altesses Royales, principalement grâce à sa parenté avec M. le Coadjuteur : je montrai le grand cas que Votre Altesse Royale faisait de la personne et du mérite de ce dernier, et l'espoir qu'Elle avait de le voir dans une place plus éminente et en état de rendre service à lui-même et à ses amis.

1. L'abbé d'Aglié n'a jamais écrit correctement le nom du correspondant de Madame Royale : dans sa troisième lettre ci-après du 15 novembre de l'année suivante, on retrouve la même forme vicieuse, *Savigny*, au lieu de *Sévigné* ou *Sévigny*.

Paris, 3 mai 1652.

Coll'occasione che il marchese di Savigny venne avant' hieri a visitar mi, egli mi significò l'ordine ch' haveva di V. A. R. per il particolare concernente la forma della scrivere pretesa del signor Cardinale di Retz e le risposte che gli venivano fatte per parte di V. A. R. ondè io, informato del negotio per l'honore ch'Ella mi fece di ragguagliarmene, evacuai alcuni dubbi che gli restavano in questa materia, havendo raccolto in effetto dal suo discorso esser procedute le difficoltà dalla poca pratica più che dal intentione del predetto signor Cardinale d'esiger da V. A. R. niente più di quello fù osservato dal signor Cardinale di Richelieu, benchè gli paresse in qualche modo differente, il grado in cui si trovava il re di cognato la felice memoria del duca Vittorio-Amedeo a quello di S. A. R. regnante, disparità da me non amessa in riguardo di V. A. R. in alhora moglie et hora madre, quasi in pari grado di sangue ai due Re, padre e figlio, onde credo per questo capo tolta ogni difficoltà, et altra che si opponga, riserbandosi, mi disse il detto marchese di Savigny, di saper solo se dal signor cardinale Mazarino si fosse per sorte mutato stilo, di che non se si haveva per anco informatione.

Traduction. — A l'occasion de la visite qu'il me fit avant-hier, le marquis de Savigny me signifia l'ordre qu'il avait de Votre Altesse Royale au sujet de la particularité concernant la forme que M. le cardinal de Retz prétend employer en écrivant et celle des réponses qui lui étaient adressées de la part de Votre Altesse Royale [1]. C'est pourquoi, instruit comme je l'étais de la question par l'honneur qu'Elle me fit de m'en informer, je résolus quelques doutes qui lui restaient en cette matière, ayant en effet reconnu

1. Voir sur cet incident les lettres ci-dessus de M. de Sévigné à Madame Royale des 26 avril, 3 et 10 mai 1652 .

par son discours que les difficultés avaient pour origine le peu de pratique du Cardinal plutôt que son intention d'exiger de Votre Altesse Royale autre chose de plus que ce qui était observé à l'égard du cardinal de Richelieu, bien qu'il lui parût y avoir une certaine différence entre le degré où se trouvait le Roi du duc Victor-Amédée, son beau-frère, d'heureuse mémoire, et celui de Son Altesse Royale, actuellement régnant, disparité que je n'admets pas à l'égard de Votre Altesse Royale, alors femme et maintenant mère, presque au même degré de sang, avec les deux rois, père et fils. C'est pourquoi je crois que sur ce point toute difficulté est levée ou toute autre qu'on pourrait soulever, se réservant, me dit le même marquis de Savigny, de savoir seulement, si, vis-à-vis du cardinal Mazarin, on aurait par hasard changé de style, chose sur laquelle on n'avait encore aucune information.

15 novembre 1652.

Il marchese di Savigny s'è lasciato intender che dopo l'ordine dato mi di non dargli la mano, come agli altri marescialli di campo, egli non mi ha visitato per non derogare alle qualità ch'ei pretende avere di nascità, honori et prerogative in casa sua non communi con ogni altro maresciallo di campo, e che aveva per honore ch'io non lasciassi di visitare la moglie ; mà perchè uno di questi giorni, egli si trovò presente alla mia visita ove capitò il signor cardinale di Retz, il maresciallo di Plessy e il duca di Brissac (cosa da lui sfuggita per il passato), non intendendo di accompagnar mi nel sortire, mi venne per ogni modo ad accompagnare sino alla porta di casa comè è solito, mi fece dire che non troverei male da indi in poi ch'egli ne usasse famigliarmente, senza ceremonia, poichè altretanto havrebbe havuto a caro che facessi io d'andar come privato in casa sua, perchè in termine di visita honoraria come Ambasciatore non corrispondendovi

verso di lui con li trattamenti dovotugli : non stimava ch'io col tal rigore in pretensione dovessi visitare la moglie ; ma gli ho fatto rispondere che, salva la riputazione del carico, ne userò sempre seco come piu saprà desiderare, perchè le mie visite non havevano per fine che d'attestargli la stima che V. A. R. faceva della loro amicitia, rincrescendomi di non potergliene dar maggiori prove. Io non li vedo molto spesso.

Traduction. — 15 novembre 1652. — Le marquis de Savigny m'a fait entendre qu'après l'ordre qu'on m'a intimé de ne plus lui donner la main, non plus qu'aux autres maréchaux de camp, il ne m'a plus visité pour ne pas porter atteinte aux qualités qu'il prétend avoir de naissance, d'honneurs et de prérogatives chez lui non communes avec tout autre maréchal de camp, et qu'il tenait à honneur que je ne laissasse pas que de visiter sa femme ; mais comme un de ces jours, il se trouvait présent à ma visite, en même temps que le cardinal de Retz, le maréchal du Plessis et le duc de Brissac (ce qu'il évitait auparavant), n'ayant pas l'intention de m'accompagner au dehors, il me reconduisit jusqu'à la porte de sa maison comme d'habitude. Et comme il me fit dire que je ne trouvasse pas mauvais qu'il en usât familièrement et sans cérémonie, désirant que j'en usasse de même, en venant chez lui comme homme privé, puisque ma qualité d'Ambassadeur ne me permettait pas de le traiter en égal dans une visite de cérémonie, et de lui accorder les politesses qui lui sont dues : il n'estimait pas que je dusse avoir de telles exigences dans mes visites à sa femme. Je lui ai fait répondre que, les droits de ma charge sauvegardés, j'en userai avec lui comme il le désirerait le mieux, parce que mes visites n'avaient pour but que de lui prouver le cas que Votre Altesse Royale faisait de leur amitié, regrettant de ne pouvoir lui en donner de plus grandes preuves. Je ne le vois pas souvent.

XIV.

CORRESPONDANCE ENTRE LE CARDINAL DE RETZ ET LA COUR DE SAVOIE.
(Archives royales de Turin.)

1.

Le cardinal de Retz à Madame Royale.

Paris, 2 mars 1652.

Madama Reale,

Riconosco la riverenza que deve prestarsi dalla mia hum^{ma} servitù a V. A. Reale, nell'occasione della promotione seguita della mia persona al Cardinalato, mentre essendo in tante maniere obligato d'impiegare sempre me stesso nel suo servigio, posso sperare ora haverne maggiore habilità, come anche sento che il mio animo se ne è maggiormente acceso. V. A. Reale, con la sua naturale generosità si degni, che ne la supplico, gradire il mio ossequio, et come pur spero che ella la riconoscera, ripieno di cordialissima riv^{za} (*riverenza*) se restarà servita che io posso comprobarglelo con l'opere, resti servita di porgermene le occasioni coi suoi commandi et si persuada di trovarmi inviolabilmente, tutta la mia vita,

A Vra Altezza Reale

Humi^{mo} servitore.

IL CARDINALE DI RETZ.

Traduction. — Madame Royale, je sais quels respects mon très humble service doit à Votre Altesse Royale à l'occasion de la promotion faite de ma personne au Cardinalat : comme j'ai, en tant de façons, l'obligation de m'employer toujours à son service, je puis espérer maintenant

de le faire avec plus d'efficacité, de même que je sens que mon âme y est portée avec plus d'ardeur. Que Votre Altesse Royale, avec sa générosité naturelle, daigne, ce dont je la supplie, agréer mon obéissance, et comme elle la reconnaîtra, je l'espère, pleine de la plus cordiale révérence, elle voudra bien que je la lui prouve par mes actes; qu'elle me fasse la grâce de m'en fournir les occasions par ses commandements et soit convaincue qu'elle me trouvera inviolablement toute ma vie, de votre Altesse Royale le très humble serviteur.

Le cardinal de Retz.

2.

Madame Royale au cardinal de Retz.

16 mars 1652.

Monsieur mon cousin,

La haute estime que j'ai toujours faite des grandes qualités qui sont en vous m'ayant fait prévenir par mes souhaits votre promotion à la dignité de cardinal, m'a aussi convié à concourir avec plus de joie à l'applaudissement qu'elle reçoit de tous ceux qui s'intéressent au bien et aux avantages de l'Église. Je confesse avec eux que l'éclat de la pourpre, qui sert aujourd'hui de juste récompense à votre éminente vertu, peut recevoir d'elle quelque nouveau lustre, et ainsi comme votre mérite est le motif de cette approbation publique que chacun fait paroître de votre élection, cela augmente la satisfaction que je reçois en mon particulier de vous voir élevé en un degré où il sera toujours plus connu. Il ne me reste rien à désirer pour rendre mon contentement parfait en ce point que de rencontrer souvent les occasions de vous témoigner la véritable inclination avec laquelle je suis, Monsieur mon cousin, etc...

3.

Le cardinal de Retz à Madame Royale.

A Paris, ce 8 avril 1652.

Madame,

Je ne pouvois pas recevoir une plus grande preuve de la bonté de Votre Altesse Royale que celle qu'il lui a plu me donner de sa joie sur ma promotion au cardinalat; j'en suis si glorieux que quand elle ne m'auroit produit que cet avantage, je l'estime infiniment au-dessus de tous ceux qui me pourroient jamais arriver. La lettre que M. le marquis de Sévigné m'a rendue de la part de Votre Altesse Royale sur ce sujet m'a touché si sensiblement que je ne saurois répondre aux termes obligeants dont elle est conçue que par mon silence. Je n'ai point été surpris de voir Votre Altesse Royale dans des sentiments si avantageux pour moi, puisque ce sont les mêmes qu'elle a toujours eus et que M. le marquis de Sévigné, mon cousin, que Votre Altesse Royale honore de sa bienveillance et qui a une extrême passion pour son service, m'a fait connoître il y a longtemps. Après tant d'occasions si particulières que Votre Altesse Royale s'est acquise sur moi par sa pure générosité, je serois bien méconnoissant si je ne me servois de tout l'avantage de ma nouvelle dignité pour l'employer à donner des marques effectives de mon obéissance à Votre Altesse Royale par mes services très humbles et par mes soumissions, en lui faisant paroître que je suis, avec toute la passion et tout le respect que je dois, Madame, de Votre Altesse Royale, le très humble et très obéissant serviteur.

Le cardinal de Retz.

4.

Madame Royale au cardinal de Retz.

4 juin 1652.

Monsieur mon cousin,

Ceux qui ont été informés comme moi des rares qualités qui concourent en la personne de Votre Éminence n'ont point été surpris de sa promotion à la dignité de cardinal qui sembloit être due à votre mérite. Aussi a-t-elle été suivie d'une générale approbation de tous ceux qui donnent un juste prix à la vertu. Mais je puis dire encore avec vérité qu'il n'y en a point qui en ait appris la nouvelle avec plus de joie que j'ai fait comme d'un événement que j'avois et prévu et souhaité. Je remercie avec affection Votre Éminence de la part qu'elle m'en a donnée et la conjure de me continuer son amitié et de croire que, l'estimant beaucoup, j'aurai une particulière satisfaction de me la conserver par les marques réciproques de la mienne dont je prie Votre Éminence de faire état en toutes les occasions qui me donneront lieu de paroître comme je suis, etc...

5.

Le cardinal de Retz à Madame Royale.

Paris, ce 18 juillet 1652.

Madame,

M. l'abbé Amoretti m'a rendu la lettre dont il a plu à Votre Altesse Royale de m'honorer, et il m'a particulièrement informé de l'état des choses en Piémont et du sujet

pour lequel Elle l'a dépêché en cette Cour. Les marques continuelles que je reçois de la bonté de Votre Altesse Royale sont si obligeantes que je ne saurois assez lui en témoigner mon ressentiment. Je vous supplie très humblement de croire, Madame, que j'aurois une satisfaction toute particulière de vous pouvoir rendre mes très humbles services dans la conjoncture présente des affaires. Si j'y avois quelque part, Votre Altesse Royale connoîtroit avec combien de chaleur je m'intéresse pour tout ce qui la peut regarder et avec combien de passion et de respect, je suis pour toujours, Madame, de Votre Altesse Royale, le très humble et très obéissant serviteur.

Le Cardinal de Retz.

6.

Le cardinal de Retz au duc de Savoie.

A Paris, 12 décembre 1652.

Monsieur,

Je me sers de l'occasion des prochaines fêtes de Noël pour renouveler à Votre Altesse Royale les protestations de mon très humble service et pour lui demander la continuation de ses bonnes grâces. Comme elles me sont infiniment chères, Elle se peut aisément persuader que je rechercherai toujours les moyens de les mériter.

Je supplie très humblement Votre Altesse Royale de ne point douter, s'il lui plaît, de cette vérité et qu'Elle ait agréable de croire que j'aurai toujours un extrême désir de lui rendre mes très humbles services pour lui faire connoître que personne ne l'honore plus parfaitement que moi, ni n'est plus passionnément, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

Le Cardinal de Retz.

7.

Le cardinal de Retz à Madame Royale.

A Paris, ce 12 décembre 1652.

Madame,

Comme je reçois des marques de la bonté de Votre Altesse Royale en toutes occasions, aussi n'en dois-je perdre aucune de lui en donner de la reconnoissance. C'est ce qui m'oblige de profiter des prochaines fêtes de Noël pour renouveler à Votre Altesse Royale mes commissions et les continuations de mon très humble service. Je vous proteste, Madame, que je ne souhaite rien avec plus d'ardeur comme les occasions de vous les rendre pour vous faire connoître combien je m'intéresse dans les choses qui vous regardent. Je supplierai donc très humblement Votre Altesse Royale de m'honorer de ses commandements afin que je lui puisse témoigner par ma prompte obéissance que de tous ceux qu'elle honore de sa bienveillance, il n'y en a pas un qui ambitionne plus passionnément la qualité de (*sic*), Madame, de Votre Altesse Royale, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Cardinal de Retz.

XV.

LETTRES ET EXTRAITS DE LETTRES DU BARON DE CIZE DE GRÉSY, SECRÉTAIRE DE L'AMBASSADE DE SAVOIE A PARIS (Archives royales de Turin).

1° A Madame Royale. — 27 septembre 1652.

...P.S. Le Roi a donné l'amnistie telle que MM. les Princes la désiroient. Dans la visite que vient de me rendre M. le

marquis de Sévigné[1] il m'a donné la pièce ci-jointe, ne sachant si Votre Altesse Royale l'a encore vue, j'ai cru devoir la lui envoyer.

2° A LA MÊME. — 4 octobre 1652.

...(Il est question que M. de Reims quitte sa profession : la duchesse de Nemours a dit au baron de Grésy qu'elle désirait qu'il ne la quittât pas tant pour les avantages de Melles de Nemours, ses filles, que pour la réputation de sa maison.)... M. de Reims auroit dit qu'il auroit de la peine à prendre aucune résolution, ne pensant qu'à se consoler de la perte qu'il a faite, et il ne quitteroit sa profession embrassée par dévotion que pour des considérations bien fortes : il y est encouragé pour y rester par l'abbé de Beauregard, son frère naturel, qui a la direction de ses principales affaires et qui a le plus de crédit près de lui.

...J'ai visité M. le marquis de Sévigné de la part de Votre Altesse Royale et madame sa femme, qui est fort belle. L'un et l'autre m'ont témoigné, par des paroles pleines de respect, les obligations qu'ils lui ont. Ledit sieur de Sévigné m'a rendu la visite avec beaucoup d'offres et de civilités.

3° A LA MÊME. — 14 octobre 1652.

...L'on ne met point ici en doute qu'après que les Espagnols auront pris Casal, ils n'attaquent derechef les places de Son Altesse Royale et qu'elle ne soit à la fin contrainte de s'accommoder avec eux, ce qu'elle devroit déjà avoir fait ; ainsi parlent ceux qui veulent témoigner avoir quelque zèle pour les intérêts et service de Leurs Altesses Royales. Dans ces termes m'en ont parlé M. le marquis de Sévigné, etc...

1. Le baron de Grésy écrit toujours « *Sévigny* » au lieu de « *Sévigné* », ainsi que beaucoup de ses contemporains : cette remarque faite, nous avons cru devoir rétablir la véritable orthographe du nom.

4° A LA MÊME. — 25 octobre 1652.

...Une personne me visita hier et me dit qu'il venoit du Louvre où il avoit ouï l'ordre que la Reine avoit donné que l'on y préparât un appartement pour M. le cardinal Mazarin.

(La lettre de M. de Sévigné datée du même jour, que ce dernier a chargé le baron de Grésy de faire parvenir à Madame Royale, était jointe à celle-ci.)

5° AU MINISTRE. — 25 octobre 1652.

(Le baron de Grésy l'informe que l'abbé d'Aglié, ambassadeur de Savoie, est arrivé à Paris le samedi 19 au soir, et que dès le lendemain il est allé lui rendre ses devoirs. Les termes de sa lettre semblent indiquer qu'il y avait un peu de froid entre le secrétaire d'ambassade et son chef : celui-ci, qui entendait l'avoir sous sa main, l'a fait loger chez lui.)

6° AU MÊME. — 8 novembre 1652.

M. le marquis de Sévigné prit la peine de me visiter avant-hier, et, me parlant de la perte de Casal, il me dit qu'il ne voyoit pas comment l'on pourra arrêter les progrès que sont pour faire les Espagnols dans le Piémont... Il me dit aussi que la Cour faisoit toujours tout ce qu'elle pouvoit pour détacher Monsieur le Prince des Espagnols, mais qu'elle n'en viendroit pas à bout, le traitement qu'on a fait à Monsieur (qui a toujours eu une conduite fort considérée et modérée) lui sert d'exemple.

Mlle de Chevreuse mourut hier à huit heures du matin d'une fièvre pourpre, accompagnée de la petite vérole : elle n'a été malade que deux jours.

7° A MADAME ROYALE. — 22 novembre 1652.

...Dans la visite que j'ai fait cette semaine à Madame la marquise de Sévigné, elle m'a invité d'assurer Votre Altesse Royale de ses respects et services et lui fais de sa part

très humble révérence. J'eus dans cette occasion celle de m'entretenir avec M. le marquis de Sévigné sur ce que l'on parloit d'éloigner M. le cardinal de Retz de Paris. Il m'a dit qu'il s'étoit déjà donné l'honneur d'en écrire à Votre Altesse Royale, qui fera [que] ne luy répéterai ce qu'il m'en fit savoir.

8° AU MINISTRE. — 28 novembre 1652.

Au point de trois heures, monsieur l'Ambassadeur vient de recevoir le billet ci-joint que vient de lui écrire Monsieur le marquis de Sévigné ; mais il n'a le temps (puisque le gentilhomme veut partir) ni rien d'extraordinaire à écrire à Madame Royale. Il m'a invité de vous écrire deux lignes pour accompagner ce billet et vous dire que dans peu de jours l'on espère que M. le Cardinal arrivera ici.

Ce jeudi à midi.

(*Billet de Sévigné.*) — Si monsieur l'ambassadeur ou monsieur le baron de Grésy veulent écrire en Piémont, il faut qu'ils m'envoient leurs lettres précisément à quatre heures du soir ; car, à cette heure-là, et non pas plus tard, partira un gentilhomme de mes amis qui va à Turin en diligence. (Signé :) SÉVIGNÉ.

9° AU MÊME. — 29 novembre 1652.

... L'on attend toujours le retour de M. le cardinal Mazarin avec des grandes impatiences, vu qu'en lui toutes choses seront remises.

10° A MADAME ROYALE. — 6 décembre 1652.

Monsieur le marquis de Sévigné prit hier la peine de me visiter et me donna connoissance de ce qu'il avoit eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale par ses dernières lettres au sujet du voyage que fait en Italie M. le marquis de Richelieu et sur les discours que Madame d'Aiguillon

et Monsieur le maréchal du Plessis lui avoient fait ces jours passés que Votre Altesse Royale avoit de nouveau assuré et déclaré vouloir être constante dans le service du Roi...

M. le cardinal de Retz prêche tous les dimanches dans l'église de Notre-Dame : sa dernière prédication a été admirée de tous pour son éloquence, mais plusieurs ne purent s'empêcher à la sortie d'icelle de dire qu'elle sentoit un peu la Fronde.

11° Au Ministre. — Même jour.

Je prends soin de visiter toutes les semaines M. le marquis de Sévigné : il a cette courtoisie de me rendre les visites que je lui fais. Celle qu'il me rendit hier me donnoit occasion d'écrire à Madame Royale quelque particularité des discours qu'il me fit savoir. Je suis le plus succinct qu'il m'est possible et ne lui donne aucune nouvelle pour ne donner sujet à M. le comte Philippe et à M. l'ambassadeur, son frère, de se plaindre de moi. Je rends compte à celui-ci de tout ce que je puis apprendre...

P. S. Je vous supplie que le paquet ci-joint de M. le marquis de Sévigné soit promptement rendu à M. Poitevin.

12° A Madame Royale. — 13 décembre 1652.

... L'onzième du courant, je fus visiter l'ami que Votre Altesse Royale sait, lequel, après plusieurs discours superflus de lui écrire, me dit qu'il n'y avoit que deux jours qu'un ministre d'État affectionné à la Royale Maison de Savoie, lui parlant confidentiellement des affaires, dit que l'on pensoit fort peu ici à celles du Piémont...

13° Au Ministre. — Même jour.

... L'ami m'a prié de vous supplier de sa part de faire dire à M. le marquis de Richelieu, si vous l'avez pour agréable, qu'il vous envoie les lettres qu'il a occasion

d'écrire à madame d'Aiguillon pendant qu'il sera à cette Cour, lesquelles il peut adresser à l'ami et vous les ferez mettre, s'il vous plaît, dans mon paquet.

14° A Madame Royale. — 20 décembre 1652.

La Cour voyant qu'elle n'avoit pu, avec une conduite étudiée, disposer M. le cardinal de Retz à se réunir d'amitié avec M. le cardinal Mazarin, ainsi que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale par ma précédente[1], ni le disposer au voyage de Rome que l'on lui faisoit proposer, prit hier résolution, comme il fut au Louvre voir Leurs Majestés, de s'assurer de sa personne par l'emprisonnement qui s'en est fait, ainsi que l'ami (que je viens de visiter) en rend compte à Votre Altesse Royale, qui fera [que je] ne lui répéterai toutes les circonstances de cette détention. L'on croit maintenant que M. le cardinal Mazarin sera ici dans peu de jours, puisque la véritable cause de son retardement n'étoit que les obstacles que lui donnoit la personne dudit cardinal de Retz, qu'il considéroit ici comme le chef de quelque cabale qu'il disoit se faire, lesquelles (*sic*) étant contre l'autorité royale et l'avantage de son service, a cru que le meilleur remède étoit d'en ôter le sujet. Si cette conduite produira les effets que la Cour se promet, le temps le fera connoître.

Cependant, M. l'archevêque de Paris, accompagné de quelques chanoines, ont été députés du chapitre de Notre-Dame pour aller porter leurs humbles supplications en faveur dudit cardinal de Retz à Leurs Majestés, desquelles il devoit avoir audience cette après-dînée. L'Université a résolu, cette même après-dînée, la députation qu'elle fait demain matin au Roi pour lui demander, avec très humbles supplications, la liberté de M. le cardinal de Retz. M. Laplace, recteur d'icelle, est chef de cette dépu-

1. Cette dépêche antérieure n'a pas été retrouvée.

tation : il a laissé entendre à un mien ami qu'il a ordre de ne rien oublier dans sa commission. L'on dit déjà que quelques curés se laissent entendre que si on ne met en liberté ledit cardinal, ils fermeront toutes leurs églises : ce seroit une résolution qui porteroit de grandes conséquences, à quoi sans doute la Cour par prévoyance portera les ordres nécessaires.

Le Père de Gondy a reçu ce matin ordre du Roi de se retirer à Aubervilliers, qui n'est qu'à deux lieues d'ici. L'ami, n'osant écrire à Votre Altesse Royale l'avis suivant, m'a prié de le lui porter par celle-ci, qui est qu'un gentilhomme, et des plus confidents de Monsieur le Prince, le visita hier à onze heures du soir et eut avec lui une longue conférence dans laquelle il lui donna connoissance comme la Cour voudroit persuader à Monsieur le Prince que l'emprisonnement qu'elle a fait de M. le cardinal de Retz n'est que pour lui donner plus de satisfaction et d'avantages s'il désire faire son traité avec la Cour, mais que, quoi qu'elle sache dire et faire, Monsieur le Prince ne s'y fiera point et que ces discours sont plutôt pour le mettre en quelque défiance près des Espagnols, et pour suspendre les bonnes résolutions de ceux qui sont affectionnés aux intérêts de Monsieur le Prince qui sont dans Paris ; que, dans ces termes, ledit gentilhomme lui en a écrit aujourd'hui, ainsi qu'ont fait deux autres qui agissent ici avec lui pour ses intérêts, si bien que, hors d'une paix générale, il n'y a point d'apparence qu'il se puisse accommoder.

Ce sont les mêmes mots qui m'ont été confiés dont je rends compte à Votre Altesse Royale, laquelle l'ami m'a aussi prié de la supplier très humblement de sa part que faisant réponse à la lettre que se donne l'honneur de lui écrire Madame la duchesse d'Aiguillon, elle lui veuille faire la grâce d'y glisser quelques mots par lesquels ladite dame d'Aiguillon puisse connoître que l'ami avoit écrit à Votre Altesse Royale en recommandation de M.

le marquis de Richelieu. C'est tout ce que j'aurai l'honneur de lui faire savoir, lui faisant très humbles révérences et du Ciel lui souhaite les bonnes fêtes pour longues années, accompagnées de toute santé et prospérité, et à moi la grâce de me dire pour jamais, etc...

15° A LA MÊME. — 27 décembre 1652.

Je me trouve chargé, par la prière que l'ami m'a fait, de rendre compte à Votre Altesse Royale, d'une proposition qu'il a cru que la conjoncture des affaires lui permettoit de pouvoir faire ; mais comme il seroit bien marri qu'elle pût en rien préjudicier aux intérêts de Votre Altesse Royale, aussi la fait-il avec cette condition, en tant qu'elle sera à iceux avantageuse. Et comme le jugement n'en peut être fait que par elle, il la supplie du moins de la recevoir pour une marque de son zèle et de sa fidélité. L'emprisonnement de M. le cardinal de Retz donnant occasion à tous ceux qui lui sont attachés, ou par degré de parentage ou par celui d'amitié, de penser aux moyens de lui donner la liberté et de travailler à même temps pour le repos du public et pour la paix générale, à ces fins il a considéré que l'assistance du spirituel et du temporel étoit requise. Pour la première, l'on se la promet du Pape, auquel a été dépêché l'abbé Charrier pour lui rendre compte de la détention du cardinal de Retz et pour lui suggérer les moyens de lui procurer la liberté ; pour l'autre, il a cru, sur les bruits qui courent ici d'un traité entre Votre Altesse Royale et les Espagnols, qu'il pouvoit lui représenter que si, dans les conditions d'icelui, ils promettent de lui recouvrer Pignerol, elle doit profiter de l'occasion... puisqu'elle ne peut être plus belle, attendu que toutes les apparences sont que la guerre se va allumer de plus fort, cette campagne, dans divers endroits de la France, ce qui favoriseroit non seulement le siège de Pignerol, mais qui lairroit encore aux Espagnols de faire passer un nerf considérable d'infanterie et de cava-

lerie dans la Bresse et dans le Dauphiné ou autre province voisine, auxquelles joignant les troupes de Votre Altesse Royale, on se pourroit promettre des succès pour les fins ci-dessus représentées. Il se promet que ce dessein sera puissamment secondé par Monsieur le Prince et par quelques gouverneurs de places frontières, parents du Cardinal ou intimes amis, comme encore d'une infinité de personnes de condition ; il supplie donc Votre Altesse Royale de considérer que, par ce moyen, on voudroit mettre dans ses royales mains les moyens d'avantager ses intérêts auprès des Espagnols, en soumettant à sa puissance de nouveaux mouvements en ce royaume, dans lesquels chacun trouveroit son compte, sans parler de la gloire qui seroit due à Votre Altesse Royale pour le repos qu'elle procureroit à la chrétienté... Que si les intérêts de Votre Altesse Royale se peuvent venir à cette proposition et qu'il faille seulement penser aux précautions qu'elle requiert, l'ami, sur ses sentiments et commandements, agira avec la conduite que demande une affaire de cette importance : il est donc attendant de les apprendre et a concerté avec moi les moyens de lui faire savoir où il va. Les commandements que Votre Altesse Royale me fait de lui rendre compte de ce que l'ami me faisoit savoir est la cause que je ne me suis pas excusé sur la prière qu'il m'a fait de lui porter ses discours, m'ayant aussi dit qu'il écriroit à Votre Altesse Royale de me les avoir confiés. Je lui en rends donc compte très fidèlement et sans y rien ajouter, mais bien ai omis beaucoup de paroles et circonstances superflues qui auroient rendu ma lettre importune à Votre Altesse Royale. L'ami se promet que Monsieur le Prince et M. le cardinal de Retz se réuniront d'amitié. Il y a des personnes qui travaillent puissamment pour cela. Ledit Cardinal, avant son emprisonnement, recherchoit déjà avec de grands soins l'amitié dudit prince. Étant tout ce qu'a digne (*sic*) de lui faire savoir, de Votre Altesse Royale, son très humble, très obéissant, etc...

16° A LA MÊME. — 27 décembre 1652.

Ceux qui espéroient que l'emprisonnement de M. le cardinal de Retz dût causer quelque émotion se sont désabusés par l'indifférence que le peuple a conçue pour sa détention. La conduite artificieuse qu'il a eue dans les derniers mouvements lui a fait perdre le crédit qu'il s'étoit acquis auparavant : l'on le considère comme celui qui a, par de malicieuses inspirations, détourné les bons effets que Paris se promettoit de l'union de Monsieur avec Monsieur le Prince, de laquelle il espéroit le repos et la paix. L'on remarque que, dans toute sa conduite, l'ambition a été le seul but de ses desseins. S'il a, par ses soins et intrigues, facilité le retour de la Cour à Paris, c'est dans la croyance que Monsieur y resteroit dans le rang et le crédit qui est dû à sa naissance, par le moyen duquel il se seroit fait considérer. Et comme le succès de ce dessein dépendoit de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, aussi y apportoit-il pour cet effet autant de soin qu'il en avoit pris pour le retour de la Cour, mais il fut plus que surpris lorsque l'on lui rompit ses mesures par la retraite que l'on fit faire à Monsieur. Dans ce malheur, il conservoit encore le désir de félicité (*sic*) et essaya derechef, par les voies d'intrigue et des cabales, se rendre considérable et obliger M. le cardinal Mazarin de concevoir de défiance (*sic*) de Paris : il fut persuadé de cette croyance, lorsque par de secrets empressements, on lui témoigna désirer qu'il fît un voyage à Rome ou qu'il recherchât de se réunir d'amitié avec ledit cardinal Mazarin. Il fit le fin sur l'une et sur l'autre de ces recherches, se repaissant d'une fausse autorité et se promettoit par cette conduite se porter au degré de ministère. Il croyoit aussi que l'on n'auroit osé rien entreprendre contre une personne pour qui le monde avoit du respect et que la fortune révéroit. Mais cette considération étant au-dessous des raisons que la Cour a eu de s'en assurer, elle avoit résolu, il y a plus de quinze jours, sa détention et l'éloignement de ceux qui

pourroient marcher d'intelligence avec lui. L'on a eu cette pensée de M. le marquis de Sévigné auquel le Roi, par une lettre de cachet, a commandé de se retirer à une de ses maisons aux champs, lequel partit hier d'ici.

(*En marge de la dernière page.*) La Reine envoya dire à Madame la marquise de Sévigné qu'elle pouvoit demeurer à Paris : elle fait néanmoins état, ce printemps, aller trouver M. de Sévigné.

17° Au ministre. — 3 janvier 1653.

...(Il prie de la part de Mme d'Aiguillon — prière transmise par Mme la marquise de Sévigné — de faire tout ce qui est possible pour que le marquis de Richelieu oublie Mlle de Beauvais : on désireroit que Mlle Ville la lui fît oublier[1]).

18° A Madame Royale. — 3 janvier 1653.

... Je visitai hier Madame la marquise de Sévigné où je trouvai M. de Roquelaure[2] et quelques autres de ses amis. Elle me témoigna, après le départ de ces messieurs, les obligations que Madame d'Aiguillon a à Votre Altesse Royale pour les accueils et honneurs que M. le marquis de Richelieu reçoit de Votre Altesse Royale.

19° Au ministre. — 10 janvier 1653.

L'ami, comme je vous ai écrit, s'est retiré en une sienne maison en Touraine[3], à soixante lieues d'ici. J'ai

1. De la famille Villa à laquelle appartenait le marquis « Ville » nommé dans une lettre de M. de Sévigné à Mme Royale du 25 août 1648.

2. Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure (1617-1683), lieutenant-général dans les armées du roi : c'est lui que ses bouffonneries ont rendu célèbre ; on a mis son nom dans bien des anecdotes de pure invention.

3. M. de Grésy a été mal renseigné : on sait que la terre de Champiré était en Anjou.

remis la lettre que vous m'avez adressée à sa femme qui la lui fera tenir. Je la visite le plus souvent que je puis, car les amis de l'ami confèrent avec elle. Elle a ordre de son mari de me dire tout ce qu'elle apprendra ; et moi, quand il y aura quelque chose digne de la connoissance de Madame Royale, je ne manquerai de lui en rendre compte...

20° Au même. — 17 janvier 1653.

J'ai remis à la femme de l'ami la lettre qui étoit pour elle, et le paquet qui étoit pour Madame la duchesse d'Aiguillon laquelle a témoigné à la femme de l'ami qu'elle seroit bien aise de me voir...

21° A Madame Royale. — Même jour.

J'ai visité la femme de l'ami, laquelle a reçu de lui une lettre pour Votre Altesse Royale laquelle elle lui envoie par cet ordinaire. Il y a toujours chez elle grand monde : plusieurs de ceux qui sont entièrement attachés aux intérêts de M. le cardinal Mazarin la visitent assez souvent : il ne faut pas douter que ce ne soit pour voir ceux qui fréquentent chez elle et savoir ce qui se dit, tant sur la détention de monsieur le cardinal de Retz que sur l'éloignement de l'ami. Je lui rends mes visites aux heures qu'elle me marque et qu'elle fait dire qu'elle n'est point chez elle, me conduisant de façon que personne n'en a connoissance...

22° A la même. — 30 janvier 1653.

Je fus hier rendre mes devoirs à Madame d'Aiguillon ; mais je ne la trouvai point. Je vis Madame la marquise de Sévigné, qui me dit qu'elle faisoit état de partir dans quatre ou cinq jours pour aller trouver son mari duquel bientôt je recevrai des lettres...

23° A la même. — 7 février 1653.

... L'ami est un peu malade, ce qui [a] obligé sa femme

de partir pour l'aller trouver ; je ne l'ai point vue à son départ, car j'étois en voyage...

24° A LA MÊME. — 21 février 1653.

Je n'ai point eu de réponse de l'ami ; chez lui l'on m'a dit qu'il est encore un peu malade. Dans cinq à six jours, sa femme arrivera chez lui. J'ai accompagné la lettre que Votre Altesse Royale lui a écrite et je l'ai remise à celui qui a ordre de les lui faire tenir.

25° AU MINISTRE. — Même jour.

(Il annonce au ministre qu'il compte partir le 25 de ce mois.)

XVI.

Lettre du chevalier de Sévigné à Madame Royale [1].

A Paris, ce 1er x^{re} 1651.

Il y a quelques jours que m^{r} le duc dorleans avoit envoyé un de ses gent^{mes} nomé Verderone en la Court pour suplier le roy de sursseoir l'enregistrement de la déclaration contre M. le prince. Cette nuit il est arrivé un courier du roy au M^{al} de l'hospital qui lui comande d'aller au parlement et de dire que Sa mag^{té} se plaint du delai que cette comp^{ie} a aporté en cette affaire ; qu'il a amplement informé le s^{r} de Verderone des raisons qu'il a pour ne pas accorder a son oncle ce qu'il lui demandoit sur ce sujet et qu'il croit qu'il en demeurera satisfait.

Le s^{r} de Verderone debvoit aussi demander au roy s'il trouveroit bien que m^{r} de Chavigny alast trouver m^{r} le

1. Afin de donner un spécimen de l'orthographe du chevalier de Sévigné, nous croyons devoir reproduire ici, entièrement conforme à l'original, cette lettre que nous avons déjà publiée à son ordre chronologique, page 6.

prince pour travailler à un acommodement ; ie ne seay point quelle reponse lon lui aura faite : il faut attendre son retour pr l'aprendre. Les politiques de ce païs ne croient pas que l'on l'acorde.

Mr le duc dorleans a esté ce matin au palais et a prié la cie d'attendre le retour du sr de Verderone avant que délibérer. Lon a donné iusques a demain ; mais comme le dit sr ne sera pas venu, ie me persuade que la chose sera remise à la sepmaine prochaine. Lon m'a assuré que Mr le duc dorleans ne fait pas toutes ses démarches par amitié pour M. le prince, ains au contraire qu'il le hait beaucoup, mais qu'il le craint encore plus et pardessus tout il ne peut se résoudre de se fier à la Reyne disant qu'elle l'a trompé plusieurs fois. V. A. R. voit que ie n'en suis pas de mesme et que iay une entière confiance en sa bonté puisque ie ne lui cache rien. Le zèle et la passion que jay de la servir m'obligeront à en user tousiours ainsi.

Le mauvais temps a empesché que notre armée n'aie encore pu ioindre tout à fait mr le conte d'Arcourt. Se sont les dernières nouvelles que j'ay eues de la Court et que le roy ne partira pas d'où il est que l'on ne voie si mr le prince veut donner Bataille. On fera tous les efforts possible pour l'y obliger : on me vient de dire qu'il marche pour secourir La Rochelle et mr d'Arcourt pour l'en empescher : il ne se faut pas trop arester à tous ses bruits. C'est trop parler de guerre. Quelqes gazettes de poitiers portent qu'il y a plusieurs galanteries à la Cour ; mais celle qui y fait plus desclat, c'est de Made de Beauvais qui a un œil de verre et plus de 60 ans avec mr de Vardes, fils de feu Mad. la contesse de Mores et un des plus beaux gentmes de son temps. La dame est première femme de chambre de la Reyne et fort riche. Lon croit icy qu'il y a deux princesses qui veulent épouser le duc d'Yorc : c'est Mlle de Longueville et Mlle de Chevreuse. Mr le Coad. qui en peut savoir des nouvelles m'a assuré que la dernière n'y pensoit pas : en effet se seroit mieux le

fait de l'autre qui a des biens exesifs. J'ay esté plusieurs fois chez mr l'abbé d'Aiglié, mais il a tousiours esté malade ; i'en ay eu beaucoup de desplaisir puisque cela m'empesche de recevoir plus particulièrement les comandements de Vre A. R. Il faudroit qu'ils fussent bien difficiles à exécuter si ie n'en viens pas à bout ; ie suplie très humblement V. A. R. de dire à son secretre que les chers en france ne sont pas mariés et que je suis marié et que ie m'apelle Sevigné au lyeu de *Souvigni* ; c'est qu'il y a des persones ici qui ont ce dernier nom et ainsi il se pouroit faire des équivoques. Si la femme que iay espousée avoit l'honneur destre cognue de Vot. A. R., ie croy qu'elle auroit quelque bonté pour elle. Le récit que ie luy ay faict de vos grandes vertus lui a donné une si grande vénération pour V. A. R. qu'elle a une passion extraordre de lui rendre toutes sortes de très humbles obéissances et respects. Sil mestoit permis d'en dire du bien, ie l'assurerés qu'il y a peu de femmes en france qui ayent l'esprit meilleur ni plus solide.

[Au dos, cachets de cire noire et lacs de soie bleu-vert clair. Les cachets portent deux faisceaux de torches enflammées réunis par un entrelacs et un nœud, et autour, cette légende : *Vi, flamma, sic vita pares.*]

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

B

C

M

N

O

TABLE DES APPENDICES

ERRATA

P. 180, note 1, ligne 4. — *Supprimer* : dont Sévigné fait l'éloge.

P. 268. — Appendice V, première ligne, au lieu de : *pour le chevalier de Sévigné*, lire : *pour le marquis de Sévigné.*

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

